

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN  
PENDANT L'ANNÉE 1910-1911



ROUEN  
IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)  
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1912



BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476291 7







PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1910-1911.

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1910-1911



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1912



# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

TENUE LE 14 DÉCEMBRE 1911, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

---

Présidence de M. Edw. MONTIER, président.

---

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 14 décembre 1911, à huit heures et demie du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

MM. le général Valabrègue, commandant le 3<sup>e</sup> Corps d'armée; Néel et Peulvé, conseillers municipaux; Lacoste, membre de la Chambre de commerce; les chanoines Jouen, Breton, curé de Saint-Sever; Sampic, curé de Saint-Romain; Jomard, curé de Saint-Godard; l'abbé Audelin; Marcel Delaunay, président de la Société des artistes rouennais; Paul Rivage, président de l'Emulation du commerce et de l'industrie; Alphonse Guilloux, sculpteur, etc., etc., avaient pris place sur l'estrade.

Avaient pris place au Bureau : MM. Edw. Montier,

président; Bordeaux, secrétaire pour la classe des Lettres; D<sup>r</sup> Delabost, trésorier, et de Beaurepaire, archiviste, qu'entouraient Mgr Loth, doyen de l'Académie; Mgr Fuzet, et MM. Samuel Frère, Gaston Le Breton, l'abbé Vacandard, l'abbé Bourdon, Christophe Allard, Chanoine-Davranches, Prévost, Lecaplain, le D<sup>r</sup> Coutan, le D<sup>r</sup> Boucher, Sarrazin, H. Paulme, Desbuissons, de la Bunodière, Layer, Delabarre, Chardon, membres de l'Académie.

MM. le Préfet; Fortier, sénateur; Leblond, député, maire de Rouen; Davaine, président du Tribunal civil; Bruté de Rémur, colonel du 39<sup>e</sup> de ligne; Doliveux, inspecteur d'Académie; Fichet, conseiller municipal; Genevray, proviseur du Lycée Corneille; Beaudoin, bâtonnier de l'Ordre des avocats; l'abbé Perier, chanoine; Gascard, secrétaire pour la classe des Sciences; Alf. Lailler, etc., s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et donné la parole à M. le chanoine Prudent, pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire avait pris pour sujet l'éloge d'une personnalité ecclésiastique des plus intéressantes par son caractère et par ses travaux : M. l'abbé Fouard,

ancien professeur à l'Institution Join-Lambert, auteur de la *Vie de Jésus-Christ* et des vies de *Saint Pierre*, de *Saint Paul* et de *Saint Jean*, qui l'ont placé en un des meilleurs rangs parmi les historiens des origines de l'Eglise, reçu membre de l'Académie, il y a juste vingt-cinq ans. Son discours, qui fêtait les noces d'argent du disparu, se distinguait par la vigueur de la pensée autant que par la séduction de la forme.

M. le Président, après avoir rappelé qu'il y a vingt ans le récipiendaire d'aujourd'hui « avait réchauffé, animé la couvée frileuse qu'il lui apportait en la cage d'osier d'un premier livre » développe les titres qui ont fait de M. le chanoine Prudent un candidat tout désigné pour l'Académie.

Après avoir évoqué le souvenir des ecclésiastiques qui firent partie de l'Académie, M. Edw. Montier indique pourquoi il n'a point choisi un de ces personnages comme sujet de son discours :

« Vous suffisez, Monsieur, à votre réception ».

Analysant alors l'œuvre littéraire et poétique du récipiendaire, œuvre de publiciste, d'abord ; d'historien et de psychologue ensuite, dans *Esquisses et Profils*, dans les *Figures de prêtres*, de moraliste et de sociologue, tant par l'organisation de ses Conférences

blanches, que par la fondation d'une Mutualité de jeunes filles employées dans le commerce et l'industrie. M. le Président termine en indiquant que M. le chanoine Prudent a poursuivi par ces voies diverses son idéal de beauté.

Les prix fondés par M. Eugène Pellecat, décernés pour la deuxième fois, ont été, sur rapport de M. Samuel Frère, dont le talent est si apprécié et le jugement si sûr, attribués à un sculpteur, M. Lebrec (Eugène), de Sotteville, soldat au 17<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, et à un peintre, M. Mascart (Paul), préposé des douanes à Duclair, fondateur, avec M. Marcel Delaunay, de la Société des artistes rouennais.

M. de la Bunodière, dans un rapport d'une émotion pénétrante, a fait connaître dans quelles conditions avaient été attribués d'abord, deux prix de 300 francs chacun, dus à la générosité d'un anonyme et qui ont été décernés :

Le premier, à M<sup>lle</sup> Marie Lecartel, sténo-dactylographe, demeurant rue du Val-d'Euuplet, et le second, partagé entre deux sœurs, M<sup>lles</sup> Zoé et Marie Tuvache, employées aux établissements Rivière, Lailler et C<sup>ie</sup>, de Saint-Sever, pour des faits d'un dévouement familial constant ;

Ensuite, le prix Boulet-Lemoine, divisé en deux parts égales de 500 francs chacune en faveur de M<sup>lle</sup> Marie Bazille, domestique depuis quarante-deux ans dans une même maison, 17, route de Darnétal, qui a soutenu sa mère veuve et sa sœur malade, chargée de famille ; et M. Lair, d'Ancourteville, ancien soldat blessé à Solférino, et de 1870 qui, pendant trois ans soigne sa mère paralysée et se fait l'infirmier volontaire pendant quatre ans de son père et depuis quatre ans de sa femme impotente, qu'il soigne avec la délicatesse d'une garde-malade ;

En troisième lieu : les prix Octave-Rouland, décernés, le premier, à M<sup>lle</sup> Marie Benoît, domestique, rue Cousin, à Rouen, aînée de douze enfants qui, après avoir soigné ses parents, soutient deux enfants et une sœur malade ainsi que son mari, veille encore sur sa vieille mère, âgée de soixante-treize ans, et son neveu, placé dans un sanatorium ;

Le second, à M. Pierre Cavelier, forgeron à Thiouville, aîné de quatorze enfants vivants et qui, en 1907-1908, a fait preuve d'un courage vraiment surhumain en soignant — tout en travaillant, — les membres de cette nombreuse famille successivement atteints de fièvre typhoïde, et en payant les dettes occasionnées par la maladie, avec son gain d'ouvrier ;

Le triple prix Dumanoir, dont les lauréats sont les chefs d'équipe et les courageux marneurs qui, au début de cette année, à Vènesville, à Rolleville et à Berville ont travaillé, sinon avec un égal bonheur, du moins avec un égal courage, au sauvetage de leurs malheureux compagnons ensevelis dans les marnières.

Sont acclamés successivement :

L'équipe de Vènesville, Aimable Barray, chef; Jules Callot, Eugène Belin, Augustin Lecoutre, Claude Ladiray, Moïse Nourrichard, Joseph et Gustave Cadinot, Ernest et Louis Jamet.

L'équipe de Bolleville : Edouard Deshais, chef; Legrand, dit Mouquet; François Tune, Louis Manon, Jules Revet, Eugène Hauguel, Arthur Lefetz, Joseph et Georges Leroy, Marcel Briard, Léon Lelièvre, Edmond Corblin.

L'équipe de Berville : Célestin Lecaude, chef; Adrien, son fils; Joseph et Emile, ses oncles, et leurs camarades Emile Lefebvre, Achille Gillet, Emile Malleville, Joseph Mauger, Joseph Varin, Emile Buquet, Emile et Jules Renault.

La séance est levée à onze heures et demie.

# DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. le Chanoine PRUDENT.

---

MESSIEURS,

On est toujours fier d'entrer dans l'élite que vous êtes. Heureusement vous ne réglez le choix des membres de votre Compagnie ni sur leur fonction extérieure ni sur le degré de leur condition sociale. Vous regardez surtout au labeur qu'ils accomplissent et à la sincérité de leur amour pour les Sciences, les Arts et les Belles-Lettres. C'est pourquoi le clergé a toujours quelques représentants parmi vous. Il garde en effet corporativement, comme vous-mêmes, le goût très vif de toutes les cultures intellectuelles. Il s'y applique aujourd'hui comme hier, malgré les vicissitudes d'une existence particulièrement difficile. Et vous lui en savez gré.

Vous avez ainsi pris dans ses rangs, un jour un hagiographe dont la sagacité renouvelle l'aspect de tous les sujets ; un autre jour un scoliaste sachant, de grec, moderne autant qu'ancien, plus qu'aucun homme au monde ; naguère un musicien qui, à ses heures, — tel jadis, au dire de Saint-Amant, le chanoine-organiste Titelouze, — enchante toute la ville ; plus

anciennement, un maître dont vous-mêmes ne sauriez dire ce qu'il faut apprécier davantage : ou la connaissance de notre histoire locale, ou l'éloquence, ou le style, ou, ce qui surpasse tout le reste ici-bas, la conquérante bonté. Il vous est même arrivé de monter jusqu'au sommet de la hiérarchie cléricale pour y capter, au point le plus vif de son éclat, son rayon le plus lumineux.

Est-ce par amour de l'antithèse que vous descendez aujourd'hui vers un de ses publicistes les plus obscurs ? Ou bien l'affection de votre président le trouble-t-elle au point de lui faire voir des pairs dans ses amis ? En vérité votre geste me confond, Messieurs. Aussi, ma reconnaissance est-elle grande. Je l'exprimerais volontiers en beaucoup de paroles si la modestie ne me retenait. Mais je sais que les sentiments les plus sincères ne sont pas ceux qui se démontrent à grands frais et je laisse aux seuls faits qui sont sous vos yeux toute leur éloquence.

Messieurs, lorsque je fus agréé par vous l'autre jour, j'ai revu tout de suite plusieurs disparus qui me devinrent de ce fait plus sensiblement présents, et dont je ne puis m'empêcher d'évoquer la mémoire en posant le pied sur votre seuil.

De l'un, peut-être n'avez-vous connu que l'érudition abondante, il fut aussi un excitateur d'esprits ; nous sommes plusieurs dans cette salle dont la jeunesse lui dut maints élans ! Que ne puis-je saluer encore au milieu des vôtres la figure de l'abbé Sauvage !

L'autre n'eut pas le temps de parcourir le chemin qui mène à vous, mais vous avez connu, pour la plupart, sa bonhomie avenante et ses ouvrages : s'il vivait encore, je verrais ici, sans nul doute, mon cher camarade d'enfance, l'abbé Collette.

Le dernier... Celui-là me touche personnellement de moins près, mais voici une coïncidence : il y a juste vingt-cinq ans, peut-être à ce jour même et à cette heure, vous le receviez parmi vous ; je veux désigner M. l'abbé Fouard. Messieurs, je ne m'inclinerai pas seulement devant son ombre en entrant, je ferai davantage. Puisque je vous dois un discours, pourquoi ne commémorerais-je pas l'anniversaire jubilaire de sa réception à l'Académie en esquissant son portrait ! Figure bien haute assurément pour ne pas déborder le cadre étroit dont je dispose, figure bien grave pour être fixée à souhait par le pinceau d'un miniaturiste. Cependant, si je fais revivre chez quelques-uns de ceux qui m'entendront, en le ressuscitant un moment, de chers souvenirs, ils me seront, j'espère, indulgents pour le reste.

Et nul de vous ne m'en voudra, j'en suis sûr, de ce qu'en un tel sujet, académique certainement, j'aie à parler un peu comme à l'église.

On eût dit, quand on le rencontrait, aux dernières années de sa vie, quelque religieux d'ancien régime. Ceux qui fréquentaient chez Mabillon ou Rancé devaient avoir cette allure. Vous le revoyez, n'est-ce pas : toujours vêtu de drap épais, noir de pied en cap, le collet

long lui cachant les mains, la calotte mate bien enfoncée sur la tête et ample comme si elle avait à couvrir une tonsure de moine ? L'aspect est sévère ; il n'offre pas la moindre note chantante. Regardez bien toutefois : il y a la physionomie. Je crois qu'un Flandrin ou un Ferdinand Gaillard l'eussent remarquée. Le front est noble, l'œil s'avive d'étincelles dès qu'on parle, la bouche est naturellement pensive, et certaine déviation de la lèvre supérieure, survenue sur le tard, y a encore ajouté du caractère. C'est un moine d'antan, répétez-vous.

Vous ne vous trompez pas tout à fait. Si vous l'aviez cherché quand il avait vingt-cinq ans, au lendemain de son ordination sacerdotale, vous ne l'auriez, il est vrai, pas trouvé à Saint-Germain-des-Prés où à Fontenelle, mais à la solitude d'Issy, chez les fils de M. Olier : c'est tout comme.

Comment vint-il là ? Il était issu, lui dernier, d'une de ces familles elbeuviennes qui donnèrent jadis, par leur respectabilité universellement admirée, tant de lustre aux professions industrielles et commerciales. Elles faisaient fortune certes, et plus qu'aujourd'hui peut-être, et très vite quelquefois ; tout les y aidait, mais encore plus l'acharnement au travail et le sérieux de la vie que la prospérité économique, alors générale, et les habiles combinaisons d'affaires. L'enfance se formait naturellement une claire et forte conscience dans ces milieux. L'idée du devoir y reposait d'ordinaire sur le fondement chrétien, qu'on ne laissait d'ailleurs jamais discuter. Et quand cette idée se trouvait portée, en un individu prédisposé, jusqu'à la plénitude de sa

fécondité morale, il arrivait parfois qu'une vocation sacerdotale en naquît. On avait vu ainsi se donner à l'Eglise, avec l'admiration de tous, le jeune Joseph-Hippolyte Join-Lambert qui, d'abord polytechnicien et ingénieur, entré ensuite dans les Ordres, venait de fonder l'institution d'enseignement appelée aujourd'hui de son nom ; œuvre si utile, œuvre à laquelle la bourgeoisie de notre région doit tant de gratitude, et dont il faut souhaiter le bienfait au vingtième siècle comme au dix-neuvième.

Constant Fouard se sentit appelé comme lui. Il entre à onze ans, déjà pieux et réfléchi, dans l'établissement de Boisguillaume. Il y fait sa première communion en 1849, avec, à ses côtés, ce doux et charmant condisciple, Alfred de Beauvoir, celui que la paroisse Saint-Godard devait aimer, vingt années durant, comme son curé et qu'elle et moi nous pleurons encore. Il sort du collège en 1855, ayant achevé d'excellentes études et, ce qui était, à l'époque, moins banal, chez les gens de son monde, que nous ne l'imaginons, déclaré bachelier. Il n'hésite pas un moment sur la carrière qu'il doit suivre; il l'a fixée, vous ai-je dit. Il fait à Paris ses cinq années de séminaire ; le 21 septembre 1861 il est ordonné prêtre dans la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres ; le 29, il célèbre solennellement sa première messe dans sa ville natale en l'église Saint-Jean. Il n'a plus qu'à savoir quel champ d'apostolat lui réservent ses chefs, et demain, s'il le faut, il sera ou vicaire à la ville, ou curé à la campagne, selon la loi commune.

Non, pour le ministère pastoral, — un rapide essai

le lui prouvera bien — il n'a point d'aptitude. Il vivra de méditation plutôt, de prières, d'études sacrées.

Cette vie de ses préférences, il vient de la voir pratiquée admirablement à Saint-Sulpice, alors pourquoi ne serait-il pas sulpicien ? Il a besoin pour régler cette affaire d'une autorisation préalable du cardinal de Bonnechose qui, dans l'espèce, ne les prodigue guère. Sa détermination est fondée sur de si bons motifs qu'il l'obtient. Il s'enferme à Issy, où planent encore les ombres des Olier, des Tronson, des Fénelon, des Emery, glorieuses et saintes. Il y trouve des modèles égaux à ce M. Mollevaut qui disait, se souvenant de la Révolution : « Le prêtre est un homme dont les pieds ne doivent pas tenir à la terre, les mains à l'argent, ni la tête aux épaules ». Il passe enfin par ce creuset de préparation qu'on appelle *la Solitude* : il s'y livre totalement avec enthousiasme.

Solitude ! que ce noviciat est bien nommé ! Tout, à deux pas de Paris, y est si calme, si simple, si dénué de mouvement, que l'on peut s'y croire à mille lieues du monde. Les gestes, les pas, les paroles mêmes y sont imprégnés de paix. Sur les hommes et les choses passe incessamment le silence ; celui qu'a décrit le poète :

Le silence, cet oiseau  
Dont on n'entend pas les ailes.

Car, il a des ailes ce silence, des ailes puissantes, et on va loin avec lui quand il vous prend dans son essor et vous entraîne. On va d'abord au bout de ses propres pensées, ce qui est rare pour beaucoup d'hommes ; puis on explore à l'aise les problèmes de toute sorte posés à

ses contemporains, on en découvre les solutions justes, on se prépare à les faire triompher ; enfin, tant ce coup d'aile est fort, on monte au besoin, pour s'y plonger, jusqu'à l'infini, but de nos destinées.

M. Fouard, des témoins s'en souviennent, enchantait cette solitude par de longues stations à la chapelle, il animait ce silence par la fréquentation continue de la Bible. Il vivait heureux. *Solitude, béatitude* : dit un aphorisme célèbre.

Mais il faut un tempérament robuste pour soutenir ce train de vie. Notre ermite n'y tint pas. Au bout d'un an, anémié, l'estomac en lambeaux, il dut fuir. Il revint à l'Institution de Boisguillaume où ce fut grande joie de le conquérir. Il allait voir bientôt à la tête de la maison un ami d'enfance, Elbeuvien comme lui, compagnon de ses études et de ses beaux rêves, comme lui prêtre d'élite, à côté duquel il ne demandait plus qu'à demeurer. Quelques jours de convalescence, un peu d'oubli, et il serait professeur avec joie aux lieux mêmes où il avait été élevé. Le voilà définitivement fixé. Mais regardez-le bien une dernière fois : tel il était tout à l'heure à Issy, tel il demeurera jusqu'à la fin. L'empreinte qu'il a reçue le marque extérieurement si fort qu'elle ne s'effacera pas. Entre les neuf cents ecclésiastiques de l'archidiocèse, ses contemporains, elle le distinguera toujours.

Professeur, il voulut l'être pleinement : il le fut. Cependant je m'arrêterai à peine sur cette phase de son existence. Les disciples qu'il a formés sont parmi nous ;

il en est dans vos rangs, Messieurs de l'Académie, qui témoignent pour beaucoup d'autres. Je remarque seulement le souci et la probité qu'il eut de faire reconnaître officiellement son savoir avant de le répandre. Il ne suffit pas d'être instruit pour instruire, il est bon de faire certifier qu'on l'est. C'est pourquoi il eut le courage, prêtre, d'aller s'asseoir à nouveau sur les bancs d'un collège parmi de jeunes étudiants. Ayant demandé asile à son frère établi à Paris, il suivit de là, quelques mois, les cours de Sainte-Barbe et prit notamment les leçons de Vacherot, dont il mérita l'estime. Il ne tarda pas à conquérir le diplôme de licencié ès lettres. Il se trouva, après cela, dûment estampillé.

« Celui qui ne sait pas, disait un Arabe (je n'ai pu vérifier son acte de naissance) et qui ne sait pas qu'il ne sait pas, est un imbécile, évitez-le. Celui qui ne sait pas et qui sait qu'il ne sait pas est un simple, instruisez-le. Celui qui sait et qui ne sait pas qu'il sait, est endormi, réveillez-le. Celui qui sait et qui sait qu'il sait est un sage, estimez-le. Celui qui sait et qui prouve qu'il sait est un maître : celui-là seulement, suivez-le ». Il ne manquait pas de sens, cet Arabe. Mon héros, qui dans la suite, fut d'Arabie pendant quelques heures au cours d'un voyage d'études, avait dû déjà en entendre parler.

Cependant Dieu destinait l'abbé Fouard à autre chose. A Saint-Sulpice, ai-je dit, deux amours l'absorbaient : le Christ, la Bible ; le second amour avait même fini par se confondre avec le premier. En effet, on n'arrive pas à bien connaître Jésus sans une science profonde des Ecritures : il étudiait les Ecritures dans

le but d'arriver à saisir dans tout son éclat cette figure sans pareille. Il avait commencé, non pas à la Solitude, mais au Séminaire même, pendant ses années de théologie; comme avait fait cet autre clerc, de talent si souple, de caractère si pauvre (puisque tout le monde le reconnaît aujourd'hui, je n'offense personne à le répéter), Ernest Renan. L'un et l'autre, environ à vingt ans de distance et avec la même admiration, eurent le même initiateur, le célèbre M. Le Hir. Combien différaient leurs états d'âme en l'écoutant, on se trouble à le penser! Quelle fragilité est donc celle de l'esprit humain, livré à son unique force, pour que les mêmes causes produisent, suivant les individus, des effets diamétralement opposés, et que, du même travail, fait avec une intelligence à peu près égale, avec un égal effort, pour l'un sorte le *oui*, pour l'autre sorte le *non*! Serait-ce que le bon sens, ce maître de tout, n'est pas mesuré pareillement à chacun, parce que chacun ne s'y veut pas autant plier? Serait-ce qu'à plusieurs manque la pureté d'intention qui, *l'Imitation* le dit, « fait voir tout sans obstacle? » Ou serait-ce aussi que tous ne méritent pas ce don d'en haut, nécessaire au génie même, la grâce?...

Son séminaire achevé, M. Fouard avait continué ses études d'exégèse, avec M. Le Hir encore, à la Solitude. La Solitude abandonnée, il les avait continuées seul, non sans difficultés, à l'Institution Join-Lambert, pendant les heures de loisir que lui laissait sa classe. On le vit apprendre l'hébreu, approfondir le grec, se mettre à l'allemand et à l'anglais. Il avait besoin de

savoir tout ce qui s'était dit sur les saints Evangiles : sans compter les Pères de l'Eglise et les commentateurs catholiques, il lut des auteurs de tout esprit et de toute langue : Abford, Davidson, Delitzsh, Ebrard, Ellicots, Ewald, Grinfield, Hase, Hervey, Lange, Lightfoot, Neander, Robinson, Stanley, Tischendorf, Trench, et combien d'autres ! Vaste documentation par laquelle sa mémoire se meuble sans qu'il paraisse viser encore d'autre but que sa propre instruction et sa piété personnelle.

Cependant *La Vie de Jésus*, par Renan, est publiée depuis 1863 et fait l'éclat que tout le monde se rappelle. Les volumes de son *Histoire des origines du Christianisme* suivent à des intervalles rapprochés, les *Apôtres* en 1866, *Saint Paul* ensuite. En même temps toute une littérature se fait sur les Evangiles et la vie du Christ, en notre pays qui jusqu'alors s'en tenait sur ce point, avec une inertie vraiment trop détachée, ou bien aux pieux commentaires traditionnels, ou bien aux gouailleries superficielles de Voltaire, ou bien à une indifférence impertinente. Jules Soury, Ernest Havet, Gustave Lejeal, dépassent Renan par l'audace des négations et la véhémence des blasphèmes. Michel Nicolas, Albert Réville exposent le point de vue du protestantisme libéral qui, à force d'éliminations, finit par rejoindre le scepticisme ; Edmond de Pressensé celui du protestantisme conservateur, où la critique et la foi, également respectueuses, ne sont plus qu'affaire individuelle. Que font les catholiques au milieu de ce mouvement d'érudition, d'altération, de destruction, qui

semble une levée en masse de boucliers, concertée contre ce qu'ils ont de plus cher ? Ils se défendent, mais comme des hommes surpris, réveillés en sursaut dans leur possession tranquille, et qui livrent des escarmouches plutôt que des batailles. L'abbé de Valroger, M. Wallon, l'abbé Meignan, plus tard cardinal, ont publié par avance d'excellentes études, mais insuffisantes puisqu'ils ne prévoyaient point l'attaque. Mgr Freppel prononce de beaux discours, mais il ne peut que faire du dogme, alors qu'on a besoin d'exégèse. Mgr Darboy lance une lettre pastorale admirable, mais qu'est-ce qu'une lettre contre une accumulation de livres ! Foisset, Louis Veuillot, Mgr Dupanloup transcrivent en français, en les illustrant plus ou moins habilement, les anciennes concordances. M. Le Hir est sur le déclin de l'âge et peu écrivain, il se tait ; il meurt en 1868. M. Bougaud sent à merveille ce qu'il faudrait faire, il l'entreprend, écrit un livre séduisant dont quarante pages apologétiques sont des plus remarquables, mais dont, malheureusement, le récit historique n'est appuyé que sur une science hâtive et de seconde main. Voilà où on en est. L'exposition catholique qu'on attend, érudite tout à fait, de la question des Evangiles ; la vie de Jésus, aussi savante qu'aucune, plus savante, orthodoxe néanmoins, même plus certainement vraie parce que orthodoxe (est-il possible de connaître vraiment Jésus avec la volonté de ne pas croire en lui ?) cette vie, cette exposition, qui les fera ?

A Saint-Sulpice, on désigne quelqu'un : M. Fouard.

Il y a en ce moment, au Grand-Séminaire de Paris,

un homme de haute distinction et de vaste influence. C'est un psychologue avisé qui possède comme personne le sens des âmes, ses contemporaines. Non seulement les ecclésiastiques, mais encore nombre de laïques intelligents, préoccupés de questions religieuses, vont prendre conseil auprès de lui. Or, M. Hogan (tel est son nom) traite M. Fouard en ami, c'est pourquoi il le harcèle. Hier, il eût voulu lui voir attribuer la chaire de M. Le Hir, décédé ; chose impossible. « Que n'êtes-vous là, cher Fouard ! » lui écrivait-il ! Aujourd'hui, il fait mieux, il lui crie avec force : « *Exoriaturo aliquis !* », ajoute : « ce quelqu'un, c'est vous », et lui met, pour ainsi dire d'office, la plume en main. L'abbé travaille, mais hésite toujours. M. Hogan redouble d'objurgations. « Je ne puis vous pardonner, lui écrit-il, l'abstention où vous paraissez vouloir de plus en plus vous renfermer. Non, mon ami ; vous pouvez, vous devez faire autrement. Vous le devez à vous-même ; car si vous persistez à ne rien produire, à ne rien mener à terme, vous finirez par ne pouvoir plus ; et le beau résultat d'une vie de travail que d'avoir joui de son labeur solitaire et de ne rien laisser après soi ! Je vous en prie, pensez-y ! . . . »

M. Hogan n'était pas le seul à l'exciter de la sorte. Vous pensez bien qu'à Boisguillaume on faisait de même. La Providence aida pour sa part les entraîneurs : M. Fouard fut désigné vers cette époque pour occuper la chaire d'écriture sainte à la Faculté de théologie de Rouen, vacante par le décès de M. Laine. Il avait dès lors plus de loisirs, et son devoir profes-

sionnel même devenait une préparation immédiate à la composition du livre qu'on réclamait. Il est pleinement dans sa voie enfin.

Messieurs, quel peut bien être l'état d'âme d'un prêtre qui entreprend d'écrire une vie de Jésus ? Je ne suppose pas, bien entendu, qu'il veuille faire autre chose qu'une pure œuvre d'histoire. Je le vois en pensée : il a accompli toutes les recherches nécessaires, ses fiches sont sous sa main, il prend la plume... Tout de suite un premier sentiment le saisit : Quoi ! lui, c'est de Jésus qu'il va écrire ! Alors toute sa foi lui monte au cœur subitement et ce cœur s'ouvre. Celui-là, Jésus, mais c'est sa propre vie, l'essence même de son être ! et ses adorations d'enfant, son don absolu de sous-diacre, l'extase de sa première messe lui sont tout-à-coup présents à la fois ; il ressent tout de nouveau. En outre, de grandes images se lèvent du fond de sa mémoire, de grandes paroles sonnent, avec lesquelles sa mentalité s'est formée depuis longtemps ; lieux communs qui redeviennent singuliers et tout neufs. Ah ! comme ils ont bien parlé de Jésus, ceux-ci et ceux-là qu'il se nomme ! Comme il va bégayer auprès d'eux ! C'est Lacordaire trouvant, à une rencontre occasionnelle du Christ au cours de ses conférences, « cet accent qui le troublait lui-même et qu'il ne se connaissait pas ». C'est Bossuet prononçant son célèbre : *Ah!* d'admiration, et éperdu, au point de ne plus savoir que répéter : « Ah ! que vous êtes beau ! que vous êtes beau, mon bien-aimé ! » C'est Pascal, croyant qu'Il lui dit à l'oreille :

« Je te suis plus ami que tel et tel et j'ai fait pour toi plus qu'eux!... » Il remonte bien plus haut dans le cours des âges, et tous ces souvenirs, évoqués ensemble, l'écrasent. Oui, de son héros, tous ces génies tous ces grands cœurs, comme ils ont bien parlé! Lui donc, lui, pauvre, que fera-t-il? Constater des faits? Décrire des situations? et rien de plus? Il ne faudrait pas, parce qu'il est historien, qu'un seul cri d'amour lui échappe? Allons donc!... Alors, s'il tombe à genoux devant ses feuillets encore immaculés pour s'épancher d'abord en une prière intime, ne vous en étonnez pas. L'Angelico priait devant sa toile : M. Fouard (je n'en sais rien, mais j'en suis sûr), a dû faire ainsi.

Mais, ô force de la conscience! à peine a-t-il formé une lettre, tracé un mot, commencé une phrase, que je ne sais quelle adjonction d'un autre homme s'opère en lui. Un second sentiment lui naît, aussi intense que le premier. Il n'était que prêtre tout à l'heure, le voilà, de plus, écrivain maintenant. Et il ne faut pas que l'un combatte l'autre, il faut que tous deux ne soient qu'un pour s'éclairer. Or, ce qu'il entend écrire, c'est l'histoire, je le répète, autrement dire la vérité des faits. Il la donnera donc, telle que la lui ont montrée toute la documentation possible, les textes critiqués loyalement, l'étude psychologique des personnages, la physionomie reconstituée de l'époque, l'ambiance générale des mœurs, la connaissance exacte des lieux; les âmes, les idées, le cadre. Oui, il la donnera telle! Et il la donnera toute!... — Mais s'il lui faut, pour cela, faire tomber, chez les plus intéressants de ses lecteurs,

quelques préjugés respectables? — Tant pis! c'est le sort de tout historien! — Mais s'il offense par hasard, la piété des meilleurs, en ne faisant pas l'état qu'ils voudraient de légendes invérifiées? — « Il n'y a pas de vérité contraire à la piété, dit Tillemont, puisque la piété est fondée sur la vérité ». — Alors il aura besoin de courage quelquefois? — Sans doute, et c'est justement là la beauté morale de la mission de l'historien.

Mais ne vous attendez pas à ce que, sous prétexte de probité scientifique, il ignore ou méconnaisse à dessein, la transcendance de son héros. Il ne dit pas que « le Christ de l'histoire et le Christ de la foi n'ont rien à voir ensemble ». Pour lui l'inspiration des Ecritures et son étendue, cet inexplicable qu'on appelle les miracles ou les prophéties, certaines indications disciplinaires de l'Eglise, ce sont des faits, cela aussi, et dont les conséquences peuvent être tantôt des assurances, tantôt des présomptions de vérité. Ici, il le sent bien, croire n'est pas un désavantage préalable, c'est une aptitude de plus à la découverte. Enfin, sans confondre jamais les ordres de connaissance, il ne rougit pas; mais il tient pour nécessaire, à propos du personnage historique sur lequel la philosophie et la théologie se sont le plus exercées depuis vingt siècles, d'être soi-même théologien et philosophe. En l'espèce, s'il n'est pas l'un et l'autre, il ne sera pas historien.

Est-ce tout? Non encore. Après cela, s'il peut avoir du génie, s'il est capable d'opérer ces vastes synthèses par où les événements s'expliquent en s'enchaînant; s'il a assez de force de pensée pour découvrir les causes

les plus secrètes des faits et en faire voir les conséquences les plus lointaines, lui sera-t-il interdit de mettre ces dons à profit? Mais pourquoi? Fi de l'histoire, si elle n'a le droit d'être qu'une sèche nomenclature de dates, qu'un choix aride de textes, et comme le disait, il y a huit jours, M. Thureau-Dangin, « une chose massive, amorphe, inerte ». Payons de reconnaissance les Dom Calmet et les Richard Simon, mais ne dédaignons pas Bossuet.

Vaste effort, immense travail! Ne soyons donc pas surpris que M. Fouard ait été fort lent à composer son livre.

Aussi bien, au souci du fond des choses, il joignait un soin extrême de la forme. Ce n'est pas lui qui eût couvert sa paresse ou son impuissance, comme certains érudits de l'heure actuelle, en se targuant de mépriser le style. Il en avait plutôt les *affres*, comme Flaubert. Et la plume ne fait pas du cent vingt à l'heure quand on est atteint de ce mal. Puriste, il se rassurait à la manière des scrupuleux : en lisant ses pages, en contant ses inquiétudes à de non moins puristes. Un de ses confrères de Join-Lambert fut ainsi associé à son œuvre.

Il cherchait aussi conseil auprès de maîtres célèbres; tel Maxime du Camp, que, tout jeune, il avait connu dans les salons de son frère Frédéric, à Paris, et qui avait à ses yeux le double prestige de membre de l'Académie française et d'auteur à succès.

Maxime du Camp aimait l'abbé Fouard. Il lui avait offert, en 1866, en association avec MM. Hédouin et

Garnier, un calice dont il avait tracé lui-même le dessin. Dans les lettres qu'il lui adresse et dont trois, de 1879 et de 1880, ont été conservées, il l'appelle « mon cher enfant » (l'enfant a quarante-deux et quarante-trois ans), et « mon cher Constant ». Il termine l'une d'elles par cette formule : « Je vous aime et vous embrasse de tout mon vieux cœur ». L'abbé Fouard lui communiqua son ouvrage « en copie ». Vous n'en serez pas surpris après avoir constaté cette affection du vieux publiciste. Maxime du Camp suggéra-t-il quelques retouches de forme ? Hum ! j'ai idée que les écrivains, ceux qui sont vraiment artistes, un peu fiers par conséquent, sont très chiches de cette direction, fort difficile à faire saisir d'ailleurs ; on a par soi-même le sens du style ou on ne l'a pas. Mais l'académicien ne regarda pas à donner un avis qu'on ne lui avait pas demandé, et c'est pour nous bien plus intéressant : il dit un peu de sa pensée sur le héros du livre.

Elle date curieusement cette pensée, elle n'a au surplus rien de très personnel. Elle pourrait être de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, père ou fils, de George Sand, de Béranger, de quelque garde national romantique. Il ne plaît pas à Maxime du Camp que Jésus ait montré de la colère quelquefois. Ne lui parlez pas des anathèmes contre les Pharisiens, ni du fouet qui chassa les vendeurs du temple. « C'est par la douceur que Jésus a conquis le monde, écrit-il, on l'a aimé, on s'est attendri, on s'est donné ; s'il s'est vengé et s'il a terrifié, il n'avait qu'à ne pas venir... » Mimi Pinson eut raisonné de la sorte ! Il veut même qu'on ne fasse pas

mauvaise mine à Judas, dont les intentions, croit-il, furent très bonnes, quoique d'un résultat malheureux. Il ajoute : « Cette opinion prouve sans doute que je suis un mécréant, mais je n'y puis rien ». — Oh ! non, cher maître, pas mécréant ! je me souviens que vous demandiez la foi dans la préface de *La Charité privée à Paris*, et que vous écriviez, fort joliment du reste : « Si je savais où est le chemin de Damas, j'irais m'y promener ! » Non, pas mécréant ; mais terriblement « vieille barbe de 1848 », oui !

Enfin, l'ouvrage se termine. Son auteur fait un voyage en Orient pour mettre quelques détails tout à fait au point. Il s'imprime, il a paru.

Le succès sembla d'abord incertain. Les princes de la critique profane ignorèrent le livre ; comment auraient-ils pu entretenir leurs clients d'une *Vie de Jésus* qui ne contenait pas un paradoxe et qui ne faisait pas le moindre scandale ! Les revues religieuses donnèrent des éloges, mais, si leur public est distingué, il est d'ordinaire, fort restreint ; et puis elles s'entendent si mal à la réclame ! Le clergé même (sauf chez nous) mit du temps à savoir, trop d'occupations le pressent ! Permettez-moi une anecdote. L'ouvrage est de 1880 ; je rencontrais en 1883, à l'autre bout de la France, un prêtre éminent, futur évêque, en train de composer, lui aussi, une *Vie de Jésus*. Il en avait déjà écrit quelques chapitres. Il voulut bien me les lire, et comme, chemin faisant, il s'interrompait pour m'établir la bibliographie du sujet, je lui dis tout à coup, surpris par une lacune : « Mais... et l'ouvrage de l'abbé Fouard ? » Il

ne savait pas qu'il existât. Il se le procura vite, et l'admira au point de se demander si son œuvre personnelle ne devenait pas inutile. Il l'a heureusement continuée et achevée depuis.

Quant aux personnes de piété, croiriez-vous qu'il se trouva des malins pour les mettre en garde ! J'ai quelque sujet de m'en souvenir. La sobriété d'un style volontairement impersonnel, un ton si détaché qu'il faisait paraître l'auteur un peu distant, l'air de science enfin, toujours froid, en détournait plusieurs. D'autres avaient encore dans l'oreille le bruit des coups assésés, peu de temps auparavant, par Dom Guéranger et Louis Veuillot, à certains historiens insuffisamment *surnaturels* à leur gré (au prince de Broglie, par exemple) ; ces timides, avant de s'embarquer, attendaient de voir si quelque tempête de controverse n'allait pas souffler. Car avec trois mots : rationalisme, libéralisme, naturalisme, on peut toujours perdre, momentanément, l'écrivain le plus orthodoxe ; et n'y avait-il pas chance que l'un de ces mots fût employé à l'égard d'un livre où l'histoire n'était pas éloquente et qui ne visait pas manifestement à l'onction ? J'ai entendu, il y a trente ans, traiter M. Fouard d'hypercritique. Qu'il le fût, lui, il s'en fallait certes ! « Nous ne trouvons d'assurance que dans notre fidélité à suivre la tradition », avait-il écrit dans sa préface. C'est la loi qu'il s'imposa toujours. La sûreté avec laquelle il l'a appliquée lui a valu plus tard d'être appelé par Léon XIII à faire partie de la Commission établie à Rome pour diriger les études catholiques d'exégèse.

Les hésitations du public religieux, éclairé enfin et enhardi, furent de courte durée. Aujourd'hui, dans tous les milieux — j'allais dire dans tous les mondes, et le mot serait exact au sens propre, car c'est l'étranger qui nous entraîna — le livre de M. Fouard est lu et apprécié à sa valeur. Il en est à sa trente-quatrième édition française, c'est-à-dire à son soixante-huitième exemplaire, et il a, de plus, été traduit en trois langues. Entre tous les ouvrages similaires, il demeure au rang le plus haut. Si je m'en crois même, car il ne faut pas se laisser hypnotiser par la renommée d'un Renan qui ne fut qu'un dilettante prestigieux, ni par l'appareil scientifique compliqué des sceptiques actuels qui vont jusqu'à ruiner, ou à peu près, la personnalité de Jésus à force de diluer l'*essence du Christianisme* ; si je m'en crois même, ce rang est le premier.

Il a des émules remarquables toutefois, et je m'en voudrais de ne rien dire d'eux. J'ai déjà parlé de la *Vie de Jésus*, par Mgr Bougaud. Faible d'érudition, elle reste néanmoins le charme des gens de cœur. Celle du Père Didon n'est pas non plus d'un critique souverain : elle se distingue par le coloris descriptif et les commentaires moraux ; il faut bien avouer pourtant que le récit s'en trouve alourdi ; ouvrage d'un orateur qui s'efforce d'oublier qu'il l'est sans y réussir. Le livre de M. Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, est surtout un ouvrage pastoral : d'autres que moi diront jusqu'où l'auteur a le don d'écrire. Mgr Le Camus le possède éminemment ce don. Son travail vaudrait peut-être celui de M. Fouard, s'il ne traînait parfois en lon-

gueur. Il était orateur aussi, Mgr Le Camus, très expansif par bonté naturelle, et, je le dis en tout respect, *salva reverentia*, gascon par surcroît. M. l'abbé René des Chesnais, que connaît bien Join-Lambert et qui peut-être a puisé là le goût des études évangéliques, a publié aussi une *Vie de Jésus* en 1907, c'est probablement la dernière parue chez nous. Il n'a rien voulu connaître, dit-il, de la critique moderne (il ne dit pas moderniste). Il n'a fait état que de la *Vulgate* parce que ce texte a pour lui l'autorité du Concile de Trente et que cela suffit. « Il l'a suivie, c'est lui qui parle, littéralement, chronologiquement, chapitre par chapitre, verset par verset, mot pour mot ». Cette simplification à outrance caractérise son œuvre. Elle ne vous ira guère si vous êtes un « poseur de questions », comme disait Veillot, et un ami du progrès. Mais si vous ne cherchez qu'une sainte lecture, et agréable, l'auteur, qui fut bon poète tout d'abord, est aussi bon prosateur : il vous plaira.

De tous les écrivains que je viens de nommer, M. Fouard possède toutes les qualités, quoique moins brillantes parfois : il a en plus celles qui leur manquent. Son style est clair et précis ; un peu tendu, toujours d'une tenue très haute et distinguée. Pour décrire, il lui suffit de quelques touches justes, comme aux classiques. S'il s'émeut, il le laisse deviner plus qu'il ne l'exprime, comme les classiques encore. Surtout, il sait ordonner et proportionner, c'est-à-dire faire des sacrifices. Il étudia en sa jeunesse la composition musicale avec Méreaux : il savait qu'il y a aussi une science

des accords et comme un contrepoint en composition littéraire ; je veux dire qu'il est besoin de savoir agencer les détails, établir l'ensemble, calculer le rapport exact des valeurs. Cela n'avait pas de secrets pour lui. Ce philogogue, cet exégète, ce théologien, ce littérateur est aussi un artiste. Son chef-d'œuvre, contrairement à ce qu'on pourrait penser *a priori* à cause du sujet, est plutôt une chapelle Louis XIV qu'une cathédrale flamboyante, plutôt un Poussin qu'un Jean Fouquet, mais c'est un chef-d'œuvre.

*La Vie de Jésus* fut suivie des histoires de *Saint Pierre*, de *Saint Paul* et de *Saint Jean*. Vous entretenir de ces ouvrages serait prolonger indiscretement ce discours. Le *Saint Pierre* est peut-être celui de tous les livres de M. Fouard qui se lit avec le plus de curiosité. Il y a brossé un tableau de Rome au premier siècle de notre ère qu'on a mis en parallèle avec celui de Sienkiewicz dans *Quo Vadis* ; jamais la palette de l'historien ne fut plus brillante. Dans le *Saint Paul* on a, en raccourci, presque toute la civilisation de l'époque ; la figure de l'apôtre s'enlève vigoureusement sur ce fond et M. Fouard a mis à la peinture une chaleur inaccoutumée. Le *Saint Jean* a moins d'éclat. Au moment où l'auteur écrivait, de grandes ombres étaient jetées sur la figure du quatrième évangéliste par l'exégèse allemande ; l'acuité de sa vision en aurait-elle été gênée ? Non, assurément. Ou bien la main du constructeur fléchirait-elle ? Je ne crois pas. Il est certain, cependant, que l'âge vient. La maladie l'a déjà frappé plusieurs fois, elle va le terrasser : il n'a pas le temps

de jeter sur sa toile ces points vifs de clairs et d'obscurs qui donnent toute son intensité à une peinture.

Quoi qu'il en soit, tous ces ouvrages, et même le dernier-né, sont de haut prix. Ils dressent savamment, chrétiennement, magnifiquement, l'édifice merveilleux des *Origines du Christianisme*. On pourra perfectionner ce monument, en retoucher plus d'un détail, profiter par exemple des dernières acquisitions faites par les Allemands, qui, sur un petit nombre de points, n'ont pas tout à fait erré, et des travaux de MM. Lepin, Fillion, Mangenot, Lagrange, qui ne sont pas faits dans un esprit destructif; on pourra au besoin en récrire complètement quelques pages (M. Fouard méditait lui-même de le faire); on pourra, sans en changer le caractère, y glisser, par exemple, un peu de cette force attendrie et persuasive que possédait tant Mgr Bougaud (et pour ma part je m'en réjouirais); mais dans son architecture et les traits principaux de sa physionomie, il durera. L'un de vous, Messieurs, a dit : « Il est de ceux qui parviennent à la postérité ». (Mgr Loth.)

Je n'ai plus à noter, Messieurs, que quelques traits; j'abuse de votre attention, mais ils manqueraient trop à un portrait que je voudrais fidèle.

Venez donc à la hâte voir sous un autre jour ce bon travailleur. Vous le trouverez à l'Institution de Boisguillaume, à côté de son distingué frère d'armes, M. le vicaire-général Flavigny : il mène avec lui la vie méthodique d'un fervent séminariste; il édifie par ses exemples de jeunes collègues auxquels il s'étonne de ne

pas trouver ses goûts sévères et qu'il gourmande quelquefois ; il charme ceux qui l'entourent par une conversation informée de tout, spirituelle, souvent joyeuse, et où le mordant ne ferait pas défaut s'il ne se surveillait.

Vous le trouverez aussi, de temps à autre, à Rouen, dans des établissements de charité dont il est le protecteur : il se délasse à régler leurs affaires, il dirige — d'un peu haut — les orphelines ou les défailtantes qu'on y recueille ; il y prêche quand il le faut, et fort bien. Si j'en juge par deux sermons écrits qu'il a laissés, c'est un délicieux homéliste.

Ou bien, venez à Elbeuf : il est l'orgueil de ses deux sœurs, si dignes, et regardez-le vivre près d'elles : ce lui est une douceur de cœur que vous n'auriez pas soupçonnée sans doute.

Ou bien encore, venez à Honfleur, sur cette côte de Grâce, qui est le rendez-vous des historiens normands, dirait-on, où Albert Sorel a établi sa retraite, où lui-même s'est fait un nid ravissant. Il passe dans ce joli domaine toutes ses vacances. La beauté du paysage lui semble toujours nouvelle. L'estuaire splendide de la Seine est sous ses yeux : il contemple pour la millième fois, sans se lasser, l'horizon, les rives fleuries, la mer changeante sillonnée de voiles. Si, tout à coup, pendant que le crépuscule descendant fait flotter les images des choses et que lui s'assoupit sur son banc dans la chaleur du soir, si tout à coup de chers souvenirs confondent dans son cerveau le rêve et la réalité, n'est-ce pas tout naturel ? La baie de la Hève, là-bas, devient la

Corne-d'Or, qu'il a vue jadis; les bois de Vasouy, à gauche, sont des verdure galiléennes; les coteaux de Gonfreville, en face, sont l'Hermon, le Thabor, Gelboë; les eaux prochaines sont la mer de Tibériade. Il est en Terre-Sainte. Jésus passe, lui se prosterne et adore.

Jésus, invisible, passa là un jour en toute réalité, pour lui faire le signe suprême.

« Viens, suis-moi... — Où donc, Seigneur?... »

Se sentant mourir, M. Fouard voulut revenir de la côte de Grâce à Elbeuf, pour y vivre ses derniers moments près de ses sœurs, dans la maison vénérable où il était né.

« Le Maître est là, il t'appelle.

— Me voici ».

Le dialogue se continua-t-il alors pareil à celui qu'avait eu saint Thomas d'Aquin avec le Seigneur? Pourquoi ne pas l'imaginer!

« Tu as bien écrit de moi, dit Jésus, que veux-tu pour récompense?

— Seigneur, aucune autre que Vous-même ».

Et le serviteur fidèle entra dans son éternité.

---



## RÉPONSE

AU

### DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE CHANOINE PRUDENT

Par M. Edw. MONTIER, Président.

---

MONSIEUR,

Le monde a vraiment été désorganisé de singulière façon et la logique — ce soir plus que jamais — semble en avoir été outrageusement bannie.

Au seuil de l'Académie, si sage pourtant, et ordinairement si bien avisée, si respectueuse des hiérarchies nécessaires, c'est le disciple qui reçoit le maître et l'ironie saute si visiblement aux yeux, — de nous apercevoir, vous, où vous êtes, et moi, où je suis, — que je dois au moins ne pas paraître ne le point remarquer.

Il y a vingt ans, en effet, alors que vos poèmes délicats et exquis — pareils aux palombes blanches qui réjouissaient le cœur de Virgile — avaient déjà pris leur essor matinal et tracé au ciel littéraire de notre cité leurs gyries harmonieuses, vous les rappeliez au colombier discret. Par ce même temps, je venais, moi aussi — en capteur maladroit d'oiseaux de rêve et attiré par la séduction du vol de vos strophes entre aper-

ques — porter mes regards curieux sur le treillis d'or de votre idéale volière et frapper sur le cristal sensible et retentissant de votre cœur d'artiste et de souffrant.

D'un souffle plus divin qu'il n'est accoutumé aux hommes, vous avez, en ce temps-là, réchauffé, animé la couvée frileuse que je vous apportais en la cage d'osier d'un premier livre : vous en avez d'un doigt très délicat, — comme avec un stylet d'or — lissé les plumes, — vous leur avez ouvert, sur l'horizon tentateur, la sécurité du premier essor toujours périlleux, et tandis que très discrètement, — par excès de réserve et de prudence, — vous coupiez les ailes à vos colombes et les reteniez captives — par le fil de soie d'une délicatesse scrupuleuse — vous n'hésitez point à lancer en plein ciel les oisillons de votre ami, — jugeant sans doute que le monde leur serait indulgent parce qu'ils étaient moins beaux, et qu'ils se saliraient moins parce qu'ils étaient moins blancs.

Et voici qu'après vingt ans — cédant enfin à des sollicitations amies, — résolu à pratiquer pour vous-même — à votre tour — le précepte évangélique et à ne point laisser indéfiniment la lumière sous le boisseau, — vous vous présentez à l'Académie : et par un renversement de toutes les logiques, c'est l'oiseleur inhabile de naguère que vous trouvez aux portes pour vous recevoir et pour lancer à son tour sur le monde vos palombes immaculées.

Je sens tout l'honneur et tout le péril aussi d'une telle mission. Vous auriez été si délicatement reçu par

ceux qui me reçurent ici. Vraiment, Monsieur, pour avoir attendu si tard, vous arrivez bien mal.

Et cependant, comme vous êtes bien le candidat rêvé pour une Académie telle que la nôtre — qui se pique, — à juste titre, — d'être le rendez-vous des élégances autant que des vigueurs intellectuelles, qui met sa gloire et son souci à persévérer dans les attitudes que d'aucuns disent volontiers désuètes — qui se plaît aux travaux désintéressés de l'esprit, — qui volontiers musarde et s'ingénie aux alentours des plus vastes problèmes — curieuse d'en respirer la fleur autant que de s'en assimiler le suc.

Survivance d'un passé où la science était une aristocratie, — fidèle jusqu'à la minutie, à ses origines — polie dans le ton sans cesser d'être, quand il le faut, énergique et même piquante — l'Académie, — toute Académie, — apparaît aujourd'hui au public affairé comme une institution de luxe, où l'on chante sur le mode antique, ce qui ne vaut pas, ou du moins — ce qui ne vaut plus — la peine d'être dit.

L'Académie accepte d'être ainsi considérée comme une institution de luxe, et c'est précisément parce qu'elle sait rester un luxe pour le pays — qu'elle a conscience de lui rendre un service plus signalé, et c'est précisément encore pour ne point démériter et ne point déroger à sa mission éducatrice de mettre en tout ce luxe *nécessaire* qu'elle accueille ce soir en ses rangs un chanoine que d'aucuns disent aussi n'être un personnage que de décoration et de luxe.

Si l'Académie semble aujourd'hui, dans la Répu-

blique des Lettres démocratisée, au luxe, — un chanoine n'est-il pas — apparemment tout au moins — un luxe aussi dans l'Eglise de Dieu ?

L'Académie revêt la pensée humaine, — fruste et seulement portée à l'action — du peplos des grâces antiques — de cette élégance souveraine qui sait mouler la forme de l'idée et donner son esthétique à l'action la plus utilitaire.

Elle met l'agrément de la phrase sur le squelette du raisonnement, — elle conserve dans la cité moderne, toute industrialisée, ce qui en constitue l'essence, — l'urbanité.

Elle affine à la lime de la conversation, — du discours, — de discussions toujours courtoises, — le naturel d'hommes que la profession, — l'ambiance, — les soucis journaliers tendraient à faire trop semblables aux autres hommes ; elle donne une âme au corps social, elle constitue le jardin de sélection qui garde l'intégrité des espèces.

J'oserai dire qu'un chanoine joue un peu dans l'Eglise le rôle qu'un académicien joue dans la société.

Si je ne me trompe — et vous pourrez m'en avertir, — un chanoine est dans le corps ecclésiastique celui à qui incombe la charge de maintenir, — de perpétuer les traditions vénérables — de ne point se laisser distraire, — je veux dire disperser, — à tous les souffles de l'opinion éphémère, et qui surtout — relisant toujours les strophes éternelles dans un langage plus divin, — doit donner sa voix à la prière muette de

tous, — constituer ainsi l'orchestre incessant de l'humanité à la gloire même de Dieu.

Chant et musique, — art et piété, — harmonie universelle — tel est le chanoine dans l'Eglise; être de luxe par conséquent pour beaucoup, et cependant sans ce luxe, la vie normale elle-même ne serait point digne d'être vécue ni possible à vivre.

Il doit y avoir, — il faut qu'il y ait de par le monde, — des êtres, — privilégiés je le crois, — mais qui ont à répondre d'ailleurs des privilèges dont ils ont été investis, — en qui se résument et par conséquent se renforcent — les hautes et nobles aspirations de l'âme dispersée des foules.

Il y a aussi des lieux privilégiés qui sont les pépinières particulièrement cultivées pour que puissent y germer et s'y épanouir les fleurs de l'esprit, se composer le parfum des âmes. Créatures de luxe en des créations de luxe, ou plutôt types plus complets d'humanité en des réalisations supérieures de société; gardiens du feu sacré des Belles-Lettres et des Arts, en un foyer jalousement gardé à l'abri des vents tumultueux, âmes affinées dans un cadre avec soin ciselé, tels sont les académiciens et tel entre tous on peut dire : un chanoine dans une Académie.

Entrez donc, Monsieur, — avec toute la délicatesse de votre pensée, — avec la fleur, très frêle et si finement odorante de votre talent — par les trois portiques de notre Compagnie qui naquit elle-même — aux jours, — où paraît-il — on savait la douceur de vivre.

Vous ne serez point, d'ailleurs, isolé dans votre costume parmi nous. Outre que vous y rencontrerez la fraternité de l'esprit, en goût commun pour les belles choses, — vous pourrez reconnaître des ancêtres et des collègues de même vocation que vous.

L'Académie — si elle a toujours largement ouvert ses portes — ne peut en effet oublier qu'elle doit sa naissance à la générosité d'un chanoine, le chanoine Legendre, né à Rouen en 1659, mort le 1<sup>er</sup> février 1734, sous-chantre de l'Eglise de Paris et abbé de Clairefontaine : celui-ci légua à la Ville de Rouen 1,200 livres de rentes pour établir des jeux floraux ou des prix de beaux-arts et de mathématiques, laissant d'ailleurs ceux qui exécuteraient sa fondation maîtres de changer les prix selon qu'ils croiraient convenir.

Vous avez fort éloquemment, Monsieur, rappelé la mémoire — avec une pénétration d'analyse pour le caractère et une sûreté de jugement pour l'œuvre, très particulières, — de M. l'abbé Fouard qui a honoré notre Compagnie par la prudence hardie de ses investigations méthodiques, — sur un terrain et dans une matière — où toute fantaisie est plus qu'ailleurs périlleuse, et vous avez ainsi montré quel historien vous pourriez être vous-même — averti et entendu, — si le désir vous en prenait.

J'aurais pu sans difficulté, — avec peut-être seulement l'embarras du choix, — vous répondre par l'évocation de quelques-uns des ecclésiastiques qui ont tenu à l'Académie, depuis cent cinquante ans, une place

honorable et féconde pour l'agrément et le profit de leurs collègues.

C'aurait été l'*abbé Saas*, vainqueur aux Palinods rouennais, l'auteur des élégants distiques qui sont gravés et qui mériteraient d'être lus sur le socle de la statue de la Pucelle, ou bien l'*abbé Lallemand* qui présida à la réorganisation de notre Compagnie, en 1803, après la tourmente révolutionnaire ; *Vitalis*, qui fut un abbé de sciences, professeur de sciences physiques au collège de Rouen ; *Dom Gourdin*, bénédictin de Saint-Ouen, à qui la cité doit la conservation de la riche bibliothèque de cette abbaye ; l'*abbé Gossier*, dont un prix qu'il a fondé mérite de rappeler la mémoire au moins parmi les lauréats ; l'*abbé Cochet*, l'archéologue dont le souvenir est par ailleurs impérissable et pour lequel les pierres s'élèveraient en poèmes, — le spirituel *abbé Baston* dont les mémoires publiés avec soin par notre doyen, toujours jeune de sourire et d'âme, Mgr Loth, ont révélé l'esprit caustique, l'intransigeance doctrinale, les longs et mouvementés exils pendant la Révolution et les mésaventures d'évêque nommé sous le premier Empire — et bien d'autres encore.

Mais je n'ai pas eu à chercher — pour remplir cette séance — la vie et les travaux de collègues disparus, si intéressants aient été leurs travaux, si piquante d'anecdotes, leur vie.

J'avais devant moi ample matière pour la réponse que je dois à l'étude — si fouillée — que vous avez faite de l'œuvre de M. Fouard ; c'était l'étude de vos propres œuvres ;

*Vous suffisez seul, Monsieur, à votre réception.*

Et il me suffirait aussi pour le prouver de donner seulement la liste et les titres de vos ouvrages. Mais cette liste est impossible à dresser, et les titres eux-mêmes échappent au souvenir. Vous n'avez point, en effet, concentré votre âme sur une seule œuvre comme le grave et heureux historien dont vous nous avez entretenu tout à l'heure; vous l'avez dispersée sur mille sujets, vous montrant en tout, psychologue raffiné, penseur délicat, moraliste avisé; vous avez semé, je ne dis pas seulement le meilleur, mais le plus fréquent de vous-même au long des colonnes de feuilles et de bulletins périodiques et le plus souvent encore sous le discret écran de l'anonymat. Pendant plus de vingt ans vous les avez fait ainsi vivre et vous les faites vivre encore de votre pensée, à l'affût des actualités éphémères, et votre talent s'égrenant ainsi au jour le jour, on s'est si bien habitué à vous lire qu'on vous lit sans penser à vous.

Le publiciste, certes, qu'il commente les événements humains ou, comme vous, les leçons de la liturgie divine, a une très haute mission. Il pèse sur les orientations intellectuelles et morales de son pays; il réchauffe; il ranime, il secoue le cœur de ses contemporains; il pense pour eux et il les fait ainsi penser; il les mène, il les guide, il les pousse ou il les retient, — il est le cri de leur conscience, le vivat de leur enthousiasme, le héraut de leur acclamation, le vengeur de leur disgrâce. Il est la voix de la foule. *Vox clamantis*. Mais voici la rançon : Son succès qui lui

vient de l'actualité tombe avec l'actualité; le cri s'éteint avec l'émotion, ou bien le coup de fouet donné, l'attelage parti, la foule oublie celui qui a donné l'essor libérateur; il a crié sa foi, il a jeté son talent aux quatre vents du ciel, les quatre vents du ciel l'ont emporté sans retour. Les peuples ne se retournent guère et ne reviennent point aux foyers qu'ils ont dépassés et le héraut de la foule reste anonyme comme la foule elle-même.

C'est ainsi que le publiciste que vous êtes — et je ne suis point sans en connaître d'autres encore, — ont éparpillé les feuilles de roses de leurs pensées et comme un vent impétueux a tout emporté.

La récompense de tels travaux ne peut vous venir de l'Académie puisque l'Académie n'a pas pu les apprécier suffisamment.

Heureusement, vous avez d'autres écrits, composés cette fois non plus pour les besoins et sur l'urgence d'un jour, mais pour le charme reposant et l'éducation de toujours.

Ces écrits ont pu faire à leur apparition moins de bruit que certains de vos articles, mais ils ont gagné en durée ce qu'ils semblaient n'avoir point en sonorité, et ce sont ces travaux-là que l'Académie a retenus.

C'est tout d'abord ce délicieux et trop rare recueil de poésies : *Roses de Noël, Sonnets et Varia*, qui n'apparut qu'un instant au firmament littéraire, — que vous avez rappelé scrupuleusement au nid, — mais dont quelques exemplaires, — pour le bonheur

des délicats — et pour votre renommée, — vous avaient définitivement échappé.

Ce sont ces discours, je pourrais dire, comme vous dites, ces sermons ; — aussi bien Horace appelait lui-même *sermones* les discours littéraires qu'il composait, — ce sont ces sermons, dis-je, au cours desquels, à propos de saint Philippe Néri, de sainte Cécile, des Petites-Sœurs des Pauvres, vous avez semé tant de pensées charmantes et laissé entrevoir des préoccupations morales, esthétiques et sociales si hautes — dans un style qui, le plus souvent, est une merveille de ciselure.

Ce sont ces *Esquisses et Profils*, dans lesquels votre psychologie particulièrement avisée vous a permis de tracer de véritables portraits, d'une délicatesse de touche qui n'exclut point l'incision du trait et a fait revivre — pour l'histoire autant que pour l'édification, — l'âme de la duchesse de Broglie, ou de telle douairière spirituelle et philosophe, émule plus aimable mais non moins fine que la comtesse Diane : ce sont ces *Figures de prêtres* dont je reparlerai et qui font de vous — en même temps qu'un peintre toujours soigneux, — un harmonisateur de matériaux pour servir à l'histoire tout à la fois du diocèse et du département.

\*  
\* \*

Mais il convient tout d'abord de savoir et de dire que vous avez vécu et que vous avez écrit le même idéal : Votre vie a inspiré votre œuvre qui s'éclaire de votre vie.

Le philosophe Joubert, qui n'est point sans quelque parenté avec vous, disait de lui-même : « Je suis une âme qui a rencontré par hasard un corps et qui s'en tire comme elle peut. »

Vous êtes, vous aussi, et surtout, j'allais dire presque uniquement une âme, ce quelque chose d'ailé, de subtil, d'insaisissable, et que pourtant on ne saurait nier — dont parle Platon ; et ce qui vous a le plus incommodé sur la terre, — sans que vous ayiez réussi à vous en tirer, — heureusement pour nous, — c'est votre corps.

Ne vous plaignez point cependant : c'est grâce à ce corps que votre âme a pris ce je ne sais quoi d'achevé que donne la douleur. Musset le disait de lui-même et vous en êtes un exemple.

L'homme est un apprenti ; la douleur est son maître  
Et nul ne se connaît, s'il n'a jamais souffert.

Du fait que vous n'avez pas été sans souffrir, vos pensées ont pris quelque chose de la ténuité qui émaillait votre corps. La matière, en se réduisant au moindre, a laissé transparaître davantage l'âme lumineuse qui l'animait.

Toute votre sensibilité — et par suite, tout votre art, — tout votre talent, — toute votre œuvre, — unique en ses multiples manifestations, — s'est orientée vers la beauté immatérielle et en vivant trop souvent en souffrance vous avez vécu toujours en beauté.

Le style, c'est l'homme ; Buffon l'a dit, et cela est exact aussi de vous en quelque manière : Je ne dis pas tout à fait, — car il apparaît bien que la pensée, même

virile, se plaît chez vous aux voiles graciles : mais en ce choix — disparate à première vue — s'affirme encore la prédominance de l'esprit intérieur qui aiguise et raffine sans cesse.

Et puis ! quelle revanche prend ce style quand il s'agit de saisir, de noter, de traduire, — sans les trahir, — les mille nuances de vos pensées, toutes les complexités de votre psychologie, — toute la grâce flexible, penchante, attachante et mobile de votre moi, — si personnel sans être haïssable, — si original quoique tout en tons discrets, — en blanc mineur, — diriez-vous.

Rarement une œuvre a mieux résonné une âme ; rarement un style a mieux rendu une œuvre — rarement une mentalité d'aristocrate intellectuel a trouvé pour se développer un milieu plus à souhait et n'a imprégné de sa propre nature et de son idéal, l'ambiance favorable dans laquelle elle se mouvait.

Poète, vous avez tout créé, vous aussi, à votre image. Prêtre, artiste, philanthrope, sociologue, éducateur littéraire, car vous êtes tout cela ; vous n'avez trahi aucune des fonctions, — esquivé aucune des responsabilités, — dévié aucun des moyens qui peuvent développer chez les hommes le sens de la piété, — de l'art, — de la philanthropie ou de l'éducation, — mais vous avez été attiré vers chacune de vos fonctions par les parcelles de beauté, — beauté divine ou beauté humaine, ou plutôt beauté indivisément humaine et divine — que recélaient ces fonctions.

Et cette beauté — vous ne l'avez point sentie seule-

ment et gardée pour vous seul, — pour en jouir ; vous l'avez extraite, vous l'avez mise en valeur, vous l'avez propagée, vous en avez rempli les multiples applications que vous pouviez faire de votre apostolat religieux, de votre goût artistique, de votre sens social, de vos hardiesses d'initiateur. — L'humaniste, chez vous, était doublé d'un chrétien ; ainsi vous êtes devenu apôtre sans cesser d'être artiste.

Vos poèmes écrits, vos discours, vos livres n'ont été que des résultats, vous les aviez vécus premièrement.

Avant d'en aborder l'étude, et pour la faire mieux comprendre, il convient que l'on se remémore l'intense et lumineux labeur que dès longtemps vous avez accompli, — modestement, d'ailleurs, — comme l'abeille qui compose son miel sans rien heurter, et dont le bruissement pour harmonieux qu'il soit — n'est point entendu — au passage des grandes routes — par l'oreille distraite des caravanes humaines.

Longtemps vous n'aviez point pris garde non plus que votre chanson ténue portât bien loin. Après quelques ministères extérieurs, vous étiez venu au port du salut, et vous viviez votre âge d'une persistante jeunesse, parmi les livres, les fleurs et l'encens, dans un monastère dont les règles ont toute l'humanité du divin, en une chapelle gracieuse, aux bulustrades florentines, remplie des réminiscences de la Renaissance italienne et où, — sous l'autel du sacrifice, — repose — dans l'albâtre de ses vêtements et l'incomparable pureté de ses lignes, — la Cécile de Maderne, la martyre dont le cœur se fondait en rose et dont l'âme

s'exhala dans une harmonie qui ne s'est point encore éteinte sur le monde.

Et dans cet incomparable décor, en cet asile fleurant et pieux, prêtre, vous avez d'abord travaillé à la sanctification de vous-même et des autres; mais il est bien des manières de concevoir la sainteté. Vous l'avez, vous, conçue en beauté, et c'est étudier déjà votre œuvre littéraire, votre mentalité artistique que de pénétrer votre idéal de sainteté.

« Mon saint, avez-vous dit au cours du panégyrique d'un personnage qui fut entre tous, charmant dans sa jeunesse et aimable toute sa vie, saint Philippe Néri, le Florentin du XVI<sup>e</sup> siècle, mon saint serait à la fois charmant et fort, séduisant et courageux, indulgent et héroïque; rien de céleste, mais rien d'humain, non plus, ne lui serait étranger.

« Mais je voudrais en outre que cette bonté, il la poussât jusqu'à la beauté même, et — s'il faut tout dire, — jusqu'à la grâce enfin, — plus belle encore que la beauté. Voilà pourquoi je ne sais si je lui accorderais le génie, — trop exceptionnel pour exercer sur tout le monde ici-bas un très grand attrait, — mais je lui donnerais certainement l'intelligence : l'intelligence sans tendresse est bien froide, et la tendresse sans intelligence est bien sotte.

« Et, je l'ai dit, je ne penserais pas avoir suffisamment doté mon héros si, pour manifester sa belle âme, je ne lui attribuais une belle physionomie, régulière, pure de ligne ? et qu'importe ? expressive . . . »

Je ne sais si Messieurs de Port-Royal auraient goûté

ce portrait de saint. Pour nous, il est révélateur d'un idéal singulièrement attrayant.

C'est ce même sens esthétique qui a toujours présidé aux cérémonies musicales et aux oratorios qui furent donnés par vos soins en la chapelle de votre monastère.

Dans un de vos ouvrages : *Figures de prêtres*, vous avez débuté par un hommage à un artiste, par un acte de foi en la musique, en ouvrant la série de vos portraits par celui de maître Jean Titelouze, prêtre et organiste de la Cathédrale, de 1588 à 1633, prince des Palinods, l'année même de sa mort, et auteur de nombreuses compositions qu'il publia sous le titre de : *Hymnes pour toucher sur l'orgue avec des fugues et recherches pour le plain-chant et magnificat de tous les tons avec les versets pour l'orgue*.

Cette notice sur Titelouze, par les détails qu'elle donne sur la vie du savant prédécesseur de l'estimé confrère, — titulaire actuel du grand orgue de la Cathédrale, — forme à elle seule un opuscule des plus intéressants et d'une facilité d'érudition tout à fait remarquable. Mais, à propos de Titelouze, vous avez aussi écrit sur l'emprise et la puissance d'édification de la musique, une page révélatrice de votre acuité artistique.

« Vous êtes à l'église, écrivez-vous, le sacrifice depuis un instant déroule devant vous ses phases sublimes, pourtant vous demeurez froid ; la colombe divine ne descend pas. Tout à coup, de belles notes d'harmonie frôlent votre oreille ; cela vient de loin, diriez-vous, d'un pays de rêve ou plutôt des parages

célestes : c'est recueilli, pénétrant et si doux. Et vous voilà toute effusion maintenant, le front dans la main, la paupière humide, la tête reposée sur le sein et les bras autour du cou de l'ami qui est Dieu ! »

« Ou bien vous avez vingt ans, et, dans l'accomplissement du devoir dominical, vous essayez, priant, d'ouvrir à Dieu toute votre âme. Vous lui dites qu'une immense force d'enthousiasme est en vous inoccupée et par conséquent dévorante : un large besoin d'expansion, une soif inassouvissable d'idéal vous consume, et cela vous effraie ; car à quoi ne peut pas se porter un cœur bouillonnant qui veut vivre ? ah ! si quelque émotion noble, inaperçue d'autrui, vous faisait tout à coup tressaillir, comme pour vous décharger du fardeau qui vous ploie : ah ! si un vent du ciel vous effleurait en ce moment et que votre cœur vibrât, et que le trop plein de vos sentiments pût s'écouler avec mystère. Mais voici : l'orgue chante, ses sonorités vous étreignent, une larme monte à vos yeux, et la paix de l'heure présente et la sécurité de l'avenir vous sont revenues. Vous le promettez à Dieu : vos vingt ans resteront courageux et fiers. Qui a fait cela ? la grâce passant dans un chant d'orgue ! »

On n'écrit point de telles choses si on ne les a senties vraiment ; on n'écrit point celles qui vont suivre si vraiment on ne les a pas vues, — comme de ses yeux, — note à note, — sur les ondes sonores et fluides de la musique.

C'est vous encore qui parlez, Monsieur, au soir d'une Sainte-Cécile :

Vous dites : « Il y a une antienne de *Magnificat* qui est une perle fine. Voici le dessin. Cécile a vingt ans, elle est chrétienne ; elle a fait vœu de virginité. Par une charmante inconséquence d'ingénue, elle a accepté cependant d'épouser Valérien, un jeune patricien de Rome dont elle veut faire le salut. La naïve enfant, ou plutôt la sainte surnaturellement inspirée, a compté sur l'intervention de son ange gardien pour tout dénouer. Les noces sont faites : elle attend donc le jeune Romain. Elle lui dit : Valérien, j'ai un secret, un secret à te révéler : *Est secretum, Valeriane, quod tibi volo dicere*. Quelqu'un du ciel veille sur moi, c'est un ange, il m'aime. *Angelum Dei habeo amatorem*. Oh ! prends garde, si tu savais de quel zèle il brûle pour me garder intacte et toute à Dieu. *Qui nimio zelo custodit corpus meum*. Rien de plus : sur ces paroles, la liturgie a mis un chant mineur du quatrième mode, qui les anime, les colore et en fait comme une miniature de vieux missel, avec de jolis tons bleu de ciel et des blancheurs de lis. On chante, on chante encore et sur un beau fond d'or les figures apparaissent. Voilà Cécile : elle est debout, son col penche légèrement, son doigt se lève ; elle a un divin sourire. Elle dit Valérien, j'ai un secret, un secret à te révéler. Valérien écoute, les bras tombés, l'air éperdu en attendant que le ciel se déchire pour l'éclairer et qu'il adore. Telle est la scène : elle passe toute entière pour qui sait voir à travers deux ou trois phrases de plain chant qui sont d'une saveur exquise. »

En effet, Monsieur, vous savez voir et faire voir aux

autres. Mais j'imagine que c'est par réflexion surtout et que toute cette beauté est d'abord en vous-même.

Vous êtes, je l'ai dit, un embellisseur — et jusque dans les œuvres philanthropiques que vous avez entreprises — et dont, au prime abord, on est tenté d'être surpris de vous voir si curieux et si bien averti. Qui donc a dit que vous n'êtes qu'un poète ? Je dis, moi, que vous êtes poète en tout.

Voici autour de vous, nées de votre initiative, des œuvres sociales, des mutualités : une *Société normande de demoiselles employées dans le commerce*, mutualité, d'ailleurs, régulière en la forme, avisée au fond, avec des statuts légaux.

Il s'agit d'aider les jeunes filles employées de commerce à se ménager des secours médicaux et pharmaceutiques, moyennant quelque cotisation. Donc, maladies, remèdes, comptabilité : c'est très social, c'est de la solidarité effective, disons même que c'est de la charité toute chrétienne ; les meilleurs s'en tiendraient là, et ce serait déjà bien. Mais ce ne serait pas vous.

Pour vous, une œuvre de philanthropie, c'est encore une œuvre de beauté, de féminisme transcendant et délicat.

Il n'y a pas à retracer après vous les dangers de toutes sortes qui menacent de heurter, de briser par les rues et par les magasins ces jeunes filles employées dans les bureaux et dans les halls du commerce, — petites Tanagra très fragiles et, la plupart du temps, maniées avec si peu de précaution, — frileuses Mignons transplantées de leur pays en un milieu où l'oranger

ne fleurit guère. — Mireilles qui prêtent trop facilement créance à l'appel des bois silencieux — Mimis Pinsons qui ne portent plus, — même sur l'oreille — le bonnet protecteur — miniatures cependant des épouses prochaines, des futures mères de famille, sanctuaire de l'humanité à venir qu'il s'agit de sauver des séductions en les gardant des trop rudes privations, — auxquelles il convient, vous l'avez dit : « de ménager la facilité de respirer l'air pur dans de beaux jardins, de prier dans la chère chapelle où toujours il y a quelqu'âme qui gazouille, de s'épanouir, de se détendre, de se réchauffer là comme dans un nid, de revivre enfin la douce vie de famille que l'on n'a plus. »

Comme la mutualité vue par vous prend une beauté plus belle encore qu'à l'ordinaire, — comme, encore une fois, c'est l'artiste chez vous, qui a fait le social, sans l'aveugler.

C'est l'artiste aussi qui, à l'heure où l'on ne songeait guère encore à ces institutions, devenues de mode aujourd'hui, a, voici bientôt vingt ans passés, organisé pour les dames et pour les jeunes filles, toujours dans l'ambiance des vergers en fleurs et de sainte Cécile, des conférences dont le titre seul aurait révélé l'organisateur : les *Conférences blanches*.

Vous avez, dès ce temps-là, Monsieur, avec une aisance admirable et avec un succès bien mérité, donné l'exemple à l'Académie; vous avez fait une œuvre hardie et très utile de décentralisation littéraire en appelant à Rouen, pendant plusieurs saisons, des écrivains qui étaient déjà l'honneur des lettres françaises : M. Bru-

netière, M. Doumic, M. Fonsegrive. Vous avez réservé bonne part à notre Compagnie en faisant entendre et applaudir deux de nos plus éminents collègues, Mgr Loth et M. Paul Allard.

J'ai dit qu'en organisant dans votre monastère ces conférences blanches, dont le souvenir n'a point pâli, vous faisiez œuvre d'initiateur : — oui, pour le temps où nous vivons, — époque de timidités qui ne s'avouent pas. — Mais en somme, vous ne faisiez que reprendre les belles traditions des anciens monastères aussi pieux qu'intellectuels, vrais foyers de savoir et de poésie, les traditions d'un temps où les abbesses enluminaient — non seulement les manuscrits d'œuvres précieuses qu'elles recopiaient avec une intelligence patiente — mais où elles composaient elles-mêmes des œuvres admirables.

Vous avez écrit un joli conte en vers, *Odile* ; pardonnez-moi si ce seul nom m'a rémemoré une histoire où vous seul semblez manquer.

René Bazin, dans *Les Oberlé*, a tenté de décrire la plaine d'Alsace vue du mont Saint-Odile, de l'Odilienberg qui la domine de 800 mètres.

J'ai pu, — en un jour de pluie continue, — faire la connaissance — par son livre — d'une abbesse de ce monastère qui aurait fait très bien dans le vôtre. Vous ne l'ignorez sans doute pas : elle s'appelle Herrade de Lansberg.

C'était une fille des comtes d'Alsace — les ruines hautes de son château féodal se dressent encore au milieu des rochers éboulés. Elle gouverna le monastère de

Saint-Odile du XII<sup>e</sup> siècle, et — merveilleuse enlumineuse — artiste avisée — d'une imagination fleurie, elle écrivit pour ses religieuses une somme de toutes les connaissances morales et scientifiques de son temps en un manuscrit qu'elle appela d'un vocable qui est déjà tout un poème : *Le Jardin des délices*, et qui périt, hélas ! lors du bombardement de Strasbourg, en 1870.

Dans ce jardin, Herrade a planté les arbres vigoureux de sa doctrine et aussi semé les fleurs plus délicates de sa poésie et toutes les ingéniosités d'un symbolisme un peu précieux.

C'est la côte d'Adam qui s'allonge d'abord en calice de lis d'où émerge le buste d'Eve; — c'est — à la fin des temps — l'ange qui replie et enroule le ciel que nous voyons — devenu inutile. — Dieu renouvelant toutes choses. Puis, que d'aimables conseils donnés à ses filles, en vers charmants que je voudrais pouvoir citer ici dans leur texte fleurant l'antiquité et que vous sauriez si bien traduire.

Car ces poèmes d'Herrade de Lansberg sont frères des vôtres, comme en sont frères aussi les meilleurs vers de Fortunat, l'auteur du *Vexilla regis*, l'aumônier de Radegonde au monastère de Poitiers, en plein creuset mérovingien — à une époque où les contrastes les plus criards se heurtent — où l'orgie et l'ascétisme se disputent la terre gauloise — et où les derniers survivants des élégances romaines, devenus chrétiens, ont gardé malgré tout — avec Ausone — l'amour des belles-lettres, le goût des fines choses — et si la cour des rois

est malpropre et grossière — savent se faire, eux aussi, en des cloîtres hospitaliers, de véritables jardins de délices intellectuelles !

Fortunat a bien réalisé son nom, mais sans qu'il soit vêtu de noir, n'est-ce pas qu'il vous ressemble un peu comme un frère ?

Parti d'Italie, avec la réputation d'homme d'esprit, et un mince bagage de distiques latins très élégants, il va de villa patricienne en évêché lettré, partout bien accueilli, payant, à la manière de La Fontaine, sa pension avec une épigramme Flâneur, pour aller à Tours, il passe d'abord par Metz ; il y arrive juste pour les noces de Brunehaut et il improvise l'épithalame de la trop distinguée princesse. Il voit passer, sur son char d'argent, Galswinthe, la sœur de Brunehaut, la prochaine victime de Frédégonde ; il chante son hymen fatal ; il s'attarde ici et là, véritable abeille butineuse ; enfin, il arrive à Poitiers où Radégonde, une âme d'Allemande très musicienne et très fine, a fui les brutales amours de ces bouviers couronnés qui s'appelaient les fils de Clovis. Là il s'arrête, et s'il reste encore — ce que vous n'êtes pas — le sybarite que l'avait fait la décadence romaine, — s'il n'est point indifférent aux chairs délicates, ni surtout aux ciselures des vases dans lesquels elles lui sont servies et aux fleurs qui forment le chemin de ses tables, s'il se remémore avec une volupté d'artiste, sans doute permise d'ailleurs, les salles enguirlandées de feuillages et semées de roses — s'il sait apprécier le fumet des vins plus que leur goût, son inspiration s'élève et son talent se précise. Il vit dans un milieu aussi

intelligent que pieux. La pratique des âmes particulièrement affinées dont il devient le confident lui fait une âme de plus en plus délicate également. Il prie comme il chantait, avec virtuosité, avec préciosité, avec élégance et avec sincérité à la fois.

On connaît trop peu les poèmes de Fortunat. Ce sont de petits chefs-d'œuvre de grâce, des bibelots de Sèvres, du Saxe en latin. Tout lui est sujet : une tristesse de Radegonde qui, après cinquante ans, pleure encore la patrie thuringienne ; les retraites rigoureuses dans lesquelles elle s'enferme à certains jours ; les bons soins dont il est l'objet, les attentions dont il est comblé. Rien ne fait mieux deviner les aimables poètes des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, pour la facilité, la souplesse, la sensibilité gracieuse, la mélancolie légère, que les distiques de Fortunat.

Mais viennent les grandes solennités religieuses, la réception des reliques insignes, la Sainte Croix, arrivant de Constantinople au monastère de Poitiers, et l'apparent dilettante, qui n'en est pas moins un croyant et tout à l'heure un saint, composera des hymnes mémorables, lesquelles enchâssées par l'Eglise dans la liturgie universelle, participent depuis quinze cents ans de sa vitalité toujours reverdissante.

Le livre de vos poésies, Monsieur, révèle, avec une piété plus profonde encore — avec une inspiration plus constamment élevée — un goût plus sûr — une plus impeccable harmonie — quelque chose des élégances et des facilités de Fortunat.

J'en ferai la preuve surabondante, en citant seule-

ment quelques strophes de cette délicieuse lettre de l'Enfant Jésus à une petite fille, la nuit de Noël :

Dans ma crèche, un désir m'agite :  
Je voudrais écrire un mot :  
Pour une si chère petite  
Ce n'est pas trop.

Je prends donc ce papier modeste  
J'arrache — c'est mon droit divin —  
Une plume à l'aile céleste  
D'un chérubin.

Le bambino Jésus commence :  
Mignonne ! lisez bien cela  
Pour vous j'écris, pour vous je pense :  
Bambinella.

C'est dans ce genre — un tantinet maniéré — mais si joliment — d'une grâce ronsardisante — et avec des diminutifs de diminutifs si chers aux poètes de la Péiade — qu'est aussi — comment dirais-je bien ? — brodée, drapée en dentelles aux points les plus compliqués — du Malines — du d'Alençon littéraire — cette imitation du *Stabat* joyeux de la Nativité, de Jacques de Benedetti, le Jacopone irascible et tendre — floriture pieuse qu'il faudrait accompagner au clavecin dans la chapelle de Trianon.

Près de la crèche où reposait  
Son adorable enfantelet  
Belle madone, elle priait.

Ah ! de sa grande félicité  
Et toute amiable beauté,  
Qui ne se sent tout délecté !

Sainte mère ! faites ceci  
 Puisque dans cette étable-ci  
 Jésus s'est fait notre merci.

Donnez-moi bien des doléances  
 Pour les pitoyables souffrances  
 Que causent déjà mes offenses.

Mais surtout que j'aime à foison  
 Et sans possible trahison.  
 Jésuslinet, le saint poupon !

Et l'adaptation, le calque continue — ingénieusement — chaque strophe joyeuse, berceuse et tendre — faisant écho dans la mémoire, et par antithèse — à la strophe douloureuse correspondante du *Stabat* liturgique.

C'est un véritable tour de force — exécuté avec la dextérité d'une brodeuse, — la virtuosité d'un artiste très délicat — pour qui les nuances n'ont plus de secrets, — les mots plus de duretés, — mais qui sait tout fondre, tout diluer, tout assouplir en syllables flexibles, en phrases enveloppantes, — en drapés de mousselines neigeuses.

Cette délicatesse — plus que féminine, — je devrais dire le vrai mot — sacerdotale, se dévoile et en même temps se précise à chaque page de votre trop court recueil de poésies.

J'ai dit que Fortunat a décrit, avec un luxe de détails exquis, les apprêts et l'aspect d'une collation raffinée dans une salle de feuillage. Mais voici un sonnet qu'il n'aurait sans doute pas su faire :

L'âme humaine est semblable à l'objet parfumé  
 Dans son écrin soyeux ; tandis qu'en apparence  
 Il se cache, de lui s'échappent en silence  
 Mille atomes secrets dont l'air est embaumé.

D'éléments plus subtils, homme, je suis formé,  
 Car sans sortir de moi, ni trahir ma présence,  
 Ainsi parfois au loin court mon intelligence,  
 Ainsi vole mon cœur près de qui l'a charmé.

Ma vie est un jardin tout rempli de moi-même,  
 Des parcelles de moi, sont où je pense, où j'aime  
 Mais il faut l'être entier pour dignement agir.

Et c'est pourquoi l'on doit comme un bouquet de roses  
 Ou comme un flot d'odeurs dans un beau vase encloses,  
 Se cueillir — çà et là — pour se mieux recueillir !

La chute en est heureuse — peut-on dire justement cette fois, — et Corneille qui tourna de si jolies anti-thèses eût aimé cette chute-là, sans parler du *çà et là* qui témoigne d'une certaine désinvolture à l'égard des prosodies perruques.

Mais l'esprit seul ne fait pas le poète, — j'entends le poète sympathique avec qui l'on vibre d'accord, — sous les vers duquel on sent palpiter ou panteler un cœur, — auquel on va dans ses heures de désespérance et de doute, auquel on se plaît parce qu'on le sent ami.

Cette formation douloureuse et supérieure — et ces coups répétés et incisifs du sculpteur divin — vous les avez reçus et c'est de votre cœur qu'ont jailli les plus beaux vers de vos poèmes.

Et c'est aussi la leçon qui se dégage, Monsieur, de vos œuvres et de votre survivance aux illusions que vous dites tombées en vous.

Vous pourrez d'ailleurs, ce soir — en entendant raconter les traits d'héroïsme ou le cours très humble — et d'autant plus méritoire — de vies laborieuses, en

présence de braves gens, — de femmes dévouées, — vous convaincre — si un cœur de prêtre en pouvait jamais longtemps douter, — que la beauté n'est pas morte dans toutes les âmes de nos contemporains — mais qu'elle s'y révèle au contraire en attitudes insoupçonnées — ou plus héroïquement encore — en gestes quotidiens.

Vous pouvez aussi et dès à présent être convaincu que l'Académie en vous ouvrant ses portes, a entendu rendre hommage à votre vie toute de poésie, de grâce et de beauté, et s'il en était nécessaire — vous réconcilier avec la nature humaine, en vous offrant dans son sein, des types indiscutables d'honneur, de probité, de désintéressement, qui compenseraient au centuple vos désillusions d'autrefois.

Pour moi — qui ai trouvé dans cette Compagnie un accueil qui révélait tant d'optimisme et d'espoir, je peux — comme Mazarin présentant Colbert à Louis XIV — rentrer en mon obscurité et dire qu'en vous introduisant dans l'Académie — j'ai l'intime conviction de m'acquitter envers elle — de la dette que j'avais prématurément contractée.

Je dois tout à l'Académie, mais vous suffirez aussi, — Monsieur — à la libération de ma reconnaissance.

---



# RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. SAMUEL FRÈRE.

---

La fondation des prix Pellecat est trop récente pour qu'on puisse reprocher à l'Académie d'en rappeler encore une fois l'origine, bien que ce facile devoir ait été déjà accompli en 1910. Peu importe les redites aux cœurs reconnaissants.

Un homme généreux, doublé d'un esprit élevé, s'est rencontré dans le monde rouennais où l'on pense, où l'on prévoit, et où l'on donne. Il aimait les arts ; qui plus est, il aimait les artistes, en oubliant que ceux-ci ne servent pas toujours utilement les intérêts de ceux-là. Il avait assisté de près aux luttes de jeune peintres ou de jeunes sculpteurs, riches de talent en herbe plutôt qu'en grain. Les ressources leur manquaient pour aider la moisson à mûrir. Il résolut, lui qui était riche, d'aider ces adolescents de bonne volonté.

Nous l'indiquions l'an dernier, au jour de la première distribution de ces récompenses, M. Eugène Pellecat confia donc à l'Académie un capital nous permettant de décerner annuellement deux prix de 1,000 francs chacun à deux jeunes gens de Rouen ou du département jugés (ce sont ses propres expressions), avoir le plus de

mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

Ces prix sont donc à la fois une récompense et un encouragement. Nous ne saurions trop le redire. C'est cela, c'est tout cela, mais ce n'est que cela. Il serait fâcheux pour la vérité, et pour eux, que nos lauréats s'imaginassent l'Académie les sacrant ainsi chaque année et d'un seul coup, grands peintres et grands sculpteurs ; M. Pellecat ne pouvait émettre cette prétention ; nous, non plus.

Il leur eût plutôt recommandé, en les choisissant, de ne pas se reposer sur leurs lauriers, suivant la formule banale, d'employer leurs nouvelles ressources à perfectionner leur instruction, à suivre des cours vraiment supérieurs, à voyager avec profit, à prendre des modèles, à acheter des livres d'art brochés, c'est-à-dire des livres à lire. Si justifié qu'il soit, ce dernier conseil passera pour une naïveté, il aura le sort de toutes les recommandations, qu'on salue et qu'on ne suit pas. En général les artistes ont le tort de ne pas lire, sous prétexte que leur art confisque l'intégralité de leur existence. Ils écrivent peu, et nous en connaissons chez lesquels il est difficile de trouver une plume. Ils se privent ainsi d'une foule de notions et de connaissances précieuses, susceptibles de les aider à traiter sûrement des sujets intéressants en dehors de ces motifs poncifs et immuablement creux qui courent les ateliers. En lisant, ils arriveraient à individualiser, et surtout à spiritualiser leur œuvre, vertu éminente à une époque où l'art tend au matérialisme, c'est-à-dire à la pure repro-

duction des choses concrètes, et de n'importe quelles choses. A l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Rouen, qui compte aujourd'hui près de 400 élèves, il existe un cours d'histoire de l'art ; c'est un enseignement parfait tant à cause de l'étendue du programme que par la valeur des leçons. Mais il est nécessaire de le continuer par le livre, le jour où l'on quitte les bancs. A trente ans, si l'on visite un musée sans connaître l'origine et l'évolution des écoles dans le passé, on perd non pas tout son temps, mais la moitié de son temps, et c'est déjà trop.

Voilà, ce me semble, quelques vérités pas bien neuves, mais bonnes tout de même, dont M. Eugène Pellecat eût enguirlandé ses générosités si nous avions eu le bonheur de le voir lui-même distinguer les lauréats.

Aussi bien, ces lauréats, vous avez hâte de les connaître et l'Académie ne vous réunit pas pour cacher leurs noms sous des fleurs, fussent-elles de rhétorique. Laissons donc à d'autres Compagnies le « Festina lente » d'Octave Auguste.

\*  
\* \*

M. Eugène Lebrec, statuaire, a vingt et un ans : son père est mécanicien à Sotteville.

Il commence par travailler quatre ans chez un sculpteur de Rouen, M. Goujon, en suivant les cours de l'Ecole régionale qui se tiennent le soir, pour permettre aux élèves de continuer leur métier, dans le jour. A l'Ecole, il réussit dans toutes les facultés. Je fatiguerais votre

bienveillante attention, en vous imposant la liste de ses prix depuis 1903 jusqu'en 1910 : dessin, ornement, sculpture ornementale, dessin de mémoire, dessin d'objets usuels, figures d'après nature, anatomie, prix du Ministre, prix du Département, médailles d'or, acquisition par l'Etat : il enlève couronnes sur couronnes, et comme Lebrec est un bon camarade, ses succès font en même temps sa propre gloire et la joie de ses concurrents. M. Alphonse Guilloux l'a gardé dans son atelier pendant sept ans. Il vante ses aptitudes et ses travaux. « Ce jeune homme, écrit-il à l'Académie, est intelligent, travailleur, persévérant, il aime ardemment son métier, il est digne d'être encouragé ».

Lebrec n'appartient pas à la catégorie de ces jeunes présomptueux, illusionnés sur leur valeur, et enclins à proclamer dans la patrie de Corneille que leurs coups d'essai valent des coups de maître. Aimables génies, à peine ont-ils dessiné leur première figure qu'ils s'en vont la produire par le monde, criant au public : « Regardez-moi, comme je suis beau ! » Notre statuaire, lui, a peiné sept ans avant d'exposer, et son talent ne s'en porte pas plus mal. Pour la première fois, en 1910, Lebrec consent à affronter le jugement de la foule, qui n'est pas toujours un jugement sain, mais que nous aimons pourtant, comme on aime les fruits verts au collège. Cette année-là, il envoie au Salon des Artistes rouennais un buste en plâtre, et un buste en bois, intitulé au livret : « Le père Guichon, le vieux marchand de journaux ». Cet excellent morceau, annonçant déjà un tempérament vigoureux, fut suivi, en 1911, d'un

buste en plâtre d'une ressemblance frappante, et d'une exécution pleine de vie. Tout le monde, en entrant, reconnaissait du premier coup M. Lelong, le distingué directeur de l'Ecole, dont la physionomie se prête aisément à une reproduction par la sculpture.

Les qualités maîtresses de Lebrez se précisent à l'aise dans cette pièce de choix. La forme est franche, largement traitée, bien vue par un œil enclin à résumer les aspects plutôt qu'à les diviser. Lebrez permet ainsi à la lumière de collaborer sur le plâtre avec les masses de la construction. Il semble, en effet, que dans certaines sculptures, mesquinement conçues, figolées, prises par les petits côtés de la nature, la lumière soit comme embarrassée de s'arrêter plutôt ici que là. On dirait qu'elle cherche au hasard le moyen de s'accrocher n'importe où, sur les figurations molles, sans réussir à s'y fixer. Cette gêne, elle ne l'éprouve pas en face du buste de M. Lelong. L'expression et le caractère s'y déterminent ainsi par la force des choses : l'effet et le résultat final se trouvent atteints par voie de conséquence, sans une recherche directe et distincte de l'impression.

Ses études une fois terminées à l'Ecole de Rouen, notre lauréat prit son vol vers la Grande ville, où, comme tous ses pareils, il espérait recevoir la consécration de son talent et trouver des travaux semblant lui faire défaut autre part. Il n'avait pu obtenir le prix Vauthier, parce qu'il n'était pas domicilié à Rouen, mais il fut suivi par une pension du Département et une subvention de la commune de Sotteville. Il réussit de

cette façon, avec bien des économies, à vivre dans Paris, et à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, il fut reçu en concours de place. Il entra alors au cours de M. Coutan.

En dehors de l'enseignement, il travaillait à l'atelier de modelage de Versailles, pour les réparations du château, en augmentant ainsi le chiffre assez maigre de ses revenus.

Cet automne, il a dû laisser ciseaux, marbre et terre glaise, pour devenir soldat. Il est aujourd'hui au 17<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, à Rambervillers, dans les Vosges. Ouvrez l'œil, mon cher Lebrech et ne vous plaignez pas de votre sort; c'est fort beau d'être un vaillant artiste; c'est encore mieux de se montrer brave Français. Les Académies n'ont pas à vous donner de conseils sur la façon dont vous honorerez l'uniforme comme l'uniforme vous honore vous-même. Laissez-moi cependant vous lire cette lettre d'un académicien, M. Henry Houssaye, l'éminent auteur de *1814* et de *Waterloo* : je l'ai copiée à votre intention :

« S'il y a vingt manières de bien servir la Patrie, je pense aussi que le soldat est celui qui la sert de la façon la plus rude, la plus désintéressée et la plus efficace. Trop de jeunes gens regardent le service militaire uniquement comme une servitude. A ceux-là, il faut rappeler que c'est un honneur. A tous, il faut faire sentir l'utilité et la grandeur du rôle où les appelle la Patrie. Haut les cœurs, dites-vous, il faut dire aussi, haut les yeux ! Il faut mettre la Fierté dans l'âme inconsciente et timide des conscrits. J'admire ce vieux sergent qui, passant l'inspection de ses hommes, disait à une recrue :

« Ayez donc le regard assuré, fixez-moi dans le blanc des yeux : faites-moi trembler, tonnerre... vous êtes soldat! »

\*  
\* \*

M. Paul Mascart, artiste peintre à Duclair, reçoit l'autre prix de 1,000 francs.

Lui aussi, il a commencé par l'École régionale de Rouen, et l'un de ses anciens professeurs, M. Scarcé-rieau, nous écrit le 15 mai 1911 : « Paul Mascart a toujours été un élève sérieux, assidu ; je n'ai eu qu'à me louer de lui à tous points de vue. Depuis sa sortie j'ai pu constater ses progrès incessants en peinture, grâce à un labeur constant et opiniâtre ».

Mascart traite au besoin la figure, mais il se distingue surtout comme paysagiste. Les très nombreuses Expositions où vous avez rencontré ses toiles, à Rouen où ailleurs, amènent le public et la presse à juger sa valeur. Il appartient à cette classe d'artistes, ne se contentant pas d'exécuter des tableaux pour la vente, et chez lesquels on trouve des carnets, des albums couverts de notes, de croquis, et de projets attestant une étude sérieuse de la nature, en vue d'œuvres futures. Ce travail d'incubation, l'Académie a pu s'en rendre compte dans la galerie où Mascart envoyait, le mois de juin dernier, un bagage artistique des plus variés. Nous retrouvions, à côté de toiles finies, destinées à l'amateur, des études très vivantes dans leur état de motifs pris sur le vif, sur le rasoir de l'occasion, comme dit Topffer. Indications de mouvements, effets de lumière,

notations de temps et d'heures, pochades lestement enlevées à la pointe de la brosse et du sentiment.

Avec de pareils matériaux dans sa poche, on se trouve facilement en forme, le jour où l'on s'assoit, châssis en main, devant le site aimé. On l'a choisi, on y a pensé la nuit, on l'a analysé sous tous ses aspects, on sait d'avance comme il est tendre sous la fine rosée du matin, à l'aube où les lapins rentrent sous bois; comme il est sonore, baigné dans le soleil du soir, alors que des facettes d'or ruissellent sur l'épiderme du fleuve assoupi : on l'a vu fumer, à midi, on l'a vu jaunir au vent de l'automne, défaillir aux glaces de décembre, que sais-je ? On le chérit, ce coin d'amour, car on en a épilé le charme. On le traite en jolie femme ; on l'aime mieux ainsi qu'ainsi, avec sa robe mauve, ou son écharpe bleue, ou son air de rêve, ou son allure tapageuse. Ah ! comme on devrait faire un chef-d'œuvre alors, si on avait le sens commun. Comme de cette divine union entre la nature qui s'offre et le peintre qui lui demande le baiser suprême, après lui avoir fait longtemps la cour, devrait sortir un être beau, solide, bien portant, et plein des grâces de sa mère. Hélas ! triste réveil, amère extrémité de cette lune de miel ! Un chef-d'œuvre ! Qui ne fait que des chefs-d'œuvre ? Sur dix toiles peintes en deux mois, combien de passables ? Répondez, Messieurs les artistes diplômés par la Renommée ! Qu'une seule soit réussie et c'est déjà beau. Dans la délicieuse correspondance de Corot, récemment publiée par Moreau Nelaton, je cueille au hasard ce passage : « Depuis que je vous ai vu, mon

ami, j'ai fait aux environs de Paris deux études, pas de première qualité. Espérons qu'il en viendra plus tard ! »

Consolons-nous donc, mes chers confrères en art ; si Corot n'était pas toujours égal à lui-même, nous avons bien le droit, nous, les petits, de ne pas être constamment « de première qualité ».

Ce qu'il faut, c'est, quand on réussit, d'avoir à soi une manière de réussir qui vous reste personnelle. Mascart est toujours bien lui, et sans signature, on dévoilerait l'incognito de ses tableaux. Ils portent tous sa marque. Tous, même les discutables, attestent une sincérité de rendu qui a son prix. Mascart se laisse impressionner par des sujets généralement bien choisis dans les environs de Duclair où il habite ; il en dégage le caractère avec science et conscience, plutôt en l'exaltant qu'en le voilant. Sa palette est chaude, sa brosse est indépendante, quelquefois audacieuse. Il accuse de préférence l'effet dans des tonalités très soutenues. Nous nous souvenons avoir vu, signé de lui, au Salon des artistes rouennais, il y a deux ans, un paysage d'inondation en plein hiver qui donnait, non pas la chair de poule, car les poules détestent l'eau, mais un sentiment d'anxiété et de désolation intense. Ces troncs noirs, en silhouette sur un fond blafard, et sous un ciel mélancolique, emprisonnés de toutes parts et tendant leurs grands bras à tous les vents comme pour appeler au secours ! C'était navrant et c'était parfait.

J'ai nommé la Société des artistes rouennais, et c'est bien le cas d'en parler quand on s'occupe de Paul Mascart ; il est le premier qui en ait eu l'idée : avec M. Mar-

cel Delaunay, son dévoué président, on peut dire qu'il l'a fondée. Dans un journal dirigé par lui, et où il traitait les questions d'art, il a lancé le projet en le justifiant : syndiquer les artistes, les mettre en contact avec les amateurs, les pousser ainsi à travailler, faire œuvre de décentralisation, besogne difficile, et aussi besogne excellente. Les rapides succès de cette vaillante Société ont légitimé sa création.

On doit donc dire que, dans la mesure de ses moyens, Mascart a tendu la main à ses jeunes confrères normands ; à notre tour nous l'aidons de nos encouragements et nous sanctionnons ses progrès. C'est justice. Avant tout, Mascart est un persévérant, et comme il aime la nature, il viendra à bout de la pénétrer jusque dans ses arcanes les plus intimes. « L'artiste, disait encore Corot, doit avoir une conscience invulnérable. S'il fait des ouvrages où se laisse voir un défaut, même saillant, peu importe, qu'il poursuive ; on n'est pas peintre en un jour. »

Tels sont, Messieurs, les candidats distingués par l'Académie, dans l'attribution des prix Pellecat. M. Lebrec et M. Mascart, un ciseau et un pinceau voués au culte du beau. Nous faisons des vœux pour l'avenir de ces deux jeunes gens, et quand ils seront l'un et l'autre devenus des artistes notables, nous aurons peut-être le plaisir de reparler d'eux, un jour où nous décernerons notre récompense la plus haute en matière d'art, nous voulons parler du prix Bouctot.

---

# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. H. DE LA BUNODIÈRE.

---

MESSIEURS,

Lorsque nous ouvrons chaque matin les feuilles publiques qui nous donnent, par fil spécial ou sans fil, les nouvelles de tous les coins du monde, on pourrait croire, à lire les titres d'articles et les manchettes sensationnelles, que la vertu en est implacablement bannie. On voit revenir comme un *leit-motiv* la même terminaison lamentable, infanticide, homicide, fratricide, parricide, suicide.

Malgré les lois de solidarité sociale qui se multiplient et se précipitent dans notre temps, combien de misères cachées, combien de dévouements inconnus échappent à l'assistance officielle et à la récompense administrative.

A voir l'échelle des lois qui prennent l'enfant à sa naissance, pour conduire l'homme jusqu'au terme de la vie, on pourrait supposer que tout a été prévu dans notre civilisation outrancière pour le bonheur parfait de l'humanité ou du moins pour une existence toujours plus facile. Et voilà qu'un accident, le chômage, la maladie, l'inconduite, la mort enfin bouleversent toutes les combinaisons. C'est alors le sabotage du foyer, la grève du bonheur, le travail incessant, les lourds sou-

cis pour ceux qui restent et qui ne connaissent plus la journée de huit heures, le repos hebdomadaire et les ponts entre les fêtes.

Je sais bien qu'il y a encore les asiles et les hôpitaux, les pensions aux vieillards et... les retraites ouvrières, mais il faut, pour profiter des uns, quitter la famille et pour bénéficier des autres... , attendre trop longtemps.

Grâce à Dieu, les dévouements et les sacrifices volontaires apportent souvent une compensation aux injustices sociales et comblent les lacunes de nos lois de prévoyance.

Parmi les prérogatives dont jouissent nos Académies, l'une des plus agréables est bien celle qui lui permet, grâce aux dispositions testamentaires de généreux bienfaiteurs, de récompenser ces vertus cachées.

Si on pénètre plus intimement dans la vie de ceux que nous allons louer, on y retrouve presque toujours le sillon profond d'une éducation chrétienne, et, permettez-moi à ce propos de vous citer Taine, dans *Les Origines de la France contemporaine*.

« Le christianisme est encore pour 400 millions de créatures humaines, l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix huit cents ans, sitôt que ces ailes défont ou qu'on les casse, les mœurs privées, ou

publiques se dégradent... la cruauté et la sensualité s'étalent, la société devient un coupe-gorge, et un mauvais lieu.

« ... Quand on s'est donné ce spectacle et de près, on peut évaluer l'apport du Christianisme dans les sociétés modernes. Ni la raison philosophique, ni la culture philosophique et littéraire... ni aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service... il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds, et le vieil Evangile, quel que soit son enveloppe présente est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. »

Cette année et pour la première fois, l'Académie décernera deux prix de 300 francs chacun à une femme non mariée ou veuve, née à Rouen, y demeurant depuis dix ans au moins, s'étant distinguée par son assiduité au travail, sa bonne conduite, ou les soins dont elle aurait entouré ses parents. Cette personne généreuse a voulu conserver l'anonyme, je ne la connais pas plus que vous, Mesdames et Messieurs, peut-être est-elle dans cette salle, mais je suis l'organe de notre Compagnie, en lui adressant ici nos publiques remerciements et en lui souhaitant qu'elle puisse voir longtemps encore le bien se faire de son vivant, avant que cette fondation ne soit transformée.

M<sup>lle</sup> Marie Lecartel demeure, 27, rue du Val-d'Eau-plet, avec ses vieux parents, âgés tous deux de soixante-douze ans; elle est actuellement leur unique soutien.

La mère a cessé de travailler il y a dix ans ; elle est constamment malade et son état est même aujourd'hui assez précaire. Des deux fils qu'elle avait, l'un est décédé ; l'autre, marié et père de famille, est lui-même d'une santé assez délicate et atteint d'une myopie telle qu'il gagne difficilement sa vie : il ne peut, par conséquent, venir en aide à ses vieux parents.

Avec quelles ressources Marie Lecartel fait-elle face aux charges familiales ?

Employée comme sténo-dactylographe dans la maison Boissière, elle fait marcher toute la journée une machine Remington, à raison de 80 à 100 mots à la minute. C'est une moyenne de 45 à 50 lettres par jour qu'elle expédie, sans compter les bordereaux, les états des stocks, etc., etc.

Tous les jours, pendant huit heures de travail, elle traduit la pensée des autres, sans avoir le loisir d'une pensée à elle.

Depuis six ans dans la maison Boissière, elle remplit ses fonctions à l'entière satisfaction de ses maîtres.

Si les parents Lecartel ont fait des sacrifices pour leur fille Marie en la guidant, à la suite de ses années scolaires, dans une voie qui lui permet de gagner sa vie assez facilement, c'est bien le moment pour eux d'en récolter le bienfait.

Du reste, il est une remarque qui s'impose ici au début de ce rapport où passeront devant vos yeux de nombreux dévouements filiaux, c'est que les parents se trouvent ainsi souvent récompensés des efforts qu'ils

ont faits, de la gêne qu'ils se sont imposée, pour l'éducation matérielle et morale de leurs enfants.

Ceci n'atténue en rien cependant le mérite personnel de M<sup>lle</sup> Marie Lecartel qui déclare, comme tous les bons enfants, n'avoir fait simplement que son devoir.

L'Académie est heureuse de lui attribuer un prix de 300 francs.

Le second prix anonyme nous a paru amplement mérité par deux jeunes filles qui ont assumé pour une grande part des charges écrasantes.

La famille Tuvache qui habite 35, rue Jean-Rondeaux, a compté vingt enfants.

Cette constatation expliquerait suffisamment la gêne inévitable, mais la naissance très pénible du dernier enfant a singulièrement aggravé la situation. Depuis vingt-deux ans, M<sup>me</sup> Tuvache est dans l'impossibilité de marcher et reste presque constamment couchée. Lorsque ses forces le lui permettaient encore, elle travaillait dans son lit, soit pour la confection, soit pour des magasins de blanc; aujourd'hui, elle ne le peut plus.

Son mari, mort il y a cinq ans, était un excellent charpentier de navire, qui est resté trente-cinq ans chez le même patron.

Malgré la maladie de sa femme, du vivant de Tuvache, à force d'ordre et d'économie, la gêne n'était pas entrée dans le ménage. Hélas! il en fut tout autrement, lorsque, en 1905, Tuvache ne pouvant plus travailler, tomba à la charge des siens : six mois après il mourait.

Aujourd'hui, des vingt enfants issus de ce ménage, il en reste cinq. Passons-en une rapide revue.

L'aînée, Charlotte, a trente-quatre ans, elle a fait pendant longtemps des journées de lavage et de repassage, mais actuellement elle est obligée de rester constamment à la maison pour soigner sa mère et son frère aîné. La Ville de Rouen a déjà reconnu ses mérites en lui attribuant, il y a quatre ans, un prix Mulot.

La seconde fille, Zoé, que nous nous proposons de récompenser, travaille dans l'établissement Lailler, rue de Grammont, au tissage des bretelles, depuis l'âge de douze ans et demi ; elle en a aujourd'hui trente-cinq.

Marie, la troisième, conduit deux métiers dans la même maison ; elle y est depuis dix-sept années.

A proprement parler, cette fabrication des tissus élastiques n'est pas fatigante pour la femme, mais encore est-il que l'exécution de certains genres amène à la fin de la journée, surtout chez les sujets débiles, une réelle fatigue, fatigue d'autant plus grande qu'en la circonstance malheureusement, les filles Tuvache ne peuvent pas se nourrir comme elles le voudraient. De plus, si la tâche industrielle cesse à six heures, le travail n'est pas fini pour elles ; il reprend sous une autre forme à la maison de leur mère pour durer souvent jusqu'à onze heures du soir et diminuer d'autant un repos si nécessaire.

Le fils aîné de la famille, âgé de quarante-cinq ans, est veuf sans enfants. Forgeron de son état, il est venu demeurer chez sa mère après la mort de sa femme. Sur son gain quotidien, il donnait trois francs par jour et

faisait fréquemment à ses sœurs et à ses neveu et nièce des cadeaux utiles en chaussures, vêtements, etc. Il a été ainsi pendant longtemps la Providence de cette famille intéressante; mais depuis un an, il est couché — les secours de la maison qui l'occupait ont cessé après trois mois de maladie, et alors, non seulement il n'aide plus les siens, mais il est à leur charge — ses sœurs, en raison de ce qu'il a fait pour elles, ne veulent à aucun prix le laisser aller à l'hôpital.

Un autre fils Tuvache n'aide pas : c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Passons maintenant à la génération suivante :

Un troisième fils Tuvache est mort ainsi que sa femme, laissant deux enfants de neuf ans et demi et six ans. C'est encore au n° 35 de la rue Jean-Rondeaux que les orphelins ont été recueillis par la grand'mère et par les tantes.

Et maintenant comment se solde le chapitre des recettes. Quelques livres de pain et quelques kilos de coke du Bureau de bienfaisance et les secours de l'assistance médicale.

Pour le reste, c'est avec le gain seul de Zoé et de Marie — environ 4 fr. 50 par jour en tout — qu'on entretient dans un parfait état de propreté la maison du 35 de la rue Jean-Rondeaux et qu'on fait vivre ceux qui y habitent.

Je laisse aux mères de famille qui sont ici la solution de ce problème économique, et je leur demanderai si M<sup>lles</sup> Zoé et Marie Tuvache n'ont pas bien mérité le

prix de 300 francs, témoignage bien imparfait de notre admiration.

Le prix Boulet-Lemoine, sur l'avis de la Commission, ratifié par votre Compagnie, a été partagé entre deux bénéficiaires.

M<sup>lle</sup> Maria Basille, dont le dévouement filial ne nous a été révélé que tardivement, a retenu néanmoins notre attention, parce que les faits ont conservé toute leur valeur.

Lorsque son père est mort en 1869, elle avait seize ans et elle entra en service dans la place où elle est encore aujourd'hui : tous ses gages passèrent dans la maison de sa mère, qui avait alors trois autres enfants de onze ans, huit ans et cinq ans.

Cette situation précaire se prolongea sans changements jusqu'en 1894, époque où M<sup>me</sup> Basille s'affaiblit progressivement, pour succomber au bout de neuf semaines de maladie.

Il y avait vingt-cinq ans qu'elle était veuve, que cette fille l'entourait de ses soins et la soutenait de ses gages.

Un quart de siècle de dévouement filial ne mérite-t-il pas à M<sup>lle</sup> Maria Basille la récompense que nous lui décernons.

J'ajouterai cependant, et quoique cela s'écarte des conditions du legs Boulet-Lemoine, que M<sup>lle</sup> Maria Basille ne borna pas là son esprit de dévouement.

Elle a été aussi l'un des meilleurs soutiens d'une de ses sœurs mariée qui a été malade pendant dix années, dont quatre entièrement passées dans son lit.

Actuellement, si la tâche familiale de M<sup>lle</sup> Maria Basille semble avoir pris fin, son dévouement instinctif trouve un nouvel emploi dans la maison où elle est entrée en service il y a quarante-deux ans.

Elle y entoure de soins incessants, le jour et la nuit, un des auxiliaires de la Municipalité qui s'est usé lui-même au service des bureaux de bienfaisance de Rouen.

Victorin Lair est né à Ancourteville-sur-Héricourt, le 20 juillet 1836. A vingt et un ans il fut incorporé au 52<sup>e</sup> régiment de ligne et partit pour la campagne d'Italie où il fit bravement son devoir à Magenta et à Solferino; il y fut même blessé sans savoir comment, sa manche déchirée et teintée de sang, lui fit supposer seulement qu'au milieu de la mêlée il avait reçu un coup de baïonnette.

Après sept ans de service, il revint chez ses parents qui avaient bien besoin d'un soutien.

En 1864, sa mère tombe paralysée, et pendant six ans, il l'entoure de soins avec son salaire très modeste d'ouvrier journalier, jusqu'à son décès, en mars 1870.

En juillet de la même année, le clairon sonne de nouveau, et, bien que son père ait alors soixante-dix-huit ans, il le quitte, non sans regrets, pour rejoindre le 139<sup>e</sup> de ligne sous les murs de Paris. Ce que fut le siège, tout le monde s'en souvient, pendant ce rude hiver avec les fatigues et les désespérances, les rations réduites et les viandes innommables, mais qu'est-ce que cela pour Victorin qui est habitué à manger sou-

vent de la vache enragée. Quant au sommeil dans le fort de Vanves, exposé aux plus rudes coups du bombardement, il était moins assuré que dans ses fonctions de garde-malade à Ancourteville. Il supporte tout gaillardement. Revenu au pays après la guerre, c'est pour y retrouver son père impotent, et il reprend auprès de lui son rôle d'infirmier qui dura quatre années.

Au dire des voisins « son père était tenu et soigné comme un riche ». Cette phrase vaut tous les commentaires. Quelles privations ne fallait-il pas qu'il s'impose pour obtenir ce résultat avec un salaire de 1 fr. 50 à 2 francs par jour, sans être nourri.

Victorin Lair qui s'était marié tardivement n'a maintenant auprès de lui que sa femme, impotente depuis quatre ans et âgée de quatre-vingts ans. Il a recommencé auprès d'elle ses fonctions de garde-malade et lui-même ne peut plus rien gagner.

Si la femme est coutumière de ces soins méticuleux que la délicatesse de sa main s'ingénie à rendre si doux, il est plus rare de rencontrer dans cette mission de dévouement un homme de la campagne, que la rudesse des travaux manuels rend parfois malhabile.

C'est pourquoi l'Académie est heureuse de récompenser Victorin Lair dans cette circonstance en lui accordant un des prix Boulet-Lemoine.

Le choix de votre Commission s'est porté, pour un prix Octave Rouland, sur M<sup>lle</sup> Marie Benoît qui était l'aînée d'une famille de douze enfants. Si dans certains pays et certaines conditions sociales, le droit d'aînesse

est un privilège qui apporte de sérieux avantages, dans le monde ouvrier, au contraire, le premier né est souvent celui sur lequel les charges pèsent le plus tôt et le plus longtemps.

Tel fut le cas de M<sup>lle</sup> Marie Benoît qui entra en place à douze ans et demi, à l'heure où nos enfants sont encore choyés au foyer de la famille ou confiés à des sollicitudes quasi maternelles. Dans la famille Benoît, des petits frères et des petites sœurs viennent augmenter progressivement les charges des parents, qui font face cependant aux exigences de la vie. Ils font mieux encore puisqu'ils trouvent moyen de secourir de plus misérables qu'eux.

« Cachons notre misère, disaient-ils à leurs enfants... que notre charité soit ingénieuse... Dieu nous en tiendra compte ».

Si M. et M<sup>me</sup> Benoît ne savaient ni lire, ni écrire, ils savaient du moins pratiquer les vertus essentielles, et leurs bons exemples sont récompensés dans la personne de leur fille.

De cette nombreuse lignée de douze enfants, huit ont disparu, emportés par la faiblesse ou la maladie.

Cependant une plus jeune sœur se marie. Du moins, pense-t-on, celle-là va se tirer d'affaire ; malheureusement, il n'en est rien, et c'est une nouvelle charge en perspective. Après douze ans de ménage, son mari, M. Carpentier, succombe, et elle-même le suit deux ans après, laissant deux enfants entièrement à la charge de Marie Benoît. L'un d'eux est délicat, et maintenant

ce sont les frais de pension dans un sanatorium pour ce neveu et les notes de pharmacie qui s'allongent.

Entre temps, le père Benoît était devenu impotent, et pendant six années c'est une paralysie qui l'envahit pour l'abattre définitivement le 30 avril 1909.

Reste maintenant la vieille mère, âgée de soixante-treize ans, dont Marie Benoît est l'unique soutien.

Au milieu de toutes ces charges sans cesse renaissantes, Marie Benoît avait trouvé moyen, par un prodige d'équilibre budgétaire, que je recommande en haut lieu, de faire quelques économies. Une tante qui était dans le commerce traversait une crise difficile, elle lui confie tout son avoir, 200 francs, et la tante meurt sans avoir pu acquitter sa dette.

L'Académie a pensé qu'un dévouement aussi persévérant méritait bien un des prix Octave Rouland.

Le second prix Rouland, attribué aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs, a été accordé par acclamation à Pierre Cavelier, ouvrier forgeron à Thiouville, canton d'Ourville.

C'est, en effet, le prototype du genre qui répond le mieux aux intentions de notre généreux donateur.

Pierre Cavelier est né le 21 novembre 1880 ; c'est l'aîné de quatorze enfants vivants. Son père qui est petit cultivateur ne pouvait songer à établir chacun de ses enfants sur une ferme ; il fit de Pierre un ouvrier forgeron. A vingt et un ans, Pierre part pour le 22<sup>e</sup> d'artillerie, à Versailles. Sous le bénéfice de la loi de 1889, les soutiens de famille ne faisaient qu'un an de

service. C'était vraiment son cas, aussi, au bout d'une année, il revint prendre sa place à la forge. Maintenant c'est un homme dans toute l'acceptation du mot et il prend sur ses frères et sœurs un ascendant de bon aloi. Il est laborieux et économe ; sou par sou il rapporte son gain à la maison, sans songer même à se réserver les petits bénéfices de son métier de forgeron.

Pendant ce temps, ses sœurs se placent comme servantes et ses frères entrent en apprentissage. Paul et Eugène chez des boulangers, Médéric chez un charron. Tous restent étroitement unis, et on admire dans le pays ce groupe familial dont Pierre est l'âme.

Mais voici venir l'année terrible pour les Cavelier. Le 20 décembre 1907, Paul, garçon boulanger au Havre, revient un peu fatigué, pour se reposer trois ou quatre jours chez ses parents. C'est la fièvre typhoïde qui se déclare. La mère, exténuée, s'abat à son tour. Puis c'est Médéric, le charron, mais celui-là, moins résistant, succombe à dix-neuf ans. Enfin, les plus jeunes enfants, Eugène, Henri, Thérèse, Léon, sont obligés de s'aliter.

On ne trouve personne pour soigner tous ces malades. Pierre revient chaque soir. Après sa rude journée, il fait quatre kilomètres au pas de course et passe sa nuit en allant d'un malade à l'autre. Une sœur de Pierre est venue pour aider son père : elle tombe malade. Nous sommes au sommet du calvaire ; Pierre, épuisé par de si longues fatigues, est terrassé à son tour et forcé de s'aliter !

On est obligé de louer une maison voisine ; l'hôpital Cavelier a une succursale !

Le silence se fait sur cette période critique, mais nous savons qu'après ces heures angoissantes, les convalescents se mirent à soigner les malades, les forces revinrent, tous se relevèrent et se rétablirent ; il n'en manquait qu'un seul, le pauvre Médéric qui repose dans le petit cimetière du village.

Après une pareille bourrasque, ce fut une pluie de notes et de factures qui succéda. Alors c'est encore Pierre que nous trouvons à la tête du mouvement de relèvement : il expose la situation à ses frères et sœurs et les persuade de désintéresser tous les créanciers. Pour pouvoir donner davantage, il prend le grand parti de quitter la forge de campagne pour les ateliers du « Nickel », au Havre. La tâche y est rude, car il travaille une semaine de jour et l'autre de nuit, mais le gain est plus fort. Quand il revient tous les trois mois au pays, avec son petit magot, grossi des parts de chacun, il fait la tournée des fournisseurs. Depuis longtemps la situation est liquidée ; nulle part il ne reste un sou à payer.

Je m'arrête, Messieurs, car après avoir retracé brièvement cette vie d'énergie physique et morale de Pierre Cavelier, je ne vois pas de meilleure conclusion que de l'appeler à recevoir sa récompense.

Vous avez tous présents à la mémoire les accidents tragiques qu'entraînèrent, l'hiver dernier, la persistance des pluies dans notre département et l'émotion

qui s'empara de l'opinion publique lorsqu'on apprit que des ouvriers marneurs étaient ensevelis à 28 et 30 mètres de profondeur.

L'Académie, plusieurs fois déjà, et par une interprétation que n'aurait pas reniée l'auteur de ces libéralités, a décidé que le prix fondé par M. Dumanoir, pour récompenser une belle action, serait décerné non à un individu, mais à une collectivité.

Cette année, elle a jugé encore à propos de l'appliquer aux ouvriers marneurs qui ont contribué au sauvetage de leurs camarades ou tenté du moins de les arracher à cette tombe profonde.

J'aurais voulu, Messieurs, vous faire visiter ces carrières, au moins par la pensée, car je suis descendu dans une marnière comme un simple ouvrier, une corde enroulée autour de la jambe : c'est à cela probablement que je dois l'honneur d'être votre rapporteur aujourd'hui, à défaut d'autres mérites ; mais je m'efface pour ne raconter que les faits qui nous intéressent dans toute leur simplicité héroïque.

Le 11 janvier dernier, sur le territoire de la commune de Vènesville, canton de Cany, on apprit qu'un puits maçonné donnant accès à une marnière en exploitation depuis cinquante ans, menaçait ruine. Des pierres se détachaient sans interruption ; il était impossible de faire remonter les deux ouvriers, Ernest Groult et Joseph Bellanger, qui travaillaient au fond, sans les exposer à être assommés.

Le patron, prévenu rapidement, prit des mesures de

ravitaillement et on leur descendit 14 pains de 5 kilos, 3 livres de charcuterie, 40 litres de cidre, 5 kilos de beurre, des chandelles, des allumettes, 12 bottes de paille, des couvertures, des vêtements, du tabac à priser et à fumer. Le soir on put encore leur faire passer une marmite de soupe chaude, et puis ce fut fini : l'éboulement du puits s'achevait, coupant toute communication entre les ouvriers à 30 mètres de profondeur et ceux qui étaient à la surface.

On organisa alors méthodiquement le sauvetage en commençant le percement d'un nouveau puits. Dix ouvriers marneurs, sous la direction d'Albert Barray, se mirent fièvreusement à l'ouvrage pour délivrer leurs camarades. Les équipes se relayent au travail de jour et de nuit ; mais, ce premier trou ne présente pas de sécurité, par suite du peu de consistance des terres ; on en perce un second, puis un troisième, un quatrième enfin qui s'annonce pour être plus solide. Entre temps, l'opinion publique s'enervant en présence des difficultés sans cesse renaissantes, on avait fait venir des sapeurs du génie qui se mettent aussi à faire un cinquième puits.

Que deviennent pendant ce temps les pauvres ensevelis ; ont-ils épuisé leurs provisions, sont-ils encore vivants ? Tous les soirs on constate l'avancement du forage. Au bout de sept jours, 13 m. 70 ; le 8<sup>e</sup> jour, 19 m. 50, et on pioche toujours avec acharnement pour descendre encore. Enfin, le 20 janvier, neuf jours après l'accident, les ouvriers occupés à forer le puits de secours entendent des coups sourds répondre sous leurs

pieds aux coups de pics qu'ils donnaient de leur côté ; ils prêtent l'oreille, une vive émotion les étreint : il n'y a plus de doute possible, les malheureux ensevelis sont vivants, ils travaillent peut-être aussi pour hâter leur délivrance.

Certainement les sauveteurs n'avaient pas manqué de cœur à l'ouvrage, mais leur activité redouble. Le 22 janvier, une nouvelle sensationnelle parvient à l'orifice du puits de secours. On a entendu la voix de Groult et échangé quelques mots avec lui.

Les deux ensevelis sont vivants, mais il faudra encore vingt-quatre heures de travail acharné pour achever ce sauvetage.

Ce fut le 23 janvier, après douze jours d'ensevelissement, que la dernière cloison céda. Maintenant on appelle tout le monde à l'ouvrage, pour la dernière montée cette fois-ci. Un silence impressionnant règne pendant que la corde grince sous le poids de son précieux fardeau. C'est Bellanger qu'on remonte le premier en raison de son épuisement ; il est étroitement ficelé à son sauveteur Barray. Celui-ci se fait redescendre dans la marnière, et quelques instants après, c'est la montée lente mais sûre du second enseveli Groult.

« Bravo Barray », s'est écrié M. le Sous-Préfet du Havre à cette minute inoubliable.

Bravo Barray, répéterai-je à mon tour, à vous et à vos hommes dont les noms doivent être conservés et que l'Académie récompense avec vous ; ce sont : Aimable Barray, Jules Caltot, Eugène Bélis, Augustin Lecoutre,

Claude Ladiray, Moïse Nourrichard, déjà sauvé par Barray en 1906, Joseph et Gustave Cadinot, Ernest et Louis Jamet.

L'émotion du sauvetage de Vènesville n'était point calmée que, trois jours après, le 26 janvier, une catastrophe de même nature se produisait à Bolleville, à un kilomètre de la gare de Foucart-Alvimare.

Pendant que les marneurs Mouquet et Rigout prenaient leur frugal repas de midi dans une chambre d'extraction de marne, à 32 mètres de profondeur, un craquement suspect se produit dans le puits; leur oreille exercée ne les trompe pas, ils appellent leurs camarades chargés de la manœuvre du câble. Un peu de terre commence à se détacher des parois.

Rigout se suspend aux crochets et on le remonte doucement pour ne rien ébranler. Il n'était plus qu'à une dizaine de mètres de l'orifice, il allait être sauvé, lorsqu'il crie « halte ! »

Eut-il conscience de l'imminence du danger et voulut-il héroïquement se sacrifier pour son compagnon de travail? Se crut-il au contraire complètement en sécurité et eut-il la pensée de ne pas retarder plus longtemps le sauvetage de son camarade? C'est ce qu'on ne saura jamais?

Toujours est-il qu'on le vit se détacher de la corde et se cramponner des pieds et des mains au clayonnage de bois servant à soutenir les parois du puits.

« Descendez la corde à Mouquet », cria-t-il. On lui obéit, et tandis que Rigout demeurait accroché, le câble redescend.

Au moment où Mouquet, hissé par la corde, passait à la hauteur de Rigout, celui-ci dit à son camarade : « Continue, mon vieux, je te rejoins dans un instant ».

Hélas ! à peine Mouquet avait-il repris contact avec le sol, et avant qu'on ait eu le temps de remettre le câble en marche, une masse de terre et de pierres se détachait, et, en un clin d'œil, Emile Rigout disparaissait sous l'éboulement. Quoi de plus poignant que le sauvetage de l'un et l'ensevelissement subit de l'autre !

Alors ce sont les mêmes travaux de forage qui recommencent fièvreusement avec une équipe de onze marnerons commandés par Edouard Déhais et dirigés par les ingénieurs des mines.

Malgré les appréhensions trop justifiées de ne point retrouver Rigout vivant, c'est la même ardeur au travail, et les hommes se succèdent jour et nuit dans le puits de sauvetage.

Le forage fut mené très rapidement, grâce à la nature du terrain, mais l'implacable pluie, cause de l'accident, n'avait pas cessé et s'infiltrait à travers le sol. Les ouvriers qui travaillent au fond sont obligés de se munir d'une sorte de chape imperméable qui leur protège le cou et les reins, sans gêner le mouvement des bras. Au dire d'un témoin oculaire, quand ils sortent du puits ils ressemblent à des plongeurs.

Parmi ces courageux travailleurs, on revoit Ferdinand Legrand, dit Mouquet, qui doit la vie à Rigout ; il pioche avec acharnement, il voudrait tant payer sa dette en sauvant son camarade.

Au bout de sept jours, on atteint les galeries d'ex-

traction, et M. Merle, ingénieur, se fait descendre pour les parcourir avec les marnérons. Angoissante exploration : va-t-on au moins retrouver le corps de ce pauvre Rigout ? Hélas ! non, et il y a péril à prolonger cette recherche. Le pilier qui se trouve près de l'accès au puits éboulé est lézardé, des éboulements se continuent à cet endroit.

L'ingénieur remonte et un tragique conseil se tient avec les sous-préfets du Havre et d'Yvetot. La minute est solennelle, mais, malgré la bonne volonté de tous, la décision est épouvantable : on ne peut exposer d'autres vies pour arracher à la marnière la dépouille inerte du pauvre Rigout.

Les fils de ce dernier qui attendent — avec quelle anxiété on le conçoit — fondent en larmes. Leur douleur est navrante.

Je les ai vu pleurer aussi, Messieurs, lorsque, le 23 juillet dernier, j'ai assisté à l'érection du monument qu'on a consacré à leur père dans le cimetière de Yébleron.

C'est à Rigout, Messieurs, que serait allé le prix Dumanoir, pour son abnégation héroïque, si la mort ne l'avait cueilli au milieu de son geste de dévouement.

Il est question maintenant de fixer par un modeste souvenir l'emplacement même de sa sépulture sur la marnière tragique.

Il ne nous reste plus qu'à donner la récompense de leurs impuissants efforts à Edouard Déhais, le chef marneur, et à ses onze compagnons de travail : Ferdinand Legrand, dit Mouquet, l'heureux réchappé ;

François Tune, Louis Masson, Jules Revet, Eugène Hauguel, Arthur Lefetz, Joseph et Georges Leroy, Marcel Briard, Léon Lelièvre, Edouard Corblin.

Une fatalité semble s'être abattue l'hiver dernier sur cette catégorie si intéressante de travailleurs du pays de Caux : les marneurs.

C'est encore dans cette région, à Berville, qu'un éboulement se produit le 24 février. Mais, moins heureux que leurs camarades de Vénesville, Adrien Lecaudé et Sylvain Halavent sont bloqués dans la carrière, à 28 mètres de profondeur, sans aucune provision, de quelque nature soit-elle. Les deux ouvriers d'en haut, après avoir reconnu l'impossibilité d'un sauvetage par le puits d'extraction qui était rempli sur une douzaine de mètres coururent prévenir le chef marneron Célestin Lecaudé. Celui-ci, étreint par une émotion bien facile à comprendre, puisque son fils était au fond, se rendit en hâte sur le lieu de l'accident pour organiser les travaux.

L'éboulement s'était produit à neuf heures et demie, à midi quelques ouvriers de bonne volonté commençaient déjà à forer un nouveau puits ; à trois heures, une autre équipe profitant de la triste expérience de Vénesville, ébauchait de suite le creusement d'un second puits, car il fallait aller vite.

Le terrain, heureusement, se prêtait mieux à un travail rapide, mais une couche un peu trop friable ayant été rencontrée, on dut établir un clayonnage solide pour consolider les parois. Les ouvriers se succèdent sans interruption, car, dans le fond du puits

étroit, un seul peut piocher, mais à la fatigue du travail il faut ajouter les intempéries, la pluie et le froid ; sur douze marnérons, trois sont épuisés et obligés d'abandonner la besogne. Adrien Lecaudé, artilleur à Versailles, est accouru au pays à la nouvelle de l'accident : il prend leur place et pioche ferme.

On pénètre dans le sol avec une moyenne de 6 mètres par vingt-quatre heures, ce qui est considérable, et le dénouement semble approcher ; mais sera-ce la délivrance pour les ensevelis ? On ne le peut prévoir encore.

Le quatrième jour, à dix heures, Joseph Varin, l'un des travailleurs, remonte haletant de joie ; il croit avoir entendu parler. Célestin Lecaudé, dont l'impatience grandit à mesure que l'heure approche où il va revoir son enfant, se fait descendre dans le puits. Une joie profonde l'y attend. Il prête l'oreille : les deux ensevelis parlent et cherchent à se faire entendre de leurs sauveteurs.

« Vite, dit l'un d'eux — dont il ne peut reconnaître la voix — hâtez-vous de nous délivrer, il fait très froid ».

« Courage, répond Lecaudé tout ému, nous arrivons à votre secours ; vous allez bientôt être délivrés ».

Le travail reprend alors avec plus d'ardeur, mais, lorsqu'on s'arrête par instants, on n'entend plus qu'une seule voix et quelques bruits de pas dans le fond. On se demande avec angoisse si l'un d'eux n'a pas succombé. Ce que fut cette dernière nuit, il est difficile de se l'imaginer pour qui ne l'a pas vécue.

Le percement de la galerie est commencé ; il y a deux ouvriers dans le fond, dont l'un pioche, pendant que

l'autre emplît les corbeilles ; le travail devient deux fois plus rapide.

Le petit jour se lève, mais aucun indice n'a encore marqué que la fin des travaux soit proche. Les sauveteurs se demandent déjà si ce n'est pas pour eux une nouvelle journée de fièvre et d'angoisse qui commence.

A neuf heures, Jules Renoult, par un coup de pioche heureux, vient de percer la paroi qui le séparait de Lecaudé et Halavent : tous deux sont vivants ; il crie la bonne nouvelle aux camarades d'en haut.

C'est alors que Célestin Lecaudé fait mettre une corde neuve au treuil et descend pour coopérer le premier à la délivrance de son fils ; puis c'est le brigadier de gendarmerie Danezan et Joseph Lecaudé, l'oncle de l'enseveli, qui vont les rejoindre au fond de la marnière.

Dix minutes se passent qui paraissent une heure et Célestin Lecaudé paraît à l'orifice du puits, tenant dans ses bras son fils enveloppé d'une couverture. Le second qui remonte est Emile Renoult portant Halavent étroitement enlacé.

Vous devinez, Messieurs, les scènes d'effusion qui suivirent, entre les parents et les enfants, les amis et les témoins de ce sauvetage, si heureusement et si courageusement achevé. Dans cette forte race du pays de Caux, il y a la dynastie des Lecaudé, tous marnerons : Célestin, le chef marneur ; Adrien, son fils, l'enseveli ; Gustave et Célestin, l'artilleur, ses autres fils ; Joseph et Emile, ses frères, auxquels nous associons les camarades non moins méritants : Emile Lefebvre, Achille

Gillé, Auguste Dumont, Joseph Mogis, Alexandre Dupuis, Joseph Varin, Emile, Jules et Drosin Renoult.

C'est par eux que je termine, Messieurs, ce trop long rapport, en rendant hommage à ces modestes travailleurs de tous genres qui, dans l'harmonie de la vie sociale, occupent chacun une place nécessaire, sans que nous connaissions parfois le rude labeur qui met tout en mouvement.

Mais, qui soutient cet effort surhumain, cette tension continue de la volonté vers un but unique? Cette grande paire d'ailes dont nous parlait l'historien Taine au début de ce rapport.

Les prix que l'Académie de Rouen décerne ce soir n'étaient ni prévus, ni escomptés par tous ces braves gens, et c'est peu de chose en regard de leurs mérites. Mais, au lieu de casser les ailes, nous cherchons à les fortifier dans cette sublime envolée vers le dévouement et le sacrifice.

---

CLASSE DES SCIENCES



RAPPORT  
SUR LES  
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES  
ANNÉE 1910-1911

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

---

La classe des Sciences, cruellement éprouvée l'année dernière par le décès de trois confrères, a eu la douleur de voir disparaître encore cette année deux de ses membres, MM. Houzeau et Boutillier.

Le premier, reçu par M. Vincent, dans la séance publique du 6 août 1861, a fourni à notre *Précis* de nombreux travaux sur l'ozone, sa préparation, ses propriétés, sa présence dans l'atmosphère, sur le dosage de l'azote, du soufre, de la chaux, enfin quelques rapports sur diverses questions agricoles. Successeur de Girardin dans la chaire de chimie de l'École des Sciences, il a formé dans le laboratoire de cette école de nombreuses générations de chimistes. Nommé directeur de la Station agronomique, il s'est ensuite consacré à l'étude des questions de chimie agricole.

Le souvenir de ce savant confrère restera d'autant plus vivant parmi nous qu'il a légué à l'Académie une somme de 5,000 francs, dont les arrérages seront employés à récompenser des travaux scientifiques.

M. Boutillier faisait son entrée à l'Académie en 1874, avec un discours sur l'histoire de la géologie. Cette science a effectivement absorbé la plus grande partie de sa vie; cependant nous ne trouvons de lui, dans le *Précis*, que deux discours sur une question se rattachant à cette science : le discours de réception et le discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1881, sous sa présidence.

M. Boutillier a réuni dans sa propriété de Roncherolles, où il s'était retiré depuis de nombreuses années, une collection de fossiles de roches et de minéraux fort remarquable par le nombre et surtout par la beauté des échantillons.

Nous avons le regret de constater qu'en 1911 aucun nouveau sociétaire n'est venu remplacer les absents.

Dans le courant de l'année écoulée, six de vos séances ont été consacrées à des questions scientifiques, et, parmi les orateurs, nous voyons trois fois le nom de notre vénérable confrère, M. Lecaplain, qui personnifie en soi la classe des Sciences.

M. de la Bunodière nous a présenté un dessin de Dom François Philippe Gourdin intitulé : *Projet d'une machine aérostatique qui paraît susceptible d'être dirigée*. Le 4 février 1784, Dom Gourdin lisait devant l'Académie un mémoire sur ce nouvel engin, que Blanchard essayait de réaliser dans son ascension faite à Rouen le 7 mai de la même année.

En nous présentant ce projet, notre confrère nous résumait l'histoire de l'aérostation, depuis les expériences mémorables des frères Montgolfier, jusqu'à la

découverte des moteurs à explosion qui ont donné la vie à ce nouveau mode de locomotion ; il n'a eu garde d'oublier Charles qui substitua l'hydrogène à l'air chaud, Renard et Krebs qui donnèrent au ballon dirigeable sa forme et son hélice, et, grâce à un moteur encore insuffisant, purent évoluer au-dessus de Meudon et revenir à leur point de départ le 9 août 1884, un siècle après l'expérience de Blanchard.

A M. Layer, nous devons une étude sur la culture du cotonnier en Algérie. Pendant la période romaine l'Afrique du Nord récoltait le coton, et ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'administration néfaste des Turcs, qu'il disparut de cette région.

Dès le début de la conquête, l'Administration française songea à rétablir cette culture ; la tentative échoua. L'échec n'était pas dû aux conditions climatiques, mais aux graines distribuées qui, mal sélectionnées, donnèrent des produits de qualité inférieure.

L'expérience, reprise par la Société cotonnière coloniale, donna un résultat des plus encourageants. Le D<sup>r</sup> Trabut montra que les objections théoriques faites contre cette culture s'évanouissaient devant l'expérience. Le manque d'eau était conjuré grâce aux nombreux puits artésiens forés dans le pays. Quant à la température, une sélection des graines pouvait donner une variété appropriée au climat méditerranéen.

Pour la récolte des capsules qui ne demande pas d'effort, M. Layer conseille l'emploi des femmes et des enfants.

En résumé, la culture du coton en Algérie peut don-

ner, et elle donne depuis cinquante-neuf ans, un produit de bonne qualité à un prix avantageux. Ces faits sont restés ignorés du grand public. M. Brunel, un des agriculteurs éminents de l'Algérie, a résolu de rompre ce silence et s'est fait publiciste. Il a trouvé en notre confrère non seulement un écho fidèle, mais un collaborateur précieux.

Pendant deux séances, M. Lecaplain nous a parlé de la question des tremblements de terre. Nous l'avons écouté sans angoisse, car il ne nous a pas entretenu des désastres, des calamités dont ce mot évoque le souvenir, mais des causes des vibrations de l'écorce terrestre, des directions qu'elles suivent, de leur étendue, de leur durée, des pays qui en sont le théâtre, triste privilège dont jouissent particulièrement le Japon, et, à un moindre degré, l'Italie.

Notre savant confrère nous a décrit les sismomètres et les sismographes qui signalent et qui inscrivent les frissons et les tremblements du sol. Il nous a donné plusieurs exemples de la précision avec laquelle ces instruments permettent de reconnaître le point de départ, le centre du mouvement, qui est toujours dans l'écorce même du globe.

Trois causes connues peuvent produire ces mouvements insolites : les éruptions volcaniques, l'affaissement ou le plissement de la croûte terrestre, devenue trop grande sur un noyau rapetissé par le refroidissement. Chose curieuse, ce plissement producteur des montagnes, ne se fait pas au hasard, il affecte la forme d'un tétraèdre, comme le prouve, d'une part, l'expéri-

mentation sur des ballons de verre ramolis par la chaleur dont on diminue la pression interne, et, d'autre part, l'observation des montagnes de la sphère terrestre dont le réseau dessine un tétraèdre, selon la juste remarque d'Elie de Beaumont.

M. Lecaplain termine sa communication par une note rassurante pour notre égoïsme ; se basant sur la vitesse du refroidissement de la terre, il conclut que plusieurs millions d'années s'écouleront, si rien ne vient troubler le phénomène, avant que notre globe ne subisse le sort de son satellite fidèle, refroidi et desséché.

C'est encore à M. Lecaplain que nous devons la dernière communication. A une séance sans lecture, ce qui arrive bien rarement, un soir de juin, alors que le *néon* incandescent embrasait l'église Saint-Ouen, un de nos confrères questionna notre distingué physicien sur ce *néon*, ce jeune, dont on parlait tant, et, avec sa bonne grâce habituelle, M. Lecaplain vous causa des gaz nouvellement découverts dans l'atmosphère par lord Rayleigh et Ramsay.

L'*argon*, le premier découvert, le fut à la suite d'une observation de lord Rayleigh étudiant la densité de l'azote. Cette découverte, le triomphe de la troisième décimale, montre le grand intérêt que peut présenter le travail de science pur, en apparence le moins intéressant et le plus abstrait.

Puis le *néon*, le *krypton*, le *xénon*, qu'une distillation fractionnée délicate de l'air liquéfié permet de séparer et que l'étincelle électrique illumine de lueurs aux raies caractéristiques.

Ces gaz nous réservent sans doute plus d'une surprise, la vive incandescence du *néon* en est la preuve. Quelle destinée est réservée à ce nouveau mode d'éclairage que nous devons à cet ingénieur clairvoyant qu'est M. Claude? l'avenir nous l'apprendra.

Pour terminer ce compte rendu des travaux de l'année, rappelons que notre confrère, M. Lechallas, a offert à l'Académie deux articles, extraits de la *Revue des questions scientifiques*, ayant pour titres : 1° *Œuvres choisies d'Emile Cheysson*; 2° *Philosophie et Science de la Nature*, par Arthur Schopenhauer; et que notre jeune membre correspondant, le D<sup>r</sup> Gouraud, a fait don à notre Compagnie de son ouvrage sur le traitement de la tuberculose.

---

# DOM GOURDIN ET LES AEROSTATS

Par M. DE LA BUNODIÈRE.

---

L'aéronautique a fait dans ces dernières années des progrès surprenants, bien que le grand duel des plus légers et des plus lourds que l'air ait semblé donner raison à ces derniers, qui ont substitué à l'aéronautique l'aviation, dont nous avons applaudi les promesses au Stand des Bruyères et que notre grave Compagnie a même encouragé pécuniairement, ces hardiesses de notre race qui font succéder aux grandes courses sur mer de nos ancêtres les Normands, ces vols prodigieux qui tendent à nous donner un nouveau champ d'explorations par la conquête de l'air, la prétention de l'homme à se diriger dans cet élément pour lequel il ne semblait pas créé, cette prétention, dis-je, n'est point nouvelle ; aussi, il m'a paru intéressant de rappeler à l'Académie de Rouen qu'un de ses membres, et non des moindres, avait entrevu le problème de la direction des ballons il y a cent vingt-sept ans. La question dès cette époque *était déjà dans l'air*, c'est bien le cas de le dire.

Dom François-Philippe Gourdin, qui fut le dernier bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Ouen et le premier bibliothécaire de la ville de Rouen, a lu, à la séance

de l'Académie de Rouen du 4 février 1784, un mémoire intitulé : *Projet d'une machine aérostatique qui paraît susceptible d'être dirigée.*

Notre regretté et éminent confrère, M. Charles de Beaurepaire, a rendu compte devant votre Compagnie de divers travaux de Dom Gourdin et entre autres de ce projet qui figurait dans un manuscrit du docte bénédictin. Cette intéressante analyse d'études fort variées figure au *Précis* de 1867, et les notes marginales qui accompagnaient les mémoires de Dom Gourdin y sont presque toutes reproduites : j'y ai fait moi-même quelques emprunts, lors de ma réception à l'Académie, sous le titre : « Les derniers jours de l'Abbaye de Saint-Ouen ».

J'ai eu alors la pensée de me reporter aux originaux.

Le registre des procès-verbaux de 1784, régulièrement tenu à jour, ne mentionne que la lecture faite le 4 février sans en donner le texte.

Aidé dans mes recherches par notre nouvel archiviste qui continue si aimablement les traditions familiales, j'ai gagné les combles de l'hôtel que nous occupons et nous avons remué quelques cartons et quelques liasses, mais dans cette promenade au milieu de curieux et précieux autographes, nous aurions trouvé plus facilement peut-être des cryptogames que le projet en question.

Cependant, par une rare bonne fortune, il m'a été donné de remettre la main, en dehors de cette enceinte, sur le manuscrit de Dom Gourdin qu'avait feuilleté M. Charles de Beaurepaire : j'ai donc le texte du projet

d'une machine aérostatique susceptible d'être dirigée, lequel était accompagné d'un dessin.

Vous me permettez, Messieurs, de vous faire attendre ce morceau curieux pour vous exposer avant les premiers pas, ou plutôt les premiers vols, de l'aérotation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est vraisemblablement après l'apparition de l'ouvrage de Priestley *sur les différentes espèces d'air* que les frères Etienne et Joseph Montgolfier trouvèrent le germe de leur invention. Ils utilisèrent d'abord de la paille mouillée et de la laine brûlant ensemble. Un parallépipède creux en soie fut gonflé par ce procédé et ils eurent l'immense joie de le voir s'élever d'abord au plafond de leur chambre, puis, dans un second essai, dans les airs. Cette expérience mémorable eut lieu au mois de novembre 1782.

L'expérience d'Annonay produisit une sensation immense. Etienne Montgolfier fut mandé à Paris et prévenu que l'expérience serait répétée aux frais de l'Académie des Sciences. Mais la curiosité était trop vivement excitée pour s'accommoder des lenteurs d'une Commission, fût-elle même académique, et on résolut dans le public de la recommencer le plus tôt possible.

Une souscription fut ouverte et des fonds considérables recueillis en quelques jours. Les frères Robert, constructeurs d'instruments de physique, furent chargés d'édifier la machine, comme on disait alors, le physicien Charles de diriger leur travail.

Il résolut de remplir le ballon de gaz inflammable, ainsi qu'on appelait encore l'hydrogène à cette époque.

L'expérience réussit et le premier ballon à hydrogène, non monté d'ailleurs, fut lancé au Champ-de-Mars, le 27 août 1783.

Ce ballon avait été construit et rempli aux deux tiers par les frères Robert, place des Victoires, où se trouvaient leurs ateliers. Le 26 août, tout se trouvant prêt pour l'expérience, on transporta pendant la nuit, pour éviter l'affluence des curieux, la machine au Champ-de-Mars, où devait s'effectuer son ascension. Une fois le ballon placé dans l'enceinte disposée pour le recevoir, on le retint à l'aide de petites cordes fixées à des anneaux de fer plantés en terre ; puis, dès la pointe du jour, on s'occupa à préparer du gaz hydrogène pour achever de le remplir. A midi, il était prêt à s'élancer, mais il ne partit qu'à cinq heures aux acclamations des trois cent mille personnes qui s'étaient massées au Champs-de-Mars et dans ses environs, pour assister à ce spectacle nouveau.

Un coup de canon annonça que l'expérience allait commencer ; il servit en même temps d'avertissement pour les savants qui, placés sur la terrasse du Garde-Meuble, sur les tours de Notre-Dame et à l'Ecole militaire devaient, au moyen d'instruments, observer ce qu'on appelait le phénomène et se livrer à des calculs.

Délivré de ses liens, le globe s'élança avec une telle vitesse, qu'il fut porté en deux minutes à mille mètres de hauteur environ ; là, il trouva un nuage obscur dans lequel il se plongea. Un second coup de canon annonça sa disparition, mais on le vit bientôt reparaître un instant à une très grande élévation, puis s'éclipser enfin

dans d'autres nuages. Un sentiment d'admiration et d'enthousiasme indicible s'empara alors des spectateurs : l'idée qu'un corps parti de la terre, voyageait en ce moment dans l'espace, avait quelque chose de si merveilleux et s'écartait tant des lois jusque-là connues que ce fut du délire.

L'aérostat, cependant, ne fournit pas toute la carrière qu'il aurait pu parcourir. Dans leur désir de lui donner une forme complètement sphérique et d'en augmenter ainsi le volume aux yeux des spectateurs, les frères Robert avaient voulu, contrairement à l'opinion de Charles, que le ballon fût entièrement gonflé au départ ; ils introduisirent même de l'air au moment de le lancer, afin de tendre toutes les parties de l'étoffe. L'expansion du gaz amena la rupture du ballon lorsqu'il fut parvenu dans une région élevée. Il se fit à sa partie supérieure une large déchirure, le gaz s'échappa et il vint tomber lentement, après trois quarts d'heure de marche, auprès d'Ecouen. Faiblement gonflé, quelle n'eût pas été sa majestueuse randonnée, quand je rapproche cette expérience du lancement de petits ballons qui, partis de chez moi, à Quincampoix, sont allés jusque dans l'Ille-et-Vilaine.

Le 19 septembre 1783, une montgolfière (car c'est le nom que l'on a immédiatement donné aux ballons gonflés à l'air chaud, comme celui de l'expérience d'Annonay), partit du parc de Versailles. On avait enfermé dans une cage d'osier suspendue à la partie inférieure de la machine, un mouton, un coq et un canard, qui étaient destinés à devenir les premiers

navigateurs aériens. Dix minutes après, l'aérostat, avec sa cage, tomba à une lieue de Versailles, dans le bois de Vaucresson : Pilâtre de Rozier, accouru sur les lieux, constata que les animaux qui y étaient enfermés n'avaient éprouvé aucun mal.

Dès lors, on crut pouvoir avec quelque confiance transformer les ballons en appareils de navigation aérienne, et Etienne Mongolfier se chargea lui-même de la construction d'un ballon destiné à recevoir des voyageurs.

Les dimensions du nouvel aérostat étaient considérables : il n'avait pas moins de vingt mètres de hauteur sur seize de diamètre, et pouvait contenir vingt mille mètres cubes d'air. On disposa autour de la partie inférieure du ballon une galerie circulaire en osier recouverte de toile, pour recevoir les aéronautes. Cette galerie avait un mètre de large : une balustrade la protégeait et permettait d'y circuler commodément autour de l'orifice. Au milieu de cette ouverture, se trouvait suspendu par des chaînes, un réchaud en fil de fer, avec les matières inflammables dont la combustion devait produire l'ascension. On avait emmagasiné dans une partie de la galerie une provision de paille, pour donner aux aéronautes la faculté de s'élever davantage en activant le feu. On ne nous dit pas si on avait pris la moindre précaution pour parer à des chances d'incendie si immédiates.

C'est avec cet appareil que Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes eurent l'audace d'entreprendre le premier des voyages aériens, le 21 novembre 1783.

Ils traversèrent Paris, de la Muette au moulin de Courebarbe, à une altitude d'environ mille mètres. C'était la première démonstration devant la foule que l'homme pouvait s'élever dans les airs, contrairement aux lois généralement admises jusque-là de la pesanteur.

Mais si Pilâtre de Rozier avait atteint son but, on reconnut bien vite que la mongolfière dont il s'était servi ne pouvait rendre que de très médiocres services. Sans compter les dangers d'incendie, la nécessité constante d'alimenter le feu absorbait tous les moments des aéronautes et leur ôtait toute possibilité de se livrer à des expériences ou à des observations scientifiques.

On comprit donc immédiatement, après l'ascension de la Muette, que les ballons à hydrogène pouvaient seuls offrir la sécurité et la commodité indispensables à l'exécution des voyages aériens.

L'ascension de Charles et de Robert, exécutée le 1<sup>er</sup> décembre 1783, avec un ballon à hydrogène, au jardin des Tuileries, présenta des conditions toutes différentes.

Voici, en effet, les nombreuses innovations que Charles imagina en vue d'exécuter ce projet :

*La soupape*, qui donne issue au gaz hydrogène, permet d'éviter l'explosion résultant d'une trop grande dilatation et permet aussi de descendre à volonté; — *la nacelle*, où s'embarquent les voyageurs; — *le filet* qui soutient la nacelle, répartit également la pression en tous les points de l'enveloppe du ballon, qu'il protège sans la comprimer, se prêtant à tous ses mouve-

ments de contraction ou de dilatation ; — *le lest*, qui règle l'ascension, permet de planer et modère la chute ; — *l'enduit* de caoutchouc qui, appliqué sur le tissu du ballon, le rend imperméable et prévient la déperdition du gaz ; — *l'appendice* ou *manche* qui sert au gonflement du ballon, et permet la libre sortie du gaz lorsque le ballon est complètement gonflé ; — enfin, *l'usage du baromètre* qui permet de déterminer à chaque instant, par l'élévation ou la dépression du mercure, la hauteur où l'on se trouve.

En même temps, il inventait, pour la production en grand de l'hydrogène, *l'appareil à tonneaux* que l'on a employé jusqu'en 1875.

Ce premier voyage aérien conduisit les aéronautes jusqu'à Nesles, dans la Somme. Robert descendit et Charles s'éleva de nouveau. En dix minutes, il arriva à l'altitude de quatre mille mètres, où il eut l'extrême satisfaction d'assister à un second coucher de soleil qui était disparu une première fois à ses regards lors de son premier atterrissage ; mais, éprouvant des bourdonnements dans les oreilles, il manœuvra pour redescendre et atterrit doucement à quelques kilomètres de Nesles.

Pendant ce temps, notre ville de Rouen n'était ni ignorante de ce qui se passait à Paris au sujet des ballons, ni en retard pour faire aussi des expériences.

Bien que le récit de l'ascension de Blanchard, le 23 mai 1784, ait été déjà publié (1), je m'excuse de

(1) *Bulletin des Amis des monuments rouennais*, année 1899, page 45. — Edouard Pelay.

la citer encore, parce que vous y verrez figurer les mots « ailes » et « gouvernail », ce qui m'induit à penser qu'il s'est inspiré du projet de Dom Gourdin.

« MESSIEURS,

« J'ay cru devoir vous faire le détail de mon deuxième voyage aérien :

« Je suis parti des anciennes casernes de Rouen, le dimanche vingt trois may 1784 à sept heures vingt minutes, le temps était beau et presque sans nuages, le vent Sud-Est, le baromètre à vingt huit pouces quatre lignes, je me suis lesté de quatre vingt dix livres afin de pouvoir en jettant une partie de ce lest me mettre d'équilibre dans l'atmosphère et au moyen de mes ailes me rendre maître de mon assension. Je me suis élevé d'abord sur la Seine, et dans l'intention ou j'étais de diriger ma route vers Versailles, j'ay beaucoup agité mes ailes, mais le vent trop contraire m'a laissé peu d'empire sur lui, à sept heures trente cinq minutes dix secondes le baromètre était descendu à dix neuf pouces huit lignes, et a resté dans cet état jusqu'à huit heures cinq minutes, ou il a remonté à vingt pouces six lignes.

« A 8 h. 10 m. 2 s., il était à 21 pouces 2 lignes.

« A 8 h. 12 m. 4 s., — 19 — 4 —

« A 8 h. 15 m. 8 s., — 23 — 4 —

« A 8 h. 18 m. 10 s., — 24 — » —

« A 8 h. 19 m. 30 s., — 28 — 3 —

« Vous voyez, Messieurs, les changements qui se sont opérés dans de petits intervalles; je crois devoir vous

dire qu'en montant je n'ay fait d'observations que sur ma boussole afin d'obtenir ma direction que j'ai abandonnée à sept heures trente cinq minutes, parce qu'un vent violent contre lequel j'ai combattu longtems afin de rester un moment sur la ville, et qui me fit tourner en montant vingt deux fois de suite, me rompit mon gouvernail, qui a la vérité n'avait pas la solidité de mes ailes ayant été fait à la hâte. Après cette rupture je ne m'occupai plus que de mon baromètre, de ma boussole et du moyen de monter et descendre à volonté avec mes ailes.

« Je parvins facilement à m'élever très haut sans me débarrasser de mon leste pesant quarante livres que j'avais conservé en partant lorsque je ne faisais plus agir mes ailes, la légère qui entourait mon vaisseau et qui voltigeait par dessus ma teste, m'assurait ma descente et aussitôt mon baromètre remontait. A cette heure ou je ne m'occupais plus que de ces trois choses, le pôle inférieur de mon balon contre lequel ma tête toucha par hasard en passant d'un bout de mon vaisseau à l'autre, me fit sentir qu'il était très gonflé et que l'air inflammable s'était rarefié en montant au point d'occuper le vuide de la sphère qui était de trois cent pieds cube lors de mon départ ; je sentis alors tout le danger qu'il y avait de vouloir s'occuper seul de tant d'objets. Je portai promptement secours à mon balon qui aurait pu crever, je donnai la liberté à mon appendice qui se trouvait engagé et pressé dans le petit cerceau, aussitôt l'air inflammable rarefié s'échappa avec violence et mon balon fut hors de dan-

ger, je pris alors ma route sur un village qu'on m'a dit s'appeler Isneauville. Dans ce trajet je traversai un petit nuage qui m'a fait peu de sensation, mais entre huit heures cinq minutes et huit heures dix minutes je passai à travers un autre nuage qui me mouilla beaucoup, il me parut être un brouillard très épais au milieu duquel je ne vis ny le ciel ny la terre; à huit heures douze minutes je quittai ce nuage en montant rapidement, le soleil reparu une seconde fois pour moy, mais ses rayons n'empeschèrent pas un grand froid de me saisir, et mon habit tout mouillé commençait à se sentir des effets de la glace, je parcourus dans cette température environ deux lieues dans l'espace de deux minutes, après quoi j'apperçus dans le lointain, bien au dessous de moy, un nuage très épais qui me parut orageux et je cru aussi appercevoir la mer, comme je prenais rapidement la route sur ce nuage et de la mer, et qu'il commençait à être tard, j'imaginai qu'il était prudent de descendre; alors dans cette intention, j'agitai mes ailes à sens contraire et sans ouvrir ma soupape, je parvins à descendre à volonté, je trouvé un petit calme pendant lequel je bus et mangeai et descendu environ à dix huit cent pieds de la terre, j'apperçus la campagne la plus brillante, et je crus être sur une plaine de niveau à la ville de Rouen, car j'avais traversé les montagnes sans m'en appercevoir, puisque dès mon élévation sur la rivière tout me parut de niveau et la ville de Rouen me sembla un petit amas de pierre d'un demy pied quarré ou environ.

« Ce fut donc au moyen de la concavité de mes ailes tournées à l'inverse, que je parvins à descendre.

« La nature était riante de toutes parts, je jouissais d'une satisfaction inexprimable; j'étais souvent tenté d'abandonner mes observations météorologiques pour me livrer au plaisir d'en admirer la beauté. Une superbe forêt qui s'offrait à mes yeux m'engageait presque à planer longtemps dessus, mais les approches de la nuit et les éclairs qui commençaient à paraître sous mes pieds me firent prendre le parti de descendre. Alors je rasai la terre environ un quart de lieue, à la hauteur à peu près de cent pieds, au bout de cette espace je la touchai doucement; personne ne se trouva positivement à ma descente, j'étais tranquille dans mon vaisseau, j'écrivais une dernière observation et en effet je n'avais besoin d'aucun secours : je tirai ma soupape pour me donner de la gravité. Je décrochais mon balon lorsque plusieurs personnes de la campagne arriverent, qui m'assurèrent de la fidélité de ma montre à laquelle il était huit heures vingt minutes dix sept secondes, et me nommerent le lieu de ma descente être la plaine de Motteville-Claville, distante de quatre lieues et demie du lieu de mon départ. Messieurs Maurice Dauvers et Asselin de Crevecœur conseillers au Parlement vinrent ensuite et m'aiderent à ployer mon balon. Monsieur Desparquets officier des Grenadiers royaux, qui était arrivé d'abord m'engagea à descendre chez lui. Mais Monsieur Godefroy curé de Ratiéville faisant observer à Monsieur Desparquets la longueur du chemin pour me rendre chez lui, nous pria tous

d'accepter son souper. Messieurs les conseillers nous firent l'honneur de nous accompagner. Je dressai le proces verbal de mon arrivée, qui fut signé par Messieurs Maurice Dauvers, Asselin de Crevecœur, Desparquets, Messieurs Duquesnay, curé de Claville, Godefroy, curé de Ratiéville, Pottier, chirurgien, et Charles Thirel, syndic de Ratiéville.

« Le proces de mon départ fut signé par Messieurs Camus de Pontcarré, premier président du parlement; Thiroux de Crosne, intendant; le Sens de Folleville, président; de Bailleul, président; Marescot, procureur général de la Chambre des Comptes, le Carpentier de Combou, Bigot de Mellemont, Le Coq de beuville, hecamp de Collot, de la Bunodière de Bourville, de Moy, Desteville; Lallemant, maire de la ville; Durand, procureur du Roy de la ville; l'abbé de Viennay, de la Grave, de Vernon, lieutenant colonel du régiment de Bresse; La Chaussaye, Chapelle et Beaufls.

« J'ay l'honneur d'estre, Messieurs, votre tres humble et très obeissant serviteur. B. BLANCHARD.

« *Nota.* — J'ay obmis de dire que des paisans sont accourus armés de fusils, dont l'un d'entr'eux m'appercevant en l'air, avait surchargé le sien d'un lingot dans l'intention de tirer sur mon balon, imaginant, comme ils me lont dit depuis que cetait quelque animal étranger et d'autre saisis de frayeur se sont à peine décidés d'en approcher. »

Voici enfin le projet d'une machine aérostatique qui paraît susceptible d'être dirigée, copié dans le manuscrit même de Dom Gourdin :

« L'homme qui aime à se croire le Roi de la Nature, l'homme que tous les élémens font vivre et que tous les élémens tuent, avait jusqu'à notre âge étendu son empire sur la terre et sur l'eau; il était réservé à notre siècle de voir un nouveau Prométhée dérober le feu du Ciel (allusion à Franklin), il était réservé à notre nation de régner dans les airs. Une découverte aussi importante pour les sciences et qui peut le devenir pour la société, fixe aujourd'hui les yeux de toute l'Europe, et doit enflammer, je ne dirai point les savans, mais tous les citoyens du désir de perfectionner une si belle invention. En attendant que les physiciens y soient parvenus, j'ose comme citoyen, MM., soumettre à votre jugement et à vos lumières un projet qui prouve mon zèle et mon amour pour les sciences, amour et zèle qui obtiendront vos suffrages, quand mon projet ne les obtiendrait pas.

« Persuadé que le point capital pour une direction à volonté dans un fluide, est la forme même de la machine à diriger, comparons celle que l'on a donnée aux aërostats jusqu'à ce jour (je parle ainsi le 4 février de cette année, depuis cette époque plusieurs personnes paraissent avoir eu à peu près la même idée que moi, entre autres M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Milly; il est bon d'observer que dans le courant du même mois j'ai envoyé ce projet à l'académie de Lyon et que dans cette ville on vient d'en exécuter un à peu près semblable). Les aërostats jusqu'à ce jour ont avant de partir une forme à peu près elliptique qu'ils perdent bientôt par la résistance du fluide qu'ils ont à déplacer et à vaincre. Le pôle supé-

rieur ou ascendant s'applatit, le pôle inférieur s'allonge; et comme toutes choses égales, les résistances sont en raison des surfaces, cette forme devient un premier obstacle à la direction.

« A une certaine élévation l'air atmosphérique devient moins dense, et l'air renfermé dans le ballon se dilate au point qu'il briserait peut-être sa prison, si on ne lui donnait une issue par où il put s'échapper. Cet état de gonflement est un second obstacle à la direction, parce que le globe présentant alors la plus grande surface possible au moindre courant d'air, il en devient nécessairement le jouet. Il y a plus le courant d'air qui le frapperait avec une certaine vitesse, le déchirerait; c'est ce qui est arrivé plus d'une fois. La raison en est sensible. L'effet d'un coup de vent sur le globe doit être l'inverse de l'effet d'un boulet de canon sur un corps dur. Le boulet, par exemple, brise la pierre, parce qu'il ne la touche d'abord que dans un seul point et qu'il force par là les parties voisines à s'écarter. Un corps plat lancé avec la même force que le boulet ferait reculer le corps qui se trouverait à sa rencontre, mais ne le briserait pas. Ainsi le coup de vent frappant le globe dans un seul point, et le gaz qui y est contenu opposant plus de résistance dans ce point, que dans tous les autres, ce point se fatigue d'autant plus que les deux forces dont il est comme le champ de bataille n'agissent qu'alternativement; il doit donc se déchirer en cet endroit.

« Enfin les voyageurs aériens placés dans une galerie suspendue au globe nous paraissent pouvoir bien en

accélérer ou en retarder l'ascension ou la descente mais non la diriger.

« Pour parer à tous ces inconvénients, il ne s'agirait je pense, que de changer la forme de la machine. Voici comme je l'imaginerais : je donnerais au globe une forme ovoïde, et une position horizontale; une galerie CC entourerait le globe dans toute sa longueur de manière à former un angle aigu avec la partie antérieure de l'axe du globe O; la partie antérieure de la galerie A se terminerait par une espèce de bec semblable à une tête d'esturgeon. Par ce premier moyen la résistance du milieu serait presque nulle pour le globe qui conserverait sa forme, et cette résistance serait encore diminuée par l'obliquité de l'ascension, obliquité qui serait diminuée par les voyageurs, parce qu'il dépendrait du point auquel correspondait le lest D fixé à l'extrémité des cordes EF, arrêtées dans la galerie aux points GH et que l'on pourrait lâcher à volonté. Ce lest ferait ici l'effet du poids d'une balance romaine, il servirait à tenir toute la machine dans une position horizontale, position qui nous paraît essentielle pour la direction.

« Comme il ne s'agit plus de trouver les moyens de s'élever dans les airs, ce n'est point les oiseaux, mais les poissons que nous devons étudier et qui doivent nous fournir les moyens de diriger notre course. En conséquence j'adopterais à l'extrémité I de la galerie une sorte de gouvernail K auquel je donnerais la forme d'une queue de poisson et le mécanisme de nos éventails, de manière que par un ressort on pût l'ouvrir ou

le fermer. Ce gouvernail serait adapté en levier quarré N que l'on pourrait tourner et assujétir à volonté de manière que le gouvernail se présentat verticalement ou horizontalement selon le besoin. Sur le haut du globe je placerais une espèce de nageoire I qui s'élèverait et s'abaisserait; enfin de chaque côté il y aurait de très grandes nageoires M qui pourraient se replier et s'étendre et à l'aide desquelles on frapperait l'air comme le poisson frappe l'eau.

« L'on sent qu'une machine aërostatique ainsi armée de nageoires et d'une queue ou gouvernail pourrait être dirigée (du moins à ce qu'il semble) dans un temps calme; qu'elle pourrait tourner à droite et à gauche et même se virer de bord en employant les nageoires comme nos bateliers se servent de leurs rames. Dans le cas où tous ces agrès seraient insuffisans, je ne vois pas pourquoi on n'adapterait point à chaque côté de la galerie une espèce de moulin à vent dont les ailes pourraient se tourner et prendre le vent obliquement ce qui donnerait moyen de louvoïer. Au reste il n'y a que des essais multiples, qu'un grand nombre de tentatives inutiles mêmes qui pourront mener au succès. Car en mécanique surtout de la théorie à la pratique l'intervalle est immense.

« On a remarqué qu'il fallait laisser échapper à propos une partie du gaz enfermé dans le ballon, la soupape à cet effet serait placée en N ou le pilote fait le service.

« On a encore remarqué que si le voyage était un peu long il serait besoin d'entretenir le gaz qui s'échappe

nécessairement toujours un peu : pour l'entretenir on pourrait placer au lieu de lestes des outres remplies de gaz qu'un homme introduirait au besoin.

« Voilà, MM., les idées que j'avais à vous communiquer. Puissent-elles je ne dirai pas mériter votre approbation, mais vous avoir intéressé un moment, c'était l'unique objet de mes désirs. »

Je résumerai rapidement, en terminant, Messieurs, les étapes de l'aérostation :

Novembre 1782, première montgolfière s'élevant dans les airs ;

27 août 1783, premier ballon à hydrogène non monté ;

19 septembre 1783, montgolfière s'élevant avec des animaux ;

21 novembre 1783, premier voyage aérien en montgolfière ;

1<sup>er</sup> décembre 1783, premier ballon à hydrogène avec passagers.

Il ne s'était donc écoulé que douze mois depuis la première expérience enfantine d'Annonay jusqu'à la réalisation scientifique du voyage aérien, et immédiatement on se préoccupe déjà de se diriger dans cet élément nouveau.

Le 4 février 1784, Dom Gourdin lit son projet de ballon dirigeable à l'Académie.

Le 28 février 1784, Blanchard tente de se diriger dans les airs avec un ballon sphérique dit vaisseau volant.

Nous ne croyons pas manquer à la mémoire de l'in-

généieux bénédictin en disant que sa machine n'était guère dirigeable, n'ayant point de moteur qui lui permit de se propulser pour résister à l'action du vent (1), néanmoins les germes de l'invention étaient jetés; ils ont mis juste un siècle avant de lever. C'est en effet le 9 août 1884 que le ballon *la France*, ayant à son bord ses deux constructeurs, Renard et Krebs, partait de Chalais-Meudon pour évoluer avec la plus grande docilité dans le voisinage et revenir à son point de départ, parcourant ainsi sept mille six cents mètres en vingt minutes.

Mais je m'arrête, car maintenant les ascensions se répètent, les perfectionnements se précipitent, les ballons dirigeables passent au second plan, les aéroplanes s'envolent. Les aviateurs ne connaissent plus de limites et s'approprient la devise du surintendant Fouquet : *Quo non ascendam !*

---

(1) Il est juste de dire cependant que, le 1<sup>er</sup> décembre 1784, M. Louis Pouchet présentait à l'Académie de Rouen un rapport et une carte de France fort curieuse sur la direction habituelle des vents. Avec ces renseignements, on espérait pouvoir se diriger sur des points déterminés, en cherchant les courants aux différentes hauteurs de l'atmosphère et en tirant des bordées comme dans la navigation à la voile.



# CONFÉRENCES SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Par M. LECAPLAIN.

---

Les terribles tremblements de terre qui ont ébranlé la Calabre en 1905, détruit San-Francisco et Valparaiso en 1906, anéanti Messine et Reggio où périrent plus de 150,000 personnes, désolé la Provence en juin 1900, devaient naturellement éveiller de nouveau l'attention des savants sur ces épouvantables cataclysmes.

Les monuments les plus solides chancelant sur leurs bases et s'écroulant avec un horrible fracas ; les populations affolées fuyant leurs demeures ; les yeux hagards dans l'attente des maux qui les menacent ; malheureux ensevelis sous les ruines, blessés, mutilés, implorant la fin de leurs souffrances ; infortunés privés subitement des êtres qui leur sont chers ; incendies s'allumant de toutes parts ; la mer en furie rasant ce qui reste encore debout, tel est en quelques mots l'horrible spectacle qu'aucune plume ne saurait décrire, qu'aucun homme ne pourrait contempler sans frémir.

Pourquoi la terre que nous croyons si stable se met-elle à trembler. Ces phénomènes si impressionnants, si terribles dans leurs effets, sont-ils de simples accidents, ou doivent-ils se produire nécessairement ? Pour-

quoi certaines régions sont-elles plus éprouvées que d'autres? telles sont les graves questions sur lesquelles je voudrais appeler votre bienveillante attention.

La science des tremblements de terre prend le nom de séismologie du mot grec σεισμος, ébranlement. Par abréviation on dit le plus souvent sismologie, et sismes au lieu de séismes. Cette science, encore bien jeune, est née au Japon où le sol tremble d'une manière presque continue, et en Italie qui a aussi, quoiqu'à un degré moindre, le triste privilège d'être cruellement éprouvée par les terribles convulsions de son sol. Grâce aux savants qui ont étudié à fond ces effrayants cataclysmes à l'aide d'ingénieux appareils (les sismographes) assez sensibles pour enregistrer les moindres tressaillements de la terre, de grands progrès ont été accomplis.

*Comment se produisent le plus ordinairement les tremblements de terre.* — Un tremblement de terre peut se produire subitement, sans que rien puisse faire prévoir son apparition. Le ciel est pur, l'atmosphère est calme, chacun vaque paisiblement à ses occupations habituelles, insouciant du danger qui le menace; puis tout à coup la terre oscille, se soulève, ondule, s'entr'ouvre, tout s'écroule et quelques secondes suffisent pour anéantir les cités les plus florissantes.

Le plus souvent cependant le phénomène se produit autrement.

Un bruit souterrain d'une prodigieuse intensité se fait tout à coup entendre. Cet étrange vacarme

ressemble tantôt au roulement lointain du tonnerre, tantôt à une formidable décharge d'artillerie, quelquefois encore à un bruit de ferrailles disposées dans des chariots roulant à toute vitesse sur des chemins rocailleux. L'homme alors est saisi de frayeur, les animaux eux-mêmes semblent consternés. Le bruit qui précéda la catastrophe de Lisbonne, en 1755, fut effroyable. On l'entendit à une énorme distance. En 1835, à Santa Martha, dans la Colombie, le fracas se propagea dans un rayon de près de 400 kilomètres. Bientôt le sol éprouve de légers frémissements bien accusés par la courbe légèrement dentelée tracée par les sismographes, puis ces frissons préliminaires s'accroissent et font place à de terribles secousses que le style des appareils enregistreurs indique nettement par l'inscription de dentelures beaucoup plus longues. C'est alors le cataclysme dans toute son intensité. En 526, sur le littoral de la Méditerranée, à Antioche, 200,000 personnes périrent. Les tremblements de terre du Japon, en 1891, puis en 1898, firent 40,000 victimes. Les tremblements de terre américains qui ont ébranlé Riobamba, Caracas, le Pérou, vivront éternellement dans la mémoire des hommes. Aux terribles secousses, auxquelles rien ne résiste, succèdent des frissons analogues à ceux du début, puis ils s'éteignent peu à peu après avoir duré, tantôt quelques minutes ou quelques heures, tantôt plusieurs mois, quelques fois même, comme au Japon des années entières. La terre rentre enfin dans le calme comme épuisée par les prodigieux efforts qu'elle

vient de faire jusqu'à ce qu'elle se réveille un jour dans un nouveau spasme.

Entrons maintenant dans les détails.

*Nature des secousses.* — On peut en distinguer de trois sortes :

1° *Secousses verticales.* — Le sol se soulève puis s'abaisse. L'amplitude de ces mouvements verticaux est fort variable, tantôt il est faible, tantôt il est fort et dans ce second cas il peut s'effectuer avec une force de projection d'une prodigieuse intensité. En 1837, au Chili, un mât enfoncé de 10 mètres et fortement assujetti par des tiges de fer fut lancé en l'air avec une extrême violence. En Calabre, en 1783, des maisons sautèrent comme si l'explosion d'une mine les eut violemment projetées. En 1797, à Rio-Bamba, de nombreux cadavres furent lancés de l'autre côté de la rivière sur une colline de plus de 100 mètres.

2° *Secousses horizontales.* — Les secousses horizontales ne le cèdent en rien comme intensité aux secousses verticales. D'ailleurs ces deux genres de secousses se combinent souvent et alors les effets destructeurs atteignent leur maximum.

*Mouvements ondulatoires ou ondes sismiques.* — Ces ondes se propagent à peu près à la façon des ondes sonores ou, si l'on préfère, des ondes produites sur l'eau quand on y fait tomber une pierre. Le sol se soulève alors et s'abaisse alternativement un nombre de fois plus ou moins grand. Dans les tremblements de terre de la Calabre en 1783, les arbres s'inclinaient et

leurs branches touchaient le sol à chaque passage d'une onde pour se relever et s'incliner de nouveau à l'arrivée de l'onde suivante. Lors de l'ébranlement de Caracas, en 1812, le sol, dit-on, ressemblait à un liquide en ébullition. En Chine, en 1871, dans la région de Batlang, la terre présentait l'aspect d'une mer houleuse.

Si plusieurs ondes parties de points différents viennent à se rencontrer, les objets renversés sont dispersés dans tous les sens, ce qui donne l'illusion d'un mouvement rotatoire. C'est ainsi qu'à Savonne deux cheminées d'usine furent tordues ; la croix de la cathédrale tourna de 30 degrés sur son axe.

*Durée des secousses.* — Certaines secousses ne durent qu'une fraction de seconde mais elles peuvent se succéder rapidement et produire alors de terribles ravages. D'autres fois c'est un frémissement prolongé qui se fait sentir pendant des semaines, des mois et même des années. Ainsi, dans la vallée de Viège, en Valais, une première secousse se fit sentir le 1<sup>er</sup> juillet 1855. On en ressentit les effets dans toute la Suisse et même jusqu'à Paris. Pendant quatre mois le sol trembla dans cette vallée, puis les commotions s'espacèrent, mais ce n'est qu'en 1857 que tout rentra dans le calme. Aux îles Sandwich, en 1868, un tremblement de terre dura plusieurs mois de suite ; dans le seul mois de mars on compta jusqu'à 2,000 secousses.

*Etendue embrassée par les tremblements de terre.*  
— L'étendue embrassée par les tremblements de terre est des plus variables. Il en est dont la zone d'action

est très limitée, tel celui d'Ischia : une secousse formidable l'ébranla, et cependant l'île de Procida, distante seulement de deux kilomètres, fut complètement indemne. Par contre, les tremblements de terre de l'Amérique du Sud s'étendent souvent à 1,500 kilomètres. En 1873, en Italie, le cataclysme affecta tout le Nord-Est de cette contrée et même l'autre côté des Alpes ; Berne, Munich et Salzbourg le ressentirent. Celui de Lisbonne (1755) agita l'eau des lacs dans les îles britanniques.

*Effets secondaires.* — Aux effets destructeurs dont nous avons déjà parlé, il faut ajouter les dislocations du sol. En 1783, dans les Calabres, le sol se lézarda sur une longueur de 30 kilomètres, avec une largeur en certains endroits de plusieurs mètres. Quelquefois ces fentes se referment, ensevelissant les infortunés habitants. Est-il une mort plus épouvantable ?

Comme autre action secondaire la disparition de certaines sources subitement tarées, et par contre l'apparition de sources nouvelles, enfin, dans certains cas, de véritables éruptions de boue dues à des projections violentes des eaux souterraines.

M. J. François a constaté l'influence de certains tremblements de terre sur les sources thermales des Pyrénées dont la température s'est élevée. Ces variations de température sont le plus souvent passagères.

Il arrive quelquefois cependant que cette variation est permanente. C'est ainsi que les sources de Louèche ont gagné 7 degrés depuis le tremblement de terre qui a dévasté la vallée du Rhône en 1855.

*Les tremblements de terre passent souvent inaperçus à une certaine profondeur.* — Ainsi, en 1872, un violent tremblement de terre affecta en Californie le district Mima de Lone-Pine. La ville fut entièrement détruite, de larges crevasses se produisirent dans le sol, et cependant les ouvriers mineurs ne ressentirent rien de l'effroyable désastre.

*Les montagnes sont des obstacles que le plus souvent les tremblements de terre ne franchissent pas.* — Les tremblements de terre sont souvent arrêtés dans leur marche par les fissures du sol, ou par de grandes vallées fluviales; mais ce sont surtout les chaînes de montagnes qui constituent le principal obstacle à leur propagation. Ainsi, en 1783, le désastreux tremblement de terre de la Calabre eut sa course entravée par la chaîne de l'Appennin, et les provinces occidentales de la Péninsule italienne furent épargnées. Les tremblements de terre qui ont tant de fois ravagé les rivages du Pacifique n'ont jamais franchi la chaîne imposante des Andes. A cela cependant il n'y a rien d'absolu. C'est ainsi par exemple qu'en 1873 le tremblement de terre de Belluno franchit les Alpes et passa en Asie centrale. En 1887, on observa des chocs violents dans le bassin de l'Issyl-Koul, le désastre fut profond à Vernoi. Or, le bassin de l'Issyl-Koul est séparé de Vernoi par une double chaîne de montagnes dont les sommets couverts de neiges éternelles atteignent une altitude de 5,000 mètres.

*Raz de marée.* — Si le tremblement de terre affecte le bord de la mer, il produit le phénomène malheu-

reusement si connu sous le nom de raz de marée. L'eau s'éloigne d'abord du rivage, souvent à plusieurs kilomètres, mettant à nu le fond de la mer, puis elle revient furieuse. Une énorme vague qui peut atteindre une hauteur de 27 mètres se rue sur la côte et s'élançe dans l'intérieur des terres avec une puissance de destruction à laquelle rien ne saurait résister. Lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, les vaisseaux furent projetés de toute part avec une force inouïe, toute la côte occidentale de l'Espagne et du Portugal fut horriblement dévastée. En 1724, à Lima, la mer s'éleva à 27 mètres au-dessus de son niveau et se précipita sur la ville, dont aucune maison ne resta debout, les vaisseaux sombrèrent ou furent transportés à l'intérieur des terres, à plus de un kilomètre.

*Sismomètres et sismographes.* — Les sismomètres et les sismographes, dont l'utilité est évidente, ont pour but d'indiquer la production des tremblements de terre, la direction de leur marche et leurs intensités. Les sismomètres exigent l'intervention d'un observateur; les sismographes, qui leur sont préférables, inscrivent eux-mêmes toutes les circonstances du phénomène.

*Appareils primitifs.* — L'un des plus anciens est le sismomètre de Cassiatiore. Il comprend une petite cuve à mercure autour de laquelle sont disposés de nombreux godets. Un petit canal relie chaque godet à la cuve. Si une onde sismique rencontre l'appareil, le choc qui en résulte projette plus ou moins de mercure

dans l'un des godets. La position du godet dans lequel le mercure s'est déversé fait connaître la direction de l'ébranlement, et le poids de mercure recueilli dans le godet donne une idée approximative de l'intensité du phénomène.

Un autre appareil également fort simple a été utilisé par M. Robert, de Valparaiso. Il consiste en une lame flexible munie à sa base d'une crémaillère et portant à sa partie supérieure un disque lenticulaire. C'est, comme on le voit, une sorte de pendule renversé. Si un choc se produit, le pendule s'incline et alors un arrêt formé d'une petite tige effilée pénètre entre deux des dents de la crémaillère, de telle sorte que la lame flexible reste inclinée et ne peut pas reprendre sa position verticale. Un seul pendule de ce genre ne peut suffire. Car un ébranlement peut se produire dans une direction telle que le pendule ne s'incline pas. On dispose alors deux pendules dans deux plans verticaux rectangulaires; on peut alors, par une construction géométrique, déterminer le sens de la propagation du mouvement.

Passons à des appareils moins primitifs.

*Appareil avertisseur des secousses verticales.* — L'appareil comprend un long ressort en spirale fixé à sa partie supérieure à un support métallique et muni à sa partie inférieure d'un petit poids en métal de forme cylindro-conique. La pointe de ce poids est environ à un millimètre de la surface d'un petit bain de mercure. L'appareil est relié à une sonnerie électrique et à une

horloge. Lorsqu'une secousse verticale ébranle l'appareil, la spirale oscille et s'allonge ; le petit poids touche la surface du mercure, le courant électrique fourni par un élément de pile traverse l'appareil, la sonnerie parle et en même temps un électro-aimant arrête l'horloge qui indique nettement l'heure à laquelle la secousse s'est produite.

*Appareil avertisseur des secousses ondulatoires.*

— L'appareil est formé d'une tige terminée supérieurement par une masse sphérique en métal. Cette tige repose sur une très petite base. Des vis calantes assurent le réglage de l'équilibre. Elle passe d'ailleurs dans un anneau portant quatre encoches N. S. E. O. (Nord, Sud, Est, Ouest). Lorsqu'une onde sismique ébranle l'appareil, la tige tombe, mais la masse qui termine cette tige est arrêtée par une des encoches, un courant électrique s'établit aussitôt et actionne une sonnerie et un électro-aimant qui arrête une horloge. L'encoche dans laquelle vient se loger la masse métallique indique la direction de l'onde et l'horloge l'instant de l'arrivée de l'onde.

Ces appareils simples, peu coûteux, faciles à installer sont utiles sans doute mais insuffisants pour fournir toutes les indications nécessaires. Dans les stations sismologiques importantes on fait usage d'appareils enregistreurs beaucoup plus sensibles, mais par contre beaucoup plus compliqués et d'un prix souvent fort élevé. On les désigne alors sous le nom de sismographes.

Nous en donnerons les principes sans entrer dans des détails trop techniques.

A un support quelconque fixons un pendule formé d'un fil fin et d'une petite boule munie d'un stylet dont la pointe affleure une feuille de papier enroulée sur un cylindre tournant. Si, à un moment donné, la terre se  a trembler, le stylet marquera sur la feuille un tracé dont l'étude nous fera connaître les allures du phénomène. La chose cependant n'est pas aussi simple qu'elle paraît au premier abord. C'est qu'en effet le support sera ébranlé lui-même, le tracé résultera de la combinaison du mouvement du sol et de celui du support, et on n'aura qu'un tracé peu net. Il y a là une difficulté à vaincre, mais elle est loin d'être insurmontable. Il suffit de constituer le pendule non par une petite boule de faible poids, mais, au contraire, par une masse considérable. Dans ces conditions l'ébranlement du support met toujours un certain temps à se communiquer à la masse pesante. Ce temps est d'autant plus long que la masse est plus considérable, et tout se passe alors comme si le support restait absolument fixe. Le tracé résultera donc uniquement du mouvement du sol.

Cette difficulté supprimée, il en reste d'autres à vaincre. Examinons-les. L'amplitude des mouvements à enregistrer est le plus souvent fort petite. Elle est comprise entre quelques millièmes de millimètres et quelques millimètres, elle atteint très rarement plus de deux millimètres. Comment enregistrer des oscillations si faibles. On y arrive en utilisant le procédé si

employé en physique pour amplifier de très petits déplacements. Ce procédé consiste, comme on le sait, à se servir de bras de leviers suffisamment longs.

Le temps de durée, ou comme on le dit, la période des mouvements oscillatoires du sol est très variable mais généralement comprise entre quelques dixièmes de seconde et une minute; ce n'est que fort rarement qu'elle est un peu plus grande. De là résulte qu'il faudra donner au cylindre un mouvement de rotation fort rapide.

Tous ces appareils sont de grandes dimensions, délicats à installer dans des conditions convenables et de plus fort coûteux; mais, entre des mains expérimentées, ils rendent d'innombrables services.

Aux considérations générales qui précèdent ajoutons quelques détails.

La masse pendulaire employée est formée le plus souvent d'un cylindre pesant au moins 100 kilogrammes. Ce poids, dans certains appareils, est même de une ou plusieurs tonnes. La longueur de ces pendules verticaux varie de 1 à 25 mètres.

L'enregistrement s'obtient à l'aide d'un stylet métallique très léger ou d'un brin de verre filé dont l'extrémité s'appuie très légèrement sur du papier noirci. La pression du stylet sur la feuille de papier doit être soigneusement réglée de manière à réduire le frottement au minimum.

A l'aide de leviers convenablement disposés on amplifie les mouvements du stylet indicateur. L'amplification peut varier de 25 fois seulement jusqu'à 100, 250 et même exceptionnellement jusqu'à 300.

Au stylet on substitue avec avantage un rayon de lumière réfléchi par un miroir. L'onde sismique ébranle le miroir ; par suite le rayon lumineux se déplace et vient impressionner une bande de papier sensible au gélatino-bromure d'argent. De cette manière tout frottement est éliminé.

Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, l'onde, à son arrivée, par l'intermédiaire d'un courant électrique, met en marche une sonnerie et arrête une horloge.

Certaines stations font usage de pendules horizontaux et de pendules renversés dans le détail desquels nous n'entrerons pas.

Les sismographes sont fort répandus au Japon, en Italie, en Espagne. La France ne compte que cinq stations, Paris, Besançon, Clermont-Ferrand, Grenoble, pic du Midi, cependant elle n'est pas à l'abri des convulsions du globe puisque le Midi de la France a été fort éprouvé en 1887 et 1909. D'ailleurs notre empire colonial n'est-il pas grandement exposé à ces terribles catastrophes ?

*Détermination de la distance à une station donnée à laquelle se produit un tremblement de terre.*

— Non seulement les sismographes indiquent avec précision le moment où le phénomène commence, son intensité sa durée, mais ils permettent encore de déterminer la distance à laquelle il s'est produit. Pour comprendre la possibilité de cette détermination, quelques mots sur la constitution du globe sont nécessaires.

La terre, comme les autres planètes, d'après la belle théorie de Laplace, encore acceptée aujourd'hui, est née du soleil. Elle fut à l'origine, comme toutes les nébuleuses, une étoile blanche composée de corps simples portés à une température excessive. En traversant les espaces glacés dont la température, d'après les idées les plus modernes, est de 273 degrés au-dessous de 0, elle perdit peu à peu une partie de sa fabuleuse provision de chaleur; elle changea de couleur, devint jaune, puis rouge. Par le progrès des siècles, les vapeurs métalliques se condensèrent, des pluies de métaux fondus tombèrent sur sa surface, la terre cessa de luire dans l'espace et s'entoura bientôt d'un épais manteau de nuages. Les scories siliceuses plus légères flottèrent alors sur le bain métallique en fusion. Avec le temps, ces scories se soudèrent et une pellicule solide se forma. Plus tard, la température continuant à baisser, la vapeur d'eau elle-même se condensa et se précipita pour former les océans. De nouvelles portions de la masse interne se solidifièrent, et la croûte terrestre, d'abord fort mince, augmenta d'épaisseur. On admet aujourd'hui que l'épaisseur de l'écorce terrestre est comprise entre 50 et 60 kilomètres. De 60 à 300 kilomètres la matière doit être dans un état de fluidité pâteuse. Au-delà de 300 kilomètres la chaleur est trop considérable pour permettre aux différentes substances un état différent de l'état gazeux.

Du reste, il est curieux de constater que les indications données par les sismographes confirment d'une manière tout à fait inattendue les hypothèses précé-

dentes. Qui aurait pensé que ces appareils délicats viendraient un jour démontrer la vérité des notions déjà vieilles admises par les géologues sur la constitution du globe que nous habitons. Ce point, dont l'importance n'échappe à personne, mérite bien quelques développements.

Si on observe avec attention les sismogrammes tracés par les appareils les plus divers, on constate, en comparant l'heure d'arrivée des frissons préliminaires à celle à laquelle s'est produit le tremblement de terre que les premières vibrations voyagent avec une vitesse de 10 kilomètres par seconde. Or, l'observation des secousses à la surface du sol n'indique qu'une vitesse de 500 à 800 mètres par seconde. De là, on est forcé de conclure que les frissons préliminaires ne se transmettent pas par l'écorce terrestre, mais bien par l'intérieur même du globe en suivant le chemin le plus court. Ces frissons préliminaires ne mettent que 22 minutes pour franchir le diamètre terrestre. Pour qu'ils se transmettent avec une telle vitesse, il faut que l'intérieur du globe ait une constitution toute spéciale. Sa rigidité, d'après le calcul, doit être au moins dix fois plus grande que celle de l'acier. Ce résultat n'infirmes pas l'hypothèse d'un noyau liquide ou gazeux. En comprimant à très haute pression un liquide ou un gaz, on lui donne la rigidité des solides. A l'intérieur de la terre, la pression augmente avec la température. A 70 kilomètres, la température dépasse 2,000° et la pression peut atteindre 20,000 atmosphères. Dans ces conditions tous les corps sont liquides ou gazeux et ont

la rigidité qu'indique la théorie. « La pellicule sur laquelle nous marchons, dit l'abbé Moreux, le distingué directeur de l'Observatoire de Bourges, ne repose donc pas sur un gouffre toujours béant. La matière se continue sous nos pieds. Peu importe qu'elle ne soit pas solide dans le sens que nous donnons à ce mot, nous savons qu'elle est rigide, et c'est là peut-être la seule raison qui nous permette de parler de terre ferme ».

Cette longue digression était nécessaire pour comprendre comment on peut, à l'aide des sismogrammes, déterminer la distance à laquelle s'est produit un tremblement de terre.

L'expérience montre que pour une distance de 9,000 kilomètres entre l'appareil enregistreur et le centre de l'ébranlement, la transmission des frissons préliminaires exige 15 minutes, tandis que celle des grandes ondes en demande 50. La différence est donc de  $50 - 15 = 35$  minutes. Par suite toutes les fois que la différence des temps d'inscription de ces deux genres de secousses sera de 35 minutes, on sera certain que le foyer de l'ébranlement se trouvera sur la circonférence d'un cercle de 9,000 kilomètres de rayon.

Lorsque se produisit la catastrophe de Messine, le sismographe Milne, du parc Saint-Maur, permit à M. Angot, l'éminent directeur du Bureau central météorologique, de calculer la distance à laquelle s'était produit le phénomène. Cette distance fut trouvée de 1,560 kilomètres qui s'éloigne peu de la distance réelle de Paris à Messine évaluée à 1,580 kilomètres.

Le 23 janvier 1909, une formidable secousse était enregistrée par les sismographes des différents Observatoires. La distance à Paris fut trouvée de 4,000 kilomètres. Le cataclysme semblait s'être produit en Asie, entre la Caspienne et l'Hymalaya. Or, le 17 février, on faisait connaître de Téhéran qu'un formidable tremblement de terre avait ébranlé la province de Loristan. Le calcul ne s'était pas trompé.

Au mois d'octobre de la même année, les sismographes de Stuttgart, Lerbach, Breslau, enregistrèrent un tremblement de terre à une distance de 7,000 kilomètres. On pensa que la catastrophe avait dû se produire aux Indes. Quelques jours après, cette prédiction était vérifiée.

*Détermination du centre de l'ébranlement.* — Plusieurs méthodes ont été proposées pour déterminer le foyer d'un tremblement de terre. L'une de ces méthodes est basée sur l'intensité des secousses, plus grande évidemment dans le voisinage du foyer qu'en tout autre point. On note : 1° la zone où les murs ont été renversés ; 2° celle où il y a eu simplement déplacement des meubles ; 3° celle enfin où les secousses ont été ressenties sans produire de dégâts. Ces zones forment autour du foyer des enceintes plus ou moins concentriques dont la partie centrale indique approximativement la position du foyer cherché.

Une autre méthode consiste à déterminer l'heure de la première secousse. Cette méthode se conçoit aisément sans qu'il soit nécessaire d'insister.

*Détermination approximative de la profondeur dans le sol du foyer de l'ébranlement.* — Prouvons que le foyer de l'ébranlement n'est presque jamais placé à une grande profondeur.

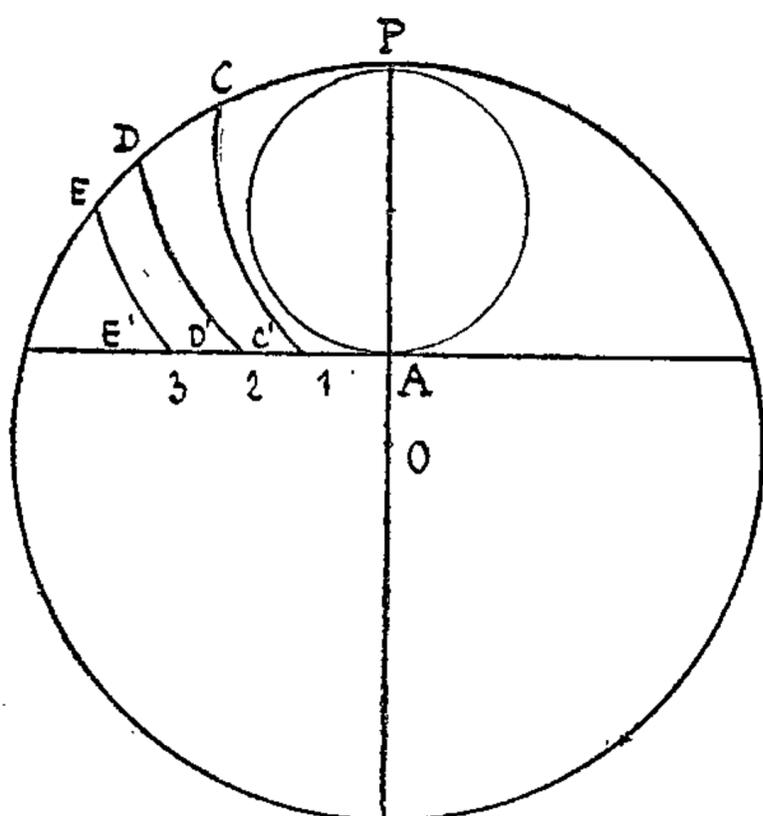
Supposons d'abord que la terre soit ébranlée en un point A situé à une assez grande profondeur, par exemple à 200 kilomètres.

Autour du point ébranlé A vont se produire une série d'ondes sphériques dont le rayon va aller constamment en grandissant. Elles se propagent d'ailleurs d'un mouvement uniforme. L'onde partie de A arrive bientôt en P situé verticalement au-dessus de A. Alors le point P, appelé épiceutre, est ébranlé. C'est le commencement du phénomène. Au bout de une minute, je suppose, l'onde sismique arrive en 1, au bout de deux minutes en 2, et ainsi de suite progressivement. On a  $A C' = C' D'$ , etc. Soit C, D, les points où ces ondes coupent la surface du sol. Si on mesure les arcs P C, C D, etc., on trouve que ces arcs vont en diminuant; l'arc P C est plus grand que C D, C D est lui-même plus grand que l'arc suivant, et ainsi de suite. Pendant la première minute, l'arc à parcourir étant grand, la vitesse de propagation sera grande. Pendant la seconde minute, le chemin à parcourir étant plus petit, la vitesse de propagation sera plus petite. Pendant la troisième minute, et pour la même raison, la vitesse de propagation diminuera encore et ainsi de suite.

Si le centre d'ébranlement A est situé à une profondeur moins grande que tout à l'heure, à 20 kilomètres, par exemple, de la surface du sol, les arcs P C,

C D, seront moins inégaux, et par suite la vitesse diminuera moins vite que dans le cas où le centre d'ébranlement est situé plus profondément.

Enfin, si le point était placé sur le sol même les arcs P C, C D, seraient évidemment égaux et la vitesse de propagation serait constante.



Or, l'observation montre que la vitesse de propagation diminue en général très lentement; nous devons donc en conclure que le centre d'ébranlement n'est pas en général situé dans le sol à une grande profondeur.

*Peut-on aller plus loin et déterminer exactement ou approximativement du moins cette profondeur.* — On peut jusqu'à un certain point atteindre ce résultat. Expliquons le procédé à employer :

Les ondes sismiques se propagent et agissent à la manière des mouvements vibratoires. Supposons dès lors qu'une onde sismique partie d'un point A tombe sur un

obstacle plan, constitué par un mur, elle va produire un mouvement de va-et-vient des molécules dont il est composé. Ces molécules violemment agitées vont se disjoindre, d'où la production d'une crevasse dont la direction sera perpendiculaire au rayon de l'onde. Cela étant, notons la direction des crevasses produites dans deux murs non parallèles, élevons au centre de chacune de ces crevasses une perpendiculaire à leur direction : le point de rencontre de ces perpendiculaires sera le point d'où l'ébranlement est parti.

Ce procédé appliqué par M. Mallet au tremblement de terre qui secoua la Calabre en 1857, a donné un chiffre moyen de 11 kilomètres seulement.

La méthode, il est vrai, peut être critiquée. Elle suppose des conditions de simplicité qui sont rarement réalisées. Nous admettons que le centre d'ébranlement est unique et réduit à un point ; or, le plus souvent, ce n'est pas un point qui est ébranlé, mais une région plus ou moins circonscrite ; et à la notion de l'épicentre il convient de substituer celle de la région épacentrale.

Nous supposons que le terrain traversé par les ondes est parfaitement homogène, ce qui n'est généralement pas.

Quoi qu'il en soit, la méthode appliquée dans des conditions diverses à un grand nombre de tremblements de terre montre que les centres d'ébranlements ne paraissent pas situés à plus de 48 kilomètres environ. C'est donc bien dans l'écorce terrestre et non dans le noyau que prennent naissance les tremblements de terre. Ce résultat, qui semble aujourd'hui bien acquis,

est d'une importance capitale au point de vue des théories relatives aux causes des crises sismiques.

*Classification des tremblements de terre.* — On peut diviser les tremblements de terre en trois classes bien distinctes :

1° Les tremblements de terre dus à des éruptions volcaniques ;

2° Les tremblements de terre dus à l'affaissement de cavités internes ;

3° Les tremblements de terre orogéniques, de beaucoup les plus nombreux et les plus importants et dont nous étudierons plus particulièrement les causes.

1° *Tremblements de terre volcaniques.* — Ces tremblements de terre ne se font sentir qu'aux environs des volcans et n'affectent jamais qu'une région peu étendue.

Dans ce cas l'ébranlement est dû à des gaz portés à une haute pression. Leur dilatation subite ébranle le sol plus ou moins profondément.

2° *Tremblements dus à des affaissements.* — Les causes de ces affaissements sont nombreuses :

a) Les eaux peuvent dissoudre un grand nombre de corps : calcaires, gypse ou sulfate de calcium, sel marin, etc. L'eau s'introduit peu à peu dans les fissures du sol et dissout ces matériaux plus ou moins rapidement. Il se produit ainsi des cavernes de dimensions variables. Les couches supérieures ne sont plus soutenues ; elle s'affaissent et la terre s'ébranle. C'est ainsi que les sources salines de la vallée du Rhin ont

produit de très fréquents tremblements de terre dans la région de Bâle.

Les sources du Valais et du Louache ont produit à maintes reprises des phénomènes analogues.

Les régions calcaires des Alpes ss comportent de même.

b) L'eau qui s'infiltré dans le sol peut encore agir d'une manière différente : c'est le cas assez fréquent d'un massif rocheux reposant sur une couche d'argile. L'argile s'imbibe, se ramollit, et si le massif est incliné, il glisse, s'éboule, et la terre tremble.

c) Dans les bassins houillers, le combustible enlevé produit des vides, d'où des ébranlements du sol simulant un véritable tremblement de terre. Ce phénomène s'est produit à Douai, il y a déjà un certain nombre d'années.

3° La troisième classe de tremblements de terre comprend ce que nous pourrions appeler les tremblements de terre proprement dits. Tels sont ceux qui ébranlent si terriblement le Mexique, la région qui longe la Cordillère des Andes, le Japon, l'Italie, la Provence, etc. Leur cause est rattachée aujourd'hui au mode de formations des montagnes. Cette théorie porte le nom de théorie tectonique et elle est maintenant admise par la plupart des géologues. L'exposé de cette manière de voir n'est pas sans présenter quelques difficultés, et il faut procéder par ordre.

*Forme actuelle de la terre.* — Tout d'abord la terre a été sphérique. Par les progrès du refroi-

dissement, le noyau a diminué de volume et l'écorce terrestre devenue trop grande pour le noyau a dû nécessairement se plisser, et alors se produisirent les rides qui devaient plus tard donner naissance aux montagnes. Ces lignes de relief n'ont pu se produire au hasard, car tout phénomène a ses lois. Lowthian Green, il y a une quarantaine d'années, indiqua le premier la manière dont s'étaient formés les continents. La théorie de Green ne fut pas au début prise en considération. On commença même par la tourner en dérision. Il fallut en France la haute autorité d'un de nos plus éminents géologues, de Lapparent, pour montrer qu'elle rendait parfaitement compte de tous les faits observés. On se décida alors à la discuter. Examinons-la avec le soin qu'elle mérite.

La terre, primitivement ronde, légèrement aplatie au pôle et renflée à l'équateur sous l'influence de la force centrifuge développée par son mouvement de rotation, ne pouvait garder cette forme en se refroidissant progressivement. Appelons-en à l'expérience. Prenons un ballon de caoutchouc, dégonflons-le petit à petit. Quelle forme va-t-il prendre? Peut-être allez-vous être légèrement étonnés. Eh bien! il prend la forme d'un tétraèdre, c'est-à-dire d'une pyramide à quatre faces et à quatre sommets.

Une expérience analogue peut être faite avec des ballons de verre chauffés au point de ramollissement du verre. En se refroidissant, ces ballons se contractent et ils prennent la forme tétraédrique.

La terre a dû se comporter de même et passer de la

forme sphérique à la forme tétraédrique. Ce n'est sans doute pas un tétraèdre absolument géométrique, mais un solide se rapprochant plus ou moins grossièrement d'une pyramide à quatre faces.

En dehors de toute expérience, il est des faits qui ne s'expliquent bien qu'en admettant pour la terre cette forme pyramidale.

PREMIER FAIT. — Les continents sont concentrés dans l'hémisphère Nord. Cette concentration est d'autant plus marquée qu'on s'approche davantage du pôle. Dans l'hémisphère boréal au-dessus de l'équateur, se trouve l'Europe, l'Asie, les deux tiers de l'Afrique, l'Amérique du Nord, le Groenland. L'hémisphère austral ne compte que un tiers de l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Océanie et le continent du pôle antarctique, dont l'existence est aujourd'hui certaine.

DEUXIÈME FAIT. — Presque toutes les grandes unités géographiques se terminent en pointes et affectent la forme triangulaire.

TROISIÈME FAIT. — L'antipode d'un point quelconque pris sur un continent est toujours occupé par l'eau.

Ces faits ne s'expliquent bien qu'en admettant pour la terre une forme pyramidale.

Et maintenant où se trouvent les quatre sommets et les quatre faces. L'un des sommets occupe le Nord occidental de la Russie, la Finlande et la Scandinavie. Le second, situé vers la baie d'Hudson, comprend la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. Le troisième est situé dans la Sibérie orientale, vers Yakoust. Les faces opposées à ces trois sommets ou parties sail-

lantes sont occupées par les Océans, l'Atlantique (partie méridionale) l'Océan indien et l'Océan pacifique. Le quatrième sommet est constitué par le continent antarctique trouvé par Shackleton. Cet intrépide explorateur après avoir franchi un grand glacier et traversé plusieurs chaînes de montagnes, découvrit un plateau élevé de 3,000 mètres. La mission n'était alors qu'à 170 kilomètres du pôle Sud. Épuisée par des privations de toutes sortes, la mission s'arrêta le 9 janvier 1908. Le pôle Sud est donc bien occupé par un continent, et c'est ce continent qui forme le quatrième sommet de la pyramide terrestre. Si la théorie est vraie, à ce quatrième sommet, comme aux trois autres, doit correspondre un océan. C'est l'Océan glacial qui s'étend autour du pôle Nord et trouvé par Nansen, le duc des Abruzzes et Peary. Les expéditions au pôle Nord, soit dit en passant, n'offrent plus d'intérêt, et il est bien curieux de constater que la théorie de Green confirme d'une manière inattendue l'existence d'un océan au pôle Nord.

Admettons la forme tétraédrique et continuons notre étude. Près des arêtes qui limitent les faces, près des sommets occupés par des continents, les pressions latérales seront nécessairement considérables. C'est là que se produiront surtout les glissements de terrains provoquant les tremblements de terre. C'est aussi dans ces régions que l'action volcanique se fera le plus volontiers sentir.

A côté de la grande arête américaine existe une ligne non interrompue de volcans.

A côté de la seconde arête nous trouvons les régions volcaniques de l'Islande et de Jean Mayen, les volcans éteints de l'Auvergne, la région volcanique de la Sicile et de l'Afrique orientale.

Près de la troisième arête : les régions volcaniques des îles Kouriles, celles du Japon, des îles de la Sonde et de la Nouvelle-Zélande. Tous ces alignements de feu se rejoignent au pôle Sud, quatrième sommet de la pyramide vers le continent antarctique où nous trouvons deux volcans : Erebus et Terror. Les trois grandes arêtes s'inclinent vers l'Est. La raison en est simple. En effet les trois grands sommets de l'hémisphère boréal dessinent trois éminences fort accentuées qui se sont formées de très bonne heure. Plus éloignés du centre de la terre que les parties méridionales, ces sommets élevés ont tourné moins vite que la partie Sud du globe, ils sont demeurés en retard. Alors une dislocation considérable s'est produite, donnant naissance à un immense abîme qui va des Antilles au Pacifique et que les géographes appellent la dépression méditerranéenne. Cette énorme dépression constitue une zone de faible résistance et détermine par suite une ligne volcanique des plus importantes.

La répartition des tremblements de terre vient à l'appui de la théorie exposée, mais la région des tremblements de terre couvre une surface beaucoup plus étendue que celle des volcans.

Les territoires occupés par la région des tremblements de terre sont comparables à des plans inclinés ;

la croûte terrestre se contracte, ses plans inclinés descendent et la terre tremble.

L'écorce terrestre est comme divisée en une série de compartiments indépendants et susceptibles de se déplacer les uns par rapport aux autres. Les tremblements de terre nous font assister à la formation des chaînes de montagnes qui, dans leurs plissements insensibles mais continus, changent peu à peu l'aspect de notre globe.

Les tremblements de terre de San-Francisco et de Valparaiso en 1906, du Mexique en 1909, des Calabres en 1905, de Messine en 1908 ont certainement une origine tectonique et confirment pleinement la théorie qui les rattache à la formation progressive des montagnes.

Les volcans jalonnent les bords élevés des lignes de dislocations. La région affaissée comprime la lave, et comme l'affaissement s'est produit à la suite d'un plissement, c'est à l'endroit même du pli que la lave trouve pour se répandre le chemin le plus aisé.

Ce qu'il est très important de remarquer c'est que la volcanicité et la sismicité sont deux phénomènes absolument distincts. La sismicité trahit le défaut d'assiette de la marqueterie terrestre dont les compartiments jouent les uns par rapport aux autres le long des cassures qui les limitent, tandis que la volcanicité emprunte ses manifestations à une autre cause, la tendance au départ des vapeurs contenues dans les masses ignées et se dégageant au cours de l'élaboration de celles-ci.

*De quelques autres théories.* — Nous avons dit que le centre d'ébranlement des tremblements de terre est généralement situé à une profondeur ne dépassant pas une cinquantaine de kilomètres. Cependant les sismographes perfectionnés dont on dispose aujourd'hui semblent quelquefois déceler des foyers d'ébranlement à 200 kilomètres au-dessous de la surface du sol, et quelques sismologues de grand mérite contestent la possibilité d'expliquer la théorie tectonique, les tremblements de terre provenant de profondeurs aussi considérables.

Dès 1897, Gerland proposait une théorie nouvelle. La voici en quelques mots :

Dans les régions comprises entre 200 et 300 kilomètres, il se produit à chaque instant des émissions de masses gazeuses qui pénètrent dans l'écorce. Ces gaz passent alors à l'état liquide ou à l'état solide, et ces changements d'état, comme la physique l'enseigne, ne peuvent se produire sans chocs violents qui ébranlent telle ou telle région du globe.

Le professeur Tammann, de Göttingen, s'appuyant sur d'importants travaux relatifs à l'influence de la pression sur le point de fusion, a également proposé une théorie ingénieuse dite théorie cristalline que nous nous contenterons de signaler.

Bien d'autres idées ont été émises. On a invoqué l'influence de la lune, du soleil qui rayonne vers la terre des ondes électriques.

Il se peut qu'il y ait dans toutes ces manières de voir quelque part de vérité. Il ne faut pas être trop

absolu. Il peut y avoir après tout des causes différentes d'ébranlement du sol sur lequel nous vivons. Il est permis de penser cependant que la grande majorité des tremblements de terre s'explique admirablement par la théorie tectonique dont on ne peut méconnaître le caractère de simplicité. Les actions chimiques, les changements d'état, l'électricité sont des causes adjuvantes pouvant exercer une influence plus ou moins considérable sur les dislocations du sol.

*Ondulations lentes de l'écorce terrestre.* — La terre si souvent ébranlée par les sismes et par les volcans est encore sujette à des mouvements séculaires qui finissent à la longue par modifier plus ou moins profondément la configuration de sa surface.

Donnons-en quelques exemples :

*Contrées polaires.* — Les terres voisines du pôle telles que la Nouvelle-Zemble et le Spitzberg ont aujourd'hui une étendue plus grande que celle que les géographes leur assignaient autrefois. Des chaînes d'îles sont devenues des langues de terre interrompues. Les côtes de la Sibérie se sont soulevées.

*Scandinavie.* — Les changements observés en Scandinavie paraissent résulter d'un mouvement de bascule par suite duquel le fond du golfe de Bothnie s'élève environ de 1 mètre 60 par siècle, tandis que la pointe terminale s'enfonce graduellement sous les eaux. L'axe du mouvement passerait un peu au Sud de l'archipel d'Aländ.

*Ecosse, Pays-Bas.* — Les falaises de l'Ecosse présentent à divers niveaux des lignes parallèles de plages marines; l'émersion atteint à peu près une amplitude de 8 mètres par siècle. Le sol de la Hollande s'enfonce peu à peu.

A l'époque romaine, les Pays-Bas formaient de grands marécages entrecoupés par des forêts. Le sol était plus élevé qu'aujourd'hui. La submersion du littoral des Pays-Bas atteint son maximum à l'embouchure du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, et son minimum dans le voisinage de l'Artois.

*Flandre.* — Le littoral de la Flandre française est formé par des alluvions marines que recouvrent une couche de tourbe renfermant des poteries et des médailles gallo-romaines. La dernière des médailles trouvées est de Posthume et date par suite du milieu du troisième siècle. C'est à cette époque que cette contrée a été submergée. Plus tard la mer a abandonné le terrain conquis. Ainsi depuis l'ère chrétienne le sol de la Flandre a subi des mouvements en sens contraires.

*Calvados, Cotentin.* — Les côtes du Calvados se sont abaissées.

Au v<sup>e</sup> siècle entre les îles Chaussey et le Mont-Saint-Michel existait une vaste forêt nommée Scissy, et Jersey n'était sans doute séparé du territoire de Coutances que par un ruisseau. Au vi<sup>e</sup> siècle, la forêt de Scissy fut singulièrement réduite. En 1709, elle fut détruite avec la plupart des monastères qui s'y trouvaient. En 860 la mer inonda les marais du Mont-Saint-

Michel. En 1214, les vagues marines pénétrèrent jusqu'à sept lieues de profondeur ; les campagnes disparurent ainsi que les deux voies romaines de Valognes à Rennes et de Rennes à Bayeux.

*Bretagne.* — En Bretagne, dans beaucoup d'endroits, les signes de submersion sont évidents. On trouve engloutis des troncs d'arbres, chênes, bouleaux, ifs. Dans la baie de Douarnenez on a trouvé sous les eaux l'emplacement d'une importante cité, la ville d'Ys qui, d'après les chroniqueurs bretons aurait été détruite par la mer au v<sup>e</sup> siècle.

Les côtes du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge se sont au contraire constamment relevées depuis l'époque historique. Le Croisic, Bourgneuf, les Sables-d'Olonne offrent sur leurs plages des traces incontestables de soulèvements récents.

*Régions de la Méditerranée.* — Les rivages de l'Anatolie ont gagné sur la mer une superficie de 480 kilomètres carrés. D'après les auteurs anciens, l'antique océan d'Hyrkanie était beaucoup plus considérable que la mer Caspienne actuelle.

Sur le littoral de la Syrie et de la Palestine la terre gagne en certains points, la mer en d'autres.

*Amérique du Sud.* — Les côtes du Chili se relèvent d'une manière assez irrégulière d'ailleurs.

*Bassin du Pacifique.* — Le Nord de la Chine s'élève, tandis que le Sud s'affaisse.

Les côtes de l'Australie s'abaissent dans la partie Nord, et s'élèvent dans la partie Sud.

En résumé, la terre se modifie d'une manière continue. La terre et la mer se livrent un perpétuel combat, et la victoire est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les changements du niveau relatif de la terre et de la mer s'étendent au globe terrestre tout entier. Pour un point donné, ces déplacements s'effectuent tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; quelquefois très lentement, d'autres fois par saccades. Ils semblent présenter souvent le caractère ondulatoire. C'est bien la terre qui s'élève ou s'abaisse, et non comme on a pu le prétendre, une élévation ou un abaissement des océans.

En effet, d'après les lois de l'hydrostatique, si le niveau des océans variait, la surface des eaux s'élèverait ou s'abaisserait partout en même temps. Or, dans une région, certaines côtes sont submergées, tandis que dans d'autres les rivages s'élèvent de plus en plus.

C'est encore à la contraction du noyau terrestre qu'il faut attribuer ces variations. C'est le refroidissement progressif du globe qui, en résumé, détermine tous les phénomènes qui se manifestent à sa surface.

Combien de temps durera ce refroidissement ? On peut admettre en restant plutôt au-dessous de la vérité que chaque kilogramme de la terre a emmagasiné 108 calories, c'est-à-dire de quoi élever de un degré centigrade 108 kilogrammes d'eau. Cette formidable provision de chaleur ne peut se perdre que fort lentement, à cause de la très faible conductibilité des matériaux qui constituent l'écorce terrestre. On estime qu'il

faut deux millions d'années pour causer une perte de un degré. Il est vrai qu'au début, la terre étant beaucoup plus chaude, la perte a été beaucoup plus grande. En tenant compte de ce fait dans une très longue mesure, il paraît certain qu'il reste encore assez de chaleur pour maintenir le noyau intérieur dans un état de fluidité en rapport avec sa haute température. Pendant bien des millions d'années encore la terre roulera dans l'espace accomplissant sa destinée ; l'humanité sentira le sol trembler, les volcans déverseront leurs torrents de laves brûlantes ; de nouvelles montagnes surgiront du fond des océans, les rivages continueront à s'élever ou à s'abaisser. Tous ces phénomènes constituent la vie du globe. Quand ils cesseront de se produire, la terre aura vécu. Les agents atmosphériques désagrégeront peu à peu les montagnes aux altiers sommets. L'eau et l'air seront fatalement absorbés. Cette évolution s'est produite pour la lune qui n'a plus ni océans, ni atmosphère et dont la surface ne porte plus que des cratères de volcans éteints. Ainsi naissent, évoluent et meurent les astres innombrables qui brillent au firmament. Comme la planète qu'il habite, l'homme aura achevé sa carrière.

---



CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET DES ARTS



# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1911-1912

Par M. GASTON BORDEAUX, secrétaire.

---

MESSIEURS,

Il y a quinze jours, dans un rapport d'une sobriété toute classique, aussi clair et précis dans son exposition qu'élégant en sa forme, M. Gascard vous rendait compte des travaux de l'année 1911 pour la classe des Sciences. Je m'efforcerai de l'imiter dans le résumé qu'il m'échoit de vous présenter des travaux exécutés pendant le dernier exercice, dans le domaine des Arts et des Lettres. C'est, à proprement parler, mon testament de secrétaire pour cette classe que j'écris ce soir, puisque votre confiance m'a convié à d'autres devoirs. Mais c'est pour moi une occasion trop favorable pour que je ne la saisisse pas avec empressement, de vous remercier du double honneur que vous m'avez fait et auquel aucun titre marquant ne me prédisposait en dehors de votre extrême bienveillance.

La mort a cruellement frappé dans nos rangs : d'abord M. Houzeau ; je ne répéterai pas, dans la crainte de

l'affaiblir, l'hommage qu'a rendu au savant mon honorable confrère M. Gascard; je me bornerai à constater après lui, qu'au lustre scientifique qu'il a donné à notre Compagnie, est venu s'ajouter un titre à sa gratitude; il lui a fait, en effet, un legs important, dont l'envoi en possession paraît devoir être prochain, et qui est destiné à encourager l'étude des sciences et leur application pratique. Le caractère de M. Houzeau est tout entier dans sa dernière libéralité.

Puis M. Boutillier, l'érudit géologue, qui comme l'avare son trésor, gardait jalousement, dans son ermitage de Roncherolles, ses rares collections.

En dernier lieu, M. le vicomte de Montfort, qui nous appartenait depuis le 20 juillet 1906 et qui disparaissait, le 10 octobre dernier, après une vie bien remplie. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de celui qui s'en va. Nul ne le mérita plus complètement que notre éminent confrère qui, malgré toutes les obligations résultant pour lui de nombreux mandats, n'oublia jamais l'Académie, se montra aussi assidu à ses séances qu'il le put, et lui témoigna tout l'intérêt que lui inspiraient ses travaux, en y collaborant dans la mesure qui lui fut possible; vous n'avez pas oublié la belle leçon de patriotisme que fut son éloquent discours de réception sur « l'éducation par l'armée ».

Quelques mois avant de disparaître, il offrait à l'Académie la primeur de ses « Souvenirs de la campagne du Mexique », qui nous ont tenu sous le charme pendant plusieurs séances successives; ce ne sont que des extraits qu'il nous a été donné de goûter; je ne désespère

pas de voir publier plus tard l'ouvrage tout entier ; mais ce que ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre n'oublieront pas, c'est le ton captivant des épisodes saillants narrés par notre confrère ; on sentait qu'il ne parlait que de choses vues, et ne racontait que des faits vécus. Sa parole claironnante évoquait une fanfare guerrière ; son geste comme son récit respirait la poudre, et on comprenait, à la vigueur de la pensée, à la clarté de l'exposition, à la rapidité des conclusions, le brillant officier qu'il avait été ; l'allure du style était toute militaire ; on y retrouvait cette pointe de chevaleresque crânerie, cette *furia* toute française, caractéristiques de notre race, qui affronte la mort en chantant. La parole de M. de Montfort vibrait comme son cœur, et le parfum d'un patriotisme éclairé embaume l'œuvre tout entière. C'est qu'il avait été soldat, autrefois ; que soldat il était resté, et que soldat il est demeuré jusqu'à son dernier jour ; car dans les luttes politiques, dans les débats parlementaires, il lutta avec la même vigueur que celle qu'il déployait, en 1865, au combat de Véranos, où il était atteint d'un coup de lance, et en 1870, à Saint-Privat, où il était grièvement blessé par un éclat d'obus, et décoré sur le champ de bataille ; et, quels qu'aient été les terrains où s'exerça son action, dans quelque Assemblée qu'il ait siégé, au Conseil général, à la Chambre, au Sénat, M. de Montfort ne cessa de combattre pour ce qu'il croyait juste et bien ; si ce ne fut pas toujours avec un égal bonheur, ce fut du moins avec un égal courage ; et ses vertus guerrières, la vaillance et

la loyauté, furent toujours ses armes. Aussi lui attirèrent-elles, à défaut du succès, l'estime de ses adversaires eux-mêmes, et l'on peut dire que partout où il est passé, notre confrère demeura le petit soldat sans peur et sans reproche de sa prime jeunesse !

Outre ces trois membres résidents, nous avons perdu deux correspondants étrangers :

M. Cornaz, chirurgien en chef de l'hôpital Portalis, à Neuchâtel (Suisse), qui avait été élu en 1856, et M. d'Angreville de Beaumont, à Saint-Maurice-en-Vallais (Suisse), nommé en 1865.

A la suite du Millénaire, vous avez conféré le titre de membre correspondant aux dix-neuf savants étrangers dont les noms suivent :

MM.

Le professeur Steenstrup, à Copenhague (Danemark) ;  
Le professeur Ellinger, député, à Copenhague (Danemark) ;

Le professeur Estrup (H.-F.-J.), à Copenhague (Danemark) ;

Hildebrand, président de l'Académie des Belles-Lettres, Inscriptions et Antiquités de Suède, à Stockholm ;

G. Oscar Montélius, docteur ès lettres, grand antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm ;

Aksel Andersson, docteur ès lettres, bibliothécaire en chef de la bibliothèque d'Upsala, à Upsala ;

F.-G.-E. Walberg, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède) ;

Samuel Closon, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède) ;

Le baron Gustof Coderstrom, membre de l'Académie des Beaux-Arts, à Stockholm ;

Hagborg, officier de la Légion d'honneur, artiste peintre, à Paris ;

Gustafson, conservateur du musée historique de l'Université de Christiania (Norvège) ;

G. Wallein, professeur à l'Université de Christiania (Norvège) ;

Haldor Larsen, consul de Belgique à Christiania, président des chanteurs norvégiens ;

Alexander Bugge, docteur en philosophie, professeur à l'Université de Christiania ;

H.-V. Hammer, directeur des archives au Ministère des affaires étrangères, conseiller de l'Institut Nobel, à Christiania ;

Olaf Broch, vice-recteur de l'Université de Christiania ;

Le Dr Gade, vice-président des Normands Forbundet, à Christiania ;

Sandvig, conservateur-fondateur du musée Lillehammer (Norvège) ;

Le professeur Salinas, superintendant des monuments de Palerme (Italie) ;

Le professeur Ch.-W Rudolf Leonhardt, de l'Université de Breslau (Allemagne) ;

Le professeur Haskins, de l'Université Harvard, à Cambridge, près Boston (Etats-Unis).

Vous auriez, Messieurs, juste motif de m'en vouloir si, évoquant les fêtes instaurées par la Municipalité pour commémorer la fondation, il y a mille ans, de notre vieux duché, je ne rappelais pas le rôle bril-

lant qu'y ont tenu plusieurs de nos confrères : d'abord M. Valin, qui a présidé avec tant de distinction la section des Congrès et qui a prononcé, à l'ouverture, un discours remarqué et qui ne saurait surprendre de la part de l'historien, si consciencieux et si documenté de notre antique province de Normandie dont il a fouillé les origines, les mœurs, les coutumes. Aussi a-t-on applaudi à la distinction si méritée que lui a octroyée le gouvernement norvégien en le nommant officier de l'ordre de Saint-Olaf de 1<sup>re</sup> classe, comme à celle non moins justifiée (même ordre et même classe) qui a couronné les efforts et consacré le succès de notre confrère, M. Paulme, appelé au dernier moment à la présidence de la section d'archéologie et des Beaux-Arts et qui a développé dans ces délicates fonctions un goût aussi sûr qu'ont été précieuses ses connaissances administratives, alliées à une érudition raffinée. Son exposition de l'église Saint-Laurent, dont il est devenu conservateur par droit de conquête, fut tout un poème à l'art normand. Il n'est que juste d'ajouter qu'il fut secondé dans sa tâche avec le plus complet dévouement par nos confrères, MM. G. Ruel et Delabarre.

Nous avons dû à M. Gaston Le Breton l'exposition de peinture où il s'est multiplié avec sa maestria ordinaire, et à M. Robert Homais l'organisation de la délicieuse section des estampes et des portraits normands.

Quant à notre excellent archiviste, M. G. de Beau-repaire, il a marqué sa place dans la section d'histoire du droit normand, se montrant le digne fils de son

éminent père, et le descendant non dégénéré d'une dynastie de lettrés aussi remarquables par le caractère et l'honorabilité que par le savoir et le talent.

Pendant l'année académique, il n'a pas été tenu moins de trente séances, au cours desquelles quatorze communications ont été faites; cinq rapports présentés et divers ouvrages analysés.

De ces différents travaux, je ferai un tri immédiat; on peut en effet les diviser en deux catégories bien distinctes :

La première se référant aux travaux qui figureront *in-extenso* dans le *Précis*, et qu'il me suffira de mentionner, trouvant inutile de les analyser imparfaitement; ce sont, par ordre chronologique :

*L'abbé Louis Le Gendre*, par Mgr Loth;

*Le maréchal et la marquise d'Ancre et les pamphlets*, par M. Chanoine-Davranches;

*Réflexions sur la loi des retraites ouvrières et paysannes*, par M. H. Vermont;

*Les moines chroniqueurs normands : Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Orderic Vital*, par M. Edw. Montier;

*Notice biographique sur Jean-Charles-Marie Costé*, par M. Chardon;

*La corporation des chirurgiens sous Charles VII*, par M. François Hue.

La seconde s'appliquant à des études qui, ne devant pas être imprimées, demandent un compte rendu moins sommaire; ce sont d'abord :

Une lecture de M. Samuel Frère, avec cette perfec-

tion de forme et de diction qui lui est coutumière, sur un ouvrage de M. Francis Yard, intitulé : *A l'image de l'homme*.

Pourquoi ce titre « A l'image de l'Homme ? » parce que M. Yard a cherché surtout à ne pas sortir des limites du village où il pense et où il peint ; il souhaite d'accomplir une œuvre plus spécialement humaine en ne prenant de la campagne non seulement que les sujets où il rencontrera son semblable, mais même ceux où l'homme a imprimé sur les choses matérielles le cachet de sa vie, en conformité de ses besoins et de ses aspirations. Il s'est imposé ce genre d'étude en s'efforçant d'en dégager toute la poésie intime et pénétrante.

Quelques pièces du travail de M. Yard : « les Murs », « le Chemin », « la Complainte du vent », « les Cloches », rentrent dans le cadre que s'est tracé l'auteur ; puis quelques autres s'en éloignent, telles « le Vieux passant » et « Processions » où il semble regretter ses premières illusions et ses premières croyances, note triste et émue qui relève bien de la poésie. Les strophes de « l'Idéale jeunesse » — dont notre confrère a donné lecture, — appartient bien, dit-il en terminant, à la famille académique.

M. le Dr L. Boucher nous a présenté la traduction des principaux passages d'« Une Vie de Jeanne d'Arc », par Andrew Lang, doublement intéressante par son caractère populaire et son origine anglaise.

Nous devons à M. le capitaine Engelhard, membre correspondant, un poème héroïque sur « les Normands ». La reprise de son manuscrit ne nous permet

pas de nous étendre sur la pièce dont il a bien voulu nous donner la primeur. C'est en tout cas un hommage harmonieux et délicat rendu à notre race à travers les âges.

Dans la même langue, aimée des dieux, M. le président Edward Montier nous a lu des extraits d'un drame historique, mettant en scène Louis XVI, Marie-Antoinette, M<sup>me</sup> Elizabeth, le comte d'Artois, M. de Lauzun. Ses vers, d'une facture facile et élégante, ont été fort goûtés par l'Académie. L'auteur ayant mis sa pièce en répétition, il nous est impossible, à notre très vif regret, d'en reproduire les principales scènes. L'effet produit par ce qu'il nous a été donné d'entendre et d'applaudir nous fait bien augurer du succès de l'œuvre, qui — si je suis bien renseigné — doit être représentée prochainement.

Nous avons retenu toutefois les deux suivantes :

#### LA BÉNÉDICTION DE LOUIS XVI AU COURS DES ADIEUX

##### LE ROI AU DAUPHIN

Voici le dernier bien que j'attends, et j'espère  
Mon fils, mon successeur. Dites à votre père  
Que vous pardonneriez aux Français, si jamais  
Au trône vous montez !

##### LE DAUPHIN

Père ! je le promets.

##### LE ROI

O'est bien ; mais faites-en le serment salulaire,  
A l'heure solennelle où je laisse la terre,

Ainsi que vous feriez près du lit d'un mourant.  
 Jurez-moi que jamais lorsque vous serez grand  
 Vous ne vous permettrez de venger mon injure.  
 Le jurez-vous, mon fils ?

LE DAUPHIN

Mon père ! je le jure.

. . . . .

MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGERIE

La Révolution a vaincu : tout s'en va.  
 Dieu sans doute a voulu tout ce qui nous arriva,  
 Pourtant j'ai cru lutter pour une juste cause,  
 Sauver les droits du Roi dont seul le Roi dispose,  
 Conserver la couronne à mon fils ; rendre à tous  
 Le bonheur qu'ils n'ont plus aujourd'hui. Coups sur coups,  
 Par une destinée étrange et vengeresse,  
 Ce qui sauve toujours nous a perdus sans cesse ;  
 Les faits ont déjoué tous les calculs humains,  
 Vers l'abîme ont tourné brusquement les chemins,  
 Et dans la tragédie horriblement vécue,  
 Le Roi mourut, martyr, et moi je meurs, vaincue !

. . . . .

*(Elle se coupe les cheveux.)*

Tombez sous le ciseau, tombez les beaux cheveux  
 Que l'amour a faits d'or, et le malheur, de neige,  
 Cheveux bouclés jadis en caresse. Que n'ai-je  
 Un endroit où cacher ce qui reste de moi,  
 C'est ainsi qu'en ses doigts les chiffonnait le Roi.  
 Ah ! le passé ! l'amour ! les rêves et la gloire !...  
 Mais enfin maintenant je suis prête, à l'histoire,  
 Prête à Dieu tout autant qu'à la postérité,  
 Et comme à la mort prête à l'immortalité !

« Le Pressentiment ou les méfaits de l'Ouest-Etat »,  
 est une adaptation par M. Chardon à notre langue et à

des événements récents d'une nouvelle anglaise pleine d'humour, publiée sans nom d'auteur, dans la *Revue d'Edimbourg*, en 1867.

Jacques Robin, avocat, en attendant la voiture qui doit le conduire à la gare de l'Ouest-Etat, jette un regard rapide sur son journal et n'a que le temps d'y lire le court récit d'un accident arrivé la veille sur la ligne de Paris à Cherbourg, et qui a fait de nombreuses victimes.

En route, il est nerveux, agité, tourmenté; il voudrait se raisonner : impossible; il a comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête; c'est l'accident qu'il vient d'apprendre qui l'opprime et obsède son esprit. « Il va certainement arriver quelque chose ! » dit-il; et, en effet, le train qui le transporte en rencontre un autre resté en panne, et c'est alors un fracas horrible, épouvantable, qu'accompagnent les cris et les gémissements des voyageurs blessés ou à demi morts.

Mais Jacques Robin est indemne, et aussitôt son cauchemar se dissipe; il n'a plus qu'un désir : se rendre compte de l'accident dont il avait le pressentiment, et le faire connaître avec tous les détails, au public, qui sans lui, l'ignorerait, car les Compagnies n'ont aucune hâte à divulguer ces événements.

En dehors de cette fantaisie spirituelle, nous devons à notre confrère un répertoire des travaux de l'Académie, de 1876 à 1910, manuscrit des plus précieux, complétant les répertoires antérieurs, dus à MM. Nicéas Périaux, de 1744 à 1831, et Decorde, de 1831 à 1876, et où les chercheurs et les érudits

n'auront qu'à puiser pour trouver les renseignements les plus utiles et les références les plus sûres. Une Commission a d'ailleurs été nommée pour étudier les moyens pratiques d'imprimer ou au moins d'autographier ce répertoire.

M. le D<sup>r</sup> Coutan nous a présenté des clichés inédits de la Cathédrale de Rouen, appartenant à une collection particulière, et a accompagné ces vues d'explications aussi savantes qu'attachantes.

Enfin, M. l'abbé Vacandard nous a lu plusieurs extraits de son ouvrage sur « l'Histoire de l'Eglise », et en particulier un chapitre très intéressant sur « l'Eglise et les Barbares ».

J'aurais fini, Messieurs, si je ne croyais répondre à votre sentiment unanime en mentionnant, non comme travail académique, mais comme un véritable monument historique, la lettre de Mgr Fuzet en l'honneur de la Normandie. Elle émane d'un de nos confrères les plus éminents, lauréat de l'Institut pour ses Etudes sur l'archevêché de Rouen, et bien qu'elle n'ait pas été écrite spécialement pour nous, l'Académie ne pouvait demeurer indifférente à une œuvre magistrale, éclairée par le patriotisme le plus pur et l'amour de la petite comme de la grande Patrie.

---

# RAPPORT DE M. LE D<sup>r</sup> MERRY DELABOST, Trésorier

(EXTRAIT)

---

MESSIEURS,

Le compte rendu dont vous venez d'entendre la lecture vous aura nettement démontré que, si la situation financière de l'Académie est relativement satisfaisante, elle est fort loin de répondre à la légende, — légende que, sans nul doute, le legs récent de M. Guérault va contribuer à accréditer, — à savoir que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, est riche !

Riche... en considération, oui, on peut l'affirmer ; la confiance que, de plus en plus, lui témoignent les personnes généreuses qui la choisissent comme dispensatrice de leurs libéralités en est une preuve indéniable ; — mais en cela seulement, hélas ! consiste sa richesse !

Voulez-vous, Messieurs, qu'afin de renseigner ceux d'entre vous qui, récemment entrés ici, n'ont pu entendre les doléances annuelles de tous les trésoriers qui se sont succédé dans la fonction à laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, — je revienne à cent soixante-treize ans en arrière, pour franchir avec vous, à grands pas, les étapes parcourues par nos devanciers ?

L'Académie s'était créée en 1739 ; cinq ans après, en 1744, sa situation fut régularisée par l'octroi de lettres patentes royales. Elle sollicita alors et obtint l'attribution à son profit d'un legs de l'abbé Legendre, dont le testament, à la date du 14 février 1733, témoignait de son désir « que des jeux floraux fussent établis, comme à Toulouse, laissant d'ailleurs ceux qui exécuteraient sa fondation les maîtres de changer les prix en telle autre chose qu'ils croiraient convenir ».

Grâce aux 1,000 livres de rente provenant de ce legs, aux constants efforts et aux sacrifices de ses membres, l'Académie ne tarda pas à accomplir de véritables prodiges.

Les études botaniques étaient, alors, en grand honneur. Les savants, dont la réunion avait constitué le noyau de la nouvelle Société, se livraient à leurs études de prédilection dans un jardin appartenant à l'un d'eux. Bientôt, ce jardin ne suffit plus ; il fut remplacé par un autre plus vaste, situé au « faux-bourg » (*sic*) Bouvreuil, dans une rue qui porta longtemps le nom de *rue du Jardin-des-Plantes*, remplacé, depuis, par celui de Lépecq-de-la-Clôture.

L'un des académiciens, M. d'Angerville, que son savoir et sa réputation avaient mis en relations avec les plus célèbres botanistes de l'époque, lui consacrait tous ses soins et l'enrichissait, sans cesse, de plantes rares ; les illustres naturalistes Buffon et Bernard de Jussieu s'y intéressaient ; si bien qu'en 1756, ce second jardin étant devenu, à son tour, insuffisant, l'Académie

obtint de la Ville la concession d'un terrain sis au cours Dauphin, près du Champ-de-Mars.

Elle y fit des dépenses considérables, puisque, en l'espace de sept ans, de 1757 à 1764, elle contracta, à cet effet, des emprunts s'élevant à 20,000 livres.

Sur la porte d'entrée, on lisait cette inscription : « JARDIN DE L'ACADÉMIE ».

De longues années après, en 1808, le préfet, Savoye-Rollin, disait, dans une séance publique de l'Académie : « Le jardin des plantes de la ville de Rouen *a pu cesser d'être la propriété de l'Académie*, il sera toujours un de ses titres à la reconnaissance publique ».

Ce ne fut qu'en 1839, quatre-vingt-trois ans après sa création, que, devenu depuis quarante-six ans établissement municipal, il fut transféré à son emplacement actuel.

Dès ses débuts, l'Académie était entrée en relations avec un très grand nombre de Sociétés savantes. Les échanges faits avec ces Sociétés, les dons de ses membres et les achats constituèrent bientôt un fonds de bibliothèque dont le catalogue remplissait, dès 1766, un volume in-12 d'environ 300 pages.

Deux ans après, l'Académie acquit de l'un de ses membres, le conseiller de Cideville, l'ami de Voltaire, moyennant une rente viagère de 400 livres, sa bibliothèque qui comprenait plus de 2,000 volumes.

Dans sa séance solennelle du 7 août 1782, l'Académie annonça que sa bibliothèque serait, dorénavant, ouverte au public, dans un local que le Conseil de ville lui avait concédé à cet effet. Le ministre Necker avait,

à cette occasion, accordé à l'Académie une subvention annuelle de 600 livres, qui servit exclusivement à l'achat d'ouvrages, le bibliothécaire ne recevant ni traitement ni indemnité.

Le catalogue de la bibliothèque de l'Académie, dressé en 1789, comprenait 3,522 volumes.

Je me bornerai à énumérer les nombreux enseignements institués, développés ou encouragés par l'Académie : cours de botanique, d'anatomie et de chirurgie, d'accouchements, de peinture et de dessin, de physique expérimentale, de mathématiques, de géométrie, d'hydrographie.

Au nombre des lauréats que l'Académie récompensait, chaque année, on en rencontre qui devinrent des célébrités ; entre autres, Marie Dubocage, dont une rue et une école publique de notre ville portent maintenant le nom ; Bernardin de Saint-Pierre, le futur auteur de *Paul et Virginie* ; Forfait, qui devint ministre de la Marine ; Bougainville, l'illustre navigateur ; Duméril, que j'ai connu professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences, et qui avait été médecin consultant du roi Louis-Philippe.

Si l'on se reporte par la pensée à cette époque où presque tous ces enseignements étaient à créer, ou n'existaient qu'à l'état rudimentaire, on appréciera l'importance des services rendus à la cité par leur organisation.

En récompense de ces services si divers, l'Académie de Rouen fut... supprimée, en même temps que toutes

les Sociétés analogues, par un décret de la Convention, du 8 août 1793.

Un arrêté du préfet Beugnot, du 18 pluviôse an XI, la rappela à la vie.

Ce n'était pas une Société nouvelle que l'on créait, c'était l'Académie qui, après onze années de léthargie, était appelée à reprendre normalement le cours de ses travaux. M. Pierre Le Verdier l'a clairement démontré dans une « Note sur la restauration de l'Académie en 1803 ».

D'ailleurs, l'arrêté préfectoral est libellé de façon à ne laisser place à aucun doute à ce sujet :

« Les membres encore existans de l'ancienne Académie de Rouen », dit l'article 1<sup>er</sup>, « sont appelés à se réunir le 1<sup>er</sup> ventôse prochain, à dix heures du matin, dans la salle des Assemblées de l'hôtel de Préfecture », — et l'article V, « La Ville de Rouen fournira, *comme auparavant*, un local à la Société savante, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Enfin l'article VI est à retenir : « Les registres et papiers qui ont appartenu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, seront remis à cette Société. »

On lui rendit, en effet, ses registres et papiers, mais de la bibliothèque, du jardin botanique, de la rente Legendre, qui étaient, d'une manière indiscutable, sa propriété, il ne fut plus jamais question.

Il est à présumer, cependant, que, sans en faire mention dans sa délibération, l'Administration municipale, à qui les dépouilles de l'Académie avaient pro-

fité, n'avait pas totalement oublié le passé, ni les services rendus, car le registre des délibérations du Conseil, à la date du 3<sup>e</sup> jour complémentaire, II<sup>e</sup> année de la République française, f<sup>o</sup> 93 v<sup>o</sup>, contient le passage suivant : « L'objet de la réunion est l'examen du budget de l'an XII. — « *Dépense annuelle* de l'Académie, 1,800 francs. — Cet établissement, qui existait dans nos murs, étant de nouveau rétabli, et son bon état d'une utilité reconnue, il est indispensable de fournir à ses premières dépenses, qui sont présumées devoir s'élever, avec beaucoup d'économie, à 1,800 francs ».

Durant de longues années, l'assistance ainsi fournie à notre Compagnie par l'Administration municipale parut avoir, aux yeux de celle-ci, le caractère d'une *indemnité* pour ainsi dire *obligatoire*, faible compensation des pertes subies. Mais en 1893, juste au centième anniversaire de la mesure qui avait privé l'Académie de biens légitimement acquis, notre Compagnie fut placée sur le même pied que nombre d'autres Sociétés, fort honorables, assurément, utiles et dignes d'être encouragées et soutenues, mais qui ne pouvaient pas, à coup sûr, invoquer à l'appui de leur demande de subvention les mêmes titres que l'Académie, et, en particulier, la durée et l'importance des services rendus à la ville.

Ce ne fut plus une indemnité permanente qui nous fut allouée, mais une subvention renouvelable ; elle fut de 800 francs pendant neuf ans, puis réduite à 600 francs ; deux années après, elle fut relevée à 800 francs, et, enfin, depuis 1905, elle est de 1,200 francs.

Eh bien ! oui, Messieurs, l'Administration municipale de 1804 avait eu bien raison de dire qu'il faudrait à l'Académie beaucoup d'économie pour mener à bonne fin la tâche nouvelle qu'elle assumait. Son rôle devait être, de toute nécessité, grandement modifié. Il ne pouvait plus être question d'entretien du jardin botanique, devenu établissement municipal ; la bibliothèque de l'Académie était devenue bibliothèque de la Ville ; les cours publics avaient été réorganisés par l'Université. Mais il restait encore à l'Académie assez de bonne besogne à faire pour encourager la culture des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts, point de départ de la Société.

Elle s'y consacra avec une nouvelle ardeur et un succès dont témoignent et la valeur des travaux présentés à ses concours et la notoriété acquise par certains de ses lauréats : Noël de la Morinière, de Dieppe ; Hénault, archiviste du département ; Alfred Daviel, avoué à la Cour d'appel, qui, en 1823, avaient tous les trois concouru pour un prix dont le sujet était : « Quelle fut, sous les ducs de Normandie, depuis Rollon, jusques et y compris Jean-sans-Terre, l'administration civile, judiciaire et militaire de la province. »

Court, le brillant artiste rouennais, lauréat en 1821, du grand prix de Rome, qui offrit à l'Académie, en 1831, la magnifique composition, ornement de votre salle des séances, représentant le grand Corneille salué au théâtre par le grand Condé.

Antoine Passy, auteur d'une remarquable géologie de la Seine-Inférieure, publiée en 1832.

Wains-Desfontaines, l'auteur de la meilleure pièce de poésie en l'honneur de Boïeldieu, au concours de 1836.

De Fréville, auteur d'un important travail sur l'histoire du commerce maritime de Rouen, en 1846, etc.

Puis, de généreux Mécènes vinrent ouvrir une nouvelle voie à son activité. Son action moralisatrice commença.

Les Dumanoir, les Rouland lui donnèrent les moyens de récompenser les belles actions, les dévouements à la famille. Son champ d'action s'agrandit graduellement avec les legs Gossier, Bouctot, de la Reinty, Pellecat, Boulet-Lemoine ; et, bientôt, pensons-nous, il s'élargira encore avec le legs de notre regretté confrère Houzeau et celui du généreux Guérault.

Mais, c'est précisément de l'existence même de ces nouveaux moyens d'action qu'est provenue l'erreur que je m'efforce, aujourd'hui, de dissiper.

En voyant l'Académie distribuer jusqu'à 6,000 francs de prix, on s'imagine qu'elle est riche.

Ce serait exact si le capital qui produit ces 6,000 francs de rente annuelle était la propriété nette de l'Académie ; mais il ne s'agit que de fidéi-commis.

Il est donc bon que l'on sache qu'elle distribue, de la main gauche, les revenus qu'elle vient de recevoir de la main droite ; et il faut, en outre, ajouter que nombre de ces donations lui sont onéreuses ; car les revenus en étant affectés en entier aux prix, c'est à ses frais que l'Académie y ajoute des médailles, sans parler des

autres dépenses occasionnées par la publicité, l'examen des candidatures, l'impression des rapports, etc.

Votre Compagnie, Messieurs, avec la haute conception qu'elle a de sa mission, obéit sans cesse au désir de faire du bien, suivant en cela des traditions, des sentiments et des habitudes que j'ai pu connaître et apprécier depuis vingt-quatre ans que j'ai le grand honneur d'être des vôtres.

N'en ai-je pas, tout récemment encore, observé deux manifestations bien caractéristiques ?

Un jour de l'année dernière, notre excellent archiviste, M. Georges de Beaurepaire, nous apporta 2,000 francs, cadeau fait à l'Académie par une personne généreuse, à cette seule condition que son nom demeurerait inconnu.

Immédiatement, vous avez décidé l'emploi graduel de cette somme, et déjà, sur les 2,000 francs, 600 francs ont servi à récompenser des dévouements méritoires ; il en sera de même en 1912 et années suivantes.

En cette même année 1911, vous aviez attribué le prix Dumanoir à de braves gens qui avaient concouru, au péril de leur vie, au sauvetage de malheureux ouvriers ensevelis dans des marnières ; mais comme il vous parut que les 800 francs de la fondation étaient insuffisants pour récompenser trois équipes de sauveteurs, vous avez, malgré la modicité de votre budget, décidé d'y ajouter 400 francs.

M. Guérault était bien renseigné quand il institua l'Académie de Rouen sa légataire ; il savait qu'un simple désir exprimé par lui serait considéré par vous

comme une obligation formelle. Voici, d'ailleurs, les termes exacts de son testament : « Je recommande à l'Académie de Rouen d'employer le revenu de son legs à venir en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables par leurs talents et par leurs bonnes mœurs, et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure ou seraient nés dans ce département. Je suis convaincu que l'Académie de Rouen fera, du reste, un bon usage de ces revenus ».

Voilà, Messieurs, les multiples raisons pour lesquelles, après la carrière si honorable d'une Société presque bi-centenaire, ses trésoriers éprouvent parfois encore de la peine à équilibrer leurs budgets, et, trop souvent à leur gré, sont dans l'obligation de refréner des élans de générosité, quelque bien motivés qu'ils puissent être.

Veillez m'excuser, Messieurs, d'avoir, à l'occasion d'un simple compte rendu financier, si longuement retenu votre attention ; il me paraissait nécessaire de mettre en pleine lumière une situation au sujet de laquelle il serait regrettable de laisser s'accréditer des erreurs commises de bonne foi, d'après des apparences trompeuses.

Mais ce qui serait assurément, à vos yeux, ma meilleure justification, ce serait que la connaissance exacte de cette situation pût appeler l'attention d'esprits élevés, doublés de cœurs généreux. Vous seriez heureux de voir encore la sphère d'action de l'Académie de

Rouen s'étendre du côté de la moralisation, de la charité, de l'encouragement au bien, sans lui faire pour cela négliger sa mission originelle, résumée dans sa devise : « *Tria limina pandit* ».

Malgré les obligations nouvelles contractées par l'Académie, ses trois portes n'en restent pas moins largement ouvertes : aux Lettres, aux Sciences et aux Arts.



# L'ABBÉ LOUIS LE GENDRE

(1659-1733)

Par Mgr JULIEN LOTH

---

Le premier bienfaiteur de notre Compagnie, M. l'abbé Louis Le Gendre, n'a obtenu jusqu'ici dans nos nombreux volumes qu'une brève mention de M. Gosseaume, dans son *Histoire de l'Académie*, publiée en 1841 (1), et un souvenir reconnaissant de M. Ballin dans sa *Notice historique des principaux faits concernant l'Académie royale de Rouen*, résumés dans le *Précis* de 1832 (2) où a été inséré le portrait de l'abbé Le Gendre, lithographié par Brohy en 1828.

J'ai pensé que ce savant ecclésiastique qui a contribué par ses libéralités testamentaires à la fondation de l'Académie de Rouen, méritait de retenir quelques instants votre attention. Je viens donc vous retracer, aussi succinctement que possible, sa vie laborieuse et édifiante et rappeler ses principaux ouvrages.

Les sources où j'ai puisé pour cette étude sont les œuvres mêmes de l'abbé Le Gendre, les témoignages de

(1) Page 5.

(2) Page 131.

ses contemporains et ses *Mémoires authentiques*, publiés en 1863 par M. Roux (1).

Louis Le Gendre est né à Rouen le 1<sup>er</sup> janvier 1659 (2) d'une famille honorable qui jouissait d'une certaine fortune. Son grand-père avait été garde du corps sous Henri IV. Son enfance et sa jeunesse se passèrent dans l'étude. « Je me mis, dit-il, résolument au travail; j'étudiais neuf à dix heures par jour sans en être incommodé; grâce à l'heureux tempéramment dont Dieu m'a doué et qui est le premier des biens (3) ». Il se dirigea vers l'état ecclésiastique et se destina à la prédication. Quand il eut fait provision de sermons, il se rendit à Paris où il se mit à prêcher, non sans quelques succès. Il alla voir Bourdaloue, pensant qu'il se souviendrait des services que lui avaient rendus à Rouen des amis communs, lorsqu'il y prêcha à la Cathédrale en 1677, mais le grand orateur les avait tout à fait oubliés « et je fus loin, dit Le Gendre, d'être satisfait de ma visite (4) ». Ce qui ne l'empêche pas de rendre hommage au talent du célèbre orateur.

« Peut-être, dit-il, n'y a-t-il pas eu de prédicateur plus suivi que le Père Bourdaloue, j'ajoute ni qui ait plus mérité de l'être. Il avait un air prévenant; sa voix était d'une étendue prodigieuse; il prononçait fort vite, et cependant si distinctement qu'on ne perdoit pas une seule de ses paroles. Quoiqu'il gesticulât un peu

(1) Paris, Charpentier.

(2) M. Roux le fait naître en 1655.

(3) *Mémoires*, page 5.

(4) *Mémoires*, page 20.

trop, son action ne déplaisoit point. A l'égard de ses sermons, ils ont été accueillis par les acclamations de tous ceux qui les ont entendus, et on les a trouvés aussi beaux quand ils ont été imprimés ».

Ce n'est pas par la chaire, bien qu'il y fit bonne figure, que Le Gendre parvint à la notoriété.

Mgr de Harlay, archevêque de Paris, causant un jour avec un Père théatin, Alexis Dubuc, de la fameuse Assemblée du clergé de 1682, se plaignait de ne pas trouver une traduction bien faite du bref d'Innocent XI du 11 avril 1682, qui réprouvait et annulait tout ce qu'avait fait l'Assemblée. Le Père Dubuc rapporta les paroles du prélat à Le Gendre qui prêchait chez les Théatins. Il se mit à faire la traduction désirée. Notre abbé assure, dans ses *Mémoires*, qu'il parlait le latin aussi aisément que le français (1) et son travail plut tellement à Mgr de Harlay qu'il voulut voir le traducteur.

Notre abbé se rendit avec le Père théatin chez l'archevêque de Paris qui le reçut « le plus gracieusement du monde ». Il ne tarda pas à lui confier divers travaux, à lui accorder son estime et à l'admettre bientôt parmi ses familiers.

Mgr de Harlay, qui voulait être renseigné sur les gens et les choses du Parlement, y envoya Le Gendre, qui suivit assez longtemps les séances pour être édifié sur la grande et petite robe, comme il dit. La grande robe désignait les magistrats; la petite, les avocats.

(1) *Mémoires*, page 93.

Il note parmi ces derniers Pujot, dont il dit qu'on courait l'entendre plaider une cause d'apparat comme on courait à Rome entendre plaider Cicéron. Vaultier, très satirique, attirait aussi au Palais un monde infini. Vaillant s'y distinguait autant par sa hardiesse que par son érudition. On estimait Erard pour sa retenue et pour son esprit. Nivelles était véhément. Dumont avait une prodigieuse facilité de langage. Patru qui, selon le P. Bouhours, était l'homme qui savait le mieux notre langue, mettait tant de temps à arrondir ses périodes et à châtier ses expressions qu'il ne put être beaucoup employé et ne vivait, dans les derniers temps de sa vie, terminée en 1681, que d'emprunts.

Parmi les gens de grande robe, il cite M. de Harlay, procureur général, petit homme d'un génie élevé, d'une grande intégrité, sachant le droit public, nos mœurs et nos libertés. « Tout sentait en lui, dit Le Gendre, son grand magistrat, hors peut-être un peu trop d'humeur ». Il avait le sourcil froncé, et ne pouvait cependant retenir un bon mot. Denis Talon, premier avocat-général, soutenait avec éclat la réputation que son père avait acquise au Parlement. « Le père et le fils, dit Le Gendre, étaient gens d'une grande probité, également savants dans la science des lois et d'un si bon esprit que leurs conclusions étaient presque toujours suivies ». Toutefois Denis Talon n'avait ni les grâces ni l'éloquence de l'orateur. « En commençant un discours, dit Le Gendre, il ne manquait jamais de se guinder dans le soleil ou dans la lune, et de se promener assez longtemps dans le

zodiaque, avant de descendre au sujet qu'il voulait traiter (1) ».

La révocation de l'Edit de Nantes qui eut lieu, comme on sait, en 1685, donna occasion à l'abbé Le Gendre de prouver son talent d'écrivain. L'archevêque le chargea de rédiger l'Avertissement pastoral destiné à désabuser les protestants des calomnies dont on avait noirci, depuis Calvin, la foi des catholiques.

A propos de ce coup d'Etat, notre abbé fait le portrait des ministres de Louis XIV qui y ont été mêlés. N'oublions pas que c'est un contemporain qui parle, et un contemporain renseigné, puisqu'il était l'hôte assidu de l'archevêché de Paris.

Selon lui, M. Le Tellier était celui pour qui le roi témoignait le plus de considération. « En parlant de lui, il disait toujours Monsieur Le Tellier, au lieu qu'en parlant des autres il les appelait Louvois, Colbert, Lionne, Seignelay. Ce ministre aurait été le premier homme de son temps, s'il avait été plus secret et un peu moins irrésolu.

« Louvois était un homme à grands desseins et qui les exécutait avec autant d'activité que de suite; homme merveilleux et peut-être unique pour établir et maintenir la discipline parmi les troupes, et pour régler tous les détails de la guerre. Il fut l'âme et le premier mobile des victoires et des conquêtes qui ont tant illustré le règne de Louis XIV. Il était brusque et grossier, féroce même quelquefois, mais il servait bien l'Etat ».

(1) *Mémoires*, pages 28 à 32.

« Hugues de Lionne était un génie heureux qui avait du manège et de la politesse.

« Colbert avait l'âme grande et le génie élevé. Sous lui et par ses soins, les métiers, les arts, le commerce devinrent florissants. Les finances furent tenues par lui en si bon ordre, que, sans surcharger les peuples, il trouva toujours, dans l'épargne, des fonds plus que suffisants pour soutenir une grande guerre, et pour fournir à la dépense des plaisirs et des bâtiments d'un roi jeune, somptueux et magnifique ».

Le Gendre reproche à Colbert sa faiblesse de se piquer de haute naissance, quand son père avait tenu boutique ouverte à Reims.

« Le marquis de Seignelay avait mis la marine sur un si bon pied que l'armée navale de France, sans aucun secours étranger, défit deux fois entièrement, en 1690, les flottes d'Angleterre et de Hollande jointes ensemble.

« Il était beau causeur et charmait le Conseil de sa parole ».

Le Gendre est, dans ces portraits, d'accord avec les contemporains et avec l'histoire, mais où il diffère de tant d'écrivains modernes qui accusent le pape et le clergé d'avoir trempé dans la révocation de l'Edit de Nantes, c'est quand il écrit : « Le croira-t-on ? Ce sera sans doute avec peine, cependant la chose n'en est pas moins vraie : quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant pour se disculper qu'il ne pouvait approuver ni le motif ni les moyens de

ces conversions à milliers, dont aucune n'était volontaire. Les plus sages du sacré Collège eurent beau le presser de faire chanter le *Te Deum* pour la révocation de l'Edit de Nantes, il fut six mois à s'y résoudre (1) ».

Louis XIV, fatigué des conspirations devenues chroniques (2), invoqua la raison d'Etat pour accomplir cet acte qui lui a été si souvent reproché et ne chercha nullement à complaire au clergé qui n'a pas été d'ailleurs consulté.

L'abbé Le Gendre était alors au mieux avec son archevêque et nous initie, dans ses *Mémoires*, aux diverses marques de confiance qu'il en reçut. De fait, il rendit à M. de Harlay de tels services, de 1682 à 1690, qu'il fut nommé chanoine de Paris. L'archevêque lui annonça cette bonne nouvelle en l'embrassant, et en disant : « Enfin, je suis parvenu à faire une fois dans ma vie un chanoine de mon église, sans autre recommandation que celle de mon amitié et de mon estime (3) ».

Le canonicat de Paris était une dignité fort enviée, autant pour la considération que pour les revenus qu'elle assurait. M. Le Gendre avait d'ailleurs, dès cette époque, de belles et agréables relations. Après une maladie qui l'éprouva vers 1695, il alla se rétablir à Auteuil ou il

(1) Page 67-69.

(2) Voir sur les conspirations, *La Vérité sur le Masque de Fer*, par Th. Yung, Paris, Henri Plon, 1873, p. 316-343 ; — *Mémoires de Du Cause de Nazelle*, publiés par Ernest Daudet, *Revue hebdomadaire*, 1898, nos de décembre et des mois suivants en 1899.

(3) Page 95.

voyait souvent Boileau qui y résidait. Le Gendre parle ainsi de la demeure du poète :

« La maison qu'y avait Boileau-Despréaux n'était ni belle ni laide : le jardin, sans être peigné, ne laissait pas d'être agréable. »

Qui de nous ne se rappelle pourtant l'épître de Boileau à son jardinier :

Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil  
Qui diriges chez moi l'if et le chèvrefeuil  
Et sur mes espaliers, industrieux génie  
Sais si bien exercer l'art de la Quintinie.

Boileau était un maître si commode ! Le Gendre poursuit : « La vue du jardin est charmante. L'appartement du poète était d'un négligé cynique : la salle à recevoir le monde était un peu plus arrangée. Il y avait sur la cheminée un portrait vivant de la reine Christine de Suède. Au dessus d'une vieille Bergame dont cette salle était tapissée, étaient des portraits d'imagination représentant Timon le Misanthrope, Ménippe, Lucilius, Horace, Perse, Juvénal, Régnier et autres aïeux satiriques du maître de la maison.

« Il y avait toujours une compagnie triée d'hommes et de femmes de lettres : j'y vis Madame Deshoulières ; c'était un bel esprit ; autrefois ç'avait été une beauté. A voir ce qu'il en restait on n'était point surpris qu'elle eut fait fracas en son temps. Combien sa vertu avait-elle essuyé d'assauts, sans que la médisance y put mordre ! Elle était muse autant par sa sagesse que par ses poésies. Ses idylles sont fort estimées.

J'y vis l'abbé Regnier, M. Racine, M. et Madame Da-

cier, mari et femme savants et d'un grand mérite. La femme savait le grec parfaitement, le latin pas si bien ; cependant, à l'exemple de son père, célèbre humaniste huguenot nommé Tannegui Lefebvre, elle avait beaucoup travaillé sur les poètes du siècle d'Auguste : il n'y avait guère de temps qu'elle avait traduit en français trois comédies de Térence.

« Un jour que la conversation tomba sur Plaute, sur Térence, sur Phèdre, sur Horace et insensiblement sur la belle latinité, je me mis à dire en latin ce que je pensais de leurs ouvrages, alors je parlais latin aussi aisément que français ; ce n'était point incivilité, mais justesse, de parler cette langue devant des dames qui se piquaient de la savoir et qui la savaient en effet. On applaudit jusqu'à ce que Madame Dacier qui voulut s'expliquer dans la même langue, ayant bronché deux ou trois fois, faute d'habitude de la parler, Despréaux et Racine me prièrent de parler français. Le Père Bouhours, qui était là, me dit, en me reconduisant, qu'ils avaient intérêt aux complimens qu'ils m'avaient faits, parce que l'un et l'autre ne savaient le latin que médiocrement (1) ».

M. Le Gendre connut aussi Santeuil. « A le voir, on eût dit d'un fou, nous dit-il. Je l'ai vu faire des cabrioles, je l'ai vu en fureur contre ses serins — il en avait une volière toute pleine — parce qu'ils s'obstinaient à ne point chanter, mais quand l'enthousiasme le prenait, son visage, ses pieds et ses mains étaient

(1) Page 173-174.

dans une agitation qu'on ne peut bien représenter. Ses poésies étaient si belles qu'on oubliait, en les lisant, toutes ces indignités. Il a atteint en quelques-unes de ses hymnes la perfection des anciens ».

La mort de Mgr de Harlay, survenue le 6 août 1695, troubla singulièrement et attrista l'abbé Le Gendre, qui lui était très attaché. Il a fait, dans ses *Mémoires*, un vif éloge de son archevêque qui contraste avec le jugement qu'en ont porté les contemporains. Il avait sans doute de grandes qualités d'esprit, un vrai talent d'administrateur, mais il a donné trop souvent prise, par sa conduite privée, à la médisance. On connaît la lettre de M<sup>me</sup> de Sévigné du 12 août 1695. « La mort de M. de Paris vous aura infailliblement surprise. Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort. On prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, c'est la vie et la mort ». On trouva pourtant un prédicateur. Saint-Simon nous le dit : « Le Père Gaillard fit son oraison funèbre à Notre-Dame, la matière étant plus que délicate et la fin terrible. Le célèbre jésuite prit son parti ; il loua tout ce qui méritait de l'être, puis tourna court sur la morale. Il fit un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété (1) ».

Le Gendre se montra très reconnaissant envers son bienfaiteur. Il lui consacra quatre panégyriques : deux en français et deux en latin.

Le premier, en 1695, in-4° de 14 pages ; puis, l'année

(1) *Saint-Simon*, éd. Chéruel, I, pages 289-291.

suivante, au jour anniversaire de sa mort, un nouvel éloge de 18 pages. En 1698, *Francesci de Harlay... laudatio* de 17 pages ; enfin, en 1720, de *Vita Francesci de Harlay, libri sex, Parisiis Simone Langlois*, in-4° de 310 pages, avec portrait.

Il ne l'oublia jamais. Au soir de sa vie, il écrivait encore, en parlant de la mort de Mgr de Harlay : « L'Etat perdit en lui un bon citoyen, le roi un serviteur zélé, le clergé son oracle et son principal ornement. C'était un homme rare ; il faut des siècles entiers pour en former un de sa force : aussi voit-on que la nature se repose après avoir enfanté de ces hommes extraordinaires et que de longtemps après, elle n'en produit que de médiocres ».

L'affection l'aveugle ici manifestement. Mgr de Harlay n'a jamais été ni l'oracle, ni l'ornement du clergé. Ces expressions pouvaient convenir à un évêque, comme Bossuet, contemporain de Mgr de Harlay, mais en aucune façon à l'archevêque de Paris.

Il faut pardonner ces excès de langage à un homme blessé au cœur et dans ses intérêts. Le Gendre ajoute en effet : « La mort de ce grand homme fut un coup de foudre pour moi. Que ne pouvais-je espérer de son amitié et de sa protection ? (1) ».

En 1697, il fit paraître un éloge en latin de Claude Thévenin, chanoine de Paris :

Nous avons le vif regret de constater que Le Gendre avait épousé la malveillance de M. de Harlay vis-à-vis

(1) Page 204.

de Bossuet. Il reconnaît, sans doute, que Bossuet était « foncièrement savant et l'était devenu par son propre travail (1) » ; que le Pape, « soit croyant faire plaisir au roi, soit pour couronner la profonde capacité de M. Bossuet, était fort disposé à le faire cardinal (2) » ; que ce projet avait échoué à la suite de l'Assemblée de 1682 ; plus loin, Le Gendre, parlant de la mort de Bossuet, dit que la mort de ce prélat, illustre par son érudition, a été une grande perte pour le clergé de France, dont il avait été l'un des principaux ornements (3) ; mais il réédite la fable du contrat de mariage secret entre M<sup>lle</sup> de Mauléon, qui avait alors neuf ans, et Bossuet, sous-diacre, fable qui a été tant de fois mise à néant, et il ne dit pas un mot de ses ouvrages, de ses oraisons funèbres, de sa rare et sublime éloquence, quand il mentionne les orateurs les moins renommés.

Le Gendre se montre plus sympathique envers Fénelon : « Le bel esprit, dit-il, que ce M. de Fénelon ! Quelle délicatesse, quel bon sens, quels charmes n'y a-t-il point dans son *Télémaque* ! Si ce délicieux roman était réduit à la moitié, si les personnages qu'il introduit sur la scène faisaient leurs lamentations plus courtes, s'ils moralisaient un peu moins, je ne vois pas qu'il pût y avoir rien de plus parfait en ce genre (4) ».

Le Gendre vient à parler du livre de Fénelon : *Explication des Maximes des saints*, et de ses rap-

(1) Page 48, *Mémoires*.

(2) Page 47, *Mémoires*.

(3) Page 264.

(4) Pages 236-237.

ports avec M<sup>me</sup> Guyon. Il la malmène durement, toutefois il convient que, « tout extravagante qu'elle était, ou plutôt qu'elle paraissait être, elle enchantait si fort en parlant de Dieu, qu'on ne pouvait ne la pas admirer (1) ». L'abbé Le Gendre expose l'histoire des controverses suscitées par le livre de Fénelon et de ses démêlés avec Bossuet. Il rend hommage à la vertu de Fénelon en des termes qu'il est bon de citer :

« Si M. de Fénelon était un autre Molinos pour la théorie, il ne l'était nullement d'ailleurs : c'était un homme de bien, d'une vertu au-dessus de tout soupçon. Dans le temps même qu'on était le plus animé contre lui, on n'a jamais osé ou pu entamer sa réputation du côté des mœurs (2) ».

Le Gendre, ne l'oublions pas, est un contemporain bien informé, plus porté d'ordinaire à la critique qu'à l'éloge.

Voici en quels termes il parle de l'attitude de Fénelon après la condamnation à Rome de son livre.

« Ne voulant se défendre ni être défendu contre les décrets du Saint-Siège, il s'avoua coupable dès qu'il se vit condamné et se soumit sans restriction au jugement de Sa Sainteté. Il y avait de la religion et de la grandeur d'âme à en user ainsi, et la victoire que ce grand homme remporta sur lui-même en cette occasion parut, aux yeux des gens qui se connaissent en gloire, infiniment plus honorable que celle des triumvirs, ses adver-

(1) Page 237.

(2) Page 238.

saires, qui devaient une partie de la leur au crédit de M<sup>me</sup> de Maintenon et à la sollicitation du roi (1) ».

M. de Noailles était à cette époque archevêque de Paris.

L'abbé Le Gendre avait été trop avant dans les bonnes grâces de M. de Harlay pour être agréable à son successeur. « Bien des raisons, dit-il, m'éloignant de lui, entre autres son amour pour les nouveautés, ses inégalités, ses airs de hauteur envers les hommes de lettres, et plus encore que tout cela, son acharnement à parler mal, même en justice, de son illustre prédécesseur (2) ».

Notre abbé se retourna d'un autre côté.

Il résolut de ne plus prendre aucun engagement et d'être tout à fait à lui. Allait-il se remettre à prêcher ? Il en avait perdu l'habitude, et, nous dit-il, sa faible poitrine ne lui permettait pas de fournir à de grands carêmes. Il fut tenté d'entrer dans les affaires ecclésiastiques, comme agent général du clergé, situation qui offrait de grands avantages. « Mon amour pour les belles-lettres, écrit-il, et le désir de survivre dans la mémoire des hommes par quelque ouvrage considérable, l'emporta sur ces avantages ». Il se mit à écrire l'histoire de France. Déjà, en 1695, il avait présenté au roi une histoire manuscrite de son règne jusqu'à cette époque. Le roi reçut le manuscrit avec plaisir et l'exhorta à continuer son travail. Le Gendre entreprit de refaire une histoire de France, « qui se pût lire,

(1) Page 241-242.

(2) Page 218.

dit-il, avec plaisir et qui pût contenter des hommes de goût ; entreprise d'autant plus hardie qu'un jésuite en réputation, qui avait le même dessein, y travaillait depuis longtemps ». Il s'agit du P. Daniel. « Sans donc m'épouvanter, dit-il, et sans trop faire attention sur le bon ou mauvais succès que pouvait avoir mon dessein, je me mis, pour l'exécuter, à lire exactement nos historiens contemporains. C'est un travail immense, mais je ne m'en repends point, car outre qu'on ne sait l'histoire qu'autant qu'on va aux sources, c'est que de là j'ai eu occasion de faire au public un présent qui lui a fait plaisir en lui donnant un jugement des différents auteurs tant français qu'étrangers qui ont écrit de notre histoire ; traité neuf et singulier où je représente le génie de ces historiens, leurs dispositions, leurs talents tels qu'ils paraissent dans leurs écrits ».

« Le Père Lelong, de l'Oratoire, dans sa *Bibliothèque des Historiens français*, me cite en beaucoup d'endroits, et en grand nombre, il m'a copié sans me citer (1).

Les débuts de M. Le Gendre en histoire furent assez pénibles. Le livre qu'il fit paraître en 1712 sous ce titre : *Mœurs et coutumes des Français dans les différents temps de la monarchie* est jugé sévèrement par le Père Lelong :

« C'est, dit-il, un abrégé ou une compilation, sans ordre ni méthode des différents ouvrages sur les mœurs des Français depuis la fondation de leur monarchie, ou

(1) Page 222.

plutôt ce sont quelques extraits de du Cange, de du Chesne, etc., cousus ensemble.

« Ce livre est d'ailleurs assez bien écrit, mais il n'est bon qu'à instruire les jeunes gens. On ne conseillera jamais à quelqu'un qui voudra faire une étude sérieuse de l'histoire de France, de le lire. Il faut, tant que l'on peut, recourir aux origines en fait d'histoire ».

Or, voyez comme on n'est jamais bon juge dans sa propre cause. Le Gendre dit, dans ses *Mémoires*, que ce traité fit fortune, que le succès surpassa son mérite et ses espérances, qu'on fit à Paris trois éditions, en moins d'un an (1).

Ce livre, dit-il, était fait pour tâter le goût du public, avant de lancer sa grande *Histoire de France*.

Il y avait consacré seize ans d'un travail assidu. Elle était vraiment digne de la publicité et elle reçut, de la part des lettrés et des critiques, comme des lecteurs, un accueil favorable.

Cette fois le Père Lelong ne lui ménage pas les louanges. « Le style de cette Histoire, dit-il, est vif, net et châtié. Les faits y sont appuyés sur l'autorité des auteurs contemporains, que l'auteur a consultés avec beaucoup de soins. Les jugements courts et précis qu'il fait de nos historiens sont des preuves qu'il les a lus avec attention (2).

Cette nouvelle *Histoire de France* a paru en 1718

(1) Page 339.

(2) *Bibliothèque historique de la France*, t. second, p. 38, n° 15,806. Paris, Hérissien, 1769.

en trois volumes in-folio ; en 1719, en sept volumes in-12, puis en huit volumes in-12 (1).

On conseilla à Le Gendre de dédier son histoire au régent Philippe d'Orléans. Il s'y refusa noblement :

« J'y avais, dit-il, de la répugnance parce qu'il s'était rendu odieux par une conduite si étrange qu'on ne sait quel nom lui donner. Je pouvais espérer beaucoup en dédiant au Régent ; il était le maître des grâces, mais que pouvait-il faire pour moi qui me dédommageât de la perte de mon honneur, le plus estimable des biens ?... J'en fus loué des honnêtes gens, et mon Histoire, quand elle parut, en fut beaucoup mieux reçue. »

Il avait édité auparavant plusieurs ouvrages détachés : un *Essai du règne de Louis-le-Grand jusqu'en 1697*, qui a eu quatre éditions, la dernière, en 1700, à Paris et à Cologne, et qui est une louange continuelle et excessive du grand roi. Le Gendre aimait Louis XIV. Il en parle ainsi, au jour de sa mort, dans ses *Mémoires* :

« 1<sup>er</sup> septembre 1715. Louis XIV mourut en héros chrétien, attendant la mort pendant trois ou quatre jours avec une résignation, une présence d'esprit et une fermeté admirables. C'était un honnête homme et un très grand roi.

« La haute estime et la profonde vénération qu'eurent pour lui, de son vivant, et que conservent, depuis sa mort, toutes les nations, soit voisines, soit éloignées,

(1) Paris. Robustol.

amies ou ennemies, font beaucoup mieux son éloge que tout ce que je pourrais en dire. »

La connaissance de l'histoire de France qu'avait l'abbé Le Gendre le porta à intervenir dans l'affaire des princes légitimés, et il imprima son opinion sous ce titre : *Lettre de Mr à un homme de qualité qui lui a demandé son sentiment sur la requête des princes*, 1716. Les liaisons qu'il avait eues avec les princes légitimés, et surtout avec le duc du Maine, le rendirent suspect. Il craignit d'être arrêté et conduit en prison, lorsqu'on enleva le duc du Maine. On le laissa en paix.

Il s'occupa beaucoup de l'affaire des Jansénistes et de la bulle *Unigenitus*. Il était demeuré très orthodoxe et avait refusé de suivre le Chapitre de Paris dans son opposition à la Bulle. Il fit même imprimer son opposition, ce qui était, à l'époque et dans la circonstance, un acte d'un certain courage. Il se lia à cette époque avec le cardinal de Mailly, archevêque de Reims et adversaire des Jansénistes. Il le voyait fréquemment à Paris, et c'est ainsi qu'il fut amené à composer pour lui les Statuts du Collège de Reims, publiés en 1721.

Le Gendre obtint aussi la confiance du cardinal de Fleury, devenu premier Ministre, dont il fait un éloge mérité, et qui l'employa dans plusieurs affaires importantes confiées au Conseil ecclésiastique.

« Ce Conseil était composé du roi, qui s'y ennuyait, dit Le Gendre (et cela se conçoit d'un roi tout jeune), du régent qui y présidait, du cardinal de Rohan, du cardinal de Bissy, du cardinal de Gesvres, de M. de Fleury et de M. de Tressan, alors évêque de Nantes, puis

archevêque de Rouen : il était premier aumônier du régent et de tout temps son confident ». M. de Tressan était, selon notre abbé, « de ces gens qui sont bien aises d'être de tout pour s'en faire honneur, et, en même temps, de ne rien faire (1) ».

Ce Conseil chargea Le Gendre de plusieurs affaires très délicates : la réforme de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis ; celle des religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, des religieux de la Merci, et celle des Cordeliers de Paris. Cette dernière était la plus difficile.

Les Cordeliers, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne jouissaient pas, à tort ou à raison, d'une réputation de régularité. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de la mission remplie auprès d'eux par M. Le Gendre. Il suffit de rappeler qu'il dressa un projet de réforme qui fut soumis au cardinal de Fleury et agréé par lui. L'arrêt fut imprimé au Louvre et fort bien reçu du public, dit notre abbé.

« C'est une grande joie et une grande consolation pour moi d'avoir contribué sans éclat et sans violence à remettre (la maison des Cordeliers de Paris) dans son lustre, et de voir qu'en moins de deux ans, toutes choses s'y sont arrangées au contentement du roi, du public et des religieux (2) ».

M. Le Gendre, dont la doctrine et la vie ont toujours été irréprochables, et qui était estimé des cardinaux les plus renommés de ce temps, MM. de Bissy, de Mailly, de Fleury, fut proposé, dit-il, trois fois pour un

(1) *Mémoires*, page 402.

(2) Page 406.

évêché, mais se vit préférer des ecclésiastiques d'ancienne noblesse, selon une coutume dont la monarchie a trop abusé à certaines époques.

Il était très instruit, ayant beaucoup lu et beaucoup réfléchi. Commensal d'un archevêque grand seigneur, en rapports suivis avec la Cour et très répandu dans le monde, il s'était affiné dans leur société et il avait eu des rapports avec tous les grands esprits du siècle de Louis XIV. Ses ouvrages historiques témoignent d'un esprit judicieux, mais son érudition est de seconde main. Il lui a manqué de manier les parchemins si nombreux enfouis dans le trésor des chartes, et de puiser aux vraies sources de l'histoire. Comme il avait des prétentions littéraires, il soignait surtout son style, un peu solennel comme sa personne. Il suffit de regarder son portrait pour y reconnaître la haute tenue de l'ancien clergé dans les rangs supérieurs. Il ne manquait pas d'esprit et se laissait aller quelquefois à la causticité, mais, si je l'osais dire, il était gêné dans ses entourures et il ne pouvait se dégager de cette pompe de convention, si recherchée de ses contemporains. Au demeurant, homme de doctrine et homme de bien, il jouissait de l'estime générale, mais il ne put sortir des rôles secondaires. Ses belles relations, cultivées avec soin, et ses nombreux écrits ne lui ouvrirent que très tard la feuille des bénéfices.

Et encore, la récompense fut modeste.

On lui donna, en 1724, l'abbaye de Clairefontaine.

Cette abbaye, située sur le diocèse de Chartres, dans le bourg de Clairefontaine, à dix lieues de Paris, tire

son nom d'une fontaine à l'eau fraîche et limpide qui longe ses murs. Elle a été fondée en 1100 par Simon de Monfort entre la forêt de Monfort et celle de Dourdan. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin l'ont occupée jusqu'en 1627. Des Augustins déchaussés la desservirent depuis. Son revenu était, en 1724, de 1,700 livres. Dans ce beau site, calme et retiré, la méditation était facile et le repos assuré. Notre bon chanoine avait alors soixante-cinq ans, et lorsqu'il venait se recueillir dans son abbaye, il pouvait goûter en paix les consolations qu'apporte au soir de la vie le souvenir des labeurs dignement accomplis. *Jucundi acti labores*, comme disait l'antiquité. Il avait en effet beaucoup travaillé, il avait le droit de jouir des pâles sourires de ses derniers automnes.

Comme il arrive à la plupart des hommes, l'abbé Le Gendre aimait, dans la dernière période de sa vie, à revenir à ses premiers souvenirs, les plus tenaces et les plus doux à l'esprit et au cœur ; il songeait à son pays natal, à cette belle Normandie qu'il venait revoir de temps à autre et où l'attirait sa famille des plus honorables. Il voulut consacrer son dernier ouvrage à une célébrité ecclésiastique de Rouen, au cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, archevêque de Rouen. Il publia son livre en 1724. C'est un in-4° de 565 pages, d'une belle impression et orné de son portrait, de celui de Georges d'Amboise et d'une gravure très fidèle du magnifique tombeau des deux d'Amboise. Il dédia ce livre au jeune roi Louis XV, dont la gracieuse image, gravée par L.-B. Scotin, est placée en tête de la

dédicace. Dans la préface, Le Gendre rappelle qu'il est né à Rouen, « où le cardinal d'Amboise a fait de si grands biens », et qu'il est « bien aise d'entrer en part de la reconnaissance que sa Patrie lui doit ».

Le P. Lelong, en mentionnant ce livre, dit qu'il est assez bien écrit, il ajoute : « Les journalistes de Trédoux en ayant parlé assez mal, l'auteur leur fit, en 1726, une réponse sur le même ton ».

En réalité, la *Vie de Georges d'Amboise* de l'abbé Le Gendre est plutôt un panégyrique qu'une histoire. C'est le défaut de nombre de vies d'hommes célèbres écrites au xvii<sup>e</sup> et dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. La critique y fait un peu défaut et la documentation y laisse aussi beaucoup à désirer. Le Gendre a bien publié, dans la dernière partie de son livre, quelques documents, mais ils n'ont trait qu'à des faits bien connus de la vie de son héros. Il n'a consulté, pour la partie politique et administrative de la carrière du Ministre de Louis XII, aucune des nombreuses pièces d'archives conservées en France et en Italie, et sans lesquelles il est impossible d'écrire une histoire sérieuse de Georges d'Amboise. Aussi est-elle encore à faire.

Au point de vue de notre histoire diocésaine, cette *Vie* est très incomplète. Elle se borne à des généralités déjà connues par les ouvrages de Farin et de Dom Pommeraye. Ce qui relève le livre de l'abbé Le Gendre, ce sont ses réflexions judicieuses, ses observations politiques, les portraits des hommes d'Etat, qu'il met en parallèle, ses conseils et ses vœux où l'on sent l'homme

d'expérience qui a été mêlé aux événements, le patriote éclairé et dévoué qui a grandement à cœur le bien et la prospérité de son pays.

Chez lui, d'ailleurs, la note patriotique est toujours très vibrante et on la rencontre en tous ses écrits.

L'abbé Le Gendre mit fin, en 1724, à ses publications ; il entra alors dans le recueillement et la paix de la vieillesse.

Il était l'un des plus anciens chanoines de Paris ; il en devint, avec le titre de sous-chantre, l'un des dignitaires. Assidu aux offices et aux fonctions de sa charge, il se prépara par la prière et la méditation aux jours éternels. Ses visites à son abbaye de Clairefontaine étaient son plus cher délassement. Il y trouvait grand accueil et se plaisait à converser avec les religieux édifiants qui l'entouraient. Lui qui avait toujours été l'adversaire des Jansénistes, il vit avec consolation l'archevêque de Paris, M. de Noailles, accepter définitivement, par sa Lettre pastorale du 11 octobre 1728, la bulle *Unigenitus* et la Constitution de Clément XI.

Cet acte précéda de six mois la mort de ce prélat, survenue le 3 mai 1729, et Le Gendre s'empressa d'aller saluer son successeur, M. de Vintimille du Luc, précédemment archevêque de Vienne, qui prit possession le 6 septembre 1729.

C'était un choix excellent que la nomination de ce prélat si pieux et si zélé et notre chanoine y applaudit de tout cœur.

C'est ainsi qu'entouré de ses dignes confrères, de ses bons et longs souvenirs et de la considération publique,

notre chanoine passa dans la paix les années de sa vieillesse. Il s'éteignit pieusement et doucement à l'âge de soixante-quatorze ans, le 1<sup>er</sup> février 1733. Prêtre édifiant, historien consciencieux, littérateur aimable et délicat, l'abbé Le Gendre fut mêlé un instant, sous l'épiscopat de M. de Harlay, aux grandes affaires, mais il demeura toujours, les occasions lui ayant manqué, un personnage d'arrière-plan. Il doit être cher à notre Compagnie, parce qu'elle lui doit en quelque sorte la vie.

Nous nous plaisons à citer, en témoignage de reconnaissance, les lettres patentes de Louis XV, portant établissement de l'Académie de Rouen, le 12 août 1744 :

« Le désir que nous avons toujours eu, dit le roi, de contribuer aux progrès des sciences, des belles-lettres et des arts, la gloire et les avantages qui en résultent pour notre Etat, nous déterminent à donner des fondements à cet établissement (celui de l'Académie) et à seconder en cette occasion le zèle que les conseillers, maire et échevins de notre dite ville (de Rouen) ont marqué pour que cette Société naissante fût aussi durable que doit l'être aussi la mémoire de notre ami et féal Louis Le Gendre, chanoine et sous-chantre de Notre-Dame de Paris, des libéralités duquel ils ne veulent profiter que pour avoir la gloire d'en faire eux-mêmes la distribution en faveur de la nouvelle Académie. Nous avons vu avec satisfaction dans son testament du 24 février 1732 (il y a 34 par erreur dans le texte) les plaintes qu'il forme sur ce qu'une ville célèbre par les talents et le goût particulier de ses concitoyens

pour l'étude et les plus hautes sciences, fût privée de ce qui peut servir à les mieux cultiver, et Nous avons lieu d'espérer que la disposition qu'il a faite d'onze cents livres de rente perpétuelle en faveur des dits Maires et Echevins pour les arts et les belles-lettres ayant pour objet d'animer les savants, cette Ville sera désormais distinguée par la littérature et les sciences, comme elle l'est par l'étendue et l'éclat de son commerce . . . Nous voulons et nous plaît qu'elles (les assemblées et conférences) soient faites et continuées dans notre dite ville de Rouen, sous le titre d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts . . . »

Le *Supplément de Moréri* parle avec sympathie de notre chanoine et de ses œuvres. Il est plein d'estime pour son *Histoire de France*, dont il dit : « Cette histoire est un des abrégés les plus exacts de l'histoire de France : elle est d'ailleurs écrite avec goût, et d'un stile léger et assez élégant ». Il rappelle que l'abbé Le Gendre entra, à l'occasion de la bulle de Clément XI, « dans plusieurs affaires secrètes » et ajoute que « M. de Harlay l'honorait de son amitié et lui a souvent donné de grandes marques de confiance (1) ».

M. Le Gendre fit don de ses ouvrages à la bibliothèque du Chapitre de Rouen, qui lui en fut reconnaissante. M. l'abbé Saas, dans la préface de sa *Notice des Manuscrits de la bibliothèque du Chapitre*, s'exprime ainsi : « M. Le Gendre, chanoine de Paris, historio-

(1) *Supplément au grand Dictionnaire de Moréri*, Paris, 1735, t. I, Lettre G., p. 25.

graphe de France, a toujours regardé l'Eglise de Rouen comme sa Mère. C'est la qualité qu'il lui donne dans l'inscription qu'il a mise de sa main à la tête de ses ouvrages, dont il a fait présent à la bibliothèque : *Pietatis et observantiæ erga Rothomagensem Ecclesiam Matrem meam Pignus*. Il a de plus, légué par son testament une somme d'argent pour acheter des livres (1) ».

Il fit d'autres libéralités dans son testament, et c'est à lui qu'on est redevable de la fondation du prix qui se distribuait avec solennité dans l'Université de Paris depuis 1747.

Il fonda, par une somme de mille livres, un prix de poésie française pour les Palinods de Rouen.

Nous sommes entrés, ce soir, dans l'esprit des lettres patentes royales, en prouvant que la mémoire de Louis Le Gendre est durable dans notre Compagnie et qu'elle y est toujours entourée d'honneur et de reconnaissance.

Les hommes passent et se succèdent rapidement parmi nous, la vie étant si fragile et si brève, mais notre Académie demeure et avec elle l'une des plus chères et des plus nobles traditions, le culte du souvenir et des services rendus. C'est la raison et au besoin l'excuse de ce modeste travail.

(1) *Notice des Manuscrits de la bibliothèque de l'Eglise de Rouen*. Rouen, 1746. Préface, pages xvii et xviii.

# LE MARÉCHAL ET LA MARQUISE D'ANCRE

L'HISTOIRE ET LES PAMPHLETS

Par M. CHANOINE DAVRANCHES.

---

Il y a peu d'hommes qui aient été aussi violemment attaqués que le maréchal d'Ancre et il n'en est guère qui soient plus mal connus. Les historiens se sont comme donné le mot pour en faire le portrait le moins ressemblant. Quelles fables n'a-t-on pas accréditées depuis trois siècles sur sa personne, sur ses relations, sur son administration. Les uns en ont fait, au physique, un monstre horrible ; d'autres, le représentant sous des traits moins repoussants, l'ont hautement déclaré l'amant de la Reine et ont découvert le secret de sa fortune dans les relations charnelles qui s'étaient établies entre Marie de Médicis et lui. De grands historiens et non des moindres ont proclamé, après eux des professeurs appréciés de l'Université ont enseigné, et certains enseignent encore sur la foi de la tradition, que le Ministère de Concini a été détestable et que son administration a produit partout les pires résultats ; qu'il a puisé à pleines mains dans le trésor public confié à sa garde, suscité à l'intérieur la guerre civile, bouleversé au dehors le système des alliances.

On verra plus tard ce qu'il faut penser de l'homme

en lui-même et du pseudo favori de la Reine. Quant à son « Ministère », qu'il soit permis, dès le début de cette étude, de faire remarquer que Concini n'a jamais été ministre, qu'il n'a jamais eu de pouvoir officiel dans l'Administration centrale et que ce qu'on a écrit sur la responsabilité de « son gouvernement comme Premier Ministre » est pure légende qui n'aurait pas dû parvenir jusqu'à nous.

Personne ne songe à réhabiliter la mémoire de Concini non plus qu'à nier l'influence fâcheuse qu'il a su prendre sur les hommes au pouvoir, mais de là à le proclamer premier ministre et l'amant de la Reine à laquelle il imposait ses volontés, il y a loin. Il est juste de ne laisser à cet illustre aventurier arrogant, audacieux et avide que ce qui lui appartient, — la part est déjà assez lourde, — et de n'attribuer à sa femme, dans les accusations outrées qu'on a, de tout temps, dirigées contre elle, que ce qui doit légitimement lui incomber.

Marie de Médicis, qui connaissait Concini mieux que personne et a regretté trop tard d'avoir toléré exagérément ses présomptueuses impertinences, l'a dépeint ainsi à Blois : « C'est une des grandes merveilles que la France vit jamais, qu'un étranger inconnu, sans mérite, sans autorité, sans amis, destitué de courage, de jugement et de conduite, se soit fait grand, soit monté aux honneurs, ait assuré ses affaires et se soit mis en telle fortune que, pour l'empêcher d'aller plus avant, autre que le roi ait pu y mettre la main... (1) ».

(1) *Le Limosin*, in-12, p. 5.

C'est la vie et la personne de Concini résumées en quelques mots. Les mémoires du temps confirment cette appréciation. Les pamphlets montreront jusqu'à quelle hauteur était montée son impopularité et comment s'est établie la tradition qui le concerne.

On peut juger des traits de Concini par un dessin de du Moustier qui a été conservé au Musée du Louvre. On ne peut pas dire qu'il fût beau : la face est anguleuse, le regard est dur et un peu inquiet, les sourcils sont naturellement froncés, le nez est trop busqué, mais le front est haut, large, la figure est intelligente, la bouche fine ; on sent que si le personnage se montre d'ordinaire insolent et brutal, il sait à l'occasion se faire engageant, affable et empressé. Son esprit était d'ailleurs assez vif, sa force d'assimilation assez grande pour concevoir de vastes desseins, mais, exclusivement appliqué au soin de ses intérêts propres, il a toujours été empêché de les réaliser par une inconsistance, une ambition et une vanité qui ont fait de lui, comme on l'a dit, le type le plus accompli du Méridional excessif, mobile, orgueilleux, quemandeur et brouillon.

On ne discute guère son origine. L'Estoile (1) est le seul à le dire issu d'une famille misérable. Il a pris ce renseignement dans un pamphlet, où il est raconté que le père « a été vu à Paris mendier ses repas et n'avoir pas de quoi acheter des souliers ». La vérité est tout autre.

Conchino Concini, rapportent Richelieu en ses mé-

(1) *Journal*, p. 655.

moires et même Mathieu en son libelle (1), était gentilhomme et appartenait à l'une des meilleures familles de Florence. Si l'on en croit l'auteur des maisons illustres de cette ville, Scipio Ammirato, son père, aurait occupé une haute situation à la Cour du Grand-Duc et était tenu pour un habile homme d'Etat. Cadet de sa maison où la fortune était médiocre, il avait rapidement dissipé sa part du patrimoine familial. On ajoute qu'alors il aurait vécu d'expédients et se serait fait emprisonner pour dettes, mais cette indication, tirée des pamphlets, ne peut pas être considérée comme certaine, et Tallemant des Réaux lui-même, qui ne se gêne guère pour raconter des faits contestables, n'a pas osé la reproduire entièrement. Il se borne à dire que la réputation de Concini était assez mauvaise pour qu'on défendît aux jeunes gens de le fréquenter, et que, n'ayant plus de quoi vivre à Florence, il suivit le cardinal de Lorraine pour lui servir de croupier ou banquier au jeu.

Il est vrai que Bassompierre (2), rapportant une conversation qu'il aurait eue avec Concini, lui fait dire : « Si vous ne m'aviez connu dès ma bassesse, je tâcherais de vous la déguiser, mais vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, quelquefois banni, le plus souvent sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. » On n'entend guère Concini, au temps de sa splendeur, tenir pareil langage à l'une des plus mauvaises langues de la Cour.

(1) *La Conjuration de Conchini.*

(2) *Mémoires.* p. 122.

Il y a en tout ceci une part d'exagérations évidentes provoquées par la haine qu'inspirait le nom de Concini. En tous cas, il est constant qu'au commencement de l'année 1600, quand s'ouvrirent à Florence les négociations pour arriver au mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, notre héros, qui n'avait pas de position stable, était au premier rang des compétiteurs pour suivre en France la jeune princesse avec une qualité officielle. Ses appuis étaient solides et puissants ; on en jugera par la note suivante envoyée de Florence à Paris pour le recommander à la Cour : « Concino Concini, des comtes de la Penna, est un jeune homme rempli de bonnes qualités, issu d'une maison qui a bien mérité du Grand-Duc et de la Reine. Son père est auditeur suprême et M. Cosme, son frère, est ambassadeur résident du Grand-Duc auprès de Sa Majesté Impériale. En somme, il appartient à une famille très bien vue de Leurs Altesses, et il voudrait se fixer en France et y servir avec fidélité et diligence pour gagner les bonnes grâces de Sa Majesté et avoir sa place parmi les gentilshommes qu'Elle entretient pour la suivre et la servir en tous lieux et même à la guerre. Son Altesse serait tout à fait reconnaissante qu'il soit bien et favorablement accueilli. »

Les représentants du Roi et du Grand-Duc, Villeroy et Giovannini étaient bien disposés en sa faveur ; Henri IV se montrait récalcitrant. Pour décourager le postulant, il lui fit représenter que la situation de gentilhomme ordinaire était fatigante et surtout très dispendieuse. « Un gentilhomme tel que le signor Concini

ne sera guère estimé s'il n'a pas un carrosse, deux chevaux, officiers de maison, laquais et serviteurs en grand nombre, et s'il n'a pas aussi une bonne table... Il lui faudra acheter des meubles, de l'argenterie. La vie est coûteuse à Paris et la dépense en costumes excessive et inévitable. »

Concini n'en persista pas moins dans sa demande. Son départ finit par être autorisé, sinon formellement, au moins implicitement. Il fut compris, comme on l'a dit avec autant d'esprit que de vérité, dans les bagages de Marie de Médicis. Déjà il s'était assuré la puissante protection nécessaire en France pour le pousser au but qu'il se proposait.

Marie de Médicis avait eu pour nourrice une blanchisseuse que les uns appelaient Sophar, les autres Dori, d'autres encore Péponelli. On lui donnait plus communément le nom de Gay, que Richelieu lui attribue dans ses mémoires. Cette femme avait été, dit-on, mariée à un menuisier (1) et en aurait eu une petite fille, Léonora, qui grandit auprès de la jeune princesse et finit par prendre sur elle un ascendant considérable. Par l'égalité de son humeur, par ses attentions, par ses flatteries, surtout par son adresse manuelle, elle se rendit indispensable. La princesse ne pouvait s'en passer. Elle en avait fait sa compagne de tous les instants, sa confidente la plus chère et la plus intime. Leonora pouvait seule l'habiller, la coiffer, la mettre en beauté. Seule, elle était consultée sur ce

(1) Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 115.

qu'il convenait de faire ou de dire. Son empire devint si absolu et si indiscuté que le Grand-Duc, son oncle, se servait de son intermédiaire pour obtenir par elle que la princesse se soumit à ses volontés. C'est par la jeune Gay qu'il décida Marie de Médicis à refuser la main du duc de Parme et celle d'un Infant d'Espagne pour obtenir qu'elle s'unit au Roi de France, bien qu'il approchât pourtant de la cinquantaine.

Les pourparlers matrimoniaux furent longs et compliqués. Le mariage décidé, quand il fut question, pour la princesse, de savoir qui l'accompagnerait en France, le nom de Léonora ne fut même pas discuté. Celle-ci s'attendait d'ailleurs si bien à partir que déjà elle s'était arrangée pour changer de nom. Il ne fallait pas que la suivante de la Reine parût d'origine vulgaire. Elle quitta le nom de Gay qu'elle portait ordinairement pour prendre celui de Galigay, qui était le nom d'une glorieuse famille florentine remontant, disait-on, à Charlemagne, Léonora prétendait descendre des Galigay, au moins par les femmes. Sa prétention était assurément très discutable.

Elle avait alors vingt-neuf ans. Les pamphlets l'ont violemment enlaidie. Ils en ont fait un être répugnant, quasi satanique et légendaire, si bien que l'un de nos grands historiens (1) a cru pouvoir la présenter ainsi : « A la porte de la chambre de la Reine, à toute heure, si tard, si matin qu'on y vînt, on trouvait une sorte de naine noire avec des yeux sinistres comme des char-

(1) Michelet, *Histoire de France*, t. X, p. 275-276.

bons d'enfer. Cette figure peu rassurante n'était pourtant pas un diable ; c'était au fond le personnage important de la Cour... , triste hibou asphyxié de bonne heure dans l'obscurité malsaine des alcôves et des cabinets... Telle fut l'agréable figure dont le Roi fut salué à la chambre nuptiale. »

Une passion haineuse pouvait seule représenter Léonora sous ces traits, car le portrait peint par François Quesnel, que conserve le Musée de Rennes, donne d'elle une tout autre impression. Loin d'être hideuse, la figure ne manque pas d'agrément. Peut-être les lèvres sont-elles un peu épaisses, le nez un peu trop prononcé, mais le regard est clair, le front résolu, les cheveux sont bien plantés. L'ensemble est plutôt sympathique. Paraissait-elle assez jolie pour déterminer une passion, ou a-t-on moins considéré ses traits que l'ascendant qu'on lui connaissait sur la Reine, il est au moins certain que, même avant son arrivée à Paris, plusieurs gentilshommes français avaient déjà demandé sa main. Elle les éconduisit tous. Si l'on en croit Richelieu, ses regards s'étaient, dès Florence, amoureusement fixés sur Concini, qu'elle aurait aidé matériellement pour lui permettre de soutenir son état. Elle dissimulait d'ailleurs, autant qu'elle le pouvait, ses sentiments, mais un incident survenu en cours de route les fit promptement connaître. En arrivant à Avignon, Concini tomba malade. Léonora laissant toute retenue et n'écoutant que son amour, se compromit alors ouvertement. Elle alla soigner son amant à domicile avec si peu de circonspection que sa conduite fut dénoncée au Grand-

Duc et que Marie dut la réprimander vertement, « cherchant à la dégoûter de Concini en le représentant comme inconstant, joueur, dissolu et, ajoute la chronique maligne, plein de mal vénérien ».

Ces sages avertissements n'eurent aucun effet : Léonora ne se montra que plus résolue à défendre son idole. Elle mit tant de chaleur persuasive à soutenir ses intérêts que la jeune Reine même finit par se laisser convaincre. Elle consentit à recevoir le Florentin dans ses appartements privés, et parfois à l'admettre à sa table. Il reçut par l'entremise de Léonora, à laquelle il s'était fiancé, de l'argent, des bijoux, un équipage qui faisait le désespoir des autres courtisans moins protégés. Il avait place dans la maison de la Reine quand, à Lyon, le Roi arriva au devant de la princesse et fut mis au courant de cette situation qu'il trouva équivoque et à laquelle il se promit de mettre fin.

Il refusa d'abord pour Léonora le titre de dame d'atours sollicité par la Reine et lui fit dire nettement que si elle voulait rester en France elle devait s'unir à un Français. Cette attitude ayant violemment déplu à la Reine, il se laissa aller à autoriser le mariage et consentit à doter les futurs époux, à la condition qu'ils quitteraient la Cour pour retourner en Italie.

Certains historiens, Michelet notamment (1), ont vu dans les mauvaises dispositions du Roi une marque de colère jalouse parce qu'il aurait découvert que Concini était l'amant de la Reine. Cette supposition, si elle a

(1) *Histoire de France*, t. X, p. 310.

été faite du temps de Henri IV, sera reproduite plus tard dans les pamphlets vers la fin de la régence. Concini s'en montrera flatté et fera même tout ce qu'il pourra pour l'accréditer. On peut dire dès maintenant que rien ne la justifie. Aucun indice, si léger qu'il fût, n'a été relevé pour corroborer cette légende fantaisiste, et Henri s'inquiétait si peu de la Reine qu'il donnait alors ses soins à Henriette de Balzac d'Entraigues, voulant, non sans scandale, la présenter à la Reine le jour même de son entrée à Paris. Très peu de temps après il la faisait marquise de Verneuil.

La situation de Concini n'était rien moins que sûre. Il s'en rendait compte et sentait que le seul appui de la Reine était insuffisant pour lui permettre de faire, comme il se l'était promis, fortune à la Cour. Après s'être concerté avec Léonora, il se tourna du côté de la favorite : se montrant insinuant, persuasif, osé, il lui proposa effrontément de disposer la Reine en sa faveur et de faire accepter sa liaison avec le Roi au grand jour de la Cour, si de son côté elle lui procurait les bonnes grâces du souverain, jusqu'alors mal disposé. Le marché conclu, la marquise fut reçue officiellement à la Cour et Léonora, nommée dame d'atours, fut définitivement autorisée à épouser Concini. Le Roi fit plus : il voulut bien manifester le regret d'avoir si mal connu Concini et il promit à la Reine de le nommer prochainement gentilhomme de la Chambre.

Léonora mécontenta bien un peu Marie de Médicis en insistant pour qu'elle reçut plus intimement Henriette d'Entraigues, mais elle obtint son pardon en lui

rapportant ce que celle-ci disait d'elle. Ce double jeu soupçonné par Henri eut tout lieu de lui déplaire, et il aurait volontiers renvoyé le couple Concini en Italie s'il n'avait pas craint de provoquer une brouille complète dans son ménage. Il ferma obligeamment les yeux ; les jeunes Florentins purent se marier et à cette occasion ils reçurent de la Reine un cadeau de 70,000 livres tournois (12 juillet 1601).

Henri IV estimait peu le caractère de Concini, mais il lui reconnaissait deux qualités précieuses, d'assurer la paix de son ménage (1), et, ce qui lui plaisait au moins autant, de ne pas lui demander de l'argent aussi souvent qu'il l'aurait pu. Il est vrai que, pour mener grand train et pour exposer comme il faisait des sommes considérables au jeu, Concini faisait souvent appel à la caisse de la Reine. Henri le savait, mais il en était quitte pour mesurer parcimonieusement les fonds dont elle pouvait disposer. En résumé, Concini avait à la Cour, au temps de Henri IV, une position très assise, et le Roi le considérait si peu, n'en déplaise au vindicatif Sully, comme son rival et l'ennemi de son repos domestique, qu'il lui a témoigné plusieurs fois sa confiance et sa satisfaction en le chargeant, comme en 1602, de négociations diplomatiques délicates, et en lui abandonnant, en 1603, un certain nombre de brevets d'offices vacants, cadeau qui représentait environ 50,000 écus. En 1608, il le nomma premier écuyer et majordome de la Reine, ainsi qu'en témoignent certains con-

(1) Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 117.

trats de fournitures passés en cette dernière qualité. Plusieurs fois il lui fit l'honneur rare et très recherché de le faire monter dans son carrosse et d'aller dîner chez lui avec la Reine, ne manquant pas de louer le luxe de son installation ainsi que « l'abondance et la beauté de la vaisselle d'argent qui aurait contenté n'importe quel prince ».

D'ailleurs, dans ces largesses, Léonora n'était pas oubliée. En 1609, elle fut gratifiée du droit de disposer de divers offices créés par un édit du mois de décembre précédent et toucha par ce moyen plus de 80,000 livres. On a pu voir dans l'enquête ordonnée par le Parlement à l'occasion du procès de la marquise d'Ancre quels énormes bénéfices les époux Concini savaient tirer de l'exploitation des brevets qui leur étaient régulièrement concédés, sans qu'en cela ils ne fissent rien qui ne fût alors licite. A la fin du règne de Henri IV, leur fortune était déjà considérable et ils pouvaient facilement acheter de M. de Liancourt, moyennant 14,000 écus, l'hôtel de Pecquigny, sis rue de Tournon, au faubourg Saint-Germain, qu'ils tenaient déjà de lui en location.

Il n'est donc vrai de dire que du temps du feu Roi ils étaient mal en Cour. Tout au contraire, leur élévation avait été si brillante et si rapide qu'on les jalousait durement et que, l'occasion se présentant, on ne manquait pas d'user vis-à-vis d'eux, surtout du mari, qui se montrait plus impertinent, de procédés blessants pour les rappeler à plus de modestie. L'Estoile (1) ra-

(1) *Journal*, t. II, p. 582.

conte à ce propos comment les clercs du Palais le houspillèrent un jour pour s'être permis d'entrer dans une des chambres des Enquêtes « avec des éperons d'or aux bottes et le chapeau sur la tête ». — Le président Séguier lui avait déjà fait sentir une autre fois l'inconvenance de son attitude devant la magistrature en jetant bas son chapeau qu'il avait conservé sur sa tête. Concini ne prenait pas garde à ces algarades. L'injure glissait sur lui sans le blesser ; il se contentait de sourire en pensant à la situation acquise et à celle plus considérable qu'il rêvait de se constituer dans un avenir rapproché.

La mort du roi fut, pour la réalisation de ses rêves ambitieux, un facteur d'une importance capitale, puisque, seul, le Roi savait, par la crainte qu'il lui inspirait, imposer un frein à son avidité et que, par sa femme Léonora, il pourrait tout obtenir de la Reine régente.

De l'intérêt qu'il avait à la disparition du Roi, on a conclu plus tard qu'il avait été le promoteur et l'organisateur de l'assassinat. Sully le laisse suffisamment entendre. Tout indique qu'il s'est trompé.

En 1610, il ne faut pas l'oublier, la fortune de Concini était déjà faite. Il occupait à la Cour une haute situation qui lui procurait honneurs et profits ; il avait personnellement les bonnes grâces du Roi qui le récompensait largement des services rendus ; sa femme disposait à son gré de la faveur de la Reine. Ils devaient être l'un et l'autre d'autant moins disposés à faire assassiner le Roi que l'on ignorait qui, le cas échéant,

serait chargé de la régence. Trois princes du sang pouvaient y prétendre. Si le prince de Conti, incapable et infirme, n'avait pas de chance d'y être appelé, le prince de Condé et surtout le comte de Soissons étaient en situation favorable pour disputer l'administration du royaume à la Reine mère. La mort du Roi avait jeté la consternation dans le pays tout entier. En un pareil désarroi l'autorité pouvait appartenir à qui s'en saisirait. Ce ne fut pas Concini qui conseilla à la Reine de s'en réclamer, mais d'Epernon qui, de son initiative propre, se chargea de demander au Parlement une confirmation de la régence que le Roi, dans sa sagesse, avait décidé de confier à la Reine, sa femme.

Henri IV, au moment de sa mort, se préparait en effet à faire la guerre à l'Empereur. Il avait rassemblé des troupes nombreuses et, dans la pensée d'entrer prochainement en campagne, il avait annoncé que, durant son absence, il confierait l'administration du royaume, non à un Conseil de régence, comme on aurait pu le supposer, mais à la Reine seule. Pour lui donner plus d'autorité, il avait fait procéder à son couronnement solennel au milieu de grandes réjouissances. La fête avait eu lieu le 13 mai, et, le lendemain, Henri IV était assassiné. Dans ces circonstances, les ministres réunis décidèrent de se porter garants de la volonté du Roi. On résolut seulement, par respect pour les formes de justice, de faire proclamer la régence par le Parlement. D'Epermon se transporta donc aux Augustins où les magistrats avaient été réunis d'urgence et, le Roi étant mort à quatre heures, dès six heures, le Parlement « avait

« vérifié les lettres patentes de la régence que le feu Roi avait fait expédier ». La Cour appliquait au cas de mort du Roi et pour toute la durée de la minorité de Louis XIII, ce que Henri IV avait décidé de faire par provision et seulement pour le temps de son absence(1).

On remarque que, dans les déterminations prises à ce moment décisif, le nom de Concini n'apparaît pas. Sa personne est étrangère à ce qui se fait. Il n'aurait pourtant pas manqué d'agir si c'était lui qui avait, dans son propre intérêt, organisé l'assassinat du Roi. On ne peut donc pas retenir sérieusement l'accusation de complicité que ses ennemis, — et ils étaient nombreux, — ont essayé de diriger contre lui, en se basant sur un prétendu commerce adultérin que rien ne justifie et que dément au contraire l'antipathie de la Reine pour Concini (2). Elle ne le supportait qu'en raison de l'inconcevable affection qu'elle avait pour sa chère Léonora.

La Reine mère à qui incombait le pouvoir, était, — il faut bien le dire, — la personne la moins apte à l'exercer dans les circonstances difficiles où la mort de Henri IV laissait la France. Le nouveau Roi n'avait que neuf ans, et sa mère, étrangère et peu sympathique, n'avait jamais été, pendant le règne de son mari, appelée à prendre part aux Conseils du Gouvernement, Henri IV avait eu longtemps en elle une confiance

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères.

(2) Quant au signor Conchine, il ne parlait à la Reine ni même ne la voyait qu'aux heures publiques et qui étaient aussi pour tous les autres de sa maison. (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 127.)

mitigée, « la jugeant peu curieuse des affaires, opiniâtre, vindicative et n'aimant de la royauté que la pompe et les honneurs ».

Il avait eu d'ailleurs de sérieuses raisons de s'en défier : son entourage était un centre permanent d'intrigues et d'opposition. Vers elle se tournaient avec complaisance le parti catholique plus exigeant et plus tracassier que jamais, et surtout les puissances étrangères. Le Pape avait près d'elle un représentant accrédité et l'Espagne la circonvenait étroitement, lui faisant valoir les avantages qu'assurerait aux deux royaumes une paix durable cimentée par une double alliance entre les familles régnantes. Le Roi n'ignorait rien de tout cela et précisément à cause de cet état d'opposition permanent, il avait toujours hésité à livrer à sa compagne légitime les secrets de son Gouvernement. Elle arrivait donc au pouvoir sans préparation et avec des idées tout autres que celles dont le feu Roi poursuivait la réalisation.

La politique de Henri IV avait été très nette. Il avait eu l'habileté d'obtenir des partis qui divisaient la France et des Etats voisins, le calme nécessaire à une bonne administration du pays et à l'affermissement de la paix générale. Les catholiques s'étaient sensiblement rapprochés de lui; leurs chefs, oubliant les rivalités de famille, vivaient honorés à la Cour. Les protestants avaient obtenu, avec l'Edit de Nantes, le libre exercice du culte avec l'égalité civile. La noblesse fatiguée par les guerres religieuses ne fomentait plus de complots. Seuls, les secrets projets du Roi concernant

l'abaissement de la maison d'Autriche étaient restés inexécutés. Henri IV songeait à les réaliser et il se préparait à ouvrir les hostilités quand la mort vint le surprendre brusquement et changer l'orientation politique du Gouvernement.

Marie de Médicis représentait en effet un parti dans l'Etat, celui du catholicisme intransigeant, des catholiques à gros grains, comme on disait. Quand elle arriva au pouvoir, ses fidèles crurent qu'elle allait inaugurer un changement immédiat dans la direction des affaires. Elle fut assez sage pour ne rien innover provisoirement. Les anciens ministres furent retenus : l'Edit de Nantes fut confirmé. L'austère Sully garda la clef du trésor de la Bastille. On se préoccupa seulement de pourvoir le Conseil qui, suivant les instructions du feu Roi, devait assister la Régente d'un plus grand nombre de membres actifs. Les princes, les grands officiers de la couronne, les cardinaux, les maréchaux de France, les gouverneurs de provinces furent appelés à y prendre part et formèrent par l'excès même de leur réunion, une assemblée confuse sans points de contact et sans autorité, qui ne fut à la Régente d'aucune utilité.

Le duc d'Epermon, qui avait enlevé de vive force au Parlement la reconnaissance des pouvoirs de la Reine régente, se trouvait être le personnage le plus qualifié pour donner à Marie de Médicis d'utiles conseils. Sa grande situation à la Cour, ses alliances, les services qu'il avait rendus le désignaient pour prendre dans le nouveau gouvernement une place de premier rang. Personne ne la lui contesta, mais on s'aperçut bien vite

que, plus près de la Reine, dans une situation secondaire, quasi domestique, le ménage Concini s'installait sans bruit et captait l'entière confiance de la Régente. Non pas que le mari jouit chez la Reine d'une faveur entière, — on a vu qu'il était plutôt antipathique à Marie de Médicis, — mais la femme, par sa souplesse italienne, par ses flatteries outrées, par sa finesse d'esprit et l'adresse de ses mains, s'était rendue si complètement indispensable qu'elle connaissait les secrètes pensées de la souveraine et la dirigeait à son gré, toujours du reste dans son intérêt propre. Honneurs, places, argent, rien ne lui était refusé et, chaque jour, les demandes se renouvelaient plus pressantes et plus nombreuses. La Reine allait même au devant des désirs de sa favorite.

Léonora, rapace par nature, n'agissait pas toujours de son initiative propre. Elle suivait l'impulsion de son mari dont l'ambitieuse avidité n'était jamais satisfaite. Il suffisait qu'il se présentât une situation nouvelle pour qu'il la désirât et se mît sur les rangs pour l'obtenir. Bien qu'il vantât à tous venants son crédit et proclamât que bientôt, « devant un an ou à peu près, il tiendrait la France en sa main (1) » ; personne n'ignorait qu'il n'avait aucune influence personnelle et que, pour agir sur l'esprit de la Reine, il lui fallait user de l'intermédiaire de sa femme. Il avouait à son secrétaire Montaubert que « les grandeurs et les bienfaits reçus du Roi et de la Reine ne venaient que de la faveur dont

(1) Déposition R. de Lessegnes.

elle jouissait (1) ». Il gémissait de cette dépendance humiliante que Léonora lui marchandait souvent avec âpreté. Car le ménage Concini n'était guère uni : les époux logés dans des appartements différents, — la femme restant près de la Reine, — ne se rencontraient guère que pour se quereller et s'invectiver.

Il arrivait même que les scènes se terminaient en violences : « Concini ne décidait sa femme à accéder à ses volontés qu'en la frappant brutalement, en la traînant par les cheveux et le poignard à la main, en la menaçant de mort (2). Léonora se plaignait alors à la Reine, et celle-ci, pour la consoler et lui rendre la tranquillité, faisait de nouveaux cadeaux ou accordait places ou faveurs plus rémunératrices.

A ce régime, la fortune des Florentins s'accrut dans des proportions énormes. Dès 1607, ils avaient assez amassé pour manifester le désir d'acheter le domaine de la Ferté-Vidame qu'on voulait vendre 300,000 écus. On sait qu'ils avaient acquis de M. de Liancourt l'hôtel de Pecquigny, au faubourg Saint-Germain, à Paris : Dans l'espace de quelques mois, en 1610, Concini acheta une place de conseiller d'Etat; il acquit de M. de Brigneul, au nom de sa femme, pour 300,000 livres, le marquisat d'Ancre en Picardie, et de M. de Créquy, les gouvernements de Péronne, de Roye et de Montdidier. Il est vrai que, pour réaliser ces opérations coûteuses, la Reine avait promis à Léonora les fonds qui devaient

(1) Déclaration Ludovici Vincenti.

(2) Déposition du médecin Alvarez. — Mathieu, *La Conjuración de Conchini*.

les solder. Mais Villeroy et Sully avaient montré une répugnance marquée, l'un à contresigner l'ordre royal des débours, l'autre à verser l'argent. La Cour des comptes avait refusé de vérifier les acquits; il avait fallu que la Reine fit énergiquement montre d'autorité pour lever les difficultés. 150,000 écus furent ainsi versés en peu de semaines à la Galigay. Un ordre spécial du Roi dispensait les impétrants du paiement des droits féodaux dus à la couronne « en considération des recommandables et continuels services qu'elle (la dame Concini) rend pour chacun jour à la Reine comme dame d'atours (1) ». Tous les avantages ainsi faits aux époux Concini en moins d'un an valaient ensemble 214,000 écus représentant environ 4 millions de notre monnaie (2).

Ces faveurs répétées auraient dû rassasier les formidables appétits du marquis d'Ancre; elle ne firent qu'exciter ses désirs. Au mois de février 1611, la lieutenance générale de la Picardie était devenue vacante. Concini parvint à se la faire attribuer dans des conditions qu'il convient de souligner, car il s'était fait donner pleins pouvoirs dans une province frontière où commandait, comme gouverneur, le jeune duc de Longueville, sous la tutelle de son oncle, M. le comte de Saint-Paul.

Il était à peine nommé qu'avant même d'avoir pris possession, il trouvait sa situation insuffisante et qu'il offrait 100,000 écus du gouvernement de la ville d'Amiens. Le titulaire de la charge, M. de Trigny,

(1) Biblioth. nat., P 2346, fo 85.

(2) Conf. Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 156.

d'une santé très chancelante, était tenté d'accepter ces offres séduisantes, mais sa femme qui craignait, dit Fontenay-Mareuil, de résider désormais à la campagne où les dames de qualité vivaient le plus souvent à cette époque quand leurs maris n'avaient pas d'emplois à la ville, l'empêcha de se prêter à la combinaison proposée. Le bonheur poursuivait Concini : M. de Trigny mourut subitement et le marquis d'Ancre obtint, sans bourse délier, la place, objet de sa convoitise.

Sa nomination n'était pas de nature à plaire aux habitants d'Amiens : ils connaissaient le marquis de réputation et n'étaient rien moins que rassurés par ses idées d'indépendance et d'autocratie. Dans la crainte qu'il ne voulût se faire de la ville une place de sûreté contre le Gouvernement même, ils dépêchèrent à la Reine une députation pour demander instamment la suppression de la citadelle. Plus de place forte, plus de gouverneur. M. de Saint-Paul appuyait vivement la requête, récriminant contre la situation amoindrie qu'on faisait à son neveu et ne parlant rien moins que de s'installer de vive force avec son neveu dans la citadelle. Concini répondit par un coup de maître : pour conserver le commandement d'Amiens avec le droit de résidence, il acheta le bailliage de la ville et aussitôt prêta serment devant le Parlement, comme titulaire de la charge. Le mois suivant, dans une entrevue que la Reine lui avait ménagée à Saint-Germain, il eut l'effronterie de remercier M. de Saint-Paul des facilités que celui-ci lui procurait, disait-il, pour son installation. M. de Saint-Paul, interloqué de tant d'assurance, se borna à

répondre qu'il venait pour quelques temps faire sa cour au Roi. Le marquis en profita pour prendre possession officielle de ses gouvernements.

Tout d'abord il se fit faire à Amiens une entrée quasi triomphale avec *Te Deum* solennel chanté à la Cathédrale. Le peuple avait paru content, mais comme Concini était fixé sur la sincérité de la joie toute de commande qu'on lui laissait paraître, il crut prudent, pour s'assurer de la force publique, de racheter la charge des officiers commandant dans la citadelle. Il en pourvut des gens qui lui étaient dévoués et, par surcroît de précaution, il distribua aux soldats 12,000 livres qu'il prit dans la caisse du receveur général. Croyant ainsi pouvoir compter sur la fidélité de la garnison, il mit la place en état de défense comme pour soutenir un siège ; puis il fit une courte apparition au marquisat d'Ancre que sa femme avait acheté sans le connaître et visita rapidement Péronne, Roye et Montdidier.

Il tenait à rentrer promptement à la Cour, moins pour expliquer à la Reine les changements qu'il avait opérés sans la consulter dans le régime de la citadelle d'Amiens, et pour faire donner à sa femme des soins urgents, que pour tâcher de réaliser un nouveau et toujours plus ambitieux projet.

Au mois d'août 1611, en effet, la fortune du marquis semblait avoir atteint son apogée. Elle était si éblouissante qu'elle lui donna le vertige. Grisé par le succès, convaincu que rien ne lui était impossible, il rêva de s'allier à la famille royale de France en mariant son fils

Henri, âgé de sept ans, avec la fille du comte de Soissons, Louise de Bourbon-Condé. Les démarches qu'il fit faire à cet effet ne furent pas tout d'abord écartées par la Reine ni repoussées par le comte de Soissons. Mais, plus tard, quand on eut représenté à la Reine les actes d'omnipotence osés que le marquis avait accomplis à Amiens, dans le dessein évident de se prémunir contre l'autorité centrale et, au besoin, de la tenir en échec, elle retira son consentement, et Concini, assez penaud, crut devoir, pour dégager sa parole envers le comte, reporter sur sa femme et sur la Reine les conséquences blessantes de sa propre imprudence. Il aggrava sa maladresse vis-à-vis de la Reine régente en formant avec le comte de Soissons, devenu hostile au pouvoir, et le prince de Condé, un parti d'étroite opposition dont les membres s'engageaient à ne recevoir que grâces et satisfactions communes. Faute lourde qui le posait en adversaire déclaré de la Régente. Elle la lui fit sentir avec aigreur en l'invitant publiquement à plus de retenue et en rappelant aux courtisans qu'il n'avait aucune qualité pour leur obtenir des faveurs et qu'ils eussent à s'adresser à elle s'ils voulaient en être assurés. La haute noblesse, qui se fatiguait de l'impertinente et toujours croissante audace de Concini, ne manqua pas de profiter de cet arrêt momentané de crédit pour lui signifier son fait : « Hier, dit Malherbe, dans une lettre du 25 septembre, il bouffonnait avec M. de Guise de son marquisat d'Ancre et disait que cela s'était rencontré fort à propos à cause qu'en Italie, il est descendu des comtes de la Plume (*della Penna*). M. de Guise lui

répondit qu'avec un comté de la Plume et un marquisat d'Ancre, il ne lui manquait plus qu'un duché de papier pour assortir tout l'équipage ».

Concini avait l'âme trop italienne pour se blesser de telles plaisanteries; il fut le premier à en rire, et, avec l'appui tout puissant de sa femme, il obtint son pardon. Il en avait plus que jamais besoin, car il visait alors, comme M. de Guise l'avait insinué sournoisement, à faire transformer en duché son marquisat d'Ancre. Mais l'acquisition de la terre avait été faite au nom de sa femme et il ne portait le titre de marquis que du chef de cette dernière. Il se buttait donc à un empêchement juridique qu'il ne pouvait pas écarter. Il tourna d'un autre côté ses visées et se donna le plaisir assurément inespéré d'avoir des entrées au Louvre à titre de propriétaire.

Au mois de janvier 1611, il avait pris auprès du jeune Roi la place de M. de Bellegarde, en qualité de premier gentilhomme de la Chambre. Il avait ainsi droit aux appartements que l'ancien titulaire occupait au Louvre. Il les revendiqua; sous des prétextes divers, M. de Bellegarde refusa d'en remettre les clefs, estimant d'ailleurs que M. d'Ancre n'avait pas besoin des pièces puisqu'il en habitait d'autres dans le palais au titre de M<sup>me</sup> de Conchine. Les esprits s'échauffaient : dans une discussion violente, des injures furent échangées. On parlait d'aller sur le terrain, ce qui plaisait médiocrement au Florentin dont la bravoure était contestable. Il s'arrangea pour intéresser la Reine au différend : Elle chargea M. de Cœuvres d'apaiser les

choses. Devant toute la Cour, les deux adversaires se réconcilièrent. La clef resta entre les mains de M. de Bellegarde, mais, pour tenir lieu de compensation, le Roi permit à Léonora de se bâtir un hôtel sur les terrains dépendant du Louvre du côté de la cour des Marbres, au jardin neuf. Les travaux d'édification furent promptement achevés et, le 29 décembre 1612, les époux Concini recevaient un brevet de jouissance de l'immeuble. Ils devenaient propriétaire chez le Roi même.

Cette situation jusqu'alors sans exemple donnait au marquis d'Ancre une importance nouvelle qu'il ne manqua pas d'exagérer en prenant vis-à-vis des ministres des airs d'autorité, exigeant qu'ils lui fissent connaître ce qui se passait au Conseil et qu'il prissent son avis dans les affaires, laissant croire aux représentants des puissances étrangères qu'il participait effectivement au gouvernement du pays : « J'ai eu du travail, écrivait-il au chevalier Venta (1), pendant le règne d'Henri IV ; j'en ai infiniment depuis la minorité du jeune Roi, et j'en espère autant et plus encore si j'ai part aux affaires à sa majorité ». Au fond, ses préoccupations n'allaient pas au delà de l'accroissement de ses richesses, de la rentrée de ses créances et de l'obtention de nouvelles et plus lucratives faveurs.

Les Concini avaient acheté tout ce qui constituait leur fortune domaniale avec les fonds que la Reine régente avait, de son ordre exprès, fait sortir des

(1) Zeller, *La Minorité de Louis XIII*, t. II, p. 289.

caisses publiques. On leur a durement reproché les largesses excessives dont ils avaient bénéficié et on a été jusqu'à parler de dilapidations, comme s'ils avaient de leurs propres mains puisé dans le trésor, gardé si jalousement par Sully. Ils n'étaient pourtant les seuls que la volonté de la Reine eût enrichis aux dépens de l'Etat, car, pour maintenir son pouvoir au milieu des ardeurs et des compétitions des partis, Marie de Médécis avait été souvent obligée, — on l'a vu, — de pratiquer de larges saignées aux économies que la prévoyance du feu Roi avait réalisées et dont il avait confié la surveillance au gouverneur de la Bastille.

Dès après la mort de Henri IV, quand le comte de Soissons était venu réclamer ses droits à la régence et que les princes marchandèrent leur appui au pouvoir nouveau, il avait fallu acheter les bonnes volontés de tous les intéressés : Le comte de Soissons avait récolté 200,000 livres comptant, pour payer, disait-il au duc de Savoie, le duché de Montafia qu'il avait acquis de lui, 50,000 écus de pensions, le gouvernement de Normandie, puis la survivance du gouvernement du Dauphiné et la charge de grand-maître pour son fils ; — le prince de Condé, avait reçu 200,000 livres de pension, — le duc de Bouillon, un capital de 200,000 livres, — le duc de Guise, 100,000 écus. Bien d'autres seigneurs accourus des premiers avaient aussi obtenu des pensions ; on ne parvenait à calmer les exigences de chacun. Seul le duc d'Epéron avait fait preuve d'une rare modération au regard des rémunérations financières, mais il avait voulu faire trop vive-

ment sentir l'importance de ses services en réclamant au Conseil une prépondérance qui avait lassé tout le monde et blessé la Reine. Elle résolut de l'éloigner et d'appeler à sa place le prince de Condé qui avait les sympathies de la haute noblesse. Mais, hélas ! pour décider le prince à donner sa pleine adhésion, il fallut faire encore un nouvel emprunt au trésor. Condé reçut, en signe de bienvenue, la propriété de l'hôtel de Gondy, 300,000 écus pour achat du mobilier à installer dans l'immeuble, et, en plus, les gages de douze écuyers et de vingt gentilshommes. Le duc de Guise qui avait avec lui un différend financier était indemnisé par un versement de 100,000 écus.

Ce croisement de compétitions devait amener des coteries : il s'en forma deux principales, celle du duc d'Epéron avec le comte de Soissons, celle du prince de Condé avec les Guises. Concini, toujours aux écoutes, ne sachant laquelle des deux l'emporterait, allait de l'une à l'autre, faisant à toutes deux des offres de services. Sully lui-même, — on ne sait pourquoi il se mêlait à la bagarre, — montrait les mêmes perplexités et se décida enfin à prendre parti pour les Guise. Pour cette fois, tout le monde s'accorda pour lui tomber dessus ; il était le seul à défendre les intérêts du trésor. La Reine l'invita à se démettre du gouvernement de la Bastille et, par suite, de la garde des finances qui y étaient déposées. Ce résultat obtenu, on lui laissa la charge de grand-maître de l'artillerie, celle de grand voyer, le gouvernement du Poitou, de Chatellerault, de Mantes, etc., etc. Il fut autorisé à conserver son logement à la

Bastille, et, malgré ses éternelles protestations contre le pillage des finances, il ne fit aucune difficulté pour accepter une forte indemnité pécuniaire.

Concini, qui voulait toujours se mettre en vedette, laissa croire qu'il avait été l'artisan de la chute du fidèle serviteur du feu Roi (1). Une pancarte apposée sur la porte de la Bastille portait : « Maison à louer pour le terme de Pâques ; s'adresser au marquis d'Ancre dans le faubourg Saint-Germain ». En réalité, Sully avait succombé sous les efforts d'une coalition d'intérêts contraires au milieu desquels le marquis était resté indécis. Son intérêt eût été de prendre franchement parti pour la Reine, si bonne pour lui et qui distribuait les faveurs. Mais son avidité n'était jamais rassasiée, et, croyant obtenir davantage en se faisant acheter, il s'alliait toujours au parti d'opposition. D'autres auraient mille fois sombré ; la Reine, indulgente, se bornait à lui tenir momentanément rigueur ; puis bientôt, par affection pour sa femme, elle pardonnait. Et après chaque équipée, on était sûr de voir Concini réapparaître plus riche et plus insolent que jamais. Il jetait alors, comme on dit, l'argent par les fenêtres, menant joyeusement un train de vie princier et engageant au jeu, par ostentation autant que par goût, des sommes fantastiques (2). On le voyait risquer

(1) Sully, dans ses *Mémoires*, se souviendra que Concini avait pris parti contre lui et montrera parfois une partialité fâcheuse.

(2) La passion du jeu était son seul divertissement, celle de l'amour n'y paraissait point. Il était rompu par deux hernies de telle façon que vertu ne faisait aucune partie de sa chasteté (*Richelieu, Mémoires*).

sur un coup, dit l'Estoile, jusqu'à six vingt mille pistoles. Un jour, chez la Reine, il perdit contre Bassompierre et Sillery, 120,000 livres, qui représenteraient près de 3 millions de notre monnaie.

A ce moment, la tubulence du protestantisme momentanément surexcitée par le synode national de Privas, venait d'être apaisée par l'entremise de Condé. La Cour eût été tranquille si la mort du comte de Soissons n'était venue troubler sa quiétude. Cet allié du prince de Condé disparaissant, celui-ci restait seul au premier plan de l'opposition. Il s'étonnait hautement que ses démarches auprès du parti protestant n'eussent pas encore été récompensées. Il réclamait à grands cris le gouvernement de Château-Trompette à Bordeaux et croyait pouvoir compter sur Concini pour appuyer ses demandes. Mais il s'était montré trop pressé, et le marquis d'Ancre n'était pas alors en faveur. Ses prétentions échouèrent : il en conçut une vive irritation qui se traduisit en menaces. Pour l'isoler, la Reine détacha de son parti les ducs de Guise et d'Epéron qu'elle avait rappelés à la Cour. Guise y gagna 100,000 écus, — le chevalier de Guise la lieutenence générale de la Provence et l'oubli de la mort du baron de Lude qu'il venait de tuer en pleine rue de Paris. Dans cette affaire, Concini avait trouvé moyen de mécontenter tout le monde : Condé, qui l'accusait de tiédeur, et la Reine, qui s'irritait de le voir toujours uni avec les mécontents. Il sentit que la position était mauvaise pour lui. Il se retira alors dans son gouvernement d'Amiens, mais presque aussitôt il négocia son retour par l'intermè-

diaire des ministres. Il revint en effet et obtint comme gage de réconciliation la charge de maréchal de France que la mort de M. de Fervacques laissait vacante. Faveur inouïe puisqu'il n'avait jamais commandé sous les armes. Personne n'osa protester contre un tel scandale; pourtant, par crainte d'une algarade, il n'osa pas aller devant le Parlement prêter le serment d'usage (1).

Pendant ce temps, Condé, qui gardait contre la Reine une irritation profonde, s'unissait aux ducs de Mayenne et de Longueville pour déchaîner sur la France la guerre civile. Il commença par publier une violente proclamation où il accusait la Régente d'abaisser la noblesse, de dilapider les finances et de pressurer le peuple. Etrange critique de la part d'un prince qui avait si largement profité des prélèvements opérés sur le trésor public. Richelieu ne manqua pas de relever cette contradiction dans ses Mémoires : « Et ce qui était le meilleur est qu'il se plaignait des profusions et des prodigalités qui se faisaient des finances du Roi, comme si ce n'étaient pas lui et les siens qui les eussent reçues et que, pour gagner du temps avec eux, la Reine n'y eût pas été forcée (2) ».

L'appel de Condé fut entendu; il compta sous les dra-

(1) Anciennement, ceux qu'on honorait de la dignité de maréchal se faisaient présenter au Parlement par un avocat qui disait, dans une audience, tout ce qui était de plus considérable en eux et en leurs prédécesseurs, mais cela fut lors aboli, le marquis d'Ancre n'ayant pas de quoi faire parler de lui et des siens dans une telle assemblée. (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 275.)

(2) *Mémoires*, p. 192.

peaux nombre de grands seigneurs : Longueville, Vendôme, Mayenne, Luxembourg, Nevers, etc. Les calvinistes lui firent défaut, ayant, disaient-ils, toute la liberté qu'ils pouvaient désirer. La lutte allait commencer : on conseillait à la Reine de résister. Elle préféra traiter et payer encore. Condé toucha 450,000 livres; Mayenne, 300,000 livres; Longueville eut 100,000 livres de pension. Les Etats généraux étaient convoqués pour le mois d'octobre. Ce devait être leur dernière assemblée avant 1789.

Leur réunion n'eut guère de résultat. Malgré l'exposé des réformes administratives et financières éloquemment réclamées au nom du Tiers-Etat, par son président, Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, ils n'eurent pas d'autre effet immédiat que de mettre vivement en lumière un des orateurs du clergé, Armand-Jean du Plessis Richelieu qui, après avoir été destiné à la profession des armes, venait d'être nommé, à vingt-neuf ans, évêque de Luçon, en remplacement de son frère, devenu chartreux. Dans les réunions de son ordre, on avait remarqué son éloquence naturelle, sa distinction, la clarté de ses idées, la netteté et la promptitude de ses résolutions. Ses discours lui présageaient un brillant avenir. Ils lui gagnèrent la bienveillance de la Reine qui le chargea de prêcher les carêmes à la Cour et le prit pour directeur. Ils lui concilièrent aussi l'attention du marquis d'Ancre qui crut trouver en lui un auxiliaire utile pour l'exécution de ses desseins. Il sentait qu'il avait besoin d'un appui.

Concini était en effet le personnage antipathique et

toujours visé quand des vœux étaient présentés par une assemblée pour réaliser une meilleure administration des finances, une plus juste répartition des emplois et des faveurs, et pour obtenir la suppression des pensions excessives ou injustifiées. Les princes avaient espéré, au moyen des Etats généraux, qu'ils pourraient décider la Reine à se dégager de son influence néfaste. Ils n'avaient réussi qu'à indisposer la Reine régente : Ne se sentant pas soutenue, elle avait résolu de demander la force qui lui manquait à un traité d'alliance avec l'Espagne, traité cimenté par un double mariage, de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de la princesse Elisabeth avec un infant d'Espagne. C'était le renversement de la politique suivie jusque-là par la Maison de France.

Le licenciement des Etats généraux sans amélioration pratique, et l'annonce des mariages espagnols, causèrent dans les rangs de la société tout entière une déconvenue formidable et un mécontentement qu'aggravait encore l'impopularité du maréchal d'Ancre. On le déclarait auteur de tous les maux. Déjà, bien avant le soulèvement des princes, des pamphlets aussi nombreux que violents avaient stigmatisé sa fortune effrontée et toujours grandissante et signalé à la haine populaire sa personne abhorrée. Concini avait fait publier en réponse à ces attaques une *Défense de la faveur contre l'envie*, mais cet essai de justification intéressée n'avait convaincu personne. Après la séparation des Etats généraux, l'impopularité du maréchal monta au contraire à son comble et il n'était pas d'accusation ni

d'injures qu'on ne relevât contre « ce parvenu étranger qui parlait à peine français et s'était enrichi aux dépens de tous, accumulant sur sa tête les faveurs lucratives et les dignités ». N'avait-il pas tout récemment, et pendant qu'aux Etats les trois ordres étaient d'accord pour demander le retrait des pensions allouées, sans mesure et sans raison, fait créer des places de trésorier pour payer ces pensions, et réalisé sur la vente de ces offices des profits scandaleux.

Les députés en rentrant dans leurs provinces avaient raconté ce qu'on disait de lui : aussi le nom du maréchal était-il odieux à toute la France. Les grands le détestaient; la noblesse le jalousait; la bourgeoisie le redoutait; le peuple l'exécrait comme la cause de sa misère. Villeroy lui en voulait d'avoir rompu un projet de mariage de leurs enfants. Le duc de Longueville ne lui pardonnait pas d'avoir cherché, disait-il, à faire assassiner un de ses gens, ancien domestique de Concini, qui avait quitté son service pour entrer au sien propre.

Tout autre que le maréchal eût conçu de justes préoccupations. Il ne les laissait pas apparaître et semblait vivre sans inquiétudes au milieu de cette atmosphère de haines, comptant sur sa bonne étoile et sur l'appui de la Régente. On aurait pourtant dit qu'il s'ingéniait à blesser ses sentiments de dignité les plus naturels par une indicible attitude. Ne le voyait-on pas sortir de l'appartement royal dans une tenue volontairement débraillée et avec un air de contentement affecté. Le bruit courut naturellement qu'il était l'amant de la

Reine, — c'est à cela qu'il visait, — et l'on piqua des placards injurieux presque sur la porte de la Chambre de Marie de Médicis. La patience de la Reine se trouvait ainsi mise à une rude épreuve. Léonora l'apaisa cependant et la Reine se contenta, dit Richelieu, « de témoigner à Concini son indignation de ses insolentes procédures, de le reprendre de paroles et de visage, de lui faire mauvaise chère, de le tenir de court et de ne le plus recevoir qu'en audience demandée, mais elle ne le renvoya pas ».

Le jeune Roi montrait moins de facilité d'humeur et passait difficilement au maréchal ses inconvenances et ses privautés.

Il avait été intentionnellement tenu par sa mère éloigné de l'administration. Elle ne lui parlait jamais d'affaires et ne voulait pas qu'on l'en entretînt, prétendant qu'il était incapable de les comprendre et « avait pour cela l'esprit trop faible et trop peu de jugement (1) ».

Il assistait parfois au Conseil à la condition de n'y point parler; encore fallait-il qu'elle l'eût fait mander, car un jour qu'il y était venu de lui-même, elle l'avait pris par le bras et l'avait « invité à aller s'ébattre ailleurs (2) ». Elle avait même averti le nonce en confidence, « que le Roi n'était pas disposé à gouverner, qu'il ne pouvait pas supporter le poids des affaires à raison de son âge et du peu de goût qu'il montrait pour

(1) Mémoires de Pontchartrain, p. 378.

(2) Lettres de Pasquier, 1623.

l'administration (1) », et elle répétait à tout venant après la majorité légale du roi, « qu'elle ne gouvernait qu'à l'instance prière et supplication de son fils ». Le bruit de l'incapacité du Roi se répandait ainsi ; les ministres l'accréditaient pour plaire à la Reine et l'un d'eux renchérissant sur ces racontars intéressés déclarait que Marie de Médicis, à sa connaissance, faisait ce qu'elle pouvait pour décider le Roi à s'appliquer aux choses du gouvernement.

Quant à Concini, son attitude était bien simple, il tenait Louis XIII comme une quantité négligeable. A peine daignait-il l'apercevoir quand il entra dans les salons du Louvre suivi de sa troupe de courtisans. C'était, à l'entendre, « un enfant infantissime, un être puéril hors d'état de commander ». C'est un « idiot », disait Léonora. Il arrivait à Concini de pousser le sangêne jusqu'à se couvrir en présence du roi : « *Per Dio*, avait-il dit un jour en jouant avec lui au billard, Votre Majesté me permettra bien de me couvrir », et, sans attendre la réponse il avait mis son chapeau sur sa tête. — Un autre jour, le jeune roi s'était vu refuser par sa mère 2,000 écus qu'il voulait employer à ses dépenses personnelles. Concini l'apprit et, l'abordant effrontément : « Je regrette, dit-il, que la Reine n'ait pas accédé à votre demande. Une autre fois, vous n'aurez qu'à vous adresser à moi. Je vous ferai obtenir ce que vous voudrez, soit des trésoriers de l'épargne, soit sur mes propres deniers (2) ». Louis XIII avait été suffo-

(1) Bentivoglio. Lettres.

(2) Pontchartrain, *Mémoires*.

qué et quand on lui dit que le marquis avait reçu 450,000 livres d'indemnité pour les dégâts occasionnés par une émeute dans son hôtel de la rue de Tournon, il s'écria avec amertume : « On dit qu'il n'y a pas d'argent à l'épargne quand je veux faire donner des ordonnances de 30 francs, mais on trouve bien 450,000 livres pour le maréchal (1) ». Il attendait patiemment son heure sans révolte inutile, mais chaque jour son cœur se chargeait davantage de rancune et de colère concentrées.

Louis XIII, triste et taciturne par nature, n'était ni sot ni incapable comme on voulait le prétendre. S'il n'avait pas l'esprit de saillie, s'il s'appliquait avec peu d'ardeur aux travaux purement littéraires, il étudiait volontiers l'histoire; il aimait les arts, particulièrement la musique et savait s'occuper utilement. Sa patience était extrême, sa réserve et son impénétrabilité remarquables. Il adorait les plaisirs violents, la paume, l'équitation, surtout la chasse qu'il pratiquait adroitement et à laquelle il s'adonnait presque tous les jours pour distraire ses ennuis. Sa mère l'y conviait pour ne l'avoir pas près d'elle. Il ne pensait qu'à ses chiens, à ses chevaux, à son oisellerie dont il prenait personnellement soin.

Le maréchal connaissait ses goûts cynégétiques. Il crut faire acte d'adroit courtisan en lui donnant un petit italien d'une merveilleuse adresse à l'arbalète, Zanobi Spini, qui fit, du premier jour, la conquête du

(1) Armand d'Andilly, *Journal*.

Roi. Louis XIII ne pouvait plus s'en passer, Zanobi était de tous les déplacements. On l'emmena même à Reims pour les fêtes du sacre. Malheureusement pour le pauvre enfant, sa faveur fut courte. Il avait eu le tort de ne pas obéir assez servilement à Léonora. On le congédia.

Il ne fut pas longtemps à être remplacé : Charles d'Albert de Luynes, qui lui succéda dans l'affection du Roi, avait été amené à Paris par son père, gentilhomme du comtat Venaissin un peu avant ses frères de Brante et de Cadenet. Après avoir été page chez M. de Lesdiguières, il était entré dans la maison de M. du Lude avec le titre de gentilhomme ordinaire, puis avait été placé, sur la recommandation de ce dernier, dans la volerie du Roi. Bien élevé, obligeant, empressé, plutôt timide quoiqu'il eut alors trente-trois ans, il avait eu la chance de plaire à Concini qui l'avait présenté au jeune Roi pour l'amuser. Luynes connaissait tous les secrets de la chasse au vol ; il était un tireur émérite. Il se concilia facilement les bonnes grâces du Roi qui lui manifesta sa confiance en lui donnant la garde des oiseaux du cabinet, fonction nouvelle qu'il avait créée à son intention, en dehors de la grande fauconnerie et du service de la garde-robe. La faveur de Luynes fut rapide et si complète que le départ de Spini fut vite oublié. A son tour, le nouveau favori devint indispensable : il affectait d'ailleurs un air modeste et, pour cela, Concini ne le redoutait pas. « Il y a si loin de M. de Luynes à moi, répétait-il avec emphase, que nous n'avons pas sujet de le craindre (1) ».

(1) De Chaulnes, *Relation exacte*, p. 456.

Cependant le garde des émerillons ne perdait pas son temps. Il se fit d'abord donner le gouvernement d'Amboise. Puis il acheta de M. de Fontanes la capitainerie du Louvre qui lui donnait logement au château. Le Roi l'installa dans son pavillon au-dessus de ses appartements personnels pour l'avoir plus près de lui. Le soir, il se rendait dans la chambre de Luynes par un escalier dérobé. Dès l'année 1610, le chef de l'oisellerie du cabinet, avait une situation assez assurée pour acheter la charge de grand fauconnier au prix de 45,000 écus.

Le maréchal ne s'apercevait pas que cette faveur nouvelle pouvait lui être dangereuse au jour prochain où le Roi se souviendrait qu'il avait atteint sa majorité. De graves événements l'avertirent du danger qui le menaçait.

Parmi les vœux que les Etats généraux avaient formulés, se trouvait celui de la suppression de la Paulette qui mettait tous les emplois dans la main du Roi après la mort des titulaires. La Cour naturellement n'avait tenu aucun compte de leur délibération. Le Parlement résolut de se substituer aux Etats généraux qu'il prétendait suppléer en leur absence, et se mit en devoir de reprendre la question où les Etats l'avaient laissée. Il décida de faire des remontrances au Roi, et, pour leur donner plus de force et de solennité, il voulut y associer les princes. Il les convoqua par arrêt du 28 mars 1615, « aux fins d'aviser sur les propositions qui seraient faites pour le service du Roi, le soulagement des sujets et le bien de l'Etat. » La formule était

élastique ! La Cour ne s'y trompa pas. Elle défendit aux princes de répondre à l'appel du Parlement et ordonna qu'on lui apportât, pour la bâtonner, la feuille du registre où la délibération était transcrite. Le Parlement obéit, mais n'en persista pas moins à préparer des remontrances qui furent présentées au Roi le 22 mai suivant. Elles étaient plus importantes qu'on ne pensait, car on y priait le Roi de retrancher de son Conseil « les personnes qui y avaient été introduites par la faveur de ceux qui voulaient y avoir des créatures » ; elle demandaient que « les Gouvernements de provinces et de places fortes, les charges et les dignités ne pussent pas être données à des étrangers » ; elles réclamaient la suppression des pensions accordées depuis la mort du feu roi et l'exécution de l'arrêt du 28 mars « sans quoi le Parlement serait obligé de nommer les auteurs des désordres et de flétrir leurs mauvais déportements. »

Les ducs de Vendôme, de Guise, d'Epéron et de Montmorency, pour ne pas suivre le Parlement dans la voie factieuse où il s'engageait, avaient cru bon de rester dans leurs provinces respectives. Le coup n'était pas moins porté. La Reine, émue, fit casser l'arrêt du Parlement par le Conseil. Le Parlement tint bon et se monta jusqu'à rappeler à la Cour qu'elle l'avait elle-même attiré sur le terrain politique à la mort de Henri IV. Il était évident que son audace avait eu un écho dans le pays. La Reine s'en rendit compte et chargea le duc de Nevers de négocier avec les princes. Ils furent invités à reprendre près de la Régente la part

d'autorité qui leur revenait de droit. Condé fut plus particulièrement pressenti. Il répondit que les intéressés avaient à s'entendre et qu'ils les convoquait chez lui à Coucy-le-Château.

Sur ces entrefaites, l'affaire se compliqua encore d'un nouveau grief soulevé contre le maréchal : comme gouverneur d'Amiens, il était subordonné au duc de Longueville, gouverneur de la Picardie. Il avait nommé pour le suppléer un lieutenant qui lui était dévoué, mais ce lieutenant avait sous ses ordres, avec le titre de sergent-major de la garnison, un sieur de Prouville, vieux soldat, qui manifestait hautement son dévouement au duc. Dans une sortie, Prouville fut tué par un soldat italien. On ne manqua pas de mettre le meurtre au compte de Concini et, le jour où le duc de Nevers, ambassadeur de la Cour, vint presser Condé d'accompagner la Reine et le Roi dans le voyage qu'ils allaient faire à Bordeaux pour y recevoir la princesse espagnole, Condé répondit que le moment lui paraissait mal choisi et qu'il convenait auparavant de statuer sur les désordres signalés par le Parlement et dont tout le monde reconnaissait les auteurs dans le maréchal d'Ancre, le chancelier Sillery et les conseillers d'Etat Bullion et Dolé. Le duc de Longueville avait décidé le prince à rompre avec la Cour. La réponse de Condé fut considérée comme un acte d'hostilité. La Cour ne partit pas moins pour Bordeaux mais elle fit couvrir sa marche par deux armées, l'une qui devait fermer le chemin de Paris, l'autre qui suivrait le Roi à distance en cas d'attaque des princes.

Le maréchal d'Ancre avait toujours prêché la conciliation. On doit reconnaître que, la guerre déclarée, il fut un des premiers à s'y préparer résolument en mettant Amiens et les autres places fortes de son commandement en sérieux état de défense. Il voulait même rester à Paris, mais, l'intérêt l'emportant, il résolut de partir avec la Reine pour ne pas laisser prendre sa place près d'elle.

Condé, avant de se mettre en marche, crut utile de lancer un nouveau manifeste. Il y montrait en termes vifs « comment les sages conseils des Etats avaient été écartés par les menées ténébreuses des mauvais conseillers » et comment la Cour avait rayé des représentations des Etats « la recherche et la poursuite du détestable parricide commis sur la personne du feu Roi dont la plaie encore sanglante criait vengeance contre les perfides auteurs de sa mort ».

Cette insinuation vague visait ostensiblement Concini, que l'on cherchait à faire considérer comme instigateur du meurtre. Le prince le prit directement à parti : « On a vu, dit-il, le maréchal d'Ancre, que la faveur seule, non le mérite, l'extraction ou les services rendus, a introduit aux premières charges de l'Etat contre les lois du royaume, entreprendre audacieusement, à la face des Etats, des assassinats contre la noblesse avec impunité, pendant que des gentilhommes français, pour des causes légères subissaient des poursuites rigoureuses. On a fait bien plus, ajoutait-il ; on a introduit dans Paris des personnes détestables, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministère

desquels on a fait plusieurs entreprises contre ma vie et celle de mes amis, lesquels gens ont leur retraite et refuge au logis du maréchal. Cet étranger a, depuis la mort du Roi, tiré par divers moyens plus de 6 millions en deniers clairs. Il dispose des bénéfices, offices et gouvernements, des pensions, des grâces, de la vie même des sujets du Roi, tout cela pour se faire des créatures. Je n'ai pu entrer aux Etats pour y dénoncer tous ces maux. Les déloyaux conseillers ont employé le nom du Roi pour m'en empêcher. On a délibéré même de se saisir de ma personne et, lorsque le Parlement a voulu faire ce que les Etats généraux avaient négligé, ces mêmes conseillers ont essayé d'étouffer la vérité par la violence. . . . Ils pressent le mariage du Roi pour s'acquérir la bonne grâce et la protection de la Reine future contre la haine universelle et la malédiction de la France...

«... C'est pourquoi je me sens obligé par tout ce que Dieu m'a donné au monde, de prendre les armes pour le Roi et les lois fondamentales du royaume, pour tirer le Roi de l'oppression, pour faire entretenir les édits de pacification et procurer le soulagement du peuple, m'engageant à ne les mettre bas que lorsque Sa Majesté plus libre, mieux conseillée, aura pourvu à ces plaintes et remontrances du Parlement... et priant les princes, pairs, seigneurs et gentilshommes ainsi que les Etats alliés de me prêter dans une cause aussi juste, leur aide et assistance. »

En visant le maintien des édits de pacification le prince cherchait à se rendre les protestants favorables.

En fin de son manifeste, il adressa, en effet, un appel pressant à l'Assemblée des réformés qui se tenait alors à Grenoble et spécialement aux habitants de La Rochelle que l'on considérait comme la forteresse du protestantisme. Sur les conseils de Lesdiguières, les envoyés du prince furent éconduits, mais il apparut aux intéressés que le moment était venu ou jamais de formuler des *desiderata* dans l'intérêt du parti. Ils furent présentés à la Cour. La Reine aurait bien voulu ajourner sa réponse, mais, dans le Midi, le duc de Rohan venait de soulever Nîmes et Montauban, et, dans le Nord et le Centre, le prince de Condé, après avoir échoué devant Roye et Montdidier, du gouvernement de Concini, puis devant Noyon et Clermont, était entré dans le Soissonnais, traversait victorieusement la France et occupait maintenant le Poitou et la Saintonge. La situation pouvait devenir dangereuse. La Reine accepta le projet d'une conférence à réunir à Loudun. Les princes et les protestants pourraient y préciser leurs conditions dont on connaissait la première, la disgrâce de Concini.

Les pourparlers s'engagèrent ; ils traînaient en longueur quand une maladie du prince de Condé précipita les événements. Il déclara suffisants les engagements de la Cour et imposa aux coalisés sa volonté : « Ceux qui m'aiment, dit-il, feront comme moi, et, pour ceux qui ne le feront, on leur fera faire ».

La paix était signée à des conditions qui n'étaient rien moins que brillantes pour le Gouvernement. Le Roi promettait « de rechercher les auteurs de l'exécrable

crime commis sur son père », de répondre dans les trois mois aux cahiers des Etats généraux, de rapporter l'arrêt du Conseil qui cassait la délibération du Parlement, de laisser aux seigneurs titulaires qui les possédaient, leurs charges, offices et dignités, de ne plus octroyer ou vendre par survivance les charges de la maison royale, et d'exclure *pour l'avenir* les étrangers des emplois et gouvernements. Il reconnaissait le prince de Condé et ses amis comme bons et loyaux sujets, déclarait *qu'ils n'avaient rien fait qui ne lui fut agréable*, et promettait de payer les troupes levées contre lui et toutes justes indemnités. Condé, à lui seul, recevait 1,500,000 livres pour frais de guerre : c'était le prix de son adhésion. Les princes et seigneurs furent appelés, après lui, à signer individuellement le traité, pour éviter, disait-on, des difficultés de présence. En réalité, il fallut discuter avec chacun d'eux.

En dehors des gouvernements et des places fortes qu'on attribua aux principaux coalisés et des gratifications pécuniaires qu'on dut donner à tous, il en coûta, d'après Richelieu, 6 millions au trésor royal.

De leur côté, les protestants obtenaient ce qu'ils désiraient « un nouvel édit perpétuel et irrévocable pour la pacification des troubles du royaume », avec le rétablissement de leur religion « dans les lieux où elle était avant les troubles, chacun recevant son fait ». Seul, le peuple protestait ; il ne recevait qu'une surcharge d'impôts. Sa part dans le traité de Loudun était ainsi libellée : « Et pour subvenir aux grandes sommes de deniers qu'il nous convient recouvrer pour le licencié-

ment des troupes et autres affaires de la guerre, les cinquante sols sur minot de sel retranchés en 1610, seront réimposés comme ils étaient auparavant, comme aussi les quarante sols par quintal levés en la ferme du Lyonnais. Enfin il sera imposé quelques droits sur les marchandises dont le trafic se fait par certaines rivières du royaume. »

De tous les articles du traité de paix, ceux qui visaient le maréchal d'Ancre avaient été les plus difficiles à faire accepter par la Reine. Elle ne voulait s'engager que *pour l'avenir* à exclure les étrangers des charges du Gouvernement. Les princes et seigneurs exigeaient que la lieutenance générale de la Picardie fut immédiatement enlevée au maréchal et ne consentirent qu'à cette condition à déposer les armes. Concini adressa de Paris à la Reine, le 24 mars 1616, la lettre suivante très digne en la forme et dont le fond lui fait honneur si, en l'écrivant, il était sincère :

« MADAME,

« Estant comme je suis créature tant obligée de cet Estat et du Roy par le moyen de V. M. et qui, pour témoignage de ces infinies obligations, n'ay jamais laissé passer aucune occasion sans faire connaître au monde, par mes actions, conseils et services, combien je suis sensible aux bienfaits reçus de cette couronne, je n'ay pas manqué de me prévaloir d'une que la voix publique m'a maintenant mise en main qui est, sur le bruit qui court que la conférence que les ministres du Roy, tiennent avec Messieurs les Princes à Loudun, ne

se peut terminer en une bonne paix sans que la citadelle d'Amiens se raze, ou bien change de main. Embrassant avec un sincère et affectionné devoir cette opportunité, je me suis rendu d'Amiens en ce lieu pour m'esclaircir si ce bruit était véritable : et, l'ayant trouvé tel, je fais offre par cette-cy au Roy et à V. M. d'abattre moy-même ladite citadelle ou de la remettre en telles mains qu'il plaira à Vos Majestés toutes les fois qu'Elles le commanderont ainsi. Par ce moyen, l'Estat que l'on dit être esbranlée par l'establissement de la dite citadelle, par sa démolition demeurera affermi, ou par l'eschange restera assuré. Ainsi, Messieurs les Princes étant satisfaits de leur demande, ne devront plus faire aucune difficulté de se rendre auprès du Roy, pour le service duquel en affaire de telle importance, me reconnoissant incapable de donner conseil à V. M., je dirai seulement que Vos Majestés seront toujours en tout et partout obéies de moy sans aucune considération de mon intérêt; désirant ce seul contentement, que toute la France remarque en moy cette fidélité qu'elle a peut être douté de trouver en un estrange et qu'elle doit désirer en un bon François. Je fais très humble révérence à V. M. très chrestienne et prie Dieu qu'il luy inspire ce qui est de sa gloire, du contentement de Leurs Majestés et utilité de leur Estat ».

En écrivant cette lettre, Concini savait-il qu'une large compensation lui était réservée et qu'après lui avoir retiré la lieutenance générale de la Picardie, la

Reine le pourvoirait, dans les huit jours, de la lieutenance de Normandie et de la citadelle de Caen « afin qu'il trouvât son élèvement en cet abaissement qu'on voulait lui procurer ». En tous cas, on profita du long temps passé en négociations pour détourner la colère des coalisés sur le vieux chancelier Brûlart de Sillery, « un nouveau Séjan, disaient les amis des Florentins, un lion dévorant qui avait mis la couronne de France sur sa tête, un homme de violence et de sang, d'injustice et de rapine qui embrasait les quatre coins du royaume pour se maintenir plus pernicieux à la France que n'avaient jamais été à l'Empire romain, Catilina, Marius et Stylla... » Sillery avait été choisi comme victime parce qu'on le savait détesté des princes pour avoir hautement soutenu au cours de la révolte la nécessité de la répression. Il fut sacrifié et paya pour le maréchal. Invité à se démettre de ses fonctions, il se soumit « stipulant seulement pour la conservation de ses états, entretiens et pensions » et se retira dans ses propriétés à la campagne. Il fut remplacé par le premier président du Parlement d'Aix, Guillaume du Vair.

La mésaventure de Sillery ne donnait qu'un semblant de satisfaction à l'opinion publique. On ne tarda pas à s'apercevoir des intentions de la Cour lorsque la Reine, s'en prenant à ses conseillers des conséquences onéreuses pour le trésor, du traité de Loudun, les remercia brusquement et appela aux affaires étrangères le premier président du Parlement de Bordeaux, Claude Mangot, et au contrôle des finances l'intendant de sa

maison, Barbin, de l'intimité du maréchal d'Ancre. C'était donc Concini qui, plus que jamais, allait avoir sous la main l'influence dans l'administration. Son *élévément continu*, comme on disait, ne pouvait qu'exciter les esprits déjà si fortement aigris. Un incident de minime importance rapporté dans le *Mercuré français* (1) montre à quel point était tendue la passion populaire.

« Le 19 juin, le cordonnier Picard, sergent du quartier de la Harpe près le pont Saint-Michel, étant allé au faux-bourg de Saint-Germain-des-Prés fut battu à coups de bâton par deux valets induits à ce faire par l'escuyer du maréchal d'Ancre et laissé pour mort. Les deux valets furent pendus le 2 juillet au bout du pont Saint-Michel et l'écuyer en fuite. On disait que, le samedi de Pâques sur les trois heures après midi, étant de garde, Picart avait empêché de sortir sans passeport de la ville, suivant l'ordonnance, le maréchal et plusieurs de ses amis qui allaient en carrosse se promener en sa maison des faubourgs... Ce cordonnier porta la pointe de sa hallebarde jusque dans la portière du carrosse et la sentinelle fit mine de vouloir tirer. Il fallut retourner au Louvre, et ce serait pour se venger de cela que Concini aurait fait battre le cordonnier. On disait aussi que Picard était pour les princes, qu'il avait été impudent et irrévérent et médissait du maréchal en toutes les compagnies de taverne où il se trouvait, ce qui enhardit l'écuyer qui ne le put tolérer ».

(1) Tome IV, année 1616, p. 137.

On n'était pas seulement mal disposé contre le maréchal dans la population parisienne. Il en était de même en Picardie, et quand, à Amiens, le duc de Montbazon, vint remplacer Concini et fit sortir de la citadelle les gens que celui-ci y avait placés, le Journal de Jean Patte (1) dit que ce fut au grand contentement des habitants.

Ceux de Péronne allèrent « demander secours à M. de Longueville contre les gens du marquis d'Ancre qui les voulaient gourmander. Le duc fait sortir cette garnison, et, le 2 novembre, on publia un édit du Roi approuvant ce que le duc de Longueville avait fait à Péronne (2) ».

La surexcitation contre le maréchal se maintenait donc dans la classe populaire et tendait à se généraliser. Les princes, de leur côté, profondément irrités de la faveur persistante de Concini, parlaient de former une nouvelle ligue. On pensa que le meilleur moyen de faire cesser cette agitation était de rappeler à la Cour celui qui l'avait provoquée : le prince de Condé mit quelque coquetterie à se faire désirer, prétendant qu'il avait à prendre possession de son gouvernement du Berry. On lui dépêcha alors le nouvel évêque de Luçon qui dut à la réussite de sa négociation sa fortune politique.

Richelieu était à cette époque aumônier de la Reine et venait d'être nommé depuis peu conseiller d'Etat. Il ne porta pas seulement au prince les assurances de la Reine, mais de plus les promesses de la marquise

(1) Année 1616, p. 364-365.

(2) Même journal, 1616, p. 366.

d'Ancre d'employer son influence personnelle et celle de son mari à conserver à Condé les bonnes grâces de Marie de Médicis et de son gouvernement. Condé, séduit par l'éloquence persuasive du négociateur, céda, approuva ce que la Reine avait fait, s'engagea à la servir, et, dans un mouvement de générosité imprudente, se fit fort de soutenir le maréchal d'Ancre contre ses ennemis : son retour avait donc ce singulier résultat de consolider la situation de Concini.

Celui-ci ne voulut pas être de reste avec le prince. A son arrivée à Paris, il alla au devant de lui, accompagné par de nombreux gentilshommes pour le conduire au Louvre et de là à son hôtel. Condé fut reçu par le peuple en vainqueur, mais, par ses amis, avec une nuance de jalousie et de défiance. Ils commençaient déjà à le soupçonner de trahison. En dehors de lui, ils formèrent des nouvelles coteries qui portèrent ombrage à la Cour. On disait que le prince était revenu pour appréhender la couronne et l'on commenta le mot de *Barre à bas* prononcé dans des réunions de coalisés, pour s'ingénier à démontrer que le prince supprimerait la barre oblique placée dans son écusson entre les trois fleurs de lys de France, pour revendiquer ses droits à la légitimité. En réalité *Barre à bas* était un jeu de mots qui, dans la pensée de ses auteurs, traduisait par un sobriquet, le nom de Barrabas, c'est-à-dire de voleur appliqué par eux au nouveau contrôleur Barbin.

Les menées contre la Reine et surtout contre Concini ne prenaient pas moins consistance. Condé les surveillait et, sachant qu'on avait délibéré de tuer le maréchal

ou de le livrer au Parlement, s'inquiéta et finit par l'avertir qu'il ne pouvait plus le protéger plus longtemps. Il l'engagea à se retirer momentanément dans sa lieutenance de Normandie. La Cour, considérant alors que Condé n'était plus en état de lui être utile et qu'il pouvait devenir dangereux, résolut de le faire arrêter. Barbier, l'homme du Conseil qui avait le plus d'initiative et de résolution, se chargea de cette délicate opération. Dans les derniers jours d'août, Concini se dirigea vers la Normandie ; le 1<sup>er</sup> septembre, le prince de Condé fut arrêté et conduit à la Bastille.

A la nouvelle de son incarcération, sa mère avait cherché à soulever le peuple, en criant dans les rues de Paris que le maréchal d'Ancre venait de tuer son fils. Ses lamentations n'eurent pas d'autre effet que de lui concilier la sympathie. Mais le cordonnier Picard, qui en voulait toujours au maréchal de la bastonnade que celui-ci lui avait fait administrer, se dépensa tellement en discours séditieux que la foule ameutée vint forcer les portes de l'hôtel de Concini, rue de Tournon, et, en un instant, brisa et emporta tout, puis, se ruant sur la maison de Corbinelli, l'homme d'affaires du marquis, s'y livra aux mêmes scènes de pillage.

Étaient-ce les troubles civils qui allaient recommencer ? Le maréchal, en allant se faire reconnaître dans son gouvernement, n'avait pas été sans éprouver quelque crainte. Il avait obtenu que la Reine fit précéder son arrivée d'une lettre adressée aux échevins et habitants de la ville de Rouen. Elle porte la date du 26 juillet 1616 :

« De par le roi,

« **CHERS ET BIEN AIMÉS,**

« Notre cousin, le marquis d'Ancre, maréchal de France, allant en notre province de Normandie pour prendre possession de la charge de notre Lieutenant Général au Gouvernement d'icelle dont nous l'avons pourvu, par la démission de notre cousin, le duc de Monbazon, nous désirons qu'il y reçoive les mêmes honneurs et respects qui ont été déférés à ceux qui l'ont précédé en la dite charge et qui sont dus à l'autorité et dignité d'icelle ; ce que nous avons voulu faire savoir par cette lettre et mander de vous en acquitter en votre particulier, ainsi qu'il appartient, vous disposant à le recevoir entre notre ville de Rouen honorablement et convenablement, et à lui rendre à cette occasion et toutes autres dépendant des fonctions de la dite charge, l'obéissance et toute autre submission que vous devez ; A quoi vous ne ferez faute car tel est notre plaisir.

« *Signé : LOUIS, et plus bas : POTTIER.* »

Malgré les termes pressants de la lettre royale, le maréchal ne se montrait pas pressé de visiter le chef-lieu de son gouvernement. Il séjourna d'abord quelques jours à Caen, puis à Quillebeuf, attendant probablement dans ces centres moins peuplés l'impression qu'allait causer sur l'opinion publique l'arrestation alors projetée du prince de Condé. La nouvelle en était parvenue aux habitants de Rouen par une lettre au Roi sans que la tranquillité de la ville ait été troublée ; il se

décida à faire son entrée solennelle le 12 septembre, sous l'escorte des arquebusiers rouennais et de la Cinquantaine, au bruit de l'artillerie des navires amarrés dans le port. Par mesure de précaution, depuis qu'on avait été avisé de la venue du maréchal, on avait doublé pendant quelques jours les gardes de nuit et les hôteliers avaient été obligés, sous peine d'amende, de donner à l'Administration le nom et le signalement des voyageurs descendus chez eux pour loger.

Ces sages précautions furent d'ailleurs inutiles. La réception du lieutenant général se fit sans aucun incident. M. d'Olivet, premier échevin, en présentant le Corps municipal au marquis, put lui témoigner la joie qu'éprouvait la ville de Rouen à le recevoir, et le bon espoir qu'elle avait d'obtenir sa faveur et sa justice. Il le pria d'assurer le Roi et la Reine de la fidélité et du dévouement de la population. Le maréchal, tout gracieux, répondit : « Les bontés du Roi m'ont appelé au gouvernement de cette province. Il aurait pu sans doute choisir une personne plus capable que moi de la régir ; mais je vous promets d'employer tous mes soins et affection au service de Sa Majesté et au bien et à la conservation de votre ville ». Le lendemain, de nouveaux compliments furent échangés. Le 23 septembre, les lettres patentes de nomination étant arrivées, elles furent enregistrées au Parlement. Concini prêta serment devant la Cour et prit siège à la droite des présidents, au-dessus des conseillers.

Quelques jours plus tard, il quittait Rouen pour retourner à la Cour. Il en était parti en assez piteuse pos-

ture, mal assuré du présent, inquiet de l'avenir. Il y rentrait la tête haute, en pleine possession de son influence, puisqu'il ne restait personne pour la contrebalancer et sûr de la conserver, — il le croyait du moins, — puisque sa femme était toujours la grande favorite et qu'il avait dans le Ministère de fidèles alliés.

Tout d'abord, il se fit petit et modeste, et, sans se mettre en vue, s'occupa de réparer les dégâts causés par l'émeute à sa maison du faubourg et de se faire indemniser de ses pertes. Ce point réglé, il se persuada facilement, en se remémorant ce qui venait de lui arriver, qu'il ne devait plus compter, pour s'assurer un crédit puissant et durable sur l'appui des coteries de Cour, mais sur la seule autorité de la Reine, dispensatrice de tous les biens. Pour la disposer entièrement, il se rapprocha de sa femme dont il se fit une alliée solide, puis, sûr de son concours, il se mit en devoir d'absorber, sans charge officielle, l'entière direction gouvernementale.

Le Conseil ne pouvait pas manquer de lui être dévoué, puisque par sa femme il en avait fait choisir les membres avec soin. Celle-ci ne se défendait pas d'avoir provoqué leur nomination : le secrétaire du maréchal, André de Lizza, en témoignera hautement dans l'enquête criminelle. Un seul membre, Villeroy, faisait parfois un semblant de résistance. Il fut remplacé au département des Affaires Etrangères, par l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la Reine avait vivement apprécié le mérite dans les négociations ouvertes pour le

retour du prince de Condé et qui, par un dévouement absolu, donnait toute confiance au maréchal.

Le Conseil était donc composé des créatures de Concini. Ses membres savaient qu'ils lui devaient leur situation. Il leur rappelait souvent « qu'il était l'auteur de leur nomination (1) », et qu'il les « avait établis pour être les agents de ses volontés (2) ».

Il leur imposa un régime de dépendance absolue et d'obéissance entière dont il veillait à ce qu'ils ne pussent pas se départir. Il exigeait qu'ils ne fissent rien sans le consulter : « Les trois nouveaux ministres, écrit le Nonce (3), dépendent entièrement de Concini, et tous trois vont d'ordinaire à la maison du maréchal pour traiter ses affaires et prendre ses ordres comme s'il était le roi. » Barbier reconnaîtra plus tard qu'il obéissait par force au maréchal. Richelieu était, des trois, celui qui lui témoignait le plus de dévouement. Toujours il prit le parti de Concini, et, dans ses lettres versées au procès de la Galigay, il parut à la Cour si complètement inféodé à Concini, que le procureur général, croyant trouver là une preuve de complicité, eut un moment la pensée de prendre des réquisitions d'inculpation. On a retrouvé ses conclusions préparées. Le premier président les lui fit retirer et Louis XIII estima finalement que « des compliments avec soumission n'étaient pas des crimes (4) ».

(1) *Lettres de Bentivoglio*, I, 32.

(2) *Mercure français*, 1617, p. 36. — *Manifeste du duc de Nevers*.

(3) Bentivoglio, *Lettres*, p. 43.

(4) Lettre à Richelieu, *Arch. des Aff. Etrang.* — Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, p. 18.

Concini avait ainsi, sans titre, la direction effective du Gouvernement. Avec sa garde de quarante gentilshommes et ses douze laquais armés qui le suivaient partout, il singeait le roi, promenant au Louvre son faste insultant « à la barbe des princes et seigneurs, étonnés de son impudence, piaffant, morguant tout le monde, et faisant fiente de toutes choses (1) ». Il ne laissait au vrai souverain que « le titre et l'image de la royauté ». Soupçonneux et irritable par nature, il poussa la domination jusqu'à la tyrannie et se fit rendre compte par des espions de ce qui se passait à la Cour et de ce qu'on disait de lui. Il envoya un jour des troupes du côté de Verneuil parce que le Gouverneur avait négligé de lui rendre les honneurs auxquels il croyait avoir droit (2). Il en arriva à signer des ordres de contribution pour le paiement de ses troupes et, après sa mort, on ouvrit les portes des prisons à une trentaine de personnes qu'il avait fait arrêter « sans plainte ni information préparatoire ». « Il était si puissant, dit Mathieu (3), qu'un chacun désirait sa faveur et craignait sa colère. On voulait être son serviteur et tous ceux qui le voulaient ne l'étaient pas. Chacun le révérait, les mains baissées en terre. C'était une chose merveilleuse, du nombre des chiens qui léchaient ce tyran ». Son audace était telle qu'il en vint à s'asseoir, au Conseil des dépêches, dans le fauteuil du Roi,

(1) Confession générale du seigneur Conchine, trouvée après sa mort en son cabinet, Paris, 1617.

(2) Biblioth. nat. *Man. ital.*, 1770, p. 209.

(3) Conjuration de Conchine.

donnant des ordres aux secrétaires d'Etat et menant le Conseil à la baguette. Louis III le détestait : « Ce maréchal, disait-il, sera la ruine de mon royaume ». Il se taisait, cependant ; sa mère, se sentant impuissante, pleurait de rage. Tout le monde l'abandonnait « pour adorer le veau d'or ».

Au commencement du mois de mars 1717, le mécontentement qui couvait se manifesta brusquement. Les princes se soulevant de nouveau publièrent, sous la rubrique de « Déclaration et protestation des princes, ducs et pairs », un manifeste dont on retrouve le texte dans le *Mercurie français* (1). Ils suivaient, disaient-ils, en se coalisant, le sentiment général de haine contre les étrangers tout puissants à la Cour : « Nous nous sommes associés... pour le rétablissement de l'autorité du Roi, notre prince et souverain seigneur, et pour la conservation de l'Etat... appelés à ce devoir par la clameur publique... »

Dans l'appréhension d'une nouvelle guerre civile, les services publics étaient à peu près suspendus ; les impôts ne rentraient plus. Le Roi en était réduit à se faire consentir par des particuliers un prêt de 40,000 livres. Concini, si assuré qu'il voulut le paraître, commençait à être préoccupé. Pour n'être pas pris au dépourvu, il faisait exercer à la Cour et dans les milieux suspects une surveillance de tous les instants. Les arrestations se multiplièrent ; des potences furent dressées de divers côtés sur les places de Paris. Une troupe de merce-

(1) P. 124 et 143.

naires italiens fut chargée de la garde du Louvre en place des milices royales jugées insuffisantes et peu sûres.

En province, sous prétexte de parer à la guerre, en réalité pour assurer sa sécurité personnelle au cas où il se sentirait menacé dans la capitale, il entassa armes et munitions dans ses places de Picardie, les munit de garnisons étrangères à sa solde, arma sur la Seine Quillebeuf en aval de Rouen, Pont-de-l'Arche en amont, et ainsi maître du fleuve, tenant par ces deux villes « la clef de la France », puisque par elles il disposait de vivres sur Paris, il se mit en devoir de réunir sous ses ordres une armée de trente mille hommes, dont vingt mille hommes Flamands et Italiens et soixante pièces d'artillerie : « Je vous laisse à penser avec cela à quel point seront réduites mes affaires (1) ».

Il est vrai que, pour expliquer ses armements, il envoya, le 13 mars, au Roi, une lettre affirmant sa parfaite soumission et sa fidélité :

« SIRE,

« Dernièrement que j'eus l'honneur de prendre congé de Votre Majesté en votre galerie du Louvre, en Lui faisant la révérence, je l'assuray qu'au besoin en quoi je La voyais, je ne luy dirais comme force gens de ceux qui étaient obligés autant que j'ay l'honneur de l'être à Votre Majesté, étaient accoutumés de lui dire, que si Votre Majesté leur commandait ou leur donnait les

(1) Legrain, *Décade, Commencement de l'histoire de Louis XIII*, p. 420.

moyens, qu'ils vous amèneraient nombre de gens de guerre pour La servir ; mais, que lorsqu'il serait temps, je La servirais avec six mille hommes de pied et huit cents chevaux quatre mois à mes dépens. J'ai tenu, Sire, ma parole et satisfait à cette obligation. J'ai levé en vertu de vos commissions trois mille deux cents hommes de pieds Liégeois et cinq cents chevaux, et deux mille huit cents Français et trois cents chevaux. Je mèneray là où il plaira à Votre Majesté cinq mille hommes de pied et huit cents chevaux, et le surplus de l'infanterie, je la laisseray dans les places plus importantes de ma charge pour les garantir de tous accidents qui leur pourraient arriver. J'attendray donc, Sire, vos commandements et ne retienne Votre Majesté aucune considération de la qualité qu'Elle m'a donnée ni de la dépense que j'y fais pour son service, de m'ordonner librement là et comme Elle veut je La serve ; que pourvu que la France me reconnaisse obéissant et fidèle serviteur et sujet de Votre Majesté, toutes conditions me seront agréables. J'obéirai dans vos armées à tout le monde et déféreray à qui il plaira à Votre Majesté, pourvu, Sire, que vous me permettiez que je conteste avec qui que ce soit le rang que je défendray le plus, d'où, de Votre Majesté, très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur. *Signé, CONCINO.*

« Du Pont-de-l'Arche le 13 mars 1717. »

Cette affectation de loyalisme était-elle sincère et les offres du maréchal de mettre cinq mille hommes à la disposition du Roi, quand il confiait à ses intimes son

intention d'en réunir un bien plus grand nombre qu'il garderait sous sa main, n'étaient-elles pas plutôt destinées à masquer, sous des dehors de fidélité, des visées ambitieuses que ses paroles déguisaient à peine. Il est permis de le croire.

En tous cas, personne ne crut à la sincérité de ses propositions. Quand on connut ses belliqueux préparatifs, l'alarme fut générale et la surexcitation populaire immense. « Ce sera un miracle, écrivait le nonce, s'il n'arrive pas quelque grand désordre ». La Cour prit peur; le Conseil des ministres hésitait. A plusieurs reprises, Richelieu, désarmé, offrit sa démission que la Reine ne voulut pas accepter.

De la Cour, l'inquiétude gagna même l'entourage de la marquise. Elle déclara hautement son projet de se retirer en Italie et de réaliser ses immeubles. Seul, Concini tenait bon. Il voulait voir jusqu'où la fortune peut pousser un homme (1). Cependant il finit par s'apeurer et, dans un moment profond de découragement, il s'écria devant Bassompierre, qui en témoigne (1) : « *Seignour*, je suis perdu; *seignour*, je suis misérable! Ha! monsieur, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils, que je vois prochaine devant mes yeux et inévitable, me fait lamenter et perdre patience. L'homme arrive jusqu'à un certain point de bonheur après lequel il descend ou bien il se précipite selon que la montée qu'il a faite a été haute et roide. » La fortune se lassait, disait-il, de le favoriser. Il s'acharna à la tenter encore.

(1) Chaulnes, *Relation exacte*, p. 463.

A ce moment, des protestations s'élevaient de toutes parts contre la tyrannie du maréchal. Elles finirent par arriver au Roi que l'on mettait en cause : « Libelles et pamphlets pleuvaient, gourmandant le Roi de sa fêtardise et poltronnerie (1) », et « l'incitant à parler en roi, autrement tout s'en irait en désordre (2) ». — Les princes proclamaient que « la violence des déportements tyranniques ne pouvait manquer d'émouvoir la compassion royale (3) », et le duc de Bouillon, dans une lettre qu'il avait pris soin de publier « suppliait le prince d'appliquer aux plaies du royaume les remèdes que toute la France, avec soupirs, attendait de sa main salutaire (4) ». Les Etats de Guyenne firent plus ; dans une délibération solennelle, ils représentèrent au Roi que la France ne pouvait supporter ni demeurer muette au milieu d'une si horrible calamité (5).

A ces appels réitérés, le Roi répondit par ce qu'on a appelé par euphémisme : « un coup d'Etat ».

Si soumis qu'il fût aux volontés de sa mère et si patient qu'il se fût montré devant les entreprises audacieusement perpétrées contre les droits de sa couronne, Louis XIII n'était cependant pas de tempérament à se laisser indéfiniment effacer. On pouvait croire, à le voir si résigné, qu'il se préoccupait peu de l'administra-

(1) *Le Te Deum des Béarnais*, p. 38.

(2) *Lettres de Richelieu*, I, p. 535.

(3) *Lettre des princes*.

(4) *Lettre de M. le duc de Bouillon au Roi*, p. 6.

(5) *Lettre de l'assemblée des Etats de Guyenne en la ville d'Agen*, p. 2. Batiffol, *Le Roi Louis XIII à vingt ans*, p. 38.

tion du pays. Richelieu a même insinué qu'il avait laissé, pendant son règne, la responsabilité du pouvoir à son entourage dont il suivait docilement les indications. Une étude plus approfondie de l'histoire a permis de restituer à ce jeune souverain mal préparé à sa lourde tâche le mérite qui lui appartient.

Louis XIII n'était ni un enfant infantissime comme le disait dédaigneusement Concini, ni un imbécile comme le proclamait Léonora. Sa mère l'avait longtemps représenté comme un esprit frivole, détaché des choses sérieuses et ne pensant qu'à la chasse et aux distractions physiques. Plus tard elle a reconnu devant M<sup>me</sup> de Motteville (1) que, depuis sa majorité, le prince avait témoigné devant elle, en de nombreuses circonstances, le désir de prendre connaissance des affaires. Il n'était point indolent; son activité naturelle avait au contraire besoin d'aliment. Il était sérieux, prudent, mais il était surtout jaloux de sa grandeur et de son autorité, et si jusqu'alors il ne s'était pas montré sous son vrai jour, c'était à cause de sa réserve extrême qui touchait à l'impénétrabilité. On ne trouve guère de divergence dans les appréciations que de divers côtés on a données de son caractère. « L'humeur du prince, dit M. de Bellemaure (2) est douce d'elle-même à la vérité, mais incapable avec cela de souffrir la moindre diminution de son autorité ». — « Le prince est jaloux, extrêmement jaloux de sa grandeur », répète Malherbe, « il porte fort impatiemment ce qui touche son auto-

(1) *Mémoires*, I, p. 4. .

(2) *Le portrait du Roi*, p. 99.

rité (1) ». — « C'est un prince fort particulier et jaloux de son autorité, remarque le duc de Rohan (2) ». — « Il voulait être roi, écrit le nonce, et l'on voit qu'il s'applique à se montrer de plus en plus le maître (3) ».

Avec de tels sentiments, on comprend qu'il ait facilement adopté l'idée de la révolution qui allait s'opérer. On a voulu en reporter l'initiative à M. de Luynes. La vérité est qu'elle lui appartient tout entière.

Louis XIII avait en effet pour le duc de Luynes une affection profonde que celui-ci a exploitée pour son profit personnel et le plus grand bien de sa famille avec une ampleur et une maëstria merveilleuses; mais s'il était adroit, captivant, ambitieux à l'excès, il était, au dire de Richelieu, d'une intelligence médiocre et d'un caractère timoré, peu capable d'une résolution virile. Les confidences du Roi ne lui causaient que des inquiétudes. Il restait indécis sans donner un conseil utile (4). Par contre, il y avait au contrôle général des finances un premier commis souple, intelligent, habile, suffisam-

(1) *Lettres à Peirese*, 17 juillet 1610.

(2) *Mémoires*, p. 511.

(3) Bentivoglio, *Lettres*, I, 518.

(4) Richelieu a dit de Luynes en ses *Mémoires* : « Il était d'un esprit médiocre et timide : peu de foi, point de générosité, trop faible pour demeurer ferme à l'assaut d'une si grande fortune en laquelle il se perdit incontinent, s'y laissant emporter comme en un torrent sans aucune retenue..... La timidité qui suivait la faiblesse de son esprit était accompagnée de soupçons, de ruses et d'artifices..... Il était plein de belles paroles et de promesses qu'il ne tenait pas..... tant il manquait de foi sans avoir honte, mesurant tout l'honneur à son utilité ».

ment résolu, et désireux de parvenir, M. Guichard Déageant, qui ayant su par le ministre Barbin dont il était le confident, les intentions secrètes de Concini, les fit connaître à Luynes. Celui-ci en prévint le Roi : dès le même soir, un conciliabule s'ouvrit sous la direction du prince dans les appartements du grand favori. On y discuta les actes du maréchal et les mesures à prendre dans l'intérêt du pouvoir. Pendant plusieurs semaines, ces réunions se renouvelèrent sans que, on se demande comment, le secret en ait été divulgué. Le Roi y dévoilait sa pensée tout entière et sa ferme volonté de pourvoir au rétablissement de son autorité.

De Luynes, peu combattif de nature et redoutant, si le complot ne réussissait pas, d'être compromis dans l'aventure, conseillait de se retirer à Amboise, puis à Rouen, d'aller prendre le commandement des troupes réunies contre les princes rebelles en Champagne pour, de là, marcher sur Paris. — D'autres (1), comptant sur l'affection de la Reine pour son fils, demandèrent qu'avant tout on l'invitât « à faire, sans plus de remise, agir le Roi au maniement des affaires, ce qu'il désirait vivement quoiqu'il n'en fit aucune semblant ». Conseil puéril et dangereux, car la Reine avertit Léonora qui prévint son mari. Concini était alors en Normandie. Il revint aussitôt, irrité, menaçant, criant « qu'il allait resserrer le Roi », et faire exiler, embastiller ou sacrifier soixante-dix ou quatre-vingts personnes. Le péril était imminent; il fallait prendre un

(1) Déageant, *Mémoires*, p. 27 et suiv.

parti d'urgence. Louis XIII se portait pour l'arrestation du maréchal et son jugement par le Parlement (1).

La difficulté était de trouver quelqu'un qui consentit à mettre le projet à exécution. De Luynes et ses frères se récusaient. Le lieutenant de police de Mesmes promettait ses services à la condition expresse que Concini ne fût pas mis à mort.

Quelqu'un prononça le nom du marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps, un rude soldat, de peu de sens, dit Richelieu, mais hardi jusqu'à la témérité et absolument dévoué. Il fut pressenti et accepta, mais il voulut des instructions précises : « Mais, Sire, s'il se défend, que veut Sa Majesté que je fasse ». Déageant, prenant la parole pour le Roi, qui se taisait, répondit : « Le Roi veut qu'on le tue ». Vitry considéra le silence du Roi comme un acquiescement : « Sire, dit-il, j'accomplirai vos commandements ».

Il fut décidé que le Maréchal serait arrêté le lendemain 23 avril dans le cabinet du Roi, au moment où il s'y présenterait sur invitation. Au jour dit, Concini n'ayant fait par hasard qu'entrer au Louvre et en sortir immédiatement, le coup fut manqué et l'affaire remise au 24, mais avec une modification dans l'exécution. Vitry trouvait le projet trop compliqué. Il proposa, aussitôt que le maréchal aurait, selon son habitude, franchi le petit pont du Louvre, du côté de la rue d'Autriche, en face de Saint-Germain-l'Auxerrois, de faire fermer la

(1) Fontenay-Mareuil attribue cependant l'initiative du meurtre à de Luynes et l'en blâme. (*Mémoires man.*, p. 454.)

porte derrière lui et de procéder séance tenante à l'arrestation. Son plan fut accepté : Dès le matin, Vitry donna ses dernières instructions et disposa ses acolytes.

On trouve dans *La relation exacte de ce qui s'est passé à la mort du Maréchal d'Ancre* (1), le récit de ce qu'on a appelé « le coup d'Etat ».

Le lundi 24 avril au matin, le Roi avait annoncé qu'il irait à la chasse. On avait amené son carrosse près de la grande galerie : nombre de gentilshommes ordinaires et de chevaux-légers étaient réunis sous prétexte de lui faire escorte.

Comme en pareilles circonstances, les portes du Louvre avaient été fermées. Vitry plaça ses amis par groupes tout auprès. A dix heures, le maréchal sortit de chez lui accompagné d'une soixantaine de gentilshommes. Il était à pied et lisait une lettre que venait de lui remettre un gentilhomme normand, M. de Cauvigny, sieur de Colomby. Pour lui permettre d'entrer, la porte fut ouverte, puis aussitôt refermée, malgré les protestations de sa suite. Vitry était prévenu : il s'avança rapidement vers le maréchal et le saisissant au bras : « De par le Roi, je vous arrête ». — « A me, répondit le maréchal en mettant la main sur la garde de son épée ». — « Oui, à vous, répliqua Vitry ». Au même instant, cinq coups de pistolet partirent, frappant le maréchal à la tête et au cou : la mort avait été instantanée; cependant, par crainte qu'il n'en revint, les assistants le frappèrent encore de la dague et de l'épée.

(1) Par le duc de Chaulnes, frère du connétable de Luynes. On a longtemps attribué cet opuscule à Michel de Marillac.

Le cadavre, criblé de coups, roulé du pied dans la boue, fut poussé dans une dépendance du corps de garde, fouillé rapidement et dépouillé de ce qu'il portait de précieux. Chacun fit sa part, l'un prenant le manteau, un autre l'épée, un troisième une bague montée d'un diamant d'une valeur de 6,000 écus, un quatrième l'écharpe; les archers commis à la porte se chargèrent d'expédier le reste. Deux paquets de titres, montant ensemble à 1,973,000 livres furent rapportés au Roi qui en fit une distribution.

Cependant le corps sanglant du maréchal, abandonné toute la journée dans un petit réduit au milieu des ordures, fut enveloppé le soir dans un mauvais drap noué des quatre coins avec des ficelles, porté à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et précipitamment jeté dans une fosse creusée sous les orgues, la bière vide par dessus et les dalles de pavage soigneusement rescellées pour qu'on ne put pas reconnaître l'emplacement de la sépulture.

Toute la nuit, le peuple en délire fêta la mort du maréchal avec accompagnement de danses, de chants et feux de joie (1). Le lendemain matin, une bande d'énergumènes envahit l'église dès les premières heures du jour et, se faisant indiquer par le sacristain terrorisé l'endroit où le corps avait été déposé, releva les dalles, arracha le cadavre à la tombe et le traîna jusqu'au Pont-Neuf où il fut pendu, la tête en bas, à l'une des

(1) Les feux de joie qui se firent par toute la ville montrant l'aversion du peuple... empêchèrent qu'on l'enterrât publiquement. (Fontenay-Marcueil, *Mémoires*.)

potences que le malheureux avait fait élever un jour d'émeute comme avertissement aux révoltés. Pendant plus de deux heures on vit une chose horrible : le cadavre frappé à coups de bâton, à coups de pierre, à coups de couteau, fut profané, lacéré, déchiqueté. Chacun en eut sa part et l'emporta. La police n'intervint pas : ce qui restait du tronc fut traîné à la Grève, à la Bastille, puis au faubourg Saint-Germain pour être finalement brûlé devant l'hôtel du maréchal (1).

Pendant ce temps, le jeune Roi exultait, remerciait, criait et, sans plus tarder, récompensait ses fidèles en leur distribuant les titres, les charges et même les biens du supplicié. Le premier servi devait être le marquis de Vitry : il fut fait maréchal de France et reçut en cadeau la baronnie de Lésigny, limitrophe de son domaine de Vitry-en-Brie, l'hôtel de la rue de Tournon et 70,000 ducats à prendre sur la fortune de Concini. M. de Persan devint gouverneur de la Bastille, M. du Hallier, capitaine des gardes. De Luynes n'eut que la charge de premier gentilhomme de la Chambre, mais il allait se rattrapper prochainement en obtenant la presque totalité des biens de Concini et de sa femme. Déageant fut fait intendant des finances.

Il fallait procéder vite à ces spoliations, car le Louvre ne désemplissait de courtisans empressés qui espéraient prendre part à la curée. Tous vantaient l'esprit de décision du jeune Roi, sa clairvoyance, sa justice.

Sa justice ! Ce mot flattait son amour-propre et apai-

(1) Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 453.

sait le trouble que lui causait, malgré lui, cette exécution sommaire que personnellement il avait laissé faire sans oser l'ordonner.

Dans son entourage, la joie n'était pas non plus sans mélange. On se posait de graves questions qui, provisoirement, restaient sans réponse : La Reine mère qui avait tant fait pour Concini ne voudrait-elle pas venger sa mort ? La disparition du maréchal que l'on fêtait à Paris serait-elle partout approuvée dans les conditions extra-légales où elle s'était produite ? Enfin la précipitation avec laquelle on avait partagé les dépouilles du compte florentin prêtaient singulièrement à critique et les donations pouvaient-elles être considérées comme régulières et définitives quand la marquise d'Ancre, non légalement dépossédée, existait encore et qu'on avait disposé sans elle de ce qui lui appartenait en propre ? On verra tout à l'heure le parti qu'on prit pour résoudre les difficultés relatives aux Concini.

Pour la Reine mère, les appréhensions ne furent pas de longue durée. On sut qu'elle avait vite connu la mort du maréchal et le sort qui lui était réservé. Vitry, aussitôt la besogne accomplie, l'avait annoncée à l'une des femmes de la Cour, qu'il voyait à une fenêtre, et celle-ci avait aussitôt porté la nouvelle à la Reine. Marie de Médicis en avait éprouvé un certain émoi, mais s'était promptement ressaisie : Elle avait, disait-elle en circulant dans sa chambre, bien autre chose à penser... Qu'on ne lui parle plus de ces gens-là : ils devraient être depuis longtemps retournés à Italie. Elle le leur avait bien des fois répété ; la veille au soir elle

avait encore dit au maréchal qu'il ferait mieux de s'en aller; elle avait assez affaire d'elle-même (1).

Elle ne pouvait guère douter en effet que le coup ne fût dirigé contre elle. Elle en eut l'assurance quand le Roi, refusant de la recevoir malgré ses instances réitérées, la fit inviter à rester dans son appartement sans se mêler de rien et fit mettre des gardes à sa porte pour assurer la stricte exécution des ordres qu'il avait donnés.

Presque aussitôt le bruit se répandit que les ministres étaient renvoyés et menacés d'arrestation, — que les anciens serviteurs du feu Roi étaient rappelés, réinstallés dans leurs fonctions et que, séance tenante, ils avaient délibéré sur les mesures à prendre. A cette nouvelle, la joie fut immense, générale. La foule envahit le palais, acclamant le souverain. Les députations des grands corps de l'Etat vinrent féliciter le Roi de son énergie : « J'ai fait ce que je devais, répondait le Roi avec conviction. Oui, Dieu soit loué! On m'a fait fouetter des mulets dix ans aux Tuileries, il est temps que je fasse ma charge. Oui, maintenant je suis Roi », et, montant sur un billard pour se mieux faire voir, il ajoutait moitié pleurant de plaisir : « Je suis bien aimé des Français! » — Dans la rue, on chantait la gloire du Roi, mais en même temps on chansonnait outrageusement la Reine jusque sous ses fenêtres : on savait qu'elle était prisonnière dans ses appartements. Il fallait cependant en finir et trouver une solution : au bout de

(1) De Chaulnes, *Relation exacte*.

quelques jours, on convint que la Reine s'éloignerait de Paris et se retirerait à Blois où elle vivrait reléguée mais gardant ses revenus, ses apanages et conservant son autorité dans sa ville. Richelieu devait être le chef de son conseil.

Le 3 mai, elle quitta effectivement le Louvre après une courte et cérémonieuse entrevue avec son fils, qui prit un plaisir marqué à suivre des yeux ses équipages quand ils sortirent des cours du palais.

La position de la Reine avait été facilement réglée : Elle perdait le pouvoir et toute influence en cour. Un sort plus affreux était réservé à sa confidente bien aimée : on ne perdit pas de temps à faire comprendre à la marquise les rigueurs qui l'attendraient.

Léonora avait entendu des coups de feu dans les cours du Louvre, mais elle n'était pas sortie de son appartement. Elle ne se doutait pas de ce qui venait d'arriver, quand elle vit des gardes du corps faire irruption chez elle. Ils étaient commandés par Vitry. Elle s'étonna de les voir se présenter si bruyamment. Vitry lui apprit, sans prendre de circonlocutions, qu'il venait de tuer le maréchal par ordre du Roi. La marquise ne se répandit pas en pleurs ni en lamentations inutiles. Elle pria seulement une des personnes présentes d'aller intercéder pour elle auprès de la Reine. On lui répondit par un refus. Elle ramassa alors ses pierreries, les plaça dans son lit entre deux matelas et se coucha dessus. Les gardes sortirent de la pièce, mais revinrent presque aussitôt la faire lever, se saisirent de ses bijoux et l'enfermèrent dans une chambre. Au bout de quelques

jours, elle était envoyée à la Bastille. Plus tard on l'écroua à la Conciergerie.

On avait imaginé de procéder contre elle avec un semblant de légalité. Il avait paru qu'une condamnation, même tardive, prononcée en même temps contre elle et contre la mémoire de Concini, légitimerait l'arbitraire de l'exécution de celui-ci et de la main mise sur les biens de chacun d'eux (1). L'arrêt prononcerait la confiscation de ce qui resterait. La malheureuse s'imaginait qu'on allait simplement la reconduire à la frontière; mais des mesures étaient déjà prises pour l'enfermer et ses juges étaient d'avance décidés à la condamner et à la faire exécuter (2). Il ne s'agissait que de déterminer le terrain des poursuites.

Un ordre d'information fut soumis à la signature du Roi. Il porte la date du 12 mai 1617. Il est ainsi conçu :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, salut. — Les avis certains qui nous auraient été donnés des entreprises et conspirations faites par le feu maréchal d'Ancre contre notre personne et notre Etat, ensemble de plusieurs autres grands et énormes crimes par lui commis et perpétrés, nous auraient fait résoudre de le faire saisir et arrêter le 24 du mois passé pour, par nous lui faire faire

(1) Toutes les places du maréchal d'Ancre ayant été, sans difficulté, remises entre les mains du Roi, il fallait aussi pour avoir tous ses biens et les posséder sûrement lui faire son procès et à sa femme. (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 463.)

(2) De Chaulnes, *Relation exacte*, p. 447 à 484.

et parfaire son procès, mais il serait advenu que, se sentant coupable et fort accompagné, luy et les siens auraient voulu faire résistance contre ceux que nous aurions ordonnés pour en faire la capture et aurait été tué sur place, et étant aussi adverti que sa femme était participante aux dits crimes et conspirations, nous la fîmes arrêter le même jour et l'avons fait depuis garder dans notre château de la Bastille où elle est à présent. Et, comme il est du devoir d'un bon prince, pour la conservation de son Etat et biens de ses sujets, de ne rien oublier pour le châtement de tels et si énormes crimes commis et afin d'empêcher que les autres n'y puissent tomber.

« A ces causes, meu de charité envers nos dits sujets et pour la décharge de notre conscience et sûreté de notre Etat, avons ordonné et ordonnons qu'il soit par vous procédé contre le dit feu maréchal et sa mémoire ensemble contre sa dite femme, à présent sa veuve, pour, sur les dits cas et selon les lois et ordonnances de notre royaume, leur être fait et parfait leur procès criminel et extraordinaire, ensemble à tous ceux qui se trouvent coupables ou participans des mêmes crimes, de quelque qualité, condition et dignité qu'ils soient, et qu'il soit par vous procédé à l'instruction d'icelui, gardant et observant les formes qui doivent être gardées et observées en crime de telle et si grande conséquence. Voulant que, pour cet effet, les procédures, si aucunes ont été faites, vous soient portées et les quelles nous vous renvoyons avec l'entière connaissance des dits faits et crimes, de ce faire, y

vaquer, toutes autres affaires cessantes et proposées, nous avons donné et donnons pleins pouvoirs, puissance, autorité et mandement spécial, et à notre procureur général d'en faire les poursuites et réquisitions nécessaires. Car tel est notre plaisir. — Donné au bois de Vincennes le neuvième jour de may l'an de grâce 1617 et de notre règne le septième.

« *Signé, LOUIS.* »

*Et plus bas* : par le Roi : DE LOMMÉNY.

« La Cour, intérimant les dites lettres, ordonne qu'il sera procédé à l'instruction du procès y mentionné par M<sup>e</sup> Jean Courtin et Guillaume Deslandes, conseillers du Roy, pour, l'instruction faite et rapportée, être fait ainsi qu'il appartiendra. »

Il n'est pas besoin de faire comprendre que cette poursuite rétrospective exercée dans une forme juridique apparente n'était qu'une odieuse comédie. Encore une fois, il ne s'agit pas de réhabiliter la mémoire du maréchal d'Ancre dont la tyrannie exécrationnelle a lourdement pesé sur la France épuisée, mais, quelle que soit la grandeur de ses fautes, il est bien permis de dire qu'on les lui a fait payer arbitrairement : prétendre établir après coup qu'il méritait la mort, ne constituait pas une justification, alors surtout que l'information ouverte reposait sur une base intentionnellement fautive. On savait quand l'ordre de poursuite a été signé, que plusieurs des chefs d'inculpation n'étaient pas criminellement punissables; — que Concini ne visait pas au renversement de la monarchie, mais à se servir du

pouvoir au mieux de ses intérêts ; — qu'il n'avait pas personnellement puisé dans le trésor public, et que les avantages qu'il en avait reçus lui avaient été faits au moyen d'ordres de paiement signés par la Reine et portant gratification avec abandonnement définitif pour rémunération de services rendus. On savait surtout, — la culpabilité de Concini fût-elle démontrée, — que celle de sa femme n'existait pas au point de vue criminel. Cependant on les a poursuivis tous deux parce qu'il fallait à tout prix, sous ombre de donner satisfaction à la conscience publique, mettre la main sur l'énorme fortune des Concini pour récompenser le zèle des fidèles qui avaient supprimé le maréchal. Car si le trésor avait été appauvri, l'arrêt du Parlement n'aurait rien fait rentrer dans ses caisses. Chacun a eu sa part ; de Luynes a obtenu la plus grosse, la presque totalité des biens reçus de la libéralité du Roi, même au détriment de certains qui avaient été provisoirement gratifiés le soir du 24 avril et qui en ont été dépossédés en sa faveur.

Le but poursuivi était si bien celui-ci qu'une très large partie de l'enquête a porté sur la recherche des libéralités faites à Concini et à sa femme, sur le montant et la consistance de ces libéralités, sur le lieu où leur fortune mobilière était déposée, sur le nom des personnes qui en étaient ou en avaient été dépositaires en France et à l'étranger, et que, les preuves manquant de la complicité criminelle de Léonora Galigay aux actes reprochés à son mari, on s'est rejeté, faute de mieux, pour la condamner, sur une inculpation de sor-

cellerie qu'on a décorée du titre pompeux de lèse-majesté divine et humaine. On ne voulait pas admettre qu'une aussi piètre créature eût pu prendre par des moyens naturels un ascendant si extraordinaire sur la personne de la Reine, qu'elle ait pu en disposer à sa fantaisie. Les libelles répandus dans la masse de la population avaient préparé depuis longtemps les esprits à cette conclusion que l'information judiciaire a prétendu tirer de certains actes mal connus et intentionnellement plus mal présentés de la vie de la prévenue.

Il est temps d'en parler maintenant.

Pendant la durée du règne de Henri IV, la physionomie de Léonora Galigay avait passé inaperçue. La Florentine ne fréquentait personne. Elle vivait isolée dans son appartement du Louvre, fuyant le monde de la Cour et se confinant dans ses attributions de dame d'atours de la Reine, au sens matériel de ce mot. Arrivée déjà malade à Paris, elle avait été obligée, dès l'année 1602, pour consolider sa santé par une cure d'air sain, de louer, d'un sieur Balifer, une maison avec jardin dans la rue des Bons-Enfants. Elle venait seulement au Louvre pour son service et en repartait quand il était terminé.

Ces courts passages au palais lui occasionnèrent des ennuis : comme elle était peu communicative et qu'on s'était vite aperçu de l'ascendant qu'elle avait pris sur l'esprit de la Reine, on la dit hautaine, sèche, cassante, surtout, on ne sait pourquoi, impérieuse et emportée, imposant par la violence sa volonté à la Reine régente. On aurait su, en prenant quelques renseignements, que

son crédit auprès de Marie de Médicis datait de loin et qu'il était déjà grand à la Cour de Florence. On aurait su également qu'elle était d'une nature plutôt douce, empressée, obligeante, enveloppante. On a préféré par jalousie d'influence, en faire un petit être désagréable et difforme, une sorte de diable noir que Michelet, s'autorisant de la légende, a placé comme huissier à la porte des appartements privés de la Reine.

Léonora Galigay n'était pourtant pas ce qu'on disait ni ce que depuis on a répété d'elle au vu des pamphlets du temps. Ce n'était pas une méchante femme ; c'était avant tout une névrosée, tourmentée dès son arrivée en France par les atteintes sans cesse renouvelées d'un mal incurable qu'elle cherchait à combattre par tous les moyens alors connus. Malgré des soins constants et des retraites prolongées loin de l'atmosphère et des bruits de la Cour, la médecine ne lui avait procuré aucun soulagement. Sa faiblesse et ses souffrances augmentaient sans cesse. En vain, elle avait essayé de vivre exclusivement du lait de deux nourrices qui la suivaient dans ses déplacements. En vain, pour respirer l'air pur des champs, elle loua plus tard, de M. de Liancourt, l'hôtel de Serquigny, rue de Tournon, au faubourg Saint-Germain, presque au bord de la campagne. Son état ne s'était pas amélioré, il avait plutôt empiré. Alors, se sentant de plus en plus malade, fatiguée de médication, se soutenant à peine, elle avait voulu, quand même, reprendre son service et son poste de confiance.

Marie de Médicis en avait fait sa confidente la plus

intime. Pour la conserver près d'elle et tâcher de lui procurer un soulagement, elle fit venir de Sienne, la Pasitée, une sainte fille qui passait pour obtenir, par ses prières, des guérisons surprenantes. On espérait par elle provoquer un miracle. Elle vint et une accalmie momentanée se produisit, qu'on pouvait autant attribuer aux conséquences d'une grossesse qu'aux prières de l'Italienne. Le 7 juin 1603, Léonora accoucha d'un fils qui reçut le prénom de Henri et fut porté aux fonts baptismaux de Saint-Sulpice par la Reine et le comte de Soissons.

Cependant l'amélioration ne persista pas. Les crises se répétèrent plus fréquentes et plus intenses que jamais. Les médecins, désorientés, imbus des préjugés populaires alors en cours, furent les premiers à penser et à laisser entendre que « Madame Conchine était possédée du diable ». Il fallait l'exorciser. La Reine, confiante, s'entremet aussitôt pour mander de Nancy deux religieux ambrosiens dont on disait grand bien. On avait déjà ordonné des prières publiques dans diverses églises de Paris « pour la Conssine, fille de la nourrice de la Reine, laquelle se croyait ensorcelée (1) ».

Les moines arrivèrent : ils étaient en réalité Italiens, l'un supérieur, l'autre prieur d'un couvent de Minimes, à Milan. Pendant plus de deux mois, ils pratiquèrent sur la malade des exorcismes mélangés de cérémonies étranges qui semblaient assez peu orthodoxes.

(1) *Journal de l'Estoile*, 2<sup>e</sup> partie, nov. 1604.

Leurs prières commencées à domicile n'aboutissant à rien, ils obtinrent du curé de Saint-Sulpice l'autorisation de les continuer dans son église, hors la présence du public qu'on renvoyait tout exprès. Seul, le clerc lay, de la fabrique, put un jour assister de loin aux incantations prononcées sur la pauvre Léonora, gémissante, échevelée, qui se tordait sous les convulsions. Le récit qu'il fit du spectacle auquel il avait assisté, inquiéta le curé : les Ambrosiens furent priés de chercher un autre emplacement. Ils allèrent continuer leurs pratiques au couvent des Grands-Augustins. Léonora s'y rendait en carrosse, accompagnée d'une seule suivante, qui pendant les exorcismes, priait avec ferveur. Un des religieux du couvent, le père Roger, a raconté comment la malade affaissée, débile, ne pouvant se tenir agenouillée, s'appuyait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre sur des coussins, pendant qu'on lui imposait une étole sur les épaules et sur la tête.

Les prières et les exorcismes ne désensorcelaient définitivement pas la Conchine. La foi des moines n'était pas très robuste ; d'essai en essai, ils en vinrent à emprunter à la magie des moyens qui n'eurent pas d'ailleurs de meilleurs résultats. On finit par les renvoyer. Malheureusement, ils laissèrent chez la marquise ou dans l'église divers objets servant à leurs pratiques mi-orthodoxes et qui aidèrent grandement à échafauder contre elle une accusation de sorcellerie dont elle s'est toujours défendue.

Parmi les personnes qui ont essayé de la guérir, on lui a aussi reproché d'avoir eu recours à un médecin

juif du nom de Montalto, très capable, dit-on, qui aurait emprunté sa thérapeutique aux secrets de la cabale (1).

Enfin, on a joint au dossier une liasse de pièces provenant de perquisitions et tendant, dit l'étiquette qui en enferme quelques-unes « à montrer que le mari et la femme étant déjà coupables de tels et si énormes crimes, auraient *encore voulu s'enquérir de la vie du Roi et se rendre aussi bien maîtres de sa personne que de son état* (2) ».

Il faut dire que le contenu des liasses ne répond pas, comme preuve convaincante, à la rubrique sous laquelle elles ont été placées. La vérité est que Léonora ne pratiquait pas personnellement la magie, mais Italienne d'origine et superstitieuse, elle s'est consciemment ou inconsciemment prêtée pour chercher un palliatif à ses maux, à des traitements qu'elle croyait participer de l'exorcisme. Son médecin, d'Alvarez (3), rapporte « qu'étant de longue date, mélancolique et hypocondriaque, elle s'imaginait qu'on l'ensorcelait en la regardant, que ceux qui la regardaient étaient sorciers, ce qui fait qu'elle changeait souvent de médecin, d'officiers, de serviteurs et de servantes. Elle en avait mis dehors jusqu'à sept en un jour et l'avait lui-même renvoyé trois fois... Elle croyait que tous les maux dont elle souffrait, de la tête, de l'estomac et des jambes, provenaient de sorcellerie... »

(1) Interrog. du 5 juin. — Décl. d'Allonces de Lappes. — Décl. de Mizza, 10 mai.

(2) Bibl. nat., 500, Colbert, n° 221, f° 21.

(3) Dép. du 7 mai.

Son mari finit par en être convaincu : il avait fait appeler un certain maréchal-ferrant qui se vantait d'opérer par paroles, des guérisons miraculeuses. Mais il eut beau user de paroles et de prières, elles furent inutiles, et le marquis fut convaincu que sa femme était ensorcelée « puisque le maréchal ne la pouvait garir après en avoir gary tant d'autres ».

Parfois aussi, Montalte et les moines lui avaient procuré par des passes un bien-être momentané. Elle s'autorisa donc de l'exemple de ses médecins et des religieux qui la soignaient, pour demander secours aux moyens surnaturels et plutôt de superstition que de magie. Elle crut à la vertu des amulettes, des pratiques magnétiques et lia connaissance avec des astrologues, mires ou nécromanciens dont la procédure a conservé les noms, Formage, l'abbé Cosme, de Grifetti et autres, tous artisans de fourberie qui exploitèrent sa crédulité et furent la cause de sa perte.

L'information judiciaire avait été ouverte, on s'en souvient, contre la mémoire du maréchal « pour entreprises et conspirations touchant la personne du Roi et l'Etat, ensemble plusieurs autres crimes grands et énormes », et contre sa femme pour complicité. On connut bientôt quels étaient ces crimes non dénommés quand la veuve du sieur de Prouville, ancien sergent-major de la citadelle d'Amiens, tué, disait-on, à l'instigation de Concini, se fut portée partie civile au procès et requit condamnation à des dommages-intérêts au nom de ses enfants mineurs. La poursuite engloba presque immédiatement Vincent Ludovici et Antoine

Maubert, anciens secrétaires de Concini. Ils furent au provisoire incarcérés, mais finalement mis hors de cause.

On sait ce qu'il faut penser de la régularité de cette procédure rétrospective contre le maréchal et du but caché que l'on poursuivait, tant contre sa femme que contre sa succession. Des inculpations relevées contre les deux prévenus, on peut dire qu'aucune, au point de vue criminel, n'a été établie, et que, de la procédure, il n'est pas résulté de preuve certaine, que le maréchal ait conspiré contre la vie ou le gouvernement du Roi pour le supplanter ou le renverser, — que les millions recueillis par lui et par sa femme soient venus entre leurs mains par voie de main-mise irrégulière ou de déprédation frauduleuse (1), que le maréchal d'Ancre

(1) On ne saurait trop répéter que ces fonds étaient parvenus entre les mains des époux Concini, soit au moyen des mandats de payement délivrés sur l'ordre exprès du roi Henri IV et plus tard de la Reine régente, soit par suite d'opérations couramment pratiquées à cette époque et connues du pouvoir, de trafic sur la vente de nombreux offices qui leur avaient été abandonnés par le Roi et plus tard par la Reine régente pour les céder et les titulariser à leur profit personnel. Il ne suffit donc pas de dire comme le Parlement l'a fait dans son arrêt de condamnation que les époux Concini s'étaient rendus coupables *d'interrersion de deniers publics à leur profit*. Si les libéralités qui leur avaient été régulièrement consenties par la puissance souveraine et si les gains qu'ils avaient légitimement encaissés étaient des crimes, Concini et sa femme n'auraient jamais été que les heureux, mais irresponsables bénéficiaires des abus du pouvoir de la royauté et il aurait fallu poursuivre les autres attributaires en faveur desquels on avait, à diverses reprises, prélevé dans les coffres de l'État combien de millions? Il aurait fallu surtout faire rentrer dans les caisses publiques ces deniers qu'on en disait criminellement sortis, et

ait commandé ou même autorisé le meurtre du major de Prouville. Tout au contraire, M. de Prouville ayant été tué par un soldat italien du nom d'Alphonse, le soldat fut arrêté et retenu prisonnier dans la citadelle sous la surveillance d'un nommé Hautecloque, garde des munitions. Hautecloque, qui était son ami, le fit évader. Or, quand le maréchal apprit l'assassinat de Prouville, il manifesta son mécontentement et dit qu'il aurait suffi de donner à Prouville une estafilade ou un coup de bâton. « C'est trop, répétait-il, c'est trop » (1). Montaubert, à la déclaration duquel il ne faut d'ailleurs pas attacher une entière confiance, va même jusqu'à prétendre que l'ordre de tuer de Prouville a été donné par Hautecloque à Alphonse ; Hautecloque le lui aurait

après les avoir enlevés aux Concini, ne pas les donner, — cynisme et contradictions trop flagrants, — aux auteurs de la suppression du maréchal et aux favoris, à de Luynes notamment qui a profité toute la dépouille de la maison d'Ancre. Les nouveaux bénéficiaires, nantis par le même pouvoir, des mêmes biens déclarés d'origine frauduleuse quand ils étaient entre les mains des époux Concini, n'étaient-ils pas aussi répréhensibles que ces derniers ? Qui donc a songé à les incriminer ? Faut-il penser que l'arbitraire de leur mise en possession a été leur sauvegarde ? Richelieu a relevé ces contradictions dans des instructions envoyées à l'ambassadeur de France en Angleterre, et il ajoute pour relever une différence à l'avantage de Concini : « On a fait beaucoup de bruit de cet étranger qui s'était élevé aux honneurs en France. L'histoire en a montré bien d'autres, parvenus beaucoup plus haut. Celui-ci était le seul ne faisant part de sa fortune qu'à des Français. Les meilleures maisons du royaume s'étaient avancées par son entremise. Le seul blâme qu'on pourrait faire au gouvernement, était qu'on eût accordé trop de bienfaits sans châtement ». Ces réflexions sont, sous une forme atténuée, la critique de la poursuite et de l'exécution.

(1) Décl. de Ladonici et de Montaubert.

avoué. Concini aurait voulu que Alphonse fut repris, poursuivi et pendu (1).

Les magistrats enquêteurs sentaient bien que les inculpations relevées contre Concini à l'occasion de son attitude dans la lieutenance générale de Picardie, manquaient de solidité. Ils se rabattirent sur les relations que le maréchal avait entretenues avec les représentants des Etats étrangers. On retrouve en effet dans ses papiers la preuve qu'il avait correspondu, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Madrid avec le Gouvernement espagnol. Il s'était pour cela autorisé de l'état d'affaissement où était tombé, devant lui, le Conseil des ministres, courbé sous sa volonté autocratique, sans d'ailleurs qu'on ait établi que sa correspondance avait été contraire aux intérêts de la France.

Le but non avoué de la procédure était, on le sait, de rechercher le montant et la décomposition de la fortune du ménage Concini, le lieu où se trouvaient leurs fonds, les noms des banquiers qui les détenaient. L'enquête (2) établit que d'importantes valeurs étaient passées en Italie, c'est-à-dire dans le pays natal des deux époux.

(1) Décl. Montaubert du 3 juin.

Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, ajoute même que « le duc de Longueville, ayant cherché à soulever le peuple contre Concini, M. de Nérison fut envoyé par le roi pour enquêter, et il sut si bien ménager que M. de Longueville connut bientôt qu'il n'y gagnerait rien, et craignant même de n'être pas en sûreté à Amiens, se retira à Corbie ».

(2) Déclarations Lumagne, Camus, Corbinelly, La Place, Fremyn, Chalange, de Lappes, interrogations Galigay... etc.

Savaient-ils qu'il fallait, comme on l'a dit une autorisation royale pour envoyer leur numéraire à l'étranger. C'est assez peu vraisemblable, car, on le verra tout à l'heure, le Parlement a dû, statuant par voie de règlement, défendre lui-même à l'avenir l'exode des fonds à l'étranger pour que le transport en fût prohibé. La sortie antérieure n'était donc pas défendue. D'ailleurs, la Reine même avait, à diverses reprises, engagé Léonora et son mari à retourner dans leur pays pour y jouir ensemble de la fortune acquise. Elle le leur avait encore conseillé le 23 avril. Concini avait résisté aux pressantes objurgations de sa femme. Il semblait dès lors qu'il fut difficile de dire que l'exportation de leurs finances avait été frauduleuse et clandestine. C'est cependant ce que la Cour décidera, de même qu'elle jugera, pour justifier une confiscation, que les valeurs mobilières des époux Concini ont été *mal prises* au fond des finances du Roi ».

Tous ces faits seront retenus dans la poursuite : on les retrouvera visés dans l'arrêt de condamnation contre Concini. Cependant pour la maréchale, on doit noter qu'elle a fait à peine une apparition en Picardie, et qu'elle n'est jamais venue en Normandie. Son influence ne s'est pas fait sentir dans l'affaire du meurtre de Prouville. Elle n'a commis personnellement aucune déprédation ; elle n'a conspiré avec son mari, ni contre le Roi ni son gouvernement. Elle a, par adresse, obtenu de la Reine des dons en argent, nombreux et importants. Elle a fait de gros bénéfices sur la vente des offices dont elle était autorisée à disposer par conces-

sion spéciale du roi Henri IV et plus tard de la Reine régente et elle était si peu d'accord avec son mari pour ourdir des entreprises criminelles quelconques, qu'elle était le plus souvent brouillée avec lui et dans les plus mauvais termes à raison de ses violences. D'Alvarez a rapporté ce que Concini était pour sa femme, « un homme superbe et cruel, ne tenant pas compte d'elle, la battant, la traînant, comme on l'a déjà vu, par les cheveux, l'appelant *Inspiritata*, tirant quelquefois le poignard pour la tuer, et ne faisant pas plus compte d'elle que d'une *carongne*, si ce n'est quand il avait besoin d'obtenir par elle la faveur de la Reine mère ».

Restait l'accusation de magie : Léonora se croyait ensorcelée. Son mari, ses médecins, les religieux qui l'exorcisaient le lui disaient. Elle voyait partout des sorciers qui lui jetaient le mauvais sort. Elle avait été soignée par des empiriques juifs et des religieux à conscience assez élastique, que la Reine ou son mari avaient mandés pour entreprendre sa guérison. On avait trouvé chez elle des objets compromettants, mais on n'avait pas fait la preuve qu'on s'en fut servi sur son ordre ou même devant elle pour les soins à donner à sa santé ébranlée.

Malgré ces résultats au moins douteux, pour la plupart négatifs, l'issue du procès était connue d'avance. « Les magistrats étaient décidés à la condamner et à la faire exécuter (1) », et l'illustre Malherbe a terni sa mémoire en écrivant le 25 juin 1617 à du Périer :

(1) *Lettres à Peiresc*, III, 534.

« Pour la Conchine, je crois que vous aurez le loisir de la voir en ses beaux atours, car, à ce que m'ont dit des gens qui le doivent bien savoir, la chose ira jusqu'à samedi... Si vous voyez M. de Racan, vous lui direz, s'il vous plaît, qu'il ne s'en aille pas chez lui sans voir un spectacle qui vaut bien la peine qu'on vienne du bout de la France pour le voir (1) ».

Malherbe était bien renseigné, et le plaisir qu'il se promettait et auquel il conviait ses amis, le Parlement le lui a donné le 8 juillet 1617, en rendant l'arrêté suivant :

« Vu par la Cour, les grand'chambre Tournelle et de l'Edit assemblées, le procès criminel fait suivant lettres patentes du Roi par deux des conseillers d'icelles à ce par elle commis à la requête du Procureur général demandeur en crime de lèze-majesté divine et humaine, contre M<sup>e</sup> Pierre Mullard procureur à la dite cour, curateur par elle ordonné à la mémoire de deffunt Concino Conchiny, vivant marquis d'Ancre, mareschal de France, Léonora Galigay, sa veuve, Vincent Ludovici et Antoine Montaubert, leurs secrétaires, prisonniers en la Conciergerie du Palais pour raison des impiétés, entreprises contre l'autorité du Roi en son Etat, traités et négociations secrètes avec les étrangers, de fontes d'artillerie, changement des armes du Roy, et application de celles dudit Conchiny sur les dites artilleries, magasins d'armes, poudre et autres munitions de guerre, interversion de deniers publics appliqués au profit des

(1) De Chaulnes, *Relation exacte*.

dits Conchiny et transport d'iceux hors du royaume sans la permission du Roy, informations, interrogatoires des 26, 27 et 30 avril, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mai et quatrième jour de juin dernier, confrontations de témoins.

« Autre procès criminel fait à la requête de la dame Marie Bochart, veuve de deffunt sieur de Prouville, vivant sergent-major de la ville et citadelle à Amiens, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs dudit deffunt de Prouville, suivant autre arrêt de renvoi fait par le Roy contre Mullard, curateur, et Galigay, conclusions civiles et productions de la dite Bochart, défense par atténuation dudit Mullard, curateur, requête présentée par Marie Lemairat, veuve de deffunt Nicolas Largentier, sieur de Vaucemain, le vingt-septième jour de juin dernier, signifiée et mise au bas de l'ordonnance de ladite Cour, conclusions du procureur général du Roy et tout ce qui par lui a été mis et produit, ouïs et interrogés par la dite Cour les dits Mullard, curateur, et Galigay, Ludovici et Montaubert, sur les cas à eux imposés et contenus au dit procès, tout ce considéré :

« Dit a été que la dite Cour a déclaré et déclare les dits Conchiny et Galigay, sa veuve, criminels de lèse-majesté divine et humaine, et pour réparation a condamné et condamne la mémoire dudit Conchiny à perpétuité, et ladite Galigay à avoir la tête tranchée sur un échaffaut dressé en la place de grève de cette ville de Paris, son corps et tête brulés et réduits en cendres, leurs *biens féodaux* tenus et mouvant immédiatement

de la couronne de France, *remis et incorporés* au domaine d'icelle, leurs *autres fiefs et biens meubles et immeubles étant de ce royaume acquis et confisqués* au Roy, sur iceux préalablement pris la somme de 48,000 livres parisis d'amende pour être employées à œuvres pies, pour des prisonniers de la Conciergerie et autres nécessités selon la distribution qui en sera faite par la Cour, et la somme de 24,000 livres parisis qu'elle a adjugé et adjuge à la dite Bochard audit nom sur tous les dits biens confisqués, le tiers à elle, les deux autres tiers aux enfants dudit deffunt et d'elle pour toutes réparations civiles, dépens, dommages intérêts, outre les sommes contenues et arrêts donnés contre les complices; et a la Cour déclaré et déclare *tous les autres biens* tenus par les dits Conchiny et acquis tant à Rome qu'à Florence et autres lieux *hors le royaume, appartenir au Roy comme provenus des deniers dudit seigneurs roy et mal pris au fond de ses finances*; et, à cette fin, le procureur général du Roy fera les diligences nécessaires pour la restitution d'iceux. A déclaré et déclare l'enfant né du mariage des dits Conchiny et Galigay, ignoble et incapable de tenir état, offices et dignités en ce royaume : ordonne que la maison en laquelle demeurait ledit deffunt près le Louvre, sera rasée et démolie sous le bon plaisir du Roy, et que les biens non mouvants de la couronne seront vendus, et les *deniers en provenant avec autres ci dessus, déclarés appartenir au Roi, mis en ses coffres pour être employés aux affaires dudit seigneur Roy*;

« Et pour le regard des dits Ludovici et Montaubert,

sera plus amplement contre eux informé pour raison des cas mentionnés audit procès, circonstances et dépendance. Cependant les a élargis et élargit, à la charge de se représenter quand, par la dite Cour, sera ordonné en élisant domicile et faisant les soumissions accoutumées ; A fait et fait *inhibitions et defenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, avoir intelligence et communiquer avec les étrangers*, par eux ou par personnes interposées, directement ou indirectement sans exprès commandement du Roy ni sous prétexte de party, droit d'avis, de dédommagements et autres moyens tendant à interversion et diminution de ses finances, prendre part et profit en iceux, le tout sur peine de la vie et répétition des deniers contre les héritiers et les héritiers des héritiers et sera délivré commission au Procureur général pour informer des contraventions au présent arrêt, et *encore à toutes les personnes de transporter l'or et l'argent monnayé hors le royaume* à peine de confiscation de corps, de biens, a déclaré et déclare tous étrangers incapables de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités, gouvernement et capitainerie en le royaume suivant les édits et ordonnances ; ordonne la Cour que Courtoujoux sera pris au corps et amené prisonnier en la conciergerie du palais pour ester en droit, et au cas où il ne pourrait être appréhendé, sera ajourné à trois briefs jours à son de trompe et cri public à comparoir en la dite conciergerie, ses biens saisis et commissaire y établi jusqu'à ce qu'il ait obéi.

« Et que M<sup>e</sup> Barbin, ci devant contrôleur général

des finances, prisonnier, sera ouy et interrogé sur les cas résultant du dit procès, pour ce fait et communiqué au Procureur général, ordonné ce qu'il appartiendra, et sur la requête de la dite Lamairat, du 27 juin dernier, se pourvoira par devers le Roi ainsi qu'elle verra bon être. Prononcé à la dite Galigay et exécuté le 8<sup>e</sup> jour de juillet 1617, et aux dits Ludovici et Montaubert atteints au guichet des dites prisons qui ont promis et juré se représenter, fait les soumissions, et élu domicile en la maison de M. Fournier, procureur en la dite Cour.

» *Signé* : DE VERDUN et COURTIN (1) ».

Ludovici et Montaubert, provisoirement mis en liberté, furent, après main-levée des saisies pratiquées sur leurs meubles et papiers, déchargés de poursuites.

Malgré la multiplicité des excitations qui lui étaient venues de toutes parts, Louis XIII n'avait jamais douté de l'irrégularité de son « coup d'Etat ». Dès le 24 avril, il avait fait expédier aux divers Parlements, notamment à celui de Rouen, une sorte de lettre circulaire où il les avisait que « pour donner la paix en ce royaume et assurer sa personne, il avait dû faire arrêter le maréchal d'Ancre, mais que *celui-ci s'étant mis en état de défense avait été tué* ». Le Roi savait pertinemment que Concini n'avait fait aucune rébellion ni résistance (2) et qu'il avait été frappé au moment où

(1) *Mercur françois*, t. IV, année 1617, p. 226.

(2) Vitry fit telle diligence qu'il trouva encore la maréchal sur le pont, mais, comme il était fort emporté, il serait passé sans le voir

surpris de l'ordre signifié par Vitry, il avait laissé tomber sa main sur la garde de son épée. Le jeune monarque était au fond si troublé de ce qu'il avait fait que l'ordre de poursuites signé de lui porte l'indication de son état d'âme « mu de charité envers nos sujets et *pour la décharge de notre conscience*... nous avons ordonné... » Il tentait ainsi de faire, comme on l'a déjà dit, une régularisation rétrospective.

L'arrêt rendu par la Cour, si désireuse qu'elle fût de répondre à l'attente publique, ne devait pas davantage satisfaire la conscience des magistrats. L'enquête n'avait été rien moins que probante : les juges n'étaient pas rassurés sur la condamnation requise. On rapporte que l'un des commissaires enquêteurs ne trouvant rien dans la procédure qui pût le faire conclure à la mort, n'avait pas voulu la prononcer. Cinq conseillers pris de scrupules encore plus grands « refusèrent dit M. Bazin (1), de prendre part à la délibération » et les mémoires de Richelieu racontent que « l'avocat général Lebret, qui soutint l'accusation, le fit seulement sur

si M. Duhallier qui marchait après lui ne lui eût dit : « Mon frère, voilà monsieur le maréchal » sur quoi, se tournant et demandant : « Où est-il ? » Guichaumont répondit et dit : « Tenez, le voilà » et, tirant son pistolet, lui donna le premier coup. Quelques autres tirèrent aussi mais on a toujours cru que c'était Guichaumont qui l'avait tué. De plus de trente gentilshommes qui l'accompagnaient, aucun d'eux ne mit l'épée à la main que Saint-Georges qui a été depuis capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, mais voyant que tous les autres l'abandonnaient, il se retira enfin comme eux (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 447).

(1) *Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 24.

l'assurance que la maréchale obtiendrait sa grâce après le jugement (1) ».

Ces détails sont intéressants à connaître au moment où l'on apprécie la légalité des moyens d'exécution ou de répression employés vis-à-vis du maréchal et de la marquise d'Ancre.

La condamnation obtenue, on ne laissa pas beaucoup de répit à la maréchale. Le 8 juillet dans la matinée, la Cour avait rendu son arrêt. Le même jour, à la fin de l'après-midi, la condamnée fut conduite à la chapelle où lecture de l'arrêt lui fut donnée par M<sup>e</sup> Voisin, greffier de la Tournelle. Cette femme si frêle qui, en temps ordinaire, perdait connaissance par faiblesse, plusieurs fois par jour, avait fait preuve, devant ses juges, ses interrogatoires en témoignent, d'une clairvoyance et d'une fermeté d'esprit supérieures. En entendant sa condamnation, la force l'abandonna; elle gémit douloureusement et, pour se rattacher quelques heures à la vie, elle prétextait qu'elle était enceinte. Un

(1) « Cela (l'arrêt) ne passa pas néanmoins tout d'une voix, particulièrement à l'égard de la maréchale que force gens ne trouvaient point digne de mort, mais enfin on la sacrifia à la vengeance publique et pour apprendre aux étrangers à ne pas se mêler si librement du gouvernement de l'Etat. Joint que M. de Luynes en fit faire les sollicitations par deux personnes de grande qualité dont l'une étant morte aussitôt après, et l'autre ayant été à l'extrémité, beaucoup de gens l'attribuèrent à une punition de cette mort qu'ils avaient si injustement procurée, et j'ai vu des principaux du Parlement condamner de telle sorte ce quoi on y avait fait qu'ils appréhendaient quelque grand châtement de Dieu sur toute la compagnie » (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 464).

libelle du temps (1) rapporte que la Cour, avisée par le greffier, des déclarations de la condamnée, aurait commis des médecins et chirurgiens pour la visiter et, sur le vu de leur constat, aurait ordonné qu'il fut passé outre à l'exécution de l'arrêt. La vérité est que, sur la déclaration de la dame Concini, le conseiller Cousin, un des magistrats commis à l'instruction qui était présent, lui rappela fort adroitement « qu'elle avait déclaré n'avoir pas eu compagnie avec son mari depuis deux ans et qu'ainsi ce qu'elle avançait serait contre son honneur ». Elle se rétracta aussitôt et s'abandonna aux mains de l'exécuteur qui attendait pour la conduire au supplice. On introduisit alors deux prêtres, les sieurs Leclerc et Bernard, docteurs en théologie, qui lui donnèrent les secours de la religion. Il fut inutile de la reconforter matériellement car « elle se montrait fort assurée et jamais on ne vit personne qui eut un visage plus constant et résolu (2) ». On la fit monter dans la charrette : en route, elle rencontra un gentilhomme auquel elle manifesta son regret de l'avoir un jour malmené. Puis elle appela le greffier auquel elle fit une courte déclaration que celui-ci transcrivit aussitôt sur son registre.

Arrivée sur la place de Grève, elle monta résolument sur l'échafaud. Elle avait la tête découverte et portait une robe de velours feuille morte. Elle retira seule son

(1) *Les actions et regrets de la marquise d'Ancre après la prononciation de son arrêt.*

(2) Recommandant son âme à Dieu, elle mourut fort constamment (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 464).

vêtement, se laissa couper les cheveux sans montrer aucune crainte ; puis d'une voix claire elle réclama les prières des assistants et « se recommanda à la miséricorde de ceux qu'elle avait offensés ». Sa résignation et son calme étaient si grands que la foule pourtant irritée contre elle, ne pensa même pas à lui jeter à la face une dernière injure, et que la duchesse de Nevers, sa mortelle ennemie, qui avait voulu assister à son supplice, ne put, dit-on, retenir ses larmes. Le bourreau lui avait mis sur les yeux un bandeau qu'elle arracha. Il le replaça sur la prière des prêtres. « Puis, dit l'auteur de la *Conjuration de Conchini*, un vent d'acier lui sépara l'âme du corps... » Cela fait, elle fut entièrement dépouillée de ses vêtements, et son corps avec sa tête jetés dans un bûcher où ils furent consumés.

La confiscation prononcée par l'arrêt était déjà un fait à peu près accompli dès le soir du 24 avril. De toutes les valeurs appartenant aux deux époux, le trésor n'allait rien encaisser. La distribution faite au premier jour ne devait cependant être que provisoire. Le nouveau favori de Luynes en fit faire le remaniement à son profit. Vitry conserva les 70,000 ducats qui lui avaient été alloués et les chevaux de Concini, mais il dut renoncer à la terre de Lésigny et à l'hôtel de la rue de Tournon. Par lettres patentes du mois d'août 1617, Luynes se fit donner les biens de la maréchale ; il en fut mis en possession par un arrêt du Conseil du 6 septembre. Il était insatiable : dans le même mois de septembre, il se fit nommer, à l'occasion de son mariage avec M<sup>lle</sup> de Montbazan, à la lieutenance générale de

Normandie. Il aurait tout absorbé, en France comme à l'étranger, si une protestation diplomatique ne s'était élevée relativement aux biens acquis à Rome et qui se composaient en grande partie d'obligations sur le Mont-de-Piété.

Le Pape prétendait que la confiscation ne pouvait se faire dans ses Etats qu'à son profit, les coupables ayant été condamnés pour faits d'impiété, ce qui était affaire d'inquisition. Le Roi soutenait au contraire, dit Bazin (1), « que les condamnés étaient morts en état de catholicité, sauf leurs relations avec des juifs qui ne pouvaient pas être punies à Rome où les juifs sont soufferts. Mais le Pape était nanti des objets réclamés et il n'était pas aisé de les lui arracher. Ils lui restèrent en effet, comme un don du Roi très chrétien pour être employés à l'église Saint-Pierre (2) ».

Par ce qui précède, on a pu voir pourquoi les actes et la conduite du maréchal et de la marquise d'Ancre avaient été exagérés et dénaturés à plaisir. Il fallait expliquer l'arbitraire d'une exécution politique et justifier la confiscation de leur fortune commune aussi bien que son partage avec des rivaux envieux qui jalouaient leur crédit et maudissaient leur puissance absorbante. La Reine avait tant donné que chacun voulait recevoir encore. Or, le couple florentin exerçait autour du pouvoir distributeur une surveillance si active, il l'enveloppait d'une si vigilante obsession qu'il saisissait à sa source une part importante des honneurs

(1) *Histoire de France sous Louis XIII.*

(2) Conf. Fontenay-Mareuil, *Mémoires.*

et des profits. Il fallait le supprimer comme malfaisant et odieux. On y parvint en créant une légende : une nuée de pamphlets fut lancée de tous les degrés de l'échelle sociale, soulevant l'opinion publique, suscitant l'idée d'une répression violente contre le maréchal et d'une poursuite judiciaire contre sa femme, préparant la condamnation, en précisant la base, en dictant les termes, cherchant à en exagérer les rigueurs, s'efforçant surtout de fausser l'esprit public. On était d'accord pour exalter ce qu'on appelait la justice du Roi et on inventait une série d'accusations aussi fantaisistes les unes que les autres, mais auxquelles le peuple ignorant croyait de confiance parce qu'il les entendait répéter partout ; princes, nobles, bourgeois, manants, tout le monde déblatérerait contre les Conchine, et, que ce fut à la Cour ou sur les tréteaux des halles, on entendait de tous côtés les mêmes louanges excessives pour le Roi et les mêmes injures contre Concini et sa femme. L'entente était si complète qu'il s'est formé à leur sujet une tradition tenace qui est parvenue jusqu'à nous. L'enseignement pédagogique officiel a été le premier à l'accepter sans contrôle et à la propager. Une étude plus approfondie de l'histoire a dégagé, dans ces derniers temps, l'exacte vérité. Une appréciation plus impartiale est en voie de se faire jour : on reconnaît que Concini et sa femme n'ont guère fait que ce que d'autres, à la même époque, ont fait comme eux, qu'on n'a ni poursuivis ni inquiétés, tant est inconséquente la passion populaire.

Il y a donc intérêt à connaître les pamphlets d'où

est sortie la légende, et l'on peut dire, la tradition qui concerne les Conchine.

Depuis de longs mois, avant le coup d'Etat, on avait fait circuler sous le nom de Lettres, Protestations ou Manifestes, des opuscules multiples où la personne et les actes des époux Concini étaient violemment attaqués et livrés à l'exécration publique. C'étaient : la lettre du duc de Nevers au Roi (31 janvier 1617), — l'association de Messieurs les princes pour le bien public (bibliothèque nationale), — la protestation des vrais Français unis pour le service du Roi et la conservation de son Etat, — les manifestes des ducs de Vendôme, de Bouillon et du Maine (archives des affaires étrangères), — la déclaration et protestation des princes, ducs et pairs (6 mars 1617), — la voix du peuple au Roi (1617), — le Roi hors de page à la Reine mère (1617), — la lettre de M. le duc de Bouillon au Roi (1617), — la remontrance présentée au Roi par les princes, ducs, pairs et anciens officiers de la couronne (1617), — la lettre de l'Assemblée des Etats de Guyenne tenue en la ville d'Agen, — la restauration de l'Etat (1617), — la lettre du Parlement de Dijon au Roi (1617),... etc..., etc. On ne peut pas tout citer.

A lire ces longues et ardentes diatribes, on comprend à quel degré de surexcitation était montée l'opinion publique et combien la passion haineuse qui se manifestait contre le maréchal et sa femme était générale.

Après la mort de Concini, ce fut encore pis : écrivains, poètes, pseudo-historiens, folliculaires, jeunes ou vieux, lettrés ou ignorants, tous ceux qui savaient

bien ou mal tenir une plume ou qui voulaient se faire bien voir du Pouvoir nouveau, sentirent le besoin de tomber le disparu et sa femme qui ne pouvaient plus se défendre.

Pour donner au moins une idée de ces curieuses plaquettes où se reflète, dans le style assez rudimentaire de l'époque, toute l'horreur qu'inspirait le nom de Concini, voici, en résumé, les plus intéressantes de ces productions.

M. de Bonnefons, lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine a trouvé dans la mort et la crémation des restes de Concini (*Conchini funus et fumus*) matière à vers latins qu'il a paraphrasés en français pour aider à la meilleure compréhension de ses lecteurs et forcer peut-être l'admiration de la postérité. L'ÉVANOUISSMENT DE CONCHINI (c'est le titre français) est œuvre d'adulation plutôt que de loyalisme et de conviction.

Où est-il maintenant, où est-il ce Conchine  
Qui mouvait à son gré la française machine?  
Qui d'un horrible effort attirait des enfers  
Nos civiles fureurs et nos tragiques fers,  
Qui sous même étendard et sans autre querelle,  
Faisait entretuer une gent si fidèle.

Où est cet étranger qui nous donnait la loi  
Et renversait l'Etat par le sceptre du Roi?  
Qui, comme un Phaéton, par son outrecuidance  
D'un feu tumultueux embrasait notre France  
Et qui, lâche de cœur et plein d'ambition,  
Ne bravait qu'un combat propre à sa nation.

Ce Conchine où est-il? Où est l'horreur du monde?  
Ce monstre florentin, cet hydre tant immonde.

. . . . .  
. . . . .

Cet idole superbe et par nos maux connu  
Qui méprisait les rois. Hé! qu'est-il devenu?

N'est-ce pas le bris de ce colosse épars  
Que Vulcain va brulant en mille et mille parts?  
Ses membres rôtissants ès forêts allumées  
Exhalent çà et là des puantes fumées.

. . . . .

Muse, raconte-moi qui, commandé des Dieux,  
A terrassé l'orgueil du tyran odieux.

Henry, ce grand Henry, frère de notre prince  
De l'Olympe étoilé voyait cette province  
(Les délices du ciel, l'honneur de l'Univers)  
Par les forfaits d'un homme aller tout à l'envers.

. . . . .

Il nous vient apporter son céleste secours  
Et descend vers son fils . . . . .

. . . . .

Quitte tant de pensers, Louys, ma chère race,  
Ne consulte point tant ce qu'il faut que tu fasses  
Mon fils, il n'est besoin pour acquérir la paix  
D'hazarder des combats, d'armer comme tu fais.

. . . . .

Qu'on immole Conchine aux ombres, à l'enfer,  
C'est un juste moyen de vaincre et triompher.

### Concini est mis à mort :

On lui perce le cœur, de cent coups on le larde,  
Les coups sont secondés de cette voix railleuse ;  
C'est le Roi, c'est le Roi que frapper tu voulais  
C'est le Roi qui te frappe, o contempteur des rois ;

. . . . .

Conchine mort est accueilli avec ironie par le prince des ténèbres.

Cependant qu'aux enfers on lui fait cet accueil  
 Son corps vide d'esprit est mis dans le cercueil  
 Mais la terre aussitôt d'une étrange secousse  
 Ce tombeau trop infect hors de son sein repousse  
 Une tourbe de gens forcène après les os  
 Du brouillon qui faisait de la France un chaos.

. . . . .

D'autres poètes aussi médiocres ont prodigué leur ardeur lyrique pour la réussite de la même cause. Voici quelques spécimens du genre :

*L'ABRÉGÉ de la vie, ruse, cautelle, mort, trespas, obsèques et funérailles du marquis d'Ancre et de tout ce qui s'est passé après sa mort* est l'essai prétentieux d'un jeune éphèbe,

« En sa barbe première »

qui a trop enflé ses pipeaux.

Il suffit, pour juger l'œuvre, de s'arrêter à la mort du maréchal.

Quand les vagues irrez menacent de naufrage  
 Les vaisseaux maltraités d'un tempétueux orage,  
 Quand le prince des vents, voulant prendre carrière,  
 Appelle ses sujets et leur rompt la barrière,  
 Ils soufflent tous si bien que la nef est portée  
 A la triste mercy de la vague indomptée.  
 Elle est bien en péril car l'onde qui la berce  
 De çà, de là, flottante à demi la renverse.

. . . . .

Le maître du navire prévoyant la tempête  
 Et le triste désastre qui lui pend sur la tête,

Voyant qu'il a perdu toute son espérance,  
 Jette l'Anchre en la mer attendant l'assurance

.....

Lors petit à petit, ja l'orage s'apaise  
 Et laisse voyager le nocher à son aise.....

.....

De pareille façon nous avons vu la France  
 Qu'un Eole affligeait d'ingrate outrecuidance,  
 Batissant sa fortune toujours à ses dépens  
 Pensait la démolir jusques aux fondements.

.....

Mais un clément zéphyr au souffle gracieux  
 S'efforce d'empêcher le dessein vicieux,  
 Avertissant le Roi de toutes les menées  
 Que le traître Conchine avait déjà tramées.....  
 Notre petit Neptun de sa seule parole  
 Chassa tout aussitôt les compagnons d'Eole  
 Commandant à Vitry de jeter l'anchre à bas  
 Qui des biens de la France en faisait un amas  
 Vitry le remercie, promettant que bientôt  
 Il verrait ce coyon en éternel repos...

### Vitry tient parole :

Il met la main sur lui, le trouvant sur le pont  
 Mais l'autre qui pensait que ce fût un affront,  
 Veut tirer son épée pour se mettre en défense  
 Sans être toutefois de longue résistance,  
 Car, pour lui faire peur, tire une carabine  
 Laquelle par hasard traverse la poitrine.  
 D'autres tirent après qui lui chargent le corps  
 De trois ou quatre coups pour le mettre en repos,  
 Lui ôtant, avec l'âme, ses grades, ses honneurs,  
 Toutes ses dignités et toutes ses faveurs.

Il est enterré, puis arraché à la tombe et traîné au  
 Pont-Neuf :

Où l'on est désireux de voir son corps mort pendre

.....

On lui coupe le nez, les doigts et les oreilles  
Chacun court échauffé pour y voir ces merveilles

. . . . .  
Il n'y a dans Paris si malotru coquin  
Qui de sa chair ne veuille avoir quelque lopin  
Un arrache sa langue, un arrache ses yeux,  
Comme n'étant pas digne de regarder les cieux.

. . . . .  
On lui tire la barbe et son poil tout crotté,  
Bref par tous les endroits son corps est maltraité

On brûle ses restes et

Il n'y a dans Paris si méchante fruitière  
Qui ne baille un cotret, si pauvre savetière,  
Qui ne baille les formes de son pauvre mari  
Pour mettre fin à l'œuvre du seigneur de Vitry.

LA COMPLAINTÉ *du gibet de Montfaucon sur la mort du maréchal d'Ancre*, publiée à Amiens, a meilleure tenue et ne manque pas d'esprit. Dégagée de la forme outrancière commune aux pamphlets édités sur le même sujet, elle se lit facilement :

Il y a jà maintes années  
Que les arrêts des destinées  
Un Conchin me promettaient ;  
Et qu'il sortirait de Florence  
Pour avoir l'honneur en la France  
D'être avec ceux qui m'habitaient.  
C'était le comble de sa gloire.  
Eh quoi, voit-on pas en l'histoire,  
L'honneur de mon antre rural,  
Comme un Enguerrand le décore,  
Un gentil Président encore  
Et qui plus est, un amiral.

Ce Conchine était mon trophée.  
 Sa gorge de sang échauffée  
 S'attendait à boire aux Filles Dieu,  
 Et delà, comme par merveille,  
 J'en faisais un pendant d'oreille  
 A mon grand pilier du milieu...  
 Mais quoi, la fureur qui transporte  
 L'entreprend au coin d'une porte  
 Où par la force on le retient  
 Dedans la terre, on le cache  
 De peur qu'à l'instant je ne tâche  
 A r'avoir ce qui m'appartient  
 De terre, on le tire sans grue;  
 On le traîne parmi la rue.  
 Sa charogne est mise en morceaux.  
 On ne lui cherche point de tombe  
 Et semble un Mahomet qui tombe  
 En volant parmi les pourceaux,  
 On le pend à chaque potence  
 Qu'avait fait dresser sa puissance  
 Par un exprès commandement.  
 Et la foule d'aise ravie  
 Dit qu'il avait, pendant sa vie,  
 Fait faire ainsi son monument.

En après, on le fait descendre  
 Et prend-on pour le mettre en cendre  
 Tout le bois de tant de tombeaux.  
 Avant cette étrange aventure,  
 On prédisait sa sépulture  
 Dans le ventre de mes corbeaux.

Il était mien, c'était mon hôte.  
 La haine du peuple me l'ôte,  
 Et, ce qui me fait le plus de mal,  
 C'est de ce que ces bêtes écorchées  
 Qui sont autour de moi couchées  
 S'attendent à ce maréchal.  
 N'ai-je pas sujet de fâcherie :  
 Aucuns entreraient en furie

Pour beaucoup de moindres efforts,  
 C'est forcer la loi du royaume  
 Qu'ôter les droits de Jean Guillaume  
 Et me faire perdre le corps.  
 Pourtant une chose m'égaye,  
 C'est que je vois la Galigaye  
 Qui faisait le moine Bourry  
 Et danser au clair de la Lune  
 Venir comme femme commune  
 Payer pour elle et son mari...

. . . . .

La mort de Concini ne pouvait pas manquer d'être mise en chanson. C'est la forme habituelle sous laquelle se manifeste le mieux le sentiment populaire.

LA CHANSON NOUVELLE *sur la mort du marquis d'Ancre se chante sur l'air de Biron.*

Doncques Conchine est mort  
 Ça, ça, réjouissance  
 Puisque par cet effort  
 Nous voyons que la France  
 Reprend son beau visage  
 Et son maintien royal  
 Terni par le ménage  
 De ce gros animal.

Il est mort ce coyon (1)  
 Qui bouffi d'arrogance,  
 Voulait, petit pion,  
 Faire le roi de France.

(1) La raillerie ordinaire de Concini de traiter ceux de sa nation et ses domestiques de *Coglioni* donna prise au monde qui la recherche volontiers..... *pour l'en faire traiter lui-même* (Richelieu, *Mémoires*).

Vitry et d'Aluine,  
 Deux chevaliers du Roi,  
 D'une fougue divine  
 L'ont mis en désarroi  
 : : : : : : : : : :  
 : : : : : : : : : :

Le coup fait, il est mis,  
 Dans une sépulture,  
 Puis traîné par Paris,  
 Non plus chair mais ordure.  
 La potence dressée  
 Par son commandement  
 Est à la fin chargée  
 De ce vil excrément.

Mais le feu qui voulait  
 Sa part de la vengeance  
 A la fin le reçoit,  
 Tiré de la potence,  
 Le brûle, le consume  
 Plus vite qu'un éclair.  
 Le vent, comme une plume,  
 Le pirouëtte en l'air  
 . . . . .

Le peuple de Paris n'a d'ailleurs pas été le seul à chançonner la mort du maréchal, car

UNE CHANSON NOUVELLE en patois sur le chant : *Dins l'hostau d'un vieil renous*, raconte les méfaits de Concini, ses rapines, et sa punition attribuée exclusivement aux conseils du duc de Luynes.

. . . . .  
 . . . . .  
 Lous Parisiens l'an trainat  
 Par touto la villo,  
 Et pieis un cartier bruslat  
 Devant la Bastillo

Au Louvre un autre cartié  
 D'aquel maleiriaux sorcié  
 En place Dauphino  
 An brulat Conchino  
 . . . . .  
 Brave Louynes, toujours  
 Dedins notre France  
 Nous souvendra d'un beau jour  
 Qu'est la délivrance  
 De toutes les gens de ben  
 . . . . .

Dans ce débordement de poésie, Vitry devait avoir sa part de rimes louangeuses. Elle lui a été dédiée sous le titre de :

*RESJOUISSANCE sur la mort du faquin de Conchine.*

Peut-être ces vers lui ont-ils été moins agréables que ne le désirait l'auteur, car, après l'avoir félicité d'avoir occis le maréchal, on l'incite à tuer aussi sa femme.

Bienheureux soit le jour, bienheureux la Parque  
 Qui dévida si tôt la trame de ses jours,  
 Et bienheureux celui qui passa dans sa barque,  
 Cil qu'avait tant régné en de si lâches tours.

Heureux, dis-je, heureux qui tua le vipère,  
 Il nous garantit tous de son mortel venin.  
 Encore plus heureux qui tuerait la mégère  
 Il nous délivrerait de sa funeste main.

Vitry, si cette mort te donna de la gloire,  
 Je te prierais de cœur de nous prêter ton bras ;  
 Deux fois serais écrit au temple de mémoire  
 Donnant à la furie un semblable trépas.

Ne doute de donner la mort à une femme  
 Qui te fera peut-être en bref finir tes jours.  
 Une femme ce n'est, plutôt un monstre infame  
 Qui vomit contre tous sa rage et son courroux.

Vitry est devenu un demi-dieu :

Que tardais-tu, grand Mars, à nous donner la vie,  
 En donnant le trépas à ce traître coyon.  
 Il est mort, il est vrai, mais par sa mort ton nom  
 Est gravé dans le ciel en dépit de l'envie.

Notons, en passant, que la condamnation de Léonora  
 et le genre de supplice qui lui était réservé étaient si  
 parfaitement connus et escomptés par avance que le  
 même auteur publiait cette *Stance sur la sorcière de  
 Conchine* :

C'est assez, c'est assez, exécration mège,  
 Infernale furie, engeance de vipère,  
 D'avoir dessus la France vomie tant de venin,  
 Peuple, dresses un feu pour brûler la sorcière,  
 Jettes la cendre au vent, écartes la poussière,  
 Qu'on lui fasse de même qu'on a fait au Faquin.

On trouve encore annoncée la mort de la marquise  
 dans :

La MÉTAMORPHOSE *du maréchal d'Ancre par Pub.  
 Ovide Grand-Nez.*

L'auteur suppose *en ses mutations étranges* que :

La terre a procréé ces deux monstres divers,  
 L'un mâle, l'autre femelle en ce vaste univers,  
 Sans qu'elle fût pourtant à ce destin forcée.

. . . . .

Et ces monstres créés dans le borbier fangeux,  
 Voyant leur corps doré de l'astre lumineux  
 Dont ils tiraient à eux les rayons et substance,  
 Envahissant gloutons les trésors de la France,  
 Et faisant de leur ventre un gouffre où sans horreur  
 S'entassait la moisson du pauvre laboureur.

Les monstres avaient délibéré :

Qu'il fallait jeter par dessus les épaules  
 Le Phœbus des français et monarque des Gaules.

Or le Dieu porte traits, en sa tendre jeunesse,  
 Qui n'avait point montré quelle était son adresse,  
 Et bandé de ses bras la flèche contre l'œil,  
 Que sur les daims peureux et le fuyard chevreuil,  
 Son carquois se trouvant déjà presque épuisé,  
 Ayant pour son plaisir jà mille traits usé,  
 Perça ces deux dragons, leur poison répandant,  
 A guise d'Encre noire par les plaies sortant.  
 Que mon arc, disait-il, transperce la poitrine  
 De toi, serpent Pyton qui si grand t'imagines  
 Que tu faisais trembler tout mon peuple d'horreur.

Et à fin qu'à jamais la mémoire en demeure  
 Aux siècles à venir je veux que dès cette heure  
 On célèbre les jeux qui seront consacrés,  
 Au jour que ces dragons ont été massacrés.

Ovide Grand-Nez était assurément content de son œuvre, mais il manquait de modestie, car, à la suite de ce malheureux essai, il en a publié la traduction en vers latins sous le nom de METAMORPHOSIS ANCREA, *Pub. Ovidii Nasonis*.

Attribuer à ce grand poète la paternité d'une telle œuvre, c'était infliger à sa mémoire une peine imméritée.

L'illustre Virgile n'a d'ailleurs pas été plus heureux, car c'est au neuvième chant de l'*Enéide* qu'un génial auteur a cru trouver LA DESTINÉE DU MARÉCHAL D'ANCRE.

Françaises, vraiment, vous n'êtes point françois,  
 Mais toutes des coyons : Ecoutez les hautbois.  
 Allez à ces ballets, à ces danses lascives,  
 Vous qui n'avez à cœur que demeurer oisives.  
 C'est à nous à porter les armes sur le dos,  
 Posez les vôtres bas et demeurez enclos  
 Dans vos salles de bal. . . . .  
 . . . . .  
 Mais comme il se vantait avec tant d'arrogance,  
 Et blasonnait ainsi les guerriers de la France.  
 Louis, s'en irritant : Allez, dit-il, venger  
 Le déshonneur commun sur ce fol étranger.  
 Lors, élevant les bras, fit ce vœu et prière ;  
 Regardant vers le ciel le grand Henry, son père.  
 Vous, mon cher géniteur, si ce que j'entreprends  
 Se doit conduire à chef, puisque je ne prétends,  
 Sinon d'exécuter votre sainte ordonnance,  
 Que ce premier effort témoigne ma puissance,  
 Je promets immoler sur votre saint autel  
 Ce taureau noircissant, qui jà se faisait tel,  
 Qu'il égalait son chef à celui de la mère,  
 Portant les cornes haut et qui, par vitupère,  
 Foulait dessous ses pieds le sacré Lys françois,  
 Honneur de mes ayeuls et des plus vaillants rois.

Son père l'entendit, et, de la part gauche  
 Fit tonner dans le ciel, exauçant sa prière ;  
 Soudain le coup sonna, bruyant terriblement,  
 Et le plomb porte-mort sortant horriblement

Brisa ce chef crépu et lui perça la temple,  
 Passa de part en part. « Va, donne donc exemple,  
 Que nul ne doit jamais des Français se moquer,  
 A Florentin si sot, faut ainsi répliquer ».

. . . . .

Avec LA JUSTE PUNITION *du Lycaon florentin*, nous sortons des pamphlets rimés, mais non de la mythologie.

Jupiter veut se rendre compte de ce qu'est le genre humain et notamment de ce qu'est un être « de tout irraisonnable qui ne respirait que la cruauté et le carnage : le sang et le meurtre lui étaient ses plus ordinaires exercices ».

. « Lycaon était son nom : plus ennemi de la douceur et plus cruel qu'un loup, en ses repas faisait servir la chair humaine aux passants ; sa maison était la boucherie du genre humain. Son sur-intendant fut l'injustice. La rapine et le larcin, le meurtre et la paillardise étaient ses domestiques serviteurs. Bref, on pouvait appeler son ventre et son estomac un vrai cimetière et une égorgerie. . . . .

« . . . . . Plusieurs firent bien jugement que, dans peu de temps on verrait en notre horizon, une éclipse et un changement. . . . . »

« Ne semble-t-il pas qu'il en était ainsi arrivé à celui qui marquis (marqua) d'Ancre tant de faux traitres que la France a découverts depuis dix ans en ça, afin que soutenus par leurs langues et leurs efforts, il pût monter jusqu'au premier rang de France. . . . .

« Enfin le salaire de sa témérité n'a pu être qu'une

mort ignominieuse et plus infâme que d'une charogne. Il est frappé d'un chacun et ses membres tirés de tous côtés en cette ville de Paris donnent un nouveau sujet de réjouissance à ceux qui le voient. Il est estimé indigne de sépulture et d'une voix du peuple (voix de Dieu), il est mis hors de l'église et ainsi le traite-t-on. »

L'ACTION DE GRACE *des fidèles français (voyant la paix au royaume de France)* ne mérite guère d'être citée que comme spécimen du style précieux à images multiples et contraires, qu'on appréciait tant à cette époque de transformation de la langue française.

« Considérez, Français, la vaillance de notre roi Louys, lequel voyant que la fleur de ses princes se retirait de lui, a reconnu que l'orgueil d'un faquin étranger, lequel était aucré à la ruine de la France, a considéré son orgueil et donné sentence royale, envoyée de la divinité par le bon ange qui conduit sa personne. Mais, remettant bon ordre en son royaume, et pour mettre fin aux courses des passions déréglées, veut faire florir son nom et la race généreuse du lys sacré du jardin des valeureux français, et, la faisant verdoyer comme un beau printemps de vergers pleins de fleurs et d'odeurs de fruits ensemble, en même temps, l'on puisse reconnaître que la main valeureuse d'un des fidèles Français l'a arrêté sur la mer orageuse, lequel ne pouvait plus attendre que cet orgueilleux faquin empêchat le voile d'un foudroyant tonnerre, lequel ne pouvait manquer de tomber sur sa tête et au seul

dommage de sa propre ruine. Honneur à Dieu, au Roi et à son bon conseil et tout soit imposé silence, espérant de son ton à tous la récompense. »

La petite publication se termine par des vers en écho sans intérêt ni esprit.

Il est inutile de dire que l'Oraison funèbre du Marquis d'Ancre, n'est que la critique acerbe de sa vie et de ses agissements.

« La mort de laquelle vous est représenté ce discours est telle que le tragique événement de son ambition, vous fera connaître pourquoi nous en écrivons la représentation à vos yeux, le souvenir récent en votre entendement. Et davantage vous représente aussi les événements de l'imbécillité et de l'inconstance de celui qui sous la faveur de la fortune (marâtre des ambitieux) avait voulu tramer à la ruine et désolation d'une si excellente monarchie telle que la France a toujours été, et ce, sous la bonté et faveur du roy, notre prince souverain, abusant de l'autorité de ses bontés, en faisant tout ce qu'il lui plaisait, tramant toutes sortes d'entreprises et d'inventions, afin de pouvoir appliquer quelque invention monarchique en sa cervelle et se rendre aussi redouté que nécessaire tant aux bons qu'aux méchants, aux bons une crainte perpétuelle de la perte de leurs vies, aux méchants et factieux une invention pour les ruiner eux-mêmes, et par là assouvir toutes inventions diaboliques pour ruiner l'état général tant du chef que des membres de cet Etat et monarchie française..... »

. . . . .

Inutile d'insister sur le rappel des méfaits imputés à Concini. Ce serait une perpétuelle redite de ce qu'on connaît déjà.

Avec LES FEUX DE JOIE DE LA FRANCE *sur la mort et sépulture du marquis d'Ancre, — Lequel a été enterré, traîné et pendu par les pieds, retraîné par la ville et fauxbourgs de Paris, et son corps enfin réduit en cendres, — pour servir d'exemplaires à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité du Roy, — nous revenons au style précieux et aux anti-thèses alambiquées.*

« O juste jugement de Dieu ! ô profonds et incompréhensibles conseils du tout-puissant : celui-là s'est perdu malheureusement qui nous voulait perdre dans le malheur, — a fini ses jours par une tragique mort de la main des fidèles français, qui voulait causer d'un cœur déloyal la tragique fin de la France, et s'est enseveli dans son orgueil en voulant ensevelir la grandeur des princes — que dis-je enseveli, ce prodige merveilleux, ô prodigieuse merveille. Celui-la a été déterré du peuple et privé du doux repos des morts qui, durant sa vie, avait privé d'un paisible repos la France, — été avec grand opprobre et infamie, honteusement traîné par la fange et puanteur de la ville et fauxbourgs de Paris, lui qui traînait les lacs et cordeaux de la divine vengeance après lui et qui avait infecté la France de l'ordure de corruption et mauvaise odeur de ses vices, — a été démembré et mis en pièces, lui qui voulait démembrer le corps de l'État, — été brûlé et

consommé des flammes, lui qui voulait brûler et consumer la liberté du peuple du feu de ses violences. Il croyait que le ciel de son autorité fût sans nuage, le soleil de sa domination sans éclipse, le jour de sa gloire sans ténèbres, la mer de sa grandeur sans tourment, la rose de son honneur sans épines, mais il a vu en un instant son autorité, sa domination étouffées, sa gloire éteinte, sa grandeur ravallée, son bonheur changé et il reconnaît que toutes ses prospérités n'étaient qu'un miel empoisonné de fortune, qui se serait converti en absinthe et amertume de tout malheur..... »

Les précieuses de Molière n'auraient pas mieux dit.

Dans LE MONUMENT DES CONCHINISTES le purisme à paillettes va jusqu'à l'incohérence et l'absurdité.

« Un siècle s'allait perdant dans les amorces flatteuses d'une marâtre, et sa corruption détruisait déjà de telle sorte les humains que, sans la juste querelle contre elle brassée, l'immortalité de la vraie déesse se fût rendue mortelle, et les choses les plus purifiées eussent rentré dans le chaos de leurs premières obscurités : mais c'était un poussin éclos de l'inconstance même, qui ne subsistait que par une nature tout altérée, voulant entreprendre d'emporter l'honneur de la course, son contraire s'est trouvé devant son front, qui, reconnaissant la marque de son orgueil a jugé qu'il n'était pas raisonnable de lui donner d'avantage la lice, joint qu'il était temps de couper ce peuplier, qui ne produisait feuilles ni fruits, en quoi la divine providence a

grandement montré de ses effets. Car comme cette inhumaine équipée de ses voiles d'ambition, était à la poursuite de ses couronnes prétendues, la vertu venant d'un pas modeste et démontrant un visage serein, lui livra la carte et le combat, qui fut vidé avec autant d'efficace comme le soleil peut faire fondre la cire opposée à ses rayons. . . . ., etc. ».

Qui penser d'un poussin qui se transforme en peuplier pour disposer ses voiles à la poursuite de couronnes prétendues et finalement qui livre le combat dont le dénouement se produit avec la même facilité que le soleil met à fondre la cire exposée à ses rayons. L'image est osée et la conception difficile ! Il est vrai que l'auteur écrit un peu plus haut que, « devant les Conchinistes tout le monde tremblait et que les plus grands aigles ne paraissaient plus que vermicieux ».

Quelle vision singulière avaient ces gens-là.

La mort de Concini et la révolution du palais qui s'en était suivie, avaient amené le rappel des princes.

L'ANCHRE DE LA PAIX *sur le retour de Messieurs de Vendôme, de Nevers et de Mayenne* célèbre, en un langage d'un lyrisme très étudié, le bonheur que doit causer à la France cet heureux événement.

L'œuvre a, dit-on, pour auteur un jeune écolier. Il doit être parent de l'étudiant « en sa barbe première », qui a composé l'*Abrégé de la vie, ruse et cautelle du marquis d'Ancre* dont nous avons parlé plus haut, car dans les deux compositions écrites d'ailleurs, l'une en vers et l'autre en prose, on retrouve la même image du

navire ballotté par les flots qui jette l'ancre pour retrouver la tranquillité compromise.

L'auteur se sent bien nouveau dans la littérature, bien embarrassé « pour coucher sur le papier ce qui ne peut, dit-il, discourir que par les extases de liesse et le ravissement de l'esprit, ce qui ne se peut dire que par le cœur..... Aussi l'acte du roi est-il si héroïque que, pour l'éterniser dans l'histoire, il faudrait avoir le fleuve des Muses pour encre, l'aile de Mercure pour plume, le lys de la France pour papier, la cruauté du tyran pour presse, votre gloire, dit-il au Roi, pour impression et tout ce qu'il y a de savoir dans le monde pour lettres et caractères..... »

L'auteur entre cependant en matière et rappelle que dans une tourmente, « quand le navire agité par les vents et les flots, plonge dans le gouffre épouvantable des abîmes, le sage pilote regardant d'un courage assuré ces périls, jette l'ancre au plus profond des eaux pour tenir la nef arrêtée et lui servir de ferme fondement ».

De même, le Roi « en ces derniers troubles et remuements, voyant le navire de l'Etat élevé des vents de fureur, ébranlé des flots d'ambition, destitué du gouvernail de justice, sans voiles d'obéissance, ni cordages de fidélité, alors que le ciel de l'Empire lançait la foudre des guerres civiles et que les eaux des larmes de ses sujets montaient jusqu'à Dieu et venaient se rouler dans l'abîme d'un éternel deuil et regret, le Roi pour sauver la France a été contraint de plonger le marquis d'Ancre dans la mer de son sang pour arrêter la violence de ses tumultes et séditions et affermir à jamais

par sa mort le repos et la tranquillité de l'Etat. Et comme on dit que la seiche quand elle se sent em-  
pêtrée dans les lacs d'un filet, jette une encre noire  
dehors afin que noircissant la mer autour d'elle.....  
elle puisse échapper à la main de celui qui la chasse,  
ainsi la pauvre France toute seiche de langueur et  
maigre de deuil, a vomi du plus profond de ses en-  
traîlles le marquis d'Ancre qui lui tenait le pied sur le  
col, par la noirceur et ténèbres de sa mort, se sauver  
des rets qu'il avait tendus à la liberté..... »

Que d'afféteries ! mais dans ce jardin tout embaumé  
par le jeune écolier des fleurs de sa rhétorique, il faut  
savoir borner sa cueillette sans mettre ses plates-bandes  
au pillage.

Dans LE DISCOURS *de la réjouissance de Messieurs  
les Princes sur la mort et punition du marquis  
d'Ancre*, Louis XIII est un autre Alexandre.

S'il faut croire LES PRIÈRES *de la France pré-  
sentées au Roi pour la délivrance de M. le Prince*,  
il surpassa même ce valeureux conquérant, car « bien  
que celui-ci en sa tendre jeunesse, ait rendu son  
peuple jouissant d'une paix incroyable, si est-ce pour-  
tant qu'il n'a jamais entrepris en beaucoup d'années ce  
que le Roi a accompli en un moment.

« Sire, ce peuple se sent infiniment obligé à Votre  
Majesté, mais pourtant il vous prie encore de l'obliger,  
pour l'entière délivrance de votre Etat de nous re-  
donner celui..... [Condé] qui a toujours été jaloux de  
la breche que l'on se proposait de faire à votre puis-  
sance absolue..... »

Au milieu du débordement de la joie populaire, BRUSCAMBILLE ne pouvait pas manquer de faire un DISCOURS A SES AMIS *pour leur plus grand esbaudissement.*

Il l'a fait en ce style trivial et ordurier qui lui est propre et ne permet guère de citations.

Il conçoit ainsi au moral et au physique le portrait de Concini :

« Représentez-vous que Il Seignor Coyon, Conchini Conchino, mari de la Galigaya avait toutes sortes d'esprits : 1° Il avait l'esprit de boule en tant qu'il le tournait à plusieurs desseins ; 2° il l'avait en chable parce que s'il a été un peu long à s'établir, il s'établissait bien ; 3° il avait l'esprit d'huile parce que, comme l'huile épenchée sur un habit, son esprit a toujours tâché à s'agrandir et dilater ; 4° en queue de scorpion en tant que pour effectuer ses desseins, il usait de venin ; 5° en pointe d'aiguille parce que son dessein était bien aigu. . . . »

« Au physique : 1° il était fait en forme de colimaçon borgne pour démontrer qu'étant couard, il n'a jamais osé quitter sa tanière pour comparoir l'épée au poing contre ceux qui lui faisaient l'honneur de l'appeler au combat ; 2° il avait la tête de coq d'inde parce que dans la tête du coq d'inde, la cervelle est en forme de fleur de lys et de crapaud ; 3° il avait de grandes cornes pour démontrer son ambition ; 4° il avait le ventre grand comme une pipe pour engloutir la royauté ; 5° il avait la poitrine écaillée pour être plus propre à digérer

ce beau morceau ; 6° il avait les mains crochues pour montrer qu'il avait beaucoup dérobé. . . . . au demeurant il n'avait ni cœur, ni foie, ni tripes, ni boyaux pour démontrer son peu de courage. . . . . »

Et Bruscambille ajoute : « Eh bien, Messieurs, n'est-ce pas là une belle moralisée description. Ha ! j'ai fait la mesure bonne. . . . . ». Malheureusement on ne trouve ici que le sens de son Discours. Les termes qui lui donneraient quelque saveur ne pourraient pas être rapportés sans choquer la bienséance.

Le clergé était venu, le 25 avril au matin, saluer le Roi avec les grands corps de l'Etat et les autorités de la ville de Paris. L'archevêque, sans féliciter Louis XIII du meurtre du maréchal, voulait cependant ne pas rester étranger aux manifestations de la joie publique, et, cédant à la demande du Roi, il ordonna par MANDEMENT « que, pendant quarante jours et quarante nuits » des prières seraient dites successivement dans les diverses églises de la capitale » pour implorer la sagesse divine sur la personne sacrée de Sa Majesté et de son Conseil et, *dans cet état de choses nouveau*, pour le bon et heureux établissement des affaires et gouvernement de l'Etat ».

Cet opuscule ne demande pas de commentaire.

La relation historique du coup d'Etat du 24 avril a été traitée dans divers libelles. On ne peut dire qu'un mot du DÉFINIMENT *de la guerre apaisée par la mort de Concino Concini, marqué d'ancre*, le plus incom-

préhensible des galimatias. On en jugera par cet extrait :

« Le définiment a été résout en France par les approches temporelles qui auraient estendu en ce mois d'avril, la grosse pluie pour émouvoir les esprits tourmentés en Normandie et Picardie par le merc et signe de l'Ancre étranger ayant résidé avec les Français par dix-sept années où il aurait inventé des monopoles par banqueroutiers, praticiens qui auraient conquesté par la Cire des grades et moyens des sujets de ce royaume, par l'approbation trouvée écrite au ravage de sa maison, par ceux qui auraient vu dedans le Louvre servir la paix de Sa Majesté, qui en aurait été distraite par le monopole de ses associés, qui aurait occasionné les courtisans de faire joyeux ballets, pour émouvoir les esprits à sertiorer la rendition de compte aux tuteurs de la minorité parvenu à la majorité du Roy, gardien de Monseigneur son frère, gouverneur de la province de Normandie pour la paix principale . . . »

Comprenne qui pourra : il est difficile d'affirmer que l'auteur se comprenait lui-même.

LA CONJURATION DE CONCHINE est de tous les opuscules historiques publiés sur le maréchal d'Ancre et sa femme, le plus connu, le plus complet et le mieux écrit. Œuvre de Pierre Mathieu, avocat à Lyon, qui, après avoir été un fougueux ligueur, était devenu l'ami et l'historiographe de Henri IV, cette dernière production de sa vieillesse, si complète qu'elle veuille paraître, ne mérite pas une foi entière et sans contrôle. L'auteur,

dans sa dédicace au Roi, prend soin d'indiquer lui-même que son dévouement à la cause royale a été assez mal récompensé. Il attend mieux du jeune souverain, qu'il appelle le Soleil de son espérance et dont « un souffle de sa bouche a terrassé le tyran et la tyrannie, a rendu la paix et la liberté à son état et déjà, malgré son jeune âge, a donné tant de gages assurés de sa magnanimité, de sa sagesse et de son incroyable justice. Il espère trouver grâce à ses yeux, et goûter les fruits d'un prince si juste, si brave et si débonnaire ».

Ainsi Mathieu compte bien être payé de ses services. C'est assez pour qu'on se défie de ses simples affirmations sans preuves.

L'origine de Conchine, que l'on connaît déjà, est traitée par l'auteur avec assez d'impartialité. Il fait justice des commérages intéressés sur l'origine de la famille et raconte sans trop d'exagération voulue l'histoire du mariage, de l'arrivée en France et du premier établissement des époux. Il montre plus de partialité dans le portrait qu'il trace de la marquise d'Ancre quand il dit : « Cette femme était noire et laide de corps... elle était née de plusieurs parties, premièrement d'un démon, puis de l'envie, du meurtre et de la mort et de tous les autres maux que la terre nourrit... La conscience de cent mille impuretés et vilenies qu'elle avait faites lui firent quitter la religion chrétienne pour s'adresser au judaïsme qui lui fut enseigné par un nommé Montalto, médecin vénitien et juif d'impiété. C'est pourquoi elle ne parlait plus depuis son instruction en

cette superstition là, de prêtre ni de messe, et si l'on a trouvé, depuis sa prison, force livres de judaïsme en plusieurs caractères et du parchemin vierge, car elle était fort curieuse des sorciers et adonnée aux magiciens, trompant les yeux et l'esprit de la Reine par des enchantements et impostures et avait endormi son entendement, la forçant par philtres et par charmes à favoriser leurs entreprises. Mais en baillant une potion pour être perpétuellement aimée de la Reine... »

Mathieu savait en écrivant ces lignes que ses imputations étaient entièrement fausses et contredites même par l'information...

La figure de Conchine est mieux traitée et, bien qu'un peu chargée en couleurs, elle ne manque ni d'agrément ni de ressemblance.

« Conchine était grand et droit et bien proportionné en son corps, mais, depuis quelques temps, la fureur de ses desseins, la haine publique qui l'accablait et l'appréhension qu'il avait de tout le monde le rendait pâle de visage et hagard en ses yeux, et fort inégal en ses actions et sa couleur fort déchargée. Il était d'un esprit vicieux et lâche pour la valeur, et qui néanmoins ressentait les corruptions ordinaires de plusieurs de sa nation. Il était entièrement porté à l'avarice et l'ambition, et n'avait autre but après qu'il se vit relevé de sa pauvreté, que la grandeur par quelques moyens qu'elle se pût acquérir... C'était un homme composé de vanité, d'outrecuidance, de veillaquerie, de tyrannie, de présomption et d'ingratitude. Il était soupçonneux et défiant, implacable aux moindres offenses, plus

aigu que la calomnie même, acariâtre, abject, aimant les gens de néant..., n'ayant pas un seul ami. C'était un homme de fer et sans pitié... qui n'avait aucun entendement de bien... homme sans aucune érudition et connaissance, sinon de vices et vilénies... Son parler tenait de la langue française ce que les rochers et montagnes tiennent du son des chansons pastorales. C'était un barbare, écorchant le français... un gouffre de vices et d'ordures...

« Quand elle le vit élevé à la dignité de maréchal, la France en fut toute honteuse... Les dignités se gâtent et avilissent entre les mains des personnes abjectes et déshonorées...

« En une si grande puissance et violence, il n'était pourtant pas l'œil du Roi parce qu'il usurpait son autorité; il était plutôt son épine et son amertume...

« C'était un homme qui n'avait pas de honte de déshonneur et qui semblait se lancer à dessein en la haine et au scandale du peuple. Il n'avait aucun sentiment de courtoisie et d'humanité ni aucun masque de religion ou de piété... son improbité n'était pas cachée, elle était tout ouverte. C'était la calamité de ce royaume... il se faisait gloire de ses méchancetés...

« Ambitieux, il estimait que c'était une servitude insupportable que de ne pas dominer... Quant à son orgueil, il était monté en son plus haut degré... »

Ce portrait n'est assurément pas flatté, mais, au travers d'un verre grossissant, il présente une image qui rappelle de loin les traits du modèle en les exagérant à plaisir.

Il serait impossible de suivre dans son détail l'œuvre de Mathieu, on en voit maintenant la physionomie générale. Il suffit de dire que la vie et les actes de Conchine y sont violemment flagellés. Sa mort est sobrement racontée, mais hautement approuvée comme un acte de justice, d'héroïsme et de magnanimité : « Monstre grand et horrible qui a quasi fait mourir notre liberté, sa seule mort nous a donné la paix et a éteint le feu de la guerre intestine... Par le sang de ce pernicieux homme, Sa Majesté a épargné celui de cent mille de ses sujets desquels il eut causé la mort... Il allait mettre en combustion toute la terre. La France s'en réjouit comme si, en la personne de Conchine, il fut mort un nombre infini de ses ennemis ».

Mathieu raconte la joie du peuple, la récompense accordée au zèle de Vitry, le rappel des anciens ministres, les félicitations des grands corps de l'Etat, le départ de la Reine mère, enfin le procès fait à la marquise en insistant tout particulièrement sur les faits de sorcellerie. Il reconnaît d'ailleurs qu'elle est morte courageusement.

En somme, son étude, si volontairement exagérée qu'elle soit, n'est pas sans mérite et émerge au milieu des piètres productions du même genre.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE *du maréchal et de la maréchale d'Ancre, tirée du livre de Boccace, intitulé les nobles malheureux*, n'a, malgré son titre, rien d'historique et contient seulement des dissertations philosophiques sur l'ambition de Concini. On y rapporte toute-

fois la condamnation de la marquise sans l'agrémenter des injures accoutumées, mais l'auteur, après avoir reconnu « la constance qui l'a secondée en son affliction déclare à tort qu'elle a avoué sa faute. La marquise d'Ancre a toujours protesté de son innocence.

L'HISTOIRE TRAGIQUE *du marquis d'Ancre et sa femme contenant un bref narré de leurs pratiques et desseins jusqu'aux jours de leur mort et exécution* n'est, comme les autres libelles du même genre, qu'un prétexte à injures contre le maréchal et la marquise d'Ancre, et à louanges excessives pour l'acte de résolution du Roi.

« Qui eut jamais cru que la France gisante dans le lit de la mort eut pu si tôt reprendre sa première vie : il semblait que, frappée d'étourdissement, elle eût entièrement perdu la force et le courage et que les Français aveuglés eussent entièrement perdu la mémoire de leur gloire et réputation.

« Un nombre de vipereaux, gens de sac et de corde, âmes vénales, sans honneur et courage, prêtaient la main pour déchirer le sein de leur mère . . . Un potiron, un avorton étranger avait, comme Lucifer, assez d'imprudence et de témérité pour entreprendre de poser son siège sur les fleurs de lys et empiéter le trône de son maître. Tous moyens humains semblaient défaillir pour arrêter le cours impétueux de ce torrent débordé, les gens de bien gémissaient dans les fers . . . La Cour était déserte, les princes en étaient fugitifs, le Roi gardé par des personnes suspectes . . .

« Mais, ô grand Dieu, que ta puissance est grande... Ce Briarée qui combattait contre les dieux, entassait montagne sur montagne, desseins sur desseins, frappé d'un coup de foudre en maintenant l'opprobre et le scandale des hommes; son corps déchiré par les mains de la populace, traîné de rue en rue, immolé à la vengeance publique et brûlé en divers endroits... rend témoignage de la justice divine et de la haine universelle du peuple.

« Ce misérable enflé du vent d'une prospérité précipitée soutenue par des arts diaboliques, s'imaginait que les sortilèges et les charmes lui serviraient de passage à l'autorité souveraine... Son cœur comme celui de Pharaon était endurci... La bassesse et la vilité de sa naissance n'empêchaient pas son courage d'aspirer à choses grandes. C'était la vraie statue de Nabuchodonosor...

« Dans le cours furieux de cette prodigieuse fortune, à la veille de tant de morts et d'un embrasement universel, le Roy qui de longtemps couvait dans son corps un désir d'y remédier, d'ôter la puissance royale dont ce nouveau Maire du Palais abusait et d'être Roy en effet est fortement ému à ces bons mouvements *par une lettre surprise que le maréchal envoyait hors de France, par laquelle il mandait que, dans la fin de mai, il aurait trente mille étrangers et vingt mille Français pour fouler aux pieds ceux qui s'opposeraient à son autorité...*

« Connaisant ainsi que le mal pressait et qu'il était temps de faire et non de parler, il se résout à prendre

à bon escient les rênes du gouvernement et, par une action vraiment royale, faire connaître qu'il savait garder l'honneur de Sa Majesté et donner la paix à son peuple...

« Cette délibération prinse, il commande au sieur de Vitry, capitaine des gardes de son corps d'arrêter le maréchal et de le constituer prisonnier. A quoy obéissant, M. de Vitry aborde le maréchal à l'entrée du Louvre et lui dit le commandement qu'il avait de l'arrêter... Cet insolent qui voyait toutes choses relever de sa volonté, sans considérer le lieu où il était, veut *mettre la main à l'épée et, à son exemple, quelques-uns des siens s'efforçant d'offenser le dit sieur de Vitry, mais ils sont empêchés* par trois coups de pistolet qui furent tirés par quelques gentilshommes et autres de la suite de Vitry... et faisant luire l'éclat de leurs épées, cette troupe étourdie disparaît subitement..... »

Le récit a de l'allure mais a le défaut de n'être pas sincère. L'auteur très officiel, — car son opuscule est publié avec privilège, — présente la résolution du Roi comme ayant été dictée par la découverte d'un véritable complot préparé de longue main et qui devait être appuyé d'une armée d'étrangers pour chasser Louis XIII du trône. Le Roi voulait seulement faire arrêter le maréchal, mais celui-ci s'étant rendu coupable de rébellion avec armes et en réunion de complice également armés, Vitry pour sa sauvegarde, l'a tué en état de légitime défense.

Cette invention fait honneur à l'imagination de son auteur, mais on sait que la vérité est beaucoup plus simple, — qu'il n'a pas été saisi de lettre révélatrice et que Concini a été tué sans qu'il ait fait et qu'il ait même eu le temps de faire un semblant de résistance. Les rares personnes qui ont pu le suivre dans la cour du Louvre n'en ont pas fait davantage.

Le COURRIER PICARD et surtout LE DIALOGUE DU BERGER PICARD *avec la nymphe champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie* présentent sous une forme plus aiguisée le tableau de l'administration du maréchal en cette province.

Le beau Philandre vient voir plus commodément sa nymphe « depuis que la mort de ce grand coyon de Conchine a rétabli la paix dans le royaume ». Maintenant les bergers et bergères « conduisent paisiblement leurs troupeaux dans les belles prairies que la nature a émaillées de diverses couleurs ».

On s'aperçoit vite que « la jeune Dryade » fait comme elle dit :

De la sainte chasteté  
Sa plus belle parure,

car elle parle avec son berger moins d'amour que de politique. Elle est curieuse de savoir ce qui s'est passé en Picardie « depuis qu'elle a été tenir compagnie à madame sa mère en Hainault ». Philandre, très documenté, la renseigne sur les plus petits détails de la carrière politique du marquis d'Ancre et de son Admi-

nistration dans les contrées picardes. Il raconte que « Conchine était plus garni de magie que de pistoles..., qu'assisté d'un esprit familier et diabolique il sut, par ses charmes et sorts magiques assez adroitement tendre ses rets pour acquérir les plus belles charges de la Cour et amasser richesses sans limites... »

Nommé à la Lieutenance générale de Picardie, il s'y fit « suivre d'une infinité d'étoiles qui occasionnèrent de sinistres accidents ». Gouvernant par la violence et la corruption, il voulait n'être entouré que de gens gagnés et faits à sa dévotion et s'entendit avec deux assassins pour se défaire de M. de Prouville, sergent-major d'Amiens, dévoué au gouverneur duc de Longueville. Le meurtre accompli, il fit échapper les auteurs et poussa l'audace jusqu'à vouloir se saisir de la personne du duc qui n'eut que le temps de se retirer en la ville de Corbie.

« Sa tyrannie était insupportable ; il traitait de mutins les malheureux qui lui portaient plainte et les menaçait de les faire pendre.

« Heureusement » le valeureux Persée qui gouverne la France, plus grand et plus clément que les autres rois de l'Univers, touché au vif de l'oppression de ses sujets les voyant au point de leur ruine, leur donna guérison par la punition de celui qui était la cause et le principe de toutes les confusions et divisions de la France ».

Philandre ajoute qu'en sa qualité de berger, il ne sait pas exactement comment s'est faite l'exécution de Concini, mais il a pu constater le grand contentement à la

nouvelle de sa mort, des habitants du pays ; il a vu les feux de joie qu'on allumait partout, de même qu'il a entendu les louanges qu'on faisait du Roi, bienfaiteur de son peuple, et les chants d'allégresse qu'on répétait en commun : « Il en sait un par cœur qui lui a semblé très beau et qu'il récite à sa Dryade sur l'air : « *Cruelle départie, malheureux jour* », pour son contentement :

Cessez, Français, vos plaintes  
Et vos clameurs,  
Vos larmes justes et saintes  
Et vos douleurs.

Dieu d'un puissant courage,  
Plus que puissant,  
Vous sauve de la rage  
De ce tyran.

Il a inspiré l'âme  
De notre roi  
D'envoyer sous la lame  
Ce cœur sans foi.

Le roy sachant vos peines,  
Votre tourment,  
Fait arrêter Conchine  
Tout promptement.

Il voudrait se défendre  
Du fier trépas,  
Mais un coup, sans attendre  
L'a mis en bas.

Il gouvernait la France  
Par la rigueur  
Et pillait à outrance  
Comme un voleur.

Mais la divine essence  
 N'a pu souffrir  
 Commettre tant d'offense,  
 Sans le punir.

Philandre est, comme il le dit, grand admirateur de cette poésie qu'il a entièrement retenue car il ajoute :

« Que dites-vous de cet air, belle nymphe ? Ne semble-t-il pas, vu l'humeur grossier du Picard, que les muses aient quitté le mont du Parnasse pour habiter la Picardie ? »

Du reste il a bonne mémoire, car il récite encore une lettre de cachet que le Roi a envoyée aux villes de Picardie pour les inviter à discontinuer les gardes extraordinaires qu'il leur avait commandé de faire pour leur sûreté personnelle et qui deviennent inutiles maintenant que la paix est rétablie dans le royaume.

Le berger termine en s'excusant de s'être montré « sans érudition, mais il n'a étudié que dans le grand livre du monde et ne peut tenir les discours mignards et choisis que la rhétorique enseigne pour attirer l'oreille à la créance des paroles, lesquelles sont plus armées de vérité que l'artifice d'une éloquence ! »

Le TE DEUM DES BÉARNAIS qu'on cite souvent, ne manque pas, pour le fond ni pour la forme, d'un certain intérêt. Il est dédié à M. de Montpouillan, un des rares qui étaient dans le secret du complot tramé chez de Luynes contre le maréchal et a pour objet d'établir que « l'action du roy a été juste, confite en prudence et en

magnanimité » et qu'il faut remercier Dieu de la lui avoir inspirée.

« D'ailleurs, Sire, comme cette agréable recordation détrempe l'amertume de nos ennuis passés et remplit nos âmes d'un contentement massif et solide, nous espérons encore que le gré et la grâce amiable de vos bons sujets, faisant à l'envie, qui dira plus de bien de vous, ajoutant comme un lustre et une polissure resplendissante à la joie de votre vertu, et faisant (s'il faut ainsi parler) épanouir votre cœur au rais de cette action si éclatante, couronnera d'un aise et contentement indicible Votre Majesté!.....

« Vous n'avez que trop de sujet, ayant glorieusement recouvert la couronne royale qu'on vous avait piéça, non escornée, mais soustraite de vous écrier à haute voix, en temps et hors de temps, comblé d'une joie et contentement indicible : je l'ai trouvée, je suis Roi, je suis Roi maintenant.

« Nous sommes contraincts de confesser que votre action a été jetée sur même moule qu'étaient jadis les exploits d'Alexandre le Grand, que Plutarque estime avoir été tellement composés de toutes les vertus ensemble, qu'il eût été impossible de dire ou discerner en ses gestes : cela est un fait de patience, cela de vaillance et cela d'humanité...

« Ici nous reconnaissons que c'est la justice qui a hautement élevé la voix et qui, comme la maîtresse du cœur, a fait intervenir en cet admirable accord la prudence et la force, les incitant, adressant et dirigeant à même fin que comme Pisistratus qui, ayant perdu la

principauté de la ville d'Athènes mit sur un char triomphal sa maîtresse Phia, la conduisant en grande solennité et publiant que c'était Minerve qui venait le remettre en son état. Vous avez magnifiquement équipé la justice, cette déesse qui est l'Empériere du monde, Reine de tous, mortels et immortels ; vous l'avez promenée par la basse-cour du Louvre et puis par les rues de Paris, afin que un chacun reconnut que c'était elle qui vous rétablissait sur le trône de vos ancêtres.

« Sire, vous ne pouviez être un homme de bien qu'en punissant exemplairement un si méchant homme, ni Roi de paix et de justice qu'en faisant mourir un perturbateur du repos public, esprit tourbillonneur et tempestaire (comme disent les lois de Charlemagne) un larron qui brigandait vos finances, un roitelet de la fève qui empiétait sur votre autorité, qui foulait aux pieds votre couronne et le mortier de vos parlements...

« Il a été le maréchal et le forgeron de nos malheurs et les soufflets de sa boutique n'ont servi qu'à embraser l'Etat.....

« Ce malheureux quoi qu'il eût pris à tâche et à prix fait de renverser tout droit divin et humain et de mettre l'Etat à pièces et à lambeaux, avait cette ruse de se mettre à couvert sous les fleurs de lys pour n'être pas éclairé au soleil de la justice.....

« Sous le mantelet du bien public et de l'autorité royale conjointe avec son service, il faisait les approches du Louvre pour y donner la sape à la majesté royale.....

« Commandant à sa femme, sa femme à la Reine, la

Reine à vous, il était le premier homme de votre royaume... Dans peu de temps il vous eût tenu en mue.....

« A tout cela, Sire quelle patience et quel prompt et salutaire remède... A vous seul en ce monde appartient la vengeance. C'était de sacrifier cette victime à l'indignation des gens de bien, de le mettre sur un bûcher, non mort, mais vif comme le faire écrier comme l'infortuné Crœsus reconnaissant l'instabilité de la fortune : O Solon, Solon !... Il fallait le promener sur un tombereau avec une couronne de chardons sur la tête, un roseau cassé à la main, une robe parsemée de diables sur le dos, un écriteau sur le front : « C'est ici celui qui faisait le roi contre le roi de France... »

« Et puisque *sa pythonisse de femme*, cette sorcière d'Endor a fait monter devant vous pour vous donner conseil, non les vrais Samuels bons conducteurs du peuple et haïssant la concession et la rapine, mais bien des fantômes diaboliques plus capables de vous donner la mort que de la vous la dénoncer ; que pouvez-vous moins faire que de *pratiquer le commandement de Dieu qui ne veut pas qu'on laisse vivre les sorcières, et la coutume du royaume qui les condamne à être brûlées toutes vives...* »

« C'est merveille, dira-t-on, qu'un prince à peine sorti d'enfance et qui chevauchait naguère sur une canne, ait montré les effets d'une sagesse qui est jumelle et contemporaine non d'un âge mûr mais d'une caduque vieillesse..... »

« Merveille, non, mais ordinaire effet de la grâce de

Dieu qui veut que, comme le lion fait ses petits voyant seul entre les bêtes à quatre pattes, que les aiglons seuls entre les oiseaux regardent fixement le soleil, les rois figurés par ces animaux aient des anges pour assesseurs, et autour d'eux des lycées pour voir de cinq ou six stades loin, ce qui se brasse à leur préjudice.....

« Mais quel grand coup, dira quelqu'un, d'avoir fait mourir un petit compagnon indigne du courroux de César qu'il pouvait envoyer cent brasses sous terre en le regardant de travers.....

« On ne connut jamais la grandeur du colosse de Rhodes si bien que lorsqu'il fut tombé et qu'on fit du petit doigt de sa main des statues d'une excessive hauteur. Que ceux qui n'ont pu jusqu'ici comprendre ni l'immense grandeur de cette idole ni l'aveugle obéissance et dévotions de ses partisans, se représentent que de la defferre d'icelui, on a assorti la boutique d'un maréchal de France et, de sa dépouille, revêtu des princes et des gentilshommes de bonne maison.....

« Loué donc soyez-vous pour jamais, Sire, qui, pour assurer votre vie et délivrer la France d'une guerre pestilente et contagieuse avait mis sous terre, non des personnes innocentes, mais ces malheureux qui, par leur méchante vie, attireraient les fléaux et la malédiction de Dieu sur votre peuple.....

« C'est par ce moyen que vous avez conduit doucement le navire français comme une arche, à travers le déluge des troubles jusque sur la montagne des Oliviers; que vous avez converti les tourbillons et les tourmentes

en de douces haleines de vent, en des zéphyrs de paix qui parfument l'air d'une odeur embaumée. . . . .

« C'est sur cette obligation, Sire, que nous hypothéquons nos corps et nos cœurs, tout remplis de fermes et loyales affections à votre service. C'est par la chaleur intérieure de ces affections que nous avons conçu nos actions de grâce. . . C'est par elle que nous ferons fumer nos oraisons comme l'encens pour la sûreté de votre personne et de votre Etat. C'est elle enfin qui fait que nos soupirs sont autant de désirs, nos prières autant de prières à Dieu pour Votre Majesté.

« *Deum timete, Regem honorificate* ».

On voit par ce long extrait, l'intérêt puissant qu'offre pour l'étude de la littérature au xvii<sup>e</sup> siècle et pour l'intelligence du procès de la marquise d'Ancre, *le Te Deum des Béarnais*, ce premier essai de la langue française en marche vers le progrès, ce factum débordant d'admiration commandée et de perfidie haineuse, qui consacre l'arbitraire du pouvoir et prétend dicter aux juges en dehors de toute information, l'effroyable condamnation que réclame la passion populaire excitée par l'envie.

LE VOYAGE DE MAITRE GUILLAUME est une de ces plaisanteries épicées comme aimait à en conter Guillaume Marchand, dit maître Guillaume, cet ancien fou de Henri IV passé au service de Louis XIII, qui ne dédaignait pas de quitter le Louvre pour aller débiter ses joyeuses sornettes sur le Pont-Neuf. Maître Guil-

laume mort, est devenu le courrier de l'enfer et, en qualité de « petit diable noir, goguelu, joufflu, il a été monté sur un papillon, annoncer au seigneur Pluton que l'on venait d'escailleboter l'illustrissime, nobilissime, divinissime et excellentissime seigneur de Conchine Conchini, marquis d'Ancre, maréchal de France, et souverain chef de la bande coyoniste, appointée d'une bonne somme de deniers assignée sur les rapines, vols, larcins, extorsions, tributs et usurpations qu'il tirait de la pauvre misérable France. Les nouvelles donc étant apportées, voilà l'enfer qui s'éjouit, les festins s'apprêtent, les tourments cessent, le feu s'éteint, les diables chantent, les diabolotins jouent aux osselets ; bref, tout l'enfer n'est que musique ».

On lui confia aussitôt des lettres de congratulation qu'envoient au roi de France les rois et princes habitants du noir séjour ; mais comme il est trop chargé, il les remet à un messenger extraordinaire et, empruntant lui-même les talonnières de Mercure, il se transporte légèrement dans la cour du Louvre où il aperçoit M. Conchine, étendu sur le sol, dépouillé de ses vêtements et de ses bijoux. Il s'empresse en signe d'allégresse de faire chanter par son reverendissime cousin, le crocheteur de la Samaritaine, « quelques guéridons qu'il a appris des anges de la grève, échevins du port au foin ». Il visite les jeux de paume et de brelans, les cabarets, et, s'associant à la joie générale, il va contempler, au matin, M. de Conchini Conchino pendu à une potence qu'il avait fait dresser lui-même sur le pont : « L'un lui coupait le bras, l'autre le nez, l'autre

les deux oreilles, lesquelles afin de m'en retourner vite-ment, j'achetai, dit-il, deux pistoles d'un laquais et, aux champs Elyséens, les présentai à une troupe de grands et révérends héros français pour leur témoigner comme cette peste de la France était du tout éteinte ; mais, eux, ne daignant les regarder, me commandèrent de les jeter dans la chaudière infernale... sur laquelle j'écrivis en guise d'épitaphe ;

Buvez, chantez, Français, faites réjouissance  
Ici gît englouti le malheur de la France.  
Le Catiline est mort ; ne te soucies plus France  
Aucun à l'avenir ne te fera nuisance.

L'œuvre de M<sup>e</sup> Guillaume n'est que d'une gaieté moyenne (1).

L'OMBRE DU MARQUIS D'ANCRE *apparue à Messieurs les Princes* renouvelle cette insidieuse plaisanterie de faire reconnaître par Consini ses propres méfaits. Il les avoue, les aggrave à plaisir et en réclame punition. Sa félicité passée est son plus dur martyr : « Juste et divine punition, j'étais un homme tout couvert de crimes et de perfidies, ayant plus de règne que celui qui légitimement tenait la justice de laquelle il n'osait presque se servir : enfin le protecteur des orphelins a permis une juste vengeance pour délivrer le peuple de

(1) Maître Guillaume est cité dans de nombreux pamphlets dont plusieurs contre le maréchal d'Ancre, le pape, les alliances de la France, les ordures du temps, les lettres du roi d'Angleterre... etc. On se plaisait souvent à supposer qu'il était mort et que, descendu aux enfers, il devisait ou bataillait avec les ombres qu'il y rencontrait.

la captivité et de la tyrannie où je me promettais de l'asservir. C'en est fait, je ne suis plus. Mes pompes, mes faveurs, mes félicités à présent sont rages et furies ; mes consolations, mille gennes et mille tortures et d'autre espoir aucun ne contente mon esprit, sinon celui qui déjà me promet une éternité d'un nombre infini de malédictions..... »

Ce serait abuser de la patience la plus résistante que d'insister sur ces jeux de l'esprit dangereux par l'émotion qu'ils produisaient dans le peuple où ils étaient répandus.

Parmi tant d'accusations formulées en prose et en vers contre le maréchal d'Ancre, il n'y a pas beaucoup de variété. Insolence, avidité, outrecuidance, ingratitude, usurpation de pouvoirs, dilapidation, tyrannie, tous les libelles publiés contre Concini sont brodés sur le même canevas. Ils sont plus ou moins chargés en couleurs dans l'ensemble ou dans le détail, mais le fond ne varie pas. Qui a pris connaissance d'un libelle connaît par avance la substance et presque la facture de tous les autres.

Les accusations lancées contre sa femme sont plus perfides, plus savamment accumulées, plus artificieusement combinées, plus tendancieuses. Quand elles ne sont pas un résumé de ce qu'on voit dans la procédure, elles représentent ce qu'on voudrait y voir et qu'on demande aux juges de retenir dans leur sentence. Il est remarquable que certains libelles ont été certainement établis sur le vu du dossier obligeamment com-

muniqué; on y retrouve jusqu'à la cote des pièces. Il n'y avait pas de mystère. La condamnation était convenue d'avance.

Ainsi LE RECUEIL DES CHARGES *qui sont au procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguère maréchal de France et à Léonora Galigay, sa veuve, sur le chef du crime de lèse majesté divine* rassemble et commente tous les faits et commérages qui tendraient à prouver que Concini et sa femme ont introduit les juifs en France (comme s'il n'y en avait pas eu avant eux!) qu'ils professaient la religion juive, qu'ils s'adonnaient à la magie, et que, sous prétexte d'exorcisme, ils ont pratiqué et fait pratiquer des actes de sorcellerie et que, par suite, ils se sont rendus coupables du crime de lèse majesté divine et humaine.

L'INVENTAIRE DES PIÈCES, MÉMOIRES ET INSTRUCTIONS *du procès intenté par Pissant, haut et redoutable seigneur, messire Concini, Coyon, Cofredouille, marqué d'ancre, prétendant à l'Empire français, contenant en gros quatre-vingt-onze articles, à la diligence de Happeloppin, son procureur général et spécial, dressé à juges et commissaires favorables, tend au même but avoué, sous une forme plus plaisante.*

L'auteur, qui signe du nom de Philiâtre, de Bezon, explique *aux vrais et fidèles français*, comment il a pris connaissance entre les mains d'un clerc de M<sup>e</sup> Happeloppin, d'une REQUÊTE présentée par le dit

Happeloppin, à *Messieurs Moisy-Pain et Gastevin, conseillers de Beelzebuth en sa grand'chambre enfermée et entortillée d'enfer.*

Un méchant diable, Alcofribas Odiollade, a suscité à Philippe, roi des Espagnes, le désir ardent de s'emparer du trône de France. Phillippe serait ravi de guérir des écrouelles ses sujets dans leur propre pays. Pour réaliser ce désir il a « par le moyen de ses croyants et fidèles serviteurs, nos bons pères et pilleurs (piliers, voulais-je dire, mais ma langue a viré) d'église, les jésuites, inventé et jeté au moule la sainte et bien reliée union ou ligue, couverture si ample, belle, bien taillée, cousue et richement étoffée, que ceux qui ne portaient point de lunettes la jugaient éternelle. »

La ligue tomba cependant. Alcofribas « bâtit alors le corps du seigneur Cocino et l'anima des âmes gigantesques de Caïn, Nembrot, Iscariot, qu'il logea en ses principales parties, cerveau, cœur et foie. Il lui donna l'âme cupidonesque et priapeuse de messire Vertume, et, avant que cette belle plante crût assez pour s'en servir », il suscita Châtel à tuer le roi, le duc de Savoie et Biron à se révolter. « Puis il accoupla par amourette Cocino avec une servante de Marie de Médicis, une seconde Jézabel en astuce, une araigne en ordissures, une Proserpine en autre condition. Cocino jeta peu à peu les fondements de sa tour babilonique, mais ne pouvant monter aussi haut qu'il désirait « *il s'entendit avec nos bons judaïstes (Jésuites, veux-je dire) pour armer la main de Ravillac.* Henri le Grand mort, Cocino éloigne ses confidents, « pourvoit le conseil, les

« finances, les Gouvernements de gens à sa dévotion,  
« s'empare des places les plus fortes, et des ports de  
« mer les plus commodes pour recevoir l'Espagnol avec  
« lequel il cabalise. Il éloigne les princes et pour mieux  
« exécuter ses desseins, marie Louis XIII à une prin-  
« cesse d'Espagne et rompt les alliances du feu roi. »

Heureusement Louis XIII a gardé son fidèle Luynes, son Samson de Vitry et son taillebras d'Ornano, et  
« au moment où Cocini était au plus haut de la roue, par un certain malheur, le 24 avril 1617, sur les dix heures du matin, ayant chaussé son soulier d'un pied à un autre, ses braies n'étant pas bien attachées, pour s'être couché sur le petit pont du Louvre, il est tombé mort à la chute d'une prune envoyée sur lui en chique-naude par le seigneur de Vitry. »

En cet état, le seigneur Cocino a intenté devant la cour infernale un procès contre le roi d'Espagne et le roi de France pour faire décider que son fils sera gardé en possession de ses droits et prétentions « que les bons pères Judaïstes, Pharisiens, Hyppocrites et semblables sauterelles du pays de l'apocalypse, seront tenus de procurer la ruine de la France et la translation de ce royaume en Castille, — que les parties soient tenus de reconnaître pour supérieur notre ceint père le pape, et pour suffragant le cardinal du Perron, — que les fidèles serviteurs de Louis XIII deviennent infidèles, et qu'enfin les bons pères et pilleurs d'église soient pourvus des places de conseillers - collatéraux, présidents porte-mortiers, porte-pilons en tous les conseils et assemblées infernales. »

A cette requête présentée sous la forme sarcastique dont on voit le résumé, est joint un prétendu inventaire de tous les papiers et titres sur lesquels l'impétrant entendait appuyer ses droits devant la Cour d'enfer. Ces documents relatent, on le devine aisément, — les actes imaginés ou tendancieux reprochés au maréchal et à sa femme, actes cotés sous cent articles divers, — qui leur étaient en grande partie étrangers, — qui remontaient jusqu'à la ligue à une époque où ils n'habitaient pas encore la France, — qu'ils n'avaient même pas connus, mais qui résumaient la vieille animosité de la faction protestante contre les jésuites, coupables à ses yeux de tous les attentats commis au nom de la religion catholique contre la royauté et surtout contre Henri IV, son Gouvernement en sa postérité.

On a déjà vu combien ces publications sont perfides. Cette dernière l'est particulièrement, car, bien qu'elle vise des faits d'administration ou de commandement imputables tout au plus à Concini, elle est dirigée collectivement contre les deux époux sans distinction, et, selon l'auteur, ces faits « n'ont pas besoin d'être établis par une information régulière. Ils sont suffisamment prouvés par les pamphlets déjà publiés ». Triste opinion qu'on avait de la magistrature : le Parlement l'a justifiée dans son arrêt de condamnation.

LES ARTICLES DU TESTAMENT DE LA MARQUISE D'ANCRE sont basés sur le dispositif de cet arrêt, ce qui semblerait indiquer que, contrairement aux autres pamphlets, celui-ci a été publié après l'arrêt rendu.

La marquise recommande son esprit à Dieu et son corps à la justice. Elle veut que les honneurs de ses funérailles se célèbrent avant son trépas, — que tous les mendiants de Paris soient appelés à suivre son convoi, — que la cérémonie se fasse, comme lieu fort spacieux, sur la place de Grève, — que son corps y soit brûlé.

Elle laisse : à son fils, *non pas ses biens car ils ne sont pas à elle*, mais son exemple pour qu'il apprenne à bien vivre pour bien mourir, — au Roi ses richesses qu'elle a puisées dans les coffres de l'Etat, — à ses fidèles une demi aune de corde pour se faire pendre, — à ses domestiques le regret de l'avoir servie, — aux gueux de Paris sa misère, — à tout un chacun un souvenir de ses fautes passées, — à ses parents, comme marque de noblesse, l'honneur de son infamie. Elle nomme le bourreau son exécuteur testamentaire.

Il est inutile de dire que LES DISCOURS, REGRETS ET HARANGUES DE LA MARQUISE D'ANCRE *depuis la Conciergerie jusque sur l'échafaud*, — LES REMONTRANCES à son fils, — LES ACTIONS ET REGRETS DE LA MARQUISE D'ANCRE *après la prononciation de son arrêt*, — LA RENCONTRE DU MARQUIS ET DE LA MARQUISE D'ANCRE *en l'autre monde*, — LEURS DISCOURS AVEC LE ROI HENRY LE GRAND, ne sont qu'occasion de rééditer les mêmes formules louangeuses à l'adresse du Roi, les mêmes prétendus aveux et regrets de la maréchale et de son mari, les mêmes insinuations de connivence criminelle basée sur une robuste affection réciproque que dément leur désunion bien connue, les mêmes injures

grossières, les mêmes insanités précieuses et quintessenciées. Les reproduire serait allonger ce travail sans aucun profit.

Il paraît intéressant de rappeler plus particulièrement un de ces libelles, *LA MÉDÉE DE LA FRANCE dépeinte en la personne de la marquise d'Ancre*, parce qu'il vise encore avec plus d'âpreté l'accusation de sorcellerie relevée contre la maréchale.

La célèbre magicienne, femme de Jason, s'est réincarnée dans la personne de la marquise d'Ancre *pour parfaire le malheur de la France*. Pluton ne l'a laissée partir qu'à cette expresse condition qu'elle assure avoir remplie « en menant la France par la voie des guerres civiles et en cherchant à ruiner sa nourricière qui lui a fait tant de bien et l'a allaitée du meilleur et plus entier de sa chevance. — Mais le grand roi, fils de Henry le Grand, successeur de sa vaillance aussi bien que de sa couronne, s'est éveillé... pour faire la punition due à sa malice et à celle de Concini. Et quelle punition assez grande peut-il exiger de nous, dit-elle, il n'a que la mort en main qui est presque due à nos moindres maléfices... Non, la conscience m'accuse, mon forfait me brouille. — Il faut que j'attende avec patience le juste jugement qu'il prononcera contre moi de sa bouche sacrée. Il ne saura manquer, car le roi des rois le gouverne... »

Inutile d'insister.

L'ARRÊT *de la cour du Parlement prononcé et exécuté le 8 juillet 1617 à Paris*, remplissait d'aise trop d'intéressés depuis Louis XIII jusqu'à la populace déchaînée, pour n'être pas répandu à profusion dans toute la France. Il a été en effet intégralement publié avec privilège par Morel et Mettayer, imprimeurs du Roi et sous le sceau de ses armes. On en a vu plus haut la teneur.

LE DISCOURS SUR LA MORT DE ÉLÉONOR GALLIGAY, *femme de Conchine, marquis d'Ancre, exécutée en Grève, le 8 de juillet 1617*, est peut-être le seul des livrets qui relate à peu près sans parti pris comment s'est faite l'exécution de la marquise et quelles personnes l'accompagnaient de la Conciergerie en place de Grève. En voici un extrait :

« Donc le samedi 8 du dit mois de juillet, la susdite maréchale d'Ancre ayant été jugée à la mort fut exécutée en la forme et manière qui s'ensuit. Tous les officiers de justice notamment les prévôts de l'isle et lieutenant criminel de robe courte Monsieur de Fontis, tous les archers des dits sieurs, furent mandés pour se trouver à la dite exécution ce même jour. Il se trouva une telle affluence de peuple tant à la cour du Palais que partout ès rues qui conduisent du palais à la grève, qu'il était impossible de passer... Elle conduite à la chapelle, elle se résolut incontinent à la mort, ayant la prononciation de son arrêt faite par Voisin, greffier de la Tournelle. Ensuite, sur les sept heures du soir, on la fait sortir de la Conciergerie assistée de deux doc-

teurs en théologie à savoir Monsieur Hébert, grand pénitencier de l'Eglise de Paris et Monsieur Leclerc. Elle est vêtue d'une robe de chambre de damas feuille morte, la face découverte, coiffée en cheveux, avec plus de deux cents chevaux tant d'archers que autres officiers de justice. Arrivée près de la rue de la Vannerie autrement dite des Recommandaresses, elle aperçoit un gentilhomme de sa connaissance auquel elle parla assez longuement, la justice ayant permis que la charrette fut arrêtée pour ce sujet. Après lui avoir parlé, elle appelle le greffier Voisin auquel elle dit quelques paroles qui à l'instant furent saisies par écrit. Cela fait, elle poursuit son chemin. Arrivée en grève, elle monte courageusement sur l'échafaud, se résout de mourir constamment. L'exécuteur là présent, après lui avoir coupé les cheveux, la bande cependant que les susdits docteurs la disposent à rendre son esprit à Dieu. Elle, toute résolue, se débande et ne s'effraya aucunement du coup qu'elle ne pouvait éviter, mais par les sollicitations des susdits docteurs, ayant permis qu'elle fut rebandée. Ainsi comme l'exécuteur l'amusait, elle reçoit le coup d'épée qui lui sépara l'âme d'avec le corps. Cela fait elle est dépouillée de ses habillements et son corps fut mis sur le bûcher de bois pour être ard et brûlé selon la teneur de son arrêt, ce qui fut exécuté sans aucun trouble ni tumulte du peuple. »

On a publié beaucoup d'autres libelles dont on trouve les titres dans l'*Inventaire* joint à la *Requête* sus-visée de M. Happeloppin, procureur devant la Cour infer-

nale : *L'Enterrement* du maréchal d'Ancre dédié aux Cocinistes, Le *Testament* de Conchini de Conchino avec certain discours du dit Conchino et de Ravailiac, La *Divine vengeance* sur la mort du marquis d'Ancre pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité des rois ; — *L'Homme de Rueil* au roi ; — *Destinée* du maréchal d'Ancre ; — *Les désirs de la France* sur la mort de Conchino ; — *Dialogue* de Galligaya et de Mésoquin, esprit follet, qui lui amène son mari ; *Echo du marquis d'Ancre* répondant en sa maison « *oultre autres innombrables pièces fabriquées par ignorants et savants, grands et petits, jeunes et vieux, même jusqu'aux valets et chambrières qui tous ensemble forgeaient des chansons au vitupère de notre feu valeureux champignon . . . . .* »

On ne peut pas tout citer : il est préférable de s'appesantir plus longuement sur une publication qui intéresse la Normandie. Elle a été publiée à Rouen chez David Geuffroy et Jacques Besongne, Imprimeurs rue des Cordeliers joignant Saint Pierre par un bon français neveu de Rotomagus en 1617 et est intitulée :

LA MAGICIENNE ÉTRANGÈRE, *tragédie en laquelle on voit les tyranniques comportements, origines, entreprises, desseins, sortilège, arrêt, mort et supplice tant du marquis d'Ancre que de Léonora Galligay, sa femme, avec l'aventureuse rencontre de leurs funestes ombres.*

L'œuvre n'est pas sans mérite, n'eût-elle que celui

de montrer la façon trop commode dont on préparait une accusation, l'opinion qu'on avait des Concini à Rouen ainsi que le niveau de la littérature en cette ville en 1617. Elle est précédée d'une *Dédicace à la louange du très chrétien, très auguste et victorieux Louis de Bourbon, roi de France et de Navarre.*

Voici le siècle d'or qui vient revoir la France,  
Après que tout ainsi qu'un Hercule généreux,  
Vous avez étouffé ces hydres rigoureux  
Qui semblaient nous tenir sous leur frein de puissance.

Astrée d'autre part voyant votre vaillance  
Rendre la France heureuse et les Français heureux  
Quitte le ciel astré et d'un cœur amoureux  
Vient subir sous le joug de notre obéissance.

Mais qui, du ciel ou vous, envoya au cercueil  
Ce Typhon qui voulait s'égalier au soleil ?  
Ce fut vous par Victry si on croit le vulgaire.

Maïs moi, cet argument, Sire, ainsi je ne crois,  
Car le ciel par Victry vous émeut à le faire  
Pour délivrer la France et le peuple français.

La pièce proprement dite est en quatre actes et à vingt personnages dans lesquels on reconnaît aisément le Roi et ses fidèles que l'auteur a désignés par la lettre initiale de leur nom, Luynes, Vitry, Montpouillan..., etc. Ce sont :

Le Grand Pan français ; Aymelis de L. ; Léontide de V. ; Almidor de N. ; Argente de M. ; Lucidos de L. ; Le Solon français ; Alecton, Thésiphone, Mégère, furies ; L'Ange gardien de la France ; Galligay ; premier et deuxième conseillers ; exécuteur ; l'ombre de Conchine ;

Ténébrion ; premier et deuxième docteurs ; l'ombre de Galligay.

Au premier acte, le grand Pan converse avec les membres de sa Cour :

Grand Dieu, qui sur Oreb, donnas jadis tes lois  
 Et qui dedans tes mains régis le cœur des rois,  
 Reçois sur tes autels cet hymne que j'entonne  
 Pour avoir préservé ma Française personne  
 D'un parjure couard qui, sans foi et sans cœur,  
 Voulait de mon état demeurer le vainqueur  
 Après avoir de moi fait exiler mes princes  
 Et semé cent discords dans mes riches provinces,  
 Dont l'émail embaumé et les glorieux champs,  
 Ont été arrosés de ses propres enfants,  
 Qui séduits finement de ce lâche Conchine  
 S'en allaient abîmer dans leur propre ruine,  
 Imitant en cela le peu rusé poisson  
 Qui se donne la mort acrochant l'hameçon.

. . . . .  
 Je bénis ta puissance et ton bras redouté  
 Qui m'a fait châtier l'inique impiété  
 De ce second Tiphé qui plein d'outrecuidance  
 Désirait écheler l'olympé de la France,  
 Contrecarrer ma gloire, envahir ma splendeur  
 Et bâtir mon tombeau sur ma propre grandeur.

. . . . .  
 Qui ne désirait rien que subcites nouvelles,  
 Qui faisait remparer mes fortes citadelles,  
 Qui faisait des accords avec mes ennemis,  
 Qui voulait commander aux mignons de Thémis,  
 Qui a fait dessous lui gémir la Picardie,  
 Qui voulait esclaver toute la Normandie,  
 Qui de mes bons sujets remplissait les prisons,  
 Qui voulait mes cités grever de garnisons,  
 Qui fit assassiner le Seigneur de Prouville,  
 Qui cuida faire occire le duc de Longueville,  
 Qui était le chaos de la confusion,  
 Qui était l'argument de la division,

Qui était le pivot de nos discords civiles,  
 Qui était le tison qui embrasait mes villes.

. . . . .  
 Mais puisque ses desseins ont été sans effet,  
 Puisqu'un mars de Victry l'a bravement défait  
 Eteignons en ce siècle à jamais sa mémoire.

## AYMELIS

Victry pour ce beau coup mérite de la gloire;  
 Aussi son nom, sa race et sa dextérité  
 Ne dureront pas moins que la postérité.  
 Mais par dessus Victry, Sire, les rois étranges  
 Vous donnent pour ce coup mille belles louanges,  
 Exaltant votre nom, lequel d'un burin d'or  
 Ils gravent dans le marbre et dans le bronze encor  
 Pendant que d'autre part la fameuse Victoire  
 La grave de sa main au temple de mémoire.

## LÉONTIDE

Sire, Conchine est mort, mais ce n'est pas assez  
 Il faut faire à sa femme en bref temps son procès,  
 C'est la source du mal, la fille de Mégère  
 Et celle-là qui a le venin de Cerbère  
 Epanchit en nos champs, dont sont nés les discors  
 Lesquels ont suscité aux Français mille morts.

## LE GRAND PAN FRANÇAIS

Avant qu'il soit trois jours cette affreuse sorcière  
 Ira voir de Pluton la puante tanière.  
 Eh quoi ! et quel honneur pourrait-on acquérir  
 De la garder ainsi sans la faire mourir ?  
 Non, non, il faut de bref que le fer et la flamme  
 De son malheureux corps fassent retirer l'âme,  
 Imitant en cela deux monarques gaulois  
 Savoir Philippe-Auguste et Charles roi François  
 Neuvième de ce nom qui, pères de justice,  
 Punirent par le feu la sorcière malice,  
 De deux vieilles Circé qui avaient contrefait  
 De pure cire vierge en secret leur portrait,

Pour les faire exposer sous une froide lame  
 Les faisant peu à peu consommer vers la flamme.

. . . . .

## ARGANTE

Il faut Galligay faire réduire en cendre.  
 Que sert, Solon Français, de davantage attendre.  
 Conchine l'attend jà ; pour elle il meurt d'ennui  
 Et lui tarde beaucoup qu'elle n'est avec lui.

## LE SOLON FRANÇAIS

Sitôt que nous l'aurons de rechef confrontée,  
 Convaincu sa malice et magie infectée  
 Nous lui ferons tenir de Grève le chemin.

## AYMELIS

Ses livres de sorciers, son vierge parchemin,  
 Ses chiffres inconnus, ses divers caractères  
 Sont-ils pas de sa mort témoins irrefractaires ?

## LUCIDOR

Quand d'elle nous n'aurions que ce seul argument  
 C'est assez pour lui faire un juste jugement,  
 Vu que l'on peut juger, voyant telles reliques  
 Qu'elle se démentait d'user de rits magiques  
 Condamnés de Moïse et de l'antiquité.

## LÉONTIDE

Parlant de la façon vous dites vérité ;  
 Car les lois du passé profanes et divines  
 Commandent d'étouffer de semblables vermines  
 Comme indignes de vivre avecque les mortels  
 Qui adorent de Dieu purement les autels.

. . . . .

## LE GRAND PAN FRANÇAIS

C'est assez discourir de cette affaire.  
 L'Éternel par Victry, ce beau coup m'a fait faire.  
 Or doncque du passé n'allons plus discourant,  
 Mais allons de ce pas faire le demeurant.

Dans la seconde scène de l'acte II, Alecton, Thésyphone et Mégère sont réunies et se lamentent de ce que Léonora, « leur intime complice » doive être bientôt condamnée. Elles veulent empêcher ce malheur :

## ALECTON

Quoi ! filles de la nuit, monstres épouvantables,  
 Dont les fers, dont les fouets et les fléaux effroyables  
 Etonnent l'univers, font le poil hérissier,  
 Pâlir le front d'Hécate, au corps le sang glacer,  
 Et en un mot, livrant au genre humain la guerre  
 Trembler le ciel, l'enfer et la mer et la terre,  
 Quoi ! à qui songez-vous ? qui vous va occupant ?  
 . . . . .  
 Comment ignorez-vous que voici la journée  
 Que Galligay doit être en cour condamnée  
 Non, non, quittez le Styx et l'ancre de Pluton  
 Et venez assister votre sœur Alecton.  
 Devancez les éclairs (véritables prophètes),  
 Des orages du ciel, des foudres et tempêtes  
 . . . . .  
 Venez s'il est possible avec moi empêcher  
 Que notre sœur ne soit le butin d'un bûcher.

## MÉGÈRE

Qu'avez-vous entendu, errant par l'Univers ?

## ALECTON

Un bruit lequel mettra nos desseins à l'envers  
 . . . . .  
 On dresse le procès à notre Galligaye  
 Tellement que je crois, avant qu'il soit bien peu ;  
 Que son corps passera par le fer et le feu.

## THESYPHONE

Hé, n'a-t-elle pas bien mérité ce supplice ?

## MÉGÈRE

Oui da, mais elle était notre intime complice.

## ALECTON

Ne souffrons donc, mes sœurs que cette brave dame  
 Eclipse son beau jour au milieu de la flamme  
 Ou que son corps qui fut de orgueilleux l'Atlas  
 Soit distrait de son corps d'un tranchant coutelas.  
 Faisons plutôt grêler, forçant l'effet des astres,  
 Que le père aveuglé égorge son enfant,  
 Que du père le fils soit cruel triomphant,  
 Que le frère insolent couche au tombeau son frère.

. . . . .  
 Bref faisons tant d'horreurs par le feu et le fer  
 Que le monde aux humains ne soit plus qu'un enfer.

Alors apparaît l'*Ange gardien de la France* qui  
 s'oppose aux dangereux projets des furies :

Quoi ! filles des Enfers, excrément du Cocyte  
 Peste de l'univers, quel démon vous irrite ?  
 Quelle rage vous point ? Quels venins infernaux  
 Vous forcent à vouloir subsister tant de maux.  
 Non, arrêtez vos pas ; n'allez point en la France  
 Pour penser aux Français donner de la nuisance.  
 C'est bâtir dans les airs : c'est semer sur la mer.  
 Ou vouloir dans un sac tous les vents enfermer.  
 L'Eternel maintenant veille sur cet empire.  
 Le reste des humains ne la peuvent détruire.  
 Puis d'une Galligay empêcher le procès,  
 C'est vers Sa Majesté exercer des excès.  
 Non, retournez-vous-en dedans votre demeure.  
 L'Eternel juste en tout, veut qu'injuste elle-même

. . . . .  
 Eh quoi ! voudriez-vous pour une Galligaye  
 La Pandore du monde et de France la plaie,  
 Faire fanir les lys, cet Etat renverser,  
 Et les bons et mauvais, pêle-mêle offenser ?  
 Non, non le souverain qui connaît vos malices  
 Vous fera retourner en vos noirs précipices.

Si vous osez troubler de France le repos  
Et métamorphoser le monde en un chaos.

. . . . .  
Rompez donc, noires sœurs, vos desseins entrepris  
Et retournez gêner les malheureux esprits  
Ou, avec saint Denis, apôtre de la France,  
Je vous ferai sentir ma divine puissance.

## MÉGÈRE

Puisque le Tout-Puissant combat pour les François,  
Nous ne désirons pas annihiler ses lois.  
D'attenter autrement, ce serait téméraire.

## L'ANGE

Allez, fatales sœurs, au Cocyte infecté,  
Jamais ne puissiez-vous repasser le Lethé.

La première scène du second acte comprend uniquement l'interrogatoire et la condamnation de la Galligay.

## LE SOLON FRANÇAIS

Voici le jour venu qu'il vous faut confesser  
Le mal qui vous fera par le fer trépasser.  
Confessez votre faute, accusez votre vice  
Et ne cachez le vrai à la sainte justice  
Qui construite de Dieu pour punir les fauteurs  
Par un secret instinct peut lire dans les cœurs  
. . . . .  
Dites donc, Galligay, est-il pas arrivé  
Que vous avez souvent dans la France excité  
Plusieurs séditions, fait retirer les princes,  
Et semé cent discords aux françaises provinces?

## GALLIGAY

Mes esprits sont de moi tellement envolés  
Que je ne peux juger de quoi vous me parlez.

LE SOLON FRANÇAIS

Madame, vous savez de ce pays la loi !  
Si donc plus vous voilez vos malfaits d'une feinte,  
La justice sera pour vous même contrainte  
De vous bailler la geine avec sévérité  
N'endurez pas cela, mais dites vérité .

GALLIGAY

Et quoi, que voulez-vous, Messieurs, que je vous die ?

PREMIER CONSEILLER

Les desseins machinés par votre perfidie.

GALLIGAY

Que pourrait une femme en France machiner  
Alors qu'elle ne veut au mal s'abandonner ?

LE SOLON FRANÇAIS

Que peut faire Phédré, Pasiphé et Médée ?

GALLIGAY

Mon âme de leur mal n'est nullement souillée.

LE SOLON FRANÇAIS

Dites tout comme moi.

GALLIGAY

Mon cœur ne s'y résout.

PREMIER CONSEILLER

Elle ne dira rien si ce n'est par la geine.

DEUXIÈME CONSEILLER

Il la lui faut bailler.

GALLIGAY

Puisque c'est chose vaine  
Que de penser céler ma grande impiété,  
Je veux en déclarer toute la vérité.

## LE SOLON FRANÇAIS

Eh bien, n'est-il pas vrai que vous êtes coupable  
Des malheurs advenus ?

## GALLIGAY

Cela est véritable.

## LE SOLON FRANÇAIS

N'aviez-vous pas dessein vous et votre mari,  
Du monarque français si doucement chéri,  
D'envahir peu à peu les plus fortes provinces,  
De proscrire les grands, de faire occir les princes,  
Et après tout cela, briguant de Dieu la loi,  
De ravir la couronne et le sceptre du Roi ?

## GALLIGAY

Oui, nous avons au cœur une semblable envie.

## LE SOLON FRANÇAIS

N'avez-vous pas usé aussi de la magie ?

## GALLIGAY

Nenny, je n'ai jamais pratiqué ce métier.

## PREMIER CONSEILLER

Et quoi, osez-vous bien cette chose nier ?  
Le vierge parchemin, les divers caractères,  
Les chiffres inconnus, les simples pestifères  
Les statues de cire et maint livre secret  
Trouvés par la justice en votre cabinet ?  
Ne sont-ils pas témoins du tout irréfragables  
Que vous étiez savants en ces arts détestables ?

## GALLIGAY

Nous voilà convaincus par ce seul argument.

## LE SOLON FRANÇAIS

Vous ne gagneriez rien de parler autrement.

## GALLIGAY

Il est vrai, il est vrai, trop tard je le confesse,  
Comme une autre Saga, j'ai été la princesse  
Des malheureux sorciers qui, sans aucun débat,  
Fléchissaient le genou, devant moi au Sabbath.  
En l'âge de douze ans, ma perfide nourrice  
Enclina mon esprit à ce vil exercice.  
Tellement que depuis, je quittai le Sauveur  
Pour avoir des démons tout support et faveurs.  
Puis, pendant que la nuit, à la robe étoilée,  
Calmaient tout l'univers, j'errais échevelée  
Aux bois Thessaliens, sur Osse et Pélion  
Pour des simples trouver à ma dévotion.  
Tantôt des loups-garous, j'amassais les entrailles,  
De la graine de chus, des têtes de cornailles,  
Du duvet de Lanier, du myrrhe Paphien,  
Du pavot endormant, du sable égyptien,  
De l'encens masculin, des pépins de citrouilles,  
Du suaire de mort et des os de grenouilles,  
De quoi en moins de rien, je faisais par mes vers,  
Pâlir le clair Titan, et trembler l'univers,  
Je pouvais même immolant pour victime,  
Aux autels de Pluton un banc de peu d'estime,  
Retirer les esprits du centre de l'Enfer.  
Je pouvais des lions murmurants triompher.  
Je faisais par mes arts Hécate sembler pâle ;  
Je remplissais d'horreur la contrée avernale,  
Je faisais rebrousser les fleuves contre monts ;  
Je pouvais transplanter les rochers et les monts  
Je pouvais réchauffer un corps plus froid que glace,  
Je pouvais faire ouvrir les flancs de cette masse,  
Je faisais même par mes charmeurs efforts  
Les morts sembler vivants et les vifs sembler morts.  
Je pouvais de neuf cieux détacher les étoiles  
Je faisais abimer les vaisseaux porte voiles  
Voire quand je voulais battre ensemble en duel,  
La terre, l'air, la mer et les vents et le ciel.

## LE SOLON FRANÇAIS

Ces actes de Satan, ces œuvres diaboliques,  
 De quoi vous infectiez toutes les républiques,  
 Sont plus que suffisants, suivant les saintes lois,  
 Pour vous faire exposer sur un bûcher de bois.  
 Néanmoins, ne voulant balancer votre vice  
 A l'implacable poids d'une rude justice  
 J'ordonne qu'ous ayez le chef décapité  
 Et que votre corps soit dedans un feu jeté.  
 Sus donc, Exécuteur, prenez cette sorcière  
 Et la faites rentrer en sa prison première  
 En attendant le temps que son corps soit conduit  
 Au supplice apprêté pour être à rien réduit.

A la seconde scène du même acte, Concini revient sur la terre, abattu et repentant. Il sait qu'une information ouverte par le Parlement a fait découvrir ses crimes, et que sa femme a été arrêtée :

Sortant du noir séjour des malheureux esprits  
 Je viens de rechef voir ce terrestre pourpris,  
 Esclave de cent fers, captif de mille chaînes,  
 Qui redoublent mes maux et accroissent mes peines  
 Erre donc maintenant par ce large circuit  
 Sous la seule faveur du manteau de la nuit,  
 Erre donc à jamais, ô ombre malheureuse,  
 Puante, inaccostable, impie et ténébreuse,  
 Digne de supporter plus de maux et de fers  
 Que ne t'en a inscrit le juge des enfers.

. . . . .  
 N'étais-tu pas content, dis-moi, Myne profane,  
 D'être d'un Sybaris, d'un chétif Téléphane,  
 D'un pauvre Antipater, d'un abject Abdolin,  
 Ou d'un serf, d'un bouffon, et sercleur de jardin  
 Monté jusqu'au sommet d'une si belle grade ?  
 Nenni, mais je voulais, surpassant Encelade  
 Et les autres tyrans en furie et orgueil,  
 Mon roi faire descendre au profond d'un cercueil

Toutefois l'éternel, rempli de providence,  
 Œilladant mon orgueil, mon cœur, mon insolence,  
 Toucha le cœur du roi lequel, en un moment,  
 Donna de m'arrêter exprès commandement.  
 Mais ne voulant céder à sa juste ordonnance,  
 Je fus renversé mort par mon outrecuidance.  
 Peu après, mon épouse et ceux que j'ai aimés  
 Furent dans la Bastille avec droit enfermés  
 Pour découvrir au Roi et à son conseil même  
 Le mystère secret de mon fin stratagème,  
 Pourquoi dans Quillebeuf je faisais travailler,  
 Pourquoi plusieurs châteaux je faisais manteler,  
 Pourquoi dedans Rouen comme souverain maître  
 Je voulais, sans sujet, plusieurs garnisons mettre,  
 Et bref, pourquoi ingrat, des trésors de mon Roi,  
 J'acquérais des Français la faveur et la foi.

A ce moment arrive Ténébrion, un des princes de l'Enfer. Il se réjouit de la condamnation de la marquise d'Ancre et, apercevant son époux, il veut être le premier à la lui apprendre.

Io, courage, Enfer ! La victoire est acquise  
 C'est le jour que l'on doit décoller la marquise  
 Et devant le public jeter dedans les feux  
 Par un très saint arrêt son vil corps odieux.

. . . . .

CONCHINE

Eh bien, Ténébrion, que viens-tu m'apporter ?

TÉNÉBRION

Je viens vous annoncer des nouvelles fatales.

CONCHINE

Comment, ma Léonor, de France maréchale,  
 Exposée au public a t-elle fait le saut ?

## TÉNÉBRION

Nenni, nenni encor, mais guères ne se faut  
Car j'ai oui dans la cour un bruit qu'elle est jugée.

## CONCHINE

La France, par sa mort, sera de nous vengée  
Mais par quelle mort doit-elle prendre son vol ?

## TENÉBRION

L'exécuteur lui doit premier couper le col,  
Puis, faisant sa carcasse, à un de ses gens prendre  
Il la doit, dans le feu, faire réduire en cendre.

## CONCHINE

Mais quoi ! pour sa magie et par son vil péché,  
Dites-moi, mon ami, n'est-ce pas bon marché ?

## TÉNÉBRION

Oui, certes, et pour moi j'estimais que son vice  
Se verrait expié d'un plus cruel supplice.

. . . . .

La marquise gémit dans la première scène du troisième en pensant à sa fin prochaine. Les prêtres qui l'assistent l'invitent à implorer la miséricorde divine et à se préoccuper du salut de son âme :

O vaine ambition, o téméraire envie,  
Me voilà au Zénith de la fin de ma vie.  
Me voilà jà penchante au centre du tombeau,  
Le sinistre argument d'un malheureux couteau  
Non moins pourtant de la mort temporelle  
Que mon indigne esprit de la gêne éternelle,  
Quel châtement pourra mon péché égaler.  
Quel repentir pourra mon offense exceller.  
Je vais, je vais mourir, mais l'être de ma vie  
De celle de la mort devait être suivie,

Car le jour qui naissant me fait le jour premier  
 Me devait pour mon bien être aussi le dernier.

. . . . .  
 Mais éclurons ces pleurs, étouffons ces soupirs  
 Qui s'envolent en l'air sur l'aile des zéphirs.  
 La mort hâte mes pas ; la nuit presse ma vie  
 Se voyant par le ciel d'un noir manteau suivie,  
 Adieu donc pour jamais, Phénix des autres rois,  
 Adieu donc pour jamais grand royaume françois  
 Où j'ai jadis régné en tout si absolue  
 Que j'étais des petits et des grands mal voulue.

## PREMIER DOCTEUR

Ne songez plus, Madame, à ce terrestre lieu.  
 Tenez les yeux au ciel : retournez vous à Dieu,  
 Qui seul vous peut garder de l'inférieure flamme  
 Et ôter la noirceur qui enlaidit votre âme.  
 Il ne faut plus pleurer ; il ne faut plus gémir.  
 Il ne faut sangloter : il ne faut point blémir.  
 Mais il vous faut mourant, paraître aussi constante  
 Que vous avez été à faire mal vaillante.

. . . . .  
 Car vous n'ignorez pas que Dieu peut plus remettre  
 D'offenses et péchés qu'on n'en saurait commettre.

## SECOND DOCTEUR

N'ayez donc maintenant d'autre soin, ni souci  
 Que de lui demander d'un cœur dévot merci.

## PREMIER DOCTEUR

Ayez toujours les yeux vers la voûte étoilée.

## L'EXÉCUTEUR

Ne désirez-vous pas, Madame, être voilée.

## GALLIGAY

Mon ami permets-moi que, sans bander mes yeux  
 Je fasse ma prière au créateur des cieux.

. . . . .

## L'EXÉCUTEUR

Parlez tout à loisir : je vous jure, Madame,  
De n'exercer sur vous le devoir de ma lame.  
Que quand vous en aurez au cœur la volonté.

## GALLIGAY

O soleil, nous voici pareils en qualité.  
Tu vas noyer tes feux dans le centre de l'onde.  
Et moi je vais quitter les plaisirs de ce monde  
De vrai pour n'être plus, tu ne me quittes pas,  
Et pour n'être à jamais je m'en vais au trépas.

. . . . .  
O heureux châtiment, o mort bien peu cruelle,  
Puisque tu n'as le nom de la mort éternelle  
Et que, par toi, je vais revivre dans le ciel  
Délaissant des mondains et du monde le fiel.

. . . . .  
Toi, seigneur immortel, auteur de toutes choses,  
Créateur incréé, cause de toutes causes,  
Principe de ce tout qui peut ce que tu veux,  
Exauce ce jourd'hui ma prière et mes vœux.  
Efface mes péchés : seconde mon envie  
Et me donne en la mort une immortelle vie.

## PREMIER DOCTEUR

N'abjurez-vous pas même, en la fin de vos jours,  
Les démons qui souvent vous prêtaient leur secours.

## GALLIGAY

Oui, je vais abjurant l'enfer et ses complices  
Qui m'ont fait enfanter dix mille maléfices  
Dont je demande à Dieu, au roi Louis pardon  
Et aux princes sortis du beau sang de Bourbon.  
C'est assez discouru : ami, fais ton office  
Puisque j'ai mérité cent fois ce doux supplice.

## SECOND DOCTEUR

Elevez votre esprit devers le firmament.

## L'EXÉCUTEUR

Recevez de vos maux doncques le payement.  
 Sus, sus, montez en haut, et venez ce corps prendre  
 Pour le jetant au feu le consommer en cendre.

La seconde scène du même acte met en présence  
 l'ombre de Conchine avec celle de sa femme. Conchine  
 qui se croit seul récrimine contre la destinée :

Puisque de cent tourments mon âme est traversée,  
 Que n'ai-je exécuté ma maudite pensée !  
 Que n'ai-je à mon désir Quillebeuf achevé !  
 Que n'ai-je Normandie et Rouen esclavé !  
 Que n'ai-je ruiné la France et les provinces !  
 Que n'ai-je fait meurtrir injustement les princes ?  
 Que n'ai-je subjugué le sceptre de mon roi ?  
 Que n'ai-je en l'univers autorisé ma loi !  
 Que n'ai-je ensanglanté la rivière de Seine !  
 Que n'ai-je des Français jonché toute la plaine !  
 Bref que n'ai-je en un coup d'un barbare couteau  
 Mis la France et son peuple en un même tombeau !  
 Eh ! je l'avais voulu. Eh ! j'avais en moi-même  
 Eclos et arrêté ce sanglant stratagème.  
 Mais l'Argus immortel, mais le dieu souverain  
 A réduit à néant mon perfide dessein,  
 Dessein si odieux, si cruel en somme,  
 Que le pareil jamais n'eut place en aucun homme.

. . . . .

## L'OMBRE DE GALLIGAY

Comment, mon cher époux, comment, mon cher Conchine,  
 Argument de ma perte, auteur de ma ruine,  
 Est-ce là le guerdon, les attrait et l'appât  
 De quoi vous désirez revancher mon trépas ?

## L'OMBRE DE CONCHINE

Excusez-moi, mon cœur, votre idée difforme  
 Me faisant oublier votre première forme  
 M'a engendré aussi ce méconnaissance  
 Ainsi que vous pouvez reconnaître aisément.

L'OMBRE DE GALLIGAY

Je vous en crois, mon fils, sans autre témoignage.

L'OMBRE DE CONCHINE

Qui vous a fait venir sur ce maigre rivage ?

L'OMBRE DE GALLIGAY

Celui qui à Paris guérit du mal de dents.

L'OMBRE DE CONCHINE

Que nous sommes sujets à beaucoup d'accidents  
Et quoi donc, vous avez été décapitée.

L'OMBRE DE GALLIGAY

Oui, et morte, en après, dedans un feu jetée.

L'OMBRE DE CONCHINE

C'était pour vous tenir un peu plus chaudement  
Que la cour vous a fait bailler ce châtiment.

L'OMBRE DE GALLIGAY

Le peuple a mis ma cendre en après dans la Seine.

L'OMBRE DE CONCHINE

Je me plains de cela car j'aurons de la peine  
A retrouver nos os çà et là dispersés  
Quand Dieu réveillera les peuples trépassés.

L'OMBRE DE GALLIGAY

On aura de la peine à les rejoindre ensemble  
Ayant été brûlés

L'OMBRE DE CONCHINE

C'est cela qu'il me semble  
Mais vous ne parlez point de notre pauvre fils.

L'OMBRE DE GALLIGAY

Il erre maintenant chétif par le pays  
Etant désannobli au royaume de France.

L'OMBRE DE CONCHINE

Encor est-ce pour nous quelque réjouissance  
De ce qu'il n'a suivi notre fatal chemin.

L'OMBRE DE GALLIGAY

Le roi lui a été toujours doux et bénin.

. . . . .  
. . . . .

L'acte quatrième est moins intéressant. Le grand Pan français et ses fidèles se félicitent de la prompte exécution de l'arrêt et proclament la mansuétude de la justice qui aurait dû condamner la maréchale à être brûlée vive :

LE GRAND PAN FRANÇAIS

Quelles harpes, quels luths mariés à nos voix  
Chanteront maintenant l'honneur du roi des rois,  
Dont le bras redouté et la sainte puissance  
Favorisant nos vœux a délivré la France.  
D'un Busire inhumain qui voulait, insolent,  
Empiéter mon état d'un orgueil violent,  
Mais qui pourrait jamais assez donner de gloire  
Au Sauveur immortel, auteur de la victoire,  
Qui fait d'un Goliath l'arrogance abaisser,  
Pour un petit David saintement exaucer.

. . . . .

AYMELIS

La France est bienheureuse et les Français heureux  
De n'alimenter plus les hydres venimeux.

LE GRAND PAN FRANÇAIS

J'en dois à l'Éternel un immortel cantique.

ALMIDAR

Ils eussent remis la France en un chaos antique.

. . . . .

## AYMELIS

Leur exemple notable et leur impiété  
Sera vue à jamais de la postérité.

## LÉANTIDE

Quand on n'aurait trouvé que leurs livres magiques,  
Leurs statues de cire et cahiers judaïques,  
Auxquels ils apprenaient dix mille absurdités,  
Ils devaient dans le feu, tout vifs, être jetés.

## ALMIDAR

Quand il n'y aurait eu que les intelligences  
Qu'ils machinaient avec les ennemis de France,  
Ils étaient jà atteints de lèse-majesté.

## LE GRAND PAN FRANÇAIS

Je n'ignore que d'eux la moindre impiété,  
Mériter justement éprouver ces supplices,  
Mais je ne veux donner la mort égale aux vices.

## ARGANTE

Ainsi Henri le Grand, votre pieux géniteur,  
Mariait la justice avecque la douceur.

. . . . .

## LUCIDOR

C'est la gloire d'un roi quand d'un même tranchant  
Il défend l'innocent et punit le méchant.

. . . . .

*La Magicienne étrangère* a été publiée sous le titre de tragédie : au fond c'est un libelle comme tous ceux qui ont été analysés plus haut. Il repose sur un même ordre d'idées immuable : l'adulation au Roi, les injures à la mémoire de la marquise, les imputations de sorcellerie, les aveux prétendus et les regrets. La seule différence, c'est que les imputations, intentionnellement fausses, sont plus précises et plus odieuses.

On connaît maintenant, sous le double aspect qui leur appartient, la figure du maréchal et celle de la marquise d'Ancre, suivant qu'on les apprécie à travers l'histoire ou à travers les pamphlets. On voit combien leurs traits diffèrent suivant qu'ils sont éclairés par l'un ou l'autre flambeau et comment la nécessité de couvrir le fait politique de leur suppression a faussé le jugement qu'on en devait avoir. Ces deux aventuriers conservent leur juste renom d'outrecuidante effronterie et d'insatiable avidité. Ils ont su comme bien d'autres à la même époque obtenir de la faiblesse du pouvoir, dignités, profits et richesses sans puiser pour eux-mêmes dans les coffres de l'Etat. Ils n'ont pas conspiré pour renverser la royauté et conquérir le trône et n'ont eu d'autre souci que d'endiguer à leur avantage exclusif le cours des faveurs royales. N'était l'impertinent autoritarisme que Concini avait su imposer aux hommes du Gouvernement pour les diriger à sa guise, on se demande si, avec sa femme, ils ont montré plus d'âpreté au gain et d'avidité aux honneurs que les personnages politiques de leur temps, y compris Condé et de Luynes, qui est mort Connétable, gorgé de richesses et surchargé de dignités.

A ce propos, et pour apprécier le dernier, on ne lira pas sans intérêt les pièces suivantes qui montrent comment l'opinion publique le jugeait dès l'époque de la mort de Conchine.

On n'a pas oublié comment de Luynes était arrivé à la Cour et quel ascendant rapide il avait pris sur l'esprit du Roi dont on le croyait le conseiller le plus énergique

et le plus écouté. On se souvient cependant que, dans la préparation du coup d'Etat où devait sombrer la fortune du maréchal d'Ancre, il ne s'était montré rien moins que résolu. L'avis qu'il avait émis après beaucoup d'hésitations, de gagner la province et de revenir avec une armée pour assiéger la capitale, n'avait pas prévalu. On ne vantait pas moins, dans le public, sa virile attitude, et on lui savait gré d'avoir représenté au Roi la nécessité de la suppression du maréchal. Souvent, dans les pamphlets, on avait associé son nom à celui du Roi pour leur adresser l'expression d'une commune gratitude.

Mais bientôt on s'aperçut que, si Concini s'était montré personnel, ambitieux et cupide, le nouveau favori n'était ni moins avide ni moins absorbant, et quand on vit qu'il se faisait nommer gouverneur d'Amboise, capitaine commandant les gentilshommes ordinaires, capitaine des Tuileries, — qu'il accumulait sur sa tête, après la mort de Concini, les charges de premier gentilhomme de la chambre, de capitaine de la Bastille, de capitaine de cent hommes d'armes, de lieutenant-général de Normandie, de conseiller d'Etat, de gouverneur d'Amiens, Calais, Boulogne, Saint-Quentin, La Fère, — quand on apprit que le Roi lui avait attribué la plus grande partie des immeubles des époux d'Ancre (1), — qu'il lui avait concédé sur le trésor 70,000 livres de pension, — qu'il l'avait avantagé à l'occasion

(1) Il donna la dépouille du maréchal, tant de ses biens que de ses charges, à M. de Luynes, excepté le château de Caen qui fut rendu au Grand Prieur de Vendôme (Fontenay-Mareuil, *Mémoires man.*, p. 449).

de la naissance de son premier fils d'un don de 80,000 livres ; quand on connut les faveurs qu'il avait obtenues pour ses frères (1), soit pour de Cadenet la place de maître de camp du régiment de Normandie, puis le titre de maréchal de France, celui de duc de Chaulnes avec un million de dot pour se marier, 18,000 livres de rente sur les greffes des greniers à sel et 35,000 livres sur les greffes de Picardie, — pour de Brante, les charges de gentilhomme ordinaire et de capitaine aux gardes françaises, une dot de 600,000 écus à l'époque de son union avec M<sup>lle</sup> de Luxembourg, le titre de duc et pair de Luxembourg et de Piney, — pour son beau-frère du Vernet, le gouvernement de Calais, pour sa sœur M<sup>me</sup> du Vernet, la charge de dame d'atours de la Reine, — pour son autre beau-frère le baron de Baux, l'emploi de premier maître d'hôtel de Monsieur frère du Roi, — quand les autres parents arrivant faméliques à la curée des places, s'en retournèrent nantis, une animosité sourde d'abord, puis ouverte et violente se déclara contre lui. Ce fut encore bien pis quand il fit ériger en duché-pairie son comté de Maille en Touraine, quand il se fit nommer gouverneur de Picardie et de l'Ile de France, — quand on sut que, grisé par la fortune, il rêvait d'être prince indépendant d'Orange, roi d'Austrasie avec Metz, Toul et Verdun,

(1) Il n'avait qu'une seule vertu qu'on puisse opposer à ses mauvaises qualités, c'est qu'il fit du bien à tous ses parents et à tous ses serviteurs, estimant une partie de ses richesses consister en celles de ceux qui lui appartenaient. . . . (Richelieu, *Mémoires*.)

comme villes principales (1) et qu'en attendant, il sollicitait du Roi qui s'en montrait ulcéré, un don de quatre millions d'or, — quand on apprit que, sans avoir jamais commandé, il était parvenu à arracher au Roi, après une longue résistance, sa nomination à la charge éminente de Connétable. A ce moment le flot de l'indignation publique se souleva contre lui ; il devint l'objet de l'exécration générale. Les libelles qui s'étaient montrés d'abord timidement, commencèrent à pleuvoir drus, violents, implacables. On en arriva à regretter Concini : « C'était bien la peine, disait-on, de le renverser. La taverne n'avait fait que changer de bouchon ». On demandait hautement au Roi de le frapper comme il avait frappé Concini. La haine publique confondit les deux noms, et, dès le commencement, certains des pamphlets, tels ceux dont il reste à parler, attribuèrent pour les flageller, à Concini comme s'il les avait commis, les méfaits dont Luynes était seul responsable.

LE DIABLE ÉTONNÉ *sur l'ombre du marquis d'Ancre et sa femme, adressé à Messieurs de Luynes en 1620* est un de ces libelles à forme déguisée.

De Luynes sous le nom de Conchine est supposé mort et descendu aux enfers. Il gémit à la porte de la caverne infernale sur ses fautes passées quand Lyocares, valet de Mercure l'apercevant, lui dit, avant de le pousser dans la barque de Caron, ses vérités, lui repro-

(1) Il voulut être prince d'Orange, comte d'Avignon, duc d'Albret, roi d'Austrasie et n'eut pas refusé davantage s'il y eut vu jour. (*Mémoires de Richelieu*).

che son insatiable convoitise, son orgueil demesuré, son excessive présomption, son ambition sans bornes. On ne saurait se méprendre sur le nom du personnage. Il dit lui-même qu'il a vu le jour à Mornas, gentilhomme des d'Albert de Luynes, — qu'il a fait partie de la maison du comte du Lude (1), — qu'il a trahi son bon maître l'évêque de Carcassonne et que « pauvre oiseleur il a su, chose jamais ouïe, se loger au Louvre au-dessus des appartements du Roi ». C'est donc bien de Luynes qu'il s'agit.

« O mal horrible ! O dure destinée ! O hideux et épouvantable manoir ! En quel désespoir nous nous voyons plongés. Ah ! Mornaz, Mornaz, notre pauvre lieu de naissance, hélas ! que direz-vous de nous ? Ah ! Mornaz, dire que tu nous rends mornes et esbahis. O bon comte du Lude, que direz-vous de nous à qui vous avez fait tant de bien, et que nous, ingrats, perfides et méconnaissants vous avons trahi. Et notre bon maître, l'évêque de Carcassonne, que direz-vous, voyant notre honteuse ruine ? Hélas ! qu'il se fait mauvais fier à l'inconstante fortune . . . Adieu, Louvre, où nous faisions tout ployer sous nous, où les princes et les grands seigneurs étaient bien aises d'approcher de nous pour se pouvoir approcher du Roi duquel la chambre était à notre dévotion, à notre puissance et commandement.

(1) Le comte du Lude, après sa sortie de page de la chambre l'avait réitéré chez lui où il était longtemps demeuré comme domestique, et son frère de Brantes, page, et puis écuyer. (Fontenay-Marcuil, *Mémoires man.*, p. 461).

Nous n'y laissions entrer que ceux qui ployaient sous le joug de notre tyrannie. O grand Roi Louis, vous serez étonné d'ouïr notre fin si lamentable, vous serez comblé de merveilles quand vous découvrirez nos tromperies, nos arts pipeurs, nos charmes par lesquels nous étions parvenus, mais bien encore, o chose non jamais ouïe, que de pauvres misérables oiseleurs étrangers se fûssent logés au-dessus de votre chambre, — ayant eu le crédit et licence d'entrer en votre cabinet, faire les compagnons avec vous, emporter vos richesses, vous tromper effrontément... Ah! France qui as tant été affligée par notre venue, tu feras maintenant, à notre honte, des feux de joie par toutes les places et rues et diras par tous lieux et carrefours : voilà la fin de ces misérables qui nous menaçaient de ruine. »

. . . . .

Lyocares arrive et interpelle rudement le groupe des ombres :

« Ah ! canailles, vous êtes encore ici et Caron demeure à vous attendre, allons, trottons ; les crieries et les plaintes ne servent de rien, il faut marcher.

« Misérables n'avez-vous jamais entendu parler de Mercure, messenger des Dieux, et de son valet Lyocares : c'est moi qui vous parle et qui ai charge de vous rendre à l'impiteux nautonnier qui vous fera passer ces infernales palus stygiennes pour aller boire d'autres vins que ceux du Louvre : ce sera de l'Achéron sans joie, du tartare hideux et du puant Averno. Ah ! pauvres trompeurs, vous avez été assez

avertis... Mais vous avez voulu, Phaétons téméraires, gouverner le charriot du Roi, vous en êtes brûlés... On se moque pourtant de vous. On en fait déjà des contes, des rondeaux et des rébus plaisans et grotesques. N'aviez-vous pas honte de vous promettre telles choses, vous qui n'étiez rien que pauvres ferronniers sans cheval, sans marchandises, sans argent ni moyens quand vous vîntes à Paris... Mais vous avez si bien su accommoder et colorer vos ruses qu'il semble que Mahomet n'a pas été plus accort lorsqu'il nourrissait des pigeons qui lui venaient becqueter en l'oreille, et ainsi faisait accroire que c'était le Saint Esprit qui lui révélait les prophéties. Ainsi vous aviez fait accroire pour vous ancrer et vous caser au-dessus du Louvre et fripper les dépouilles du Conchini que vous étiez très dévôts serviteurs du Roi et que ce que vous faisiez, c'était pour lui donner passe temps. Mais ça bien mieux été pour ferrer votre bourse et vous donner le plaisir à vous-même... O généreux Français arrachez votre liberté des mains avarés de ces cruels étrangers, montrez-vous au besoin, étouffez cette tête catilinaire... O Français, serez-vous stupides et couards : non, vous aimez votre Roi et votre patrie... la peur n'a jamais assailli votre courage magnanime. Vous n'avez jamais été asservis sous un joug étranger, montrez-vous hommes... »

Pareilles attaques montrent bien la haine qu'inspirait le nom de Luynes trois ans seulement après la mort de Concini ; pour être voilées, elles n'étaient pas moins vives.

Dans d'autres libelles, l'allusion est aussi transparente notamment dans *L'OMBRE DU MARQUIS D'ANCRE à la France, avec les admirables propriétés de l'absinthe nommée des Espagnols ALOZNA, des Allemands WERMUT, des Polonais PYOLIEN, des Bohêmes PELYMENK, des Arabes AFFYTHIUM et des Français L'HERBE DE L'ALUYNE; le tout recueilli par un secrétaire de LA FAVEUR, disciple de Tabarin en 1620.*

L'OMBRE DU MARQUIS D'ANCRE A LA FRANCE

Ayant de la faveur le vent à pleines voiles,  
 Pour faire ouïr mon nom dans le ciel des étoiles,  
 Je forçai la valeur du monarque français  
 A me donner la mort pour assurer sa vie.  
 Etranger, dans l'Etat je mis la tyrannie,  
 Et les princes captifs soupiraient sous mes lois.

Un chacun honorait et prisait ma fortune.  
 Superbe, je riais du courroux de Neptune,  
 Et semblais affermi dans l'orage du sort.

. . . . .

En ces mots, je prédis mes douces destinées  
 Car le cours révolu de cinq ou six années  
 Ayant hâté mon heur au monde sans pareil,  
 Comme j'étais sauté du borbier dans les nues,  
 Du ciel je fus traîné par le milieu des rues,  
 Glorieux de mourir au logis du soleil.

Quand affaibli de corps ainsi que de courage,  
 J'aurais, en cheveux blancs, vu achever mon âge  
 Et, tranquille, péri d'un languissant effort  
 Rien ne fut advenu de plus beau pour ma gloire.

. . . . .

Concini ne regrette donc pas la vie, mais, pour la paix de son âme, il appelle sur ceux qui, après sa mort,

ont capté la faveur du Roi et, comme lui, méritent la mort, le même châtement qui lui a été infligé. Il le leur prédit :

Tout ce qui peut troubler le repos de mon ombre  
Dont les tristes soupirs et les regrets sans nombre  
Que fait sur mon tombeau un objet sans pareil  
Beauté, consolez-vous, du deuil qui vous offense.  
Le ciel vous donnera quelque jour la vengeance.  
Ces Icares mourront, consumés du Soleil.

Moi, l'exemple parfait d'un nom plein de disgrâce,  
Je sens que le destin de fort près les menace.  
Que leur nef choquera bientôt sur un rocher.  
Ils sont venus de moi et renés de ma cendre,  
Mais comme ils sont montés, on les verra descendre  
Par le même chemin où ils m'ont fait marcher.

#### LES ADMIRABLES PROPRIÉTÉS DE L'ALUYNE

Ainsi qu'en la place Dauphine,  
Tabarin prise son onguent,  
Ainsi je prise l'*Aluyne*  
Comme un pot pourri excellent,  
Qui, par sa force souveraine,  
Fait miracle en fait de ruine.

Voulez-vous piquer la jeunesse,  
Mener en triomphe un grand roi,  
Voulez-vous blesser la noblesse  
Et aux princes donner la loi,  
Faites que toujours votre haleine  
Sente l'odeur de l'*Aluyne*.

Voulez-vous devenir monarque,  
Avoir duché et marquisat,  
Paraître homme de grande remarque  
Encore qu'on ne soit qu'un fat,  
Portez avec vous de la graine  
Ou les branches de l'*Aluyne*.

Voulez-vous être connétable,  
Faire maréchaux des laquais,  
Avoir autour de votre table  
Des princes comme des naquets ;  
Montrez seulement la racine  
Ou la tige de l'*Aluync*.

Voulez-vous sortir d'indigence,  
Changer en soie vos haillons,  
Et de pied d'escau de Provence,  
Devenir riches à millions,  
Mangez tant soit peu de la graine  
Ou des feuilles de l'*Aluync*.

Voulez-vous parvenir à l'ordre  
Des chevaliers du Saint-Esprit  
Et qu'on ne trouve que remordre  
Sur vos faits ni sur votre esprit ;  
Frottez votre épée de la graine  
Ou du jus de l'*Aluync*.

Voulez-vous sans front et sans honte,  
Qu'on passe des méchants édits,  
Et que, dans la Chambre des Comptes  
Vos dons passent sans contredits.  
Semez en tous lieux de la graine  
Ou des feuilles de l'*Aluync*.

Voulez-vous par voie subtile,  
Epouser un très grand parti,  
Puis piper la mère et la fille  
Et au bout, faire le gentil,  
Portez sur vous de la graine  
Ou des feuilles de l'*Aluync*.

. . . . .

Ne savez-vous comme la poste  
 Non plus que Brante et Cadenet (1);  
 Avez-vous la tête aussi sotté  
 Que Bonneval, Mons et Vernet,  
 Pour guérir, avallez la graine  
 Ou bien du suc de l'*Aluïne*.

Voulez-vous sans papier ni encre,  
 Décrire véritablement  
 Les beaux faits du maréchal d'Ancre  
 Faites ramasser gentiment  
 Les effets que produit la graine  
 Et la tige de l'*Aluïne*.

Voulez-vous rendre languissante  
 Une reine par désespoir  
 Qui se voit à demi mourante  
 Pour voir ce qu'elle ne peut voir  
 Metiez près d'elle la racine  
 Ou la tige de l'*Aluïne*.

. . . . .

Il n'est pas difficile de reconnaître dans les propriétés admirables de la plante amère que l'auteur classe sous le nom de l'*Aluïne*, la faveur de la maison de Luynes avec laquelle on peut tout obtenir.

Ce que pouvait le duc, le *Quatrain de celui qui est en faveur*, le dit crûment :

Je suis ce que le Roi m'a fait,  
 Je fais ce que je veux en France,  
 Car je suis le roi en effet  
 Et lui, ne l'est qu'en apparence.

Il est vrai que l'auteur rapporte aussi nettement l'opinion qu'on avait de Luynes :

(1) Les trois frères étaient naturellement jalouxés de tous les courtisans, Bassompierre les compare à trois potirons venus en une nuit. (*Journal de ma vie*, t. II, p.174.)

Les méchants autrefois regrettèrent Conchine  
 Estimant que sa mort ferait l'heur des Français.  
 Mais aujourd'hui les bons déplorent sa ruine  
 Car on est moins foulé d'un tyran que de trois.

Ainsi trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'on regret-  
 tait déjà le favoritisme du maréchal d'Ancre.

L'histoire, telle qu'on l'a longtemps enseignée, mé-  
 ritait donc d'être plus impartiale. On s'est plu à faire de  
 Concini et de sa femme, sans contrôle et sans mesure,  
 les plus coupables et les plus faméliques des aventu-  
 riers, tandis qu'on a fait du médiocre et de l'absorbant  
 Luynes, un politicien avisé et généreux, presque un  
 génie bienfaisant (1) qui a préparé, dans l'intérêt de la  
 seule grandeur de la France, le règne de Richelieu. La  
 vérité n'est pas si absolue : des études récentes, faites  
 avec plus de soin et de perspicacité (2), ont remis les  
 choses au point et placé en un jour plus franc les phy-  
 sionomies curieuses des grands favoris dans les pre-  
 mières années du règne de Louis XIII.

(1) Il n'y avait finesse dont il ne s'avisât pour décevoir l'esprit du  
 Roi en sa faveur et au désavantage de tous les autres, soit en l'envi-  
 ronnant de toutes ses créatures, ne permettant pas qu'aucun autre en  
 approchât... Soit en lui faisant de faux rapports et supposant des  
 calomnies contre ceux qu'il voulait éloigner de ses bonnes grâces,  
 ne manquant pas d'avois de faux témoins apportés pour cela... (Riche-  
 lieu, *Mémoires*.)

(2) En réalité, M. de Luynes, nature instable, changeante et trou-  
 blée, en même temps craintif et médiocre, était aussi peu propre aux  
 grandes pensées que de taille à soutenir un rôle voulu de personnage  
 au caractère entier. Ce sont les éléments confus de sa personnalité  
 contradictoire qui ont permis les pires anathèmes des contemporains  
 et les essais d'éloges de nos jours. Ce qui a frappé le plus ceux qui  
 l'ont approché c'est son insuffisance (Battifol, *Le roi Louis XIII à  
 vingt ans*).



JEAN-CHARLES-MARIE COSTÉ

1753-1842.



# NOTICE SUR JEAN-CHARLES-MARIE COSTÉ

(1753-1842)

Par M. CHARDON.

---

Rendant compte, dans le *Journal de Rouen*, de la séance de l'Académie du 25 novembre 1910 où j'avais l'honneur de prendre, pour la première fois, la parole, l'auteur de l'article voulut bien rappeler les liens, qui par mes ancêtres maternels, me rattachent à la Normandie et tout particulièrement au département de la Seine-Inférieure.

En effet, ma mère était la petite-fille de Jean-Charles-Marie Costé, qui, en 1781, avocat, notaire, administrateur des hospices civils et militaires, au Havre, puis, successivement maire-échevin de la ville, procureur du Conseil général de la commune, administrateur du district de Montivilliers, substitut de l'agent national près la Municipalité du Havre, commissaire du pouvoir exécutif près cette Administration, membre du Conseil des 500, du Tribunat, du Corps législatif, procureur général impérial près la Cour prévôtale des douanes à Valenciennes, sous-préfet de Dieppe pendant les Cent-Jours, terminait sa carrière en 1834, comme conseiller à la Cour royale de Rouen et mourait à Paris huit ans après.

C'est la vie longue et mouvementée de cet ancêtre que je vais dérouler sous vos yeux, laissant le plus souvent parler sa correspondance pieusement conservée par ses enfants

Jean-Charles-Marie Costé naquit au Havre le 30 janvier 1753, d'une famille dont les origines remontent au xv<sup>e</sup> siècle et dont les membres avaient occupé au Havre et dans le pays de Caux les situations les plus diverses.

En 1600 on trouve un Costé, laboureur à Gonfreville, un autre à Langerville ; un troisième est hôtelier au Havre, « rue de la Gaffe où pend pour enseigne : Les trois rois ».

L'arrière-grand-père de Costé (Jean), né en 1664, était procureur aux juridictions royales du Havre.

Son grand-père (Robert-François), né en 1694, était notaire garde-notes et apostolique, en la même ville.

Son père (Jean-François-Marie), né en 1727, était avocat, conseiller procureur du roi, au baillage du Havre.

Ce dernier eut onze enfants : il mourut en 1768, laissant Costé, âgé de quinze ans, avec un frère et six sœurs sous la tutelle de leur aïeul, le notaire.

Costé faisait alors ses études au collège du Havre, dont la direction et l'enseignement étaient confiés à des professeurs savants et recommandables : la discipline y était toute paternelle, les études très fortes, le latin y était encore en honneur et les élèves

vivaient dans une atmosphère imprégnée de latinisme : on composait sans cesse en latin.

Les élèves qui obtenaient les premières places, et Costé était du nombre, recevaient comme récompense une médaille d'argent portant cette inscription : *Condiscipulos superante*.

Dans un tel milieu, le jeune Costé, doué d'une mémoire heureuse, ornait son esprit des meilleurs auteurs de l'antiquité et des poètes du grand siècle. Aussi, jusqu'aux dernières années de sa vie, se plaisait-il à réciter de longues tirades de Virgile et d'Horace, de Racine et de Voltaire, ses auteurs de prédilection.

Ses humanités terminées au Havre, Costé alla suivre les cours de l'Université de Caen et y obtenait, en 1777, les diplômes de bachelier et de licencié en droit civil et en droit canonique (1).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le droit canonique était en effet une science d'une application fréquente : il régissait non seulement les matières bénéficiaires, mais aussi la plupart des questions concernant l'état civil, le mariage, les professions religieuses qui avaient à être jugées par les tribunaux civils et les parlements : aucun homme de loi ne pouvait les ignorer.

Aussitôt licencié, Costé, après dispense d'âge, — il n'avait que vingt-quatre ans — était admis au serment d'avocat, puis nommé notaire royal garde-notes au Havre, à l'étude de son grand-père, mort quatre ans auparavant : c'était une marque de confiance.

(1) Archives personnelles.

Dès cette époque les fonctions de notaire au Havre étaient importantes : il n'y avait que deux études pour la ville, Ingouville et les paroisses environnantes, jusqu'à Harfleur et Montivilliers ; les dépôts et consignations judiciaires se faisaient tous entre les mains de ces officiers ministériels.

En 1781, Costé, malgré sa jeunesse, fut honoré de la charge d'administrateur des hospices civils et militaires du Havre, qu'il remplit pendant cinq ans; il était en même temps marguillier de la paroisse Notre-Dame.

En janvier 1789, ses concitoyens l'élevèrent à la dignité de maire-échevin et lieutenant de la police de la ville du Havre. Il faisait partie des vingt délégués désignés le 29 mars suivant pour porter le cahier des doléances de la ville à l'Assemblée du Tiers-Etat du bailliage du Havre, et ensuite fut un des cinq représentants à l'Assemblée des trois ordres, réunis à Caudebec à l'effet de nommer les députés aux Etats généraux (1).

« Le choix de ces députés, lit-on dans une lettre de Costé, est difficile : les délégués des campagnes dominent par le nombre et montrent un esprit d'opposition à ceux des villes qu'ils tiennent en grande défiance; nous sommes fort suspects aux gens des campagnes et aux industriels, qui regardent le commerce comme ennemi de l'agriculture et des manufactures. Les paysans, qui sont les plus nombreux, s'attroupent, forment des clubs, complotent contre les candidats des villes, ne voient que leurs intérêts cam-

(1) Borely, *Histoire de la ville du Havre*, t. III, p. 605-608.

pagnards. Aussi est-il bien difficile de faire un choix de personnes propres à la chose publique ; l'intrigue et la cabale dirigent toutes les opérations ; on s'attroupe dans les rues, dans les cabarets ; on y distribue des billets d'élection : que pouvons-nous ? nous sommes une dizaine contre 350 (1). »

Les élections eurent lieu du 22 au 24 mars 1789 et les six députés élus, pour le baillage du Havre, comprirent trois procureurs, un négociant et deux laboureurs.

Le 5 mai suivant s'ouvraient les Etats généraux.

Alors s'agita la question de la réunion des trois ordres en une seule Assemblée, et sur la proposition de Costé, le Conseil municipal adressa au roi une supplique respectueuse, où, tout en l'assurant de la reconnaissance de la cité, il lui demandait d'intervenir entre les ordres et d'assurer la réunion des trois classes en une seule Assemblée.

« Nulle opposition raisonnable, portait la supplique, ne saurait s'élever contre la restitution des droits du Tiers-Etat : comment ses véritables intérêts pourraient-ils être isolés de ceux des deux premiers ordres ? Non : ce serait concevoir de vaines alarmes. Les sentiments élevés de la noblesse, l'esprit de charité et de paix du clergé ne permettent pas de le supposer. Nous le croyons, Sire, nous aimons à nous le persuader. Une confiance réciproque, un accord mutuel feront succéder à l'esprit isolé de chaque ordre, l'esprit public et

(1) Borely, t. III, p. 613.

national. Les acclamations de la noblesse, du clergé, les nôtres se confondront : leurs vœux, ceux du Tiers-Etat formeront le vœu général ; l'honneur et le patriotisme en dicteront la loi et vos sujets, rassemblés pour ne plus se diviser, comme autrefois, ne chercheront que la gloire et l'intérêt de la patrie. La France sera régénérée et cette heureuse révolution, qui ne pouvait s'opérer que sous un roi juste et bienfaisant, sera l'ouvrage immortel de votre Majesté (1). »

Aux troubles qu'amènèrent dans la ville du Havre les événements politiques qui se passèrent à Paris, s'ajoutèrent ceux causés par le manque de subsistances : la situation de la classe laborieuse était des plus déplorables ; la stagnation des affaires, la disette résultant de deux années de mauvaises récoltes, les souffrances d'un hiver exceptionnellement rigoureux, avaient singulièrement accru la misère. Les campagnes étaient parcourues par des bandes affamées qui attaquaient les convois de vivres, pillaient les fermes et les châteaux.

Dans ces pénibles circonstances et tandis que la disette augmentait, aggravée par les terreurs et les violences qu'elle engendrait, Costé sut déployer une activité admirable pour fournir aux besoins de la ville, encourageant le commerce de la place, faisant venir du blé du dehors. Et lorsqu'en septembre 1789 l'Assemblée nationale, pour fournir aux besoins exceptionnels de l'Etat, demanda à tous les habitants une contribu-

(1) Borely, t. IV, p. 37.

tion extraordinaire et exceptionnelle, fixée au quart du revenu, Costé fut un des premiers à souscrire ; il s'inscrivit pour 1,500 livres.

Les fonctions d'échevins ayant été supprimées à la suite du décret du 15 janvier 1790 qui abolissait les anciennes divisions administratives et répartissait la France en 82 départements, les nouveaux officiers municipaux avant d'entrer en fonctions s'empresèrent de témoigner à Costé leur reconnaissance « pour les services importants qu'il avait rendus à la commune pendant les temps difficiles et orageux qui venaient de s'écouler ».

A peine était-il rentré dans la vie civile que ses concitoyens l'appelaient à la place de Procureur de la commune.

Costé accepta ; il ne pensa pas que les honnêtes gens devaient, comme le philosophe d'Horace, s'envelopper de leur vertu et s'abstenir de toute participation aux affaires publiques, au moment du danger ; il répétait souvent — véritable fils d'un port de mer, — « que le marin qui, pendant la tempête, abandonne au hasard et aux caprices des éléments la direction du navire, s'expose presque à coup sûr à être emporté avec lui ».

Dans ces nouvelles fonctions, Costé fut désigné par le Conseil général pour aller à Paris, se présenter devant l'Assemblée nationale et protester au nom de la Municipalité et de toute la population contre le décret du 15 janvier 1790 qui venait de désigner Montivilliers comme chef-lieu du district, au détriment du

Havre, mettant ainsi cette ville, la veille encore capitale d'un gouvernement, sous la dépendance d'un bourg qui, pendant des siècles, relevait de ses gouverneurs.

Mais Costé, malgré tous ses efforts, malgré toutes ses démarches, ne put réussir : Montivilliers resta chef-lieu du district.

La question des approvisionnements ne cessait de préoccuper le nouveau procureur : les apports faits à la halle étaient chaque jour de plus en plus insuffisants ; tout commerce, toute industrie avaient cessé ; le port était encombré de navires désarmés ; les produits coloniaux ne trouvaient plus de débouchés ; une multitude de marins et d'ouvriers manquaient de travail.

Le Conseil général de la commune crut voir une cause de cette triste situation dans l'agitation qui régnait aux colonies, et, sur la proposition de Costé, il envoya à Paris une députation chargée de solliciter un décret qui se prononcerait sur l'esclavage et sur la traite des noirs, que les armateurs du Havre craignaient de voir interdits par le Gouvernement ; d'insister sur les moyens propres à conserver les colonies ; de demander le rétablissement du régime prohibitif (1).

Aucune réponse ne venant de Paris, Costé, dans l'Assemblée du Conseil du 26 février 1790, retraça le tableau alarmant des dangers dont le pays était menacé.

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, t. IX, p. 101-105.

« L'Assemblée nationale, — dit-il, — livrée tout entière aux grands travaux de la Constitution, regarde sans doute comme exagérées les craintes que vous lui avez fait exprimer, et c'est ainsi qu'elle n'a pas fait encore droit aux justes pétitions des négociants et des manufactures. Cependant, vous le savez, les choses sont venues à un tel point que le moindre retard peut causer des maux incalculables. »

Sur ses conseils une nouvelle supplique fut adressée à l'Assemblée nationale ; on y lisait :

« Au moment même où nous faisons appel à votre justice et à votre sagesse, une foule misérable de plus de 6,000 âmes hurle sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville et demande du travail et du pain. Si vous interdisez la traite, si vous abolissez l'esclavage, ce sera partout dans les villes manufacturières comme dans les ports de commerce, l'anéantissement des fortunes, la banqueroute, des désordres terribles, des maux incalculables (1) »

Au reçu de cette supplique, l'Assemblée nationale s'empressa d'admettre à sa barre les délégués de la Municipalité havraise, les assurant de tout l'intérêt qui s'attachait à leur communication, et le jour même, elle autorisait les colonies à lui faire connaître les lois constitutionnelles qui leur convenaient ainsi que leurs vœux sur le système d'administration qu'elles croyaient leur être le plus utile.

A cette nouvelle, le Conseil général vota des remer-

(1) Borely, t. IV, p. 169.

ciements aux délégués qui avaient si dignement rempli leur mission ; dans leur joie, les capitaines de navires firent chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Ni Costé, ni les armateurs ne se doutaient que bientôt la guerre civile allait dévaster les colonies.

D'autres questions ne tardèrent pas à préoccuper la Municipalité.

Les divers quartiers de la ville du Havre voyaient se former fréquemment des rassemblements tumultueux ; la classe ouvrière croyait voir partout des ennemis et des traîtres. Les suspicions se portaient du côté des troupes de la garnison, dont l'esprit d'indiscipline n'était que trop manifeste ; des rixes fréquentes entre soldats et ouvriers faisaient douter du civisme des troupes et créaient une situation fort tendue et pleine de périls.

Costé s'en émut vivement et représenta aux officiers municipaux qu'un des points les plus importants de leur mission était de veiller au maintien de la tranquillité et de l'ordre. « La France entière, leur dit-il, a reconnu qu'il était nécessaire d'établir partout une force publique et nationale, qui est la garde citoyenne. On connaît les services importants que les gardes citoyennes ont déjà rendus à la nation ; elles ont été et elles sont l'effroi des ennemis de l'heureuse Révolution par qui la France est régénérée ; elles ont découvert les manœuvres sourdes et criminelles des aristocrates, ruiné leurs pernicious complots, déconcerté toutes les entreprises de contre-révolution. Le grand-œuvre de la Constitution avance, mais la réforme de tant d'abus

multiplie les ennemis du bien public et quoique nous ayons l'espoir le mieux fondé de voir bientôt cette Constitution parfaitement établie sur des bases solides et inébranlables, il serait imprudent de se livrer à une trop grande sécurité. »

Costé demandait donc la réorganisation complète de la garde nationale du Havre ; il fut écouté, et bientôt la milice citoyenne comptait 2,500 hommes.

Quelque temps après, les officiers de cette nouvelle garde nationale proposèrent à la Municipalité et au régiment de Béarn, en garnison au Havre, de faire une fédération solennelle qui serait suivie d'un banquet patriotique.

Cette double proposition avait été approuvée avec enthousiasme, lorsque Costé, à la séance du 9 juin 1790, mû par un sentiment d'humanité fit remarquer au Conseil que la dépense occasionnée par un banquet serait mieux employée à venir en aide à la classe indigente dont la détresse était si grande en ce moment.

La Municipalité entra immédiatement dans les vues de Costé et adressa aux officiers du régiment et à ceux de la garde nationale, la lettre suivante :

« MESSIEURS,

« La Municipalité du Havre a vu éclore avec la plus vive sensibilité un projet de fédération entre la garde nationale et le régiment de Béarn.

« Quel est le patriote qui ne tressaille pas de joie, en entendant prononcer par de braves militaires et des

citoyens généreux, le serment de l'union et de la fraternité sur l'autel sacré de la Nation ?

« Sans doute il n'est point d'appareil trop solennel pour une cérémonie aussi auguste; mais la détresse qui afflige en ce moment la classe indigente de nos frères, ne pourrait-elle pas inspirer quelque regret sur une dépense qui, quoique infiniment louable dans ses motifs, serait cependant, dans la réalité, au moins superflue. La pompe et le luxe des festins ne blesseraient-ils pas l'œil de celui qui mange le pain de la douleur ? Un sort meilleur l'attend; mais son malheur actuel ne doit-il pas être respecté ?

« Quel moyen plus pur et plus touchant de signaler cette fête mémorable que de répandre les dons de la bienfaisance sur la portion souffrante des citoyens ?

« Animé par ces motifs, le corps municipal a cru devoir engager ses concitoyens et MM. les Officiers du régiment de Béarn à verser dans le sein des pauvres les sommes qu'ils destinaient à cette partie de la fête.

« Certains de trouver ces sentiments d'humanité et de civisme gravés dans le cœur de tout vrai Français, les officiers municipaux n'ambitionnent que l'honneur de joindre leur tribut et celui de la commune au tribut des corps qui participeront à cet acte de générosité.

« Nous avons l'honneur d'être, . . . (1) ».

Cette lettre, que signa Costé, eut un plein succès, et le lendemain une nombreuse députation du régiment de Béarn déposait sur le bureau de la Municipalité,

(1) Borely, t. IV, p. 195.

pour les pauvres, deux sacs d'écus contenant chacun 1,200 livres ; sur la requête du procureur, il fut décidé que cet acte de générosité serait inscrit sur le registre de la commune.

Quelques jours après, le 13 juin 1790, avait lieu au Havre, la fête de la Fédération..

Pour combler le déficit du Trésor, un décret du 2 novembre 1789 avait mis à la disposition de la Nation, sous le titre de biens nationaux, tous les biens ecclésiastiques dont l'église, d'après les légistes de l'Assemblée nationale, n'était que dépositaire.

Les Municipalités étaient autorisées à acheter ces biens pour les revendre elles-mêmes aux particuliers.

Au Havre, on s'empressa à ces ventes comme à une grasse aubaine : elles s'effectuèrent régulièrement ; mais des difficultés s'élevèrent lorsqu'il fallut assurer l'exécution du décret concernant la garde des biens des communautés religieuses supprimées ; des poursuites furent nécessaires, et Costé y apporta tous les ménagements compatibles avec son devoir.

En voici un exemple :

A la communauté Saint-Charles, au Havre, l'économe, l'abbé Lemonnier, avait accepté d'être le gardien de tout ce que la maison renfermait de meubles, livres, papiers, objets du culte. Mais deux de ses collègues les abbés Tasserie et Roussel, s'élevèrent contre sa conduite, l'accablèrent d'injures, s'opposèrent à ce qu'il exerçât ses fonctions de gardien et l'obligèrent à

sortir de l'établissement, déclarant que la Municipalité n'avait pas le droit d'intervenir dans cette affaire.

Cette résistance à un décret sanctionné par le Roi, se prolongea pendant plusieurs mois. Pressée d'en finir, la Municipalité en déféra au district qui délivra aux officiers du Havre une délégation en règle pour agir.

Les officiers municipaux, accompagnés de Costé, se présentèrent donc à la maison Saint-Charles, pour y faire réintégrer l'abbé Lemonnier; mais rien ne put fléchir l'obstination de l'irascible abbé Tasserie qui se répandit en invectives violentes et contre son collègue et contre tous ceux qui se mêlaient de cette affaire.

« Vainement, porte le procès-verbal rédigé à la suite de cette triste scène, — vainement Costé, procureur de la commune, fit-il observer à Tasserie qu'ils étaient venus dans un esprit de paix et de concorde; qu'il ne pouvait le méconnaître; qu'il s'écartait singulièrement de ses devoirs en s'oubliant à un tel point devant les officiers municipaux, revêtus de leurs insignes et animés des meilleures intentions; que de pareils propos ne pouvaient qu'inspirer pitié et mépris; que la Municipalité serait bien à plaindre si la ville était peuplée d'aussi mauvais citoyens que lui. » Rien n'y fit, l'abbé Tasserie répondit qu'il rappelait à l'ordre le procureur de la commune et qu'en sa qualité de prêtre, il en avait le droit.

L'affaire fut alors portée devant le Directoire départemental qui ordonna à la Municipalité du Havre de faire sortir de force le citoyen Tasserie de la maison Saint-Charles et de le poursuivre pour rébellion et outrage.

Mais Costé crut devoir faire appel à la modération des membres de la Municipalité.

Le Conseil général l'approuva ; il attendit, et la maison ayant été bientôt mise en vente comme bien national et acquise par un négociant du Havre, Tasserie sommé de sortir, s'exécuta (1).

Costé ne montra pas moins de prudence et de modération dans l'exécution des lois des 27 novembre-26 décembre 1790, obligeant les ecclésiastiques à prêter le serment d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le Roi — c'est-à-dire la Constitution civile du clergé, bien que la formule du serment ne le portât pas littéralement.

La cérémonie du serment eut lieu à Notre-Dame, le 6 février 1791, dans le chœur, sous les yeux d'une foule immense ; et Costé, parlant au nom de la loi, s'exprima ainsi :

« Il était de la sagesse du législateur d'animer la confiance des peuples et de les convaincre que ceux qui exercent des fonctions publiques n'y ont été admis ou conservés que sous la condition expresse de maintenir de tout leur pouvoir la loi de l'Etat.

« Cependant, quand les plus puissants intérêts réclamaient la prestation du serment, on a vu s'élever un parti contre cette loi. On a vu ceux dont la restauration de l'Etat, la réforme générale des abus ont exigé

(1) Borely, t. IV, p. 239.

les plus grands sacrifices, se coaliser contre des décrets qui leur étaient personnellement préjudiciables. Ils ont affecté de croire que la puissance civile avait dépassé ses limites et, comme si la perte de leurs richesses devait entraîner celle de la loi, ils ont abusé de l'ascendant que leurs places éminentes leur conservaient sur leurs subordonnés, pour leur inspirer des doutes qu'eux-mêmes n'avaient pas et les disposer à une résistance dont ils ont osé se promettre quelque fruit.

« C'est ainsi, Messieurs, nous le disons avec peine, qu'ils ont réussi à se faire des partisans dans le sein même de cette église. Vous êtes exceptés de ce nombre, ministres de notre sainte religion, ici présents; vous avez reconnu que l'obéissance à la loi est une des vertus du christianisme; louanges vous soient données... Que les auteurs de ces écrits, de ces mandements coupables, ne cherchent plus à jeter le trouble dans les âmes...; qu'ils apprennent que le vrai chrétien sait distinguer ce qui est essentiel à la religion, d'avec ce qui lui est étranger.

« La Constitution retire les richesses énormes à ceux qu'on disait improprement le haut-clergé, mais elle en ordonne une répartition plus égale; elle supprime les vœux perpétuels qui ne sont pas d'institution divine, mais elle n'interdit pas la retraite et la solitude à ceux qui les considèrent comme la voie de la perfection; elle extirpe des abus sans nombre, dont la religion a souvent gémi et contre lesquels les vrais ministres de Dieu ont toujours réclamé... (1) ».

(1) Borely, t. IV, p. 243.

Un événement allait se produire qui devait précipiter la Révolution, la détourner de sa voie primitive et avoir pour la monarchie et la France des conséquences décisives.

Le 22 juin 1791 on apprenait au Havre la fuite du roi. Dans cette circonstance, Costé eut à faire preuve de tact et de fermeté pour calmer l'effervescence des esprits ; il fit appel à la concorde, à la confiance et une proclamation affichée dans tous les quartiers de la ville vint rassurer les habitants.

« Citoyens, disait-elle, le département vient d'informer la Municipalité de l'enlèvement du Roi et de la famille royale.

« Cet événement, quelques mois plus tôt, eût été le prélude des plus grands malheurs ; mais aujourd'hui notre Constitution est posée sur des bases solides ; elle n'en sera point ébranlée.

« L'Assemblée nationale prend dans sa sagesse des mesures efficaces pour s'opposer aux ennemis du dehors et triompher des efforts des ennemis de l'intérieur... Attendons-les avec confiance.

« Souvenez-vous que votre union fait votre force ; que la France est sauvée et la liberté publique assurée, si les bons citoyens restent constamment unis.

« Veillons à ce que les mal-intentionnés ne puissent profiter du moment présent pour semer parmi nous les germes de la discorde.

« Ayez confiance dans vos magistrats, dans les commandants des troupes de terre et de mer, qui s'occupent des moyens de maintenir le bon ordre et la

tranquillité publique; votre confiance en leurs soins est ce qui peut le mieux en assurer le succès » (1).

Et lorsque le 26 juin on connut au Havre l'arrestation du roi, l'ordre, grâce au zèle et à l'activité des édiles, à la vigilance sage et éclairée de Costé, l'ordre, dis-je, ne cessa de régner dans la cité.

A ce moment, au Havre, tout le haut commerce, toutes les familles riches de la ville, une partie de la petite bourgeoisie, l'immense majorité des fonctionnaires publics et du Conseil général de la commune, la population dans son ensemble avait encore confiance dans Louis XVI; aussi fit-elle éclater son allégresse lorsqu'elle apprit que le roi venait d'accepter la Constitution, de jurer solennellement de l'observer, de la maintenir au dedans et de la défendre contre les attaques du dehors.

De son côté, le Conseil général de la commune s'empressa d'envoyer au roi une adresse de félicitations et de remerciements que signa Costé et tous les membres des corps de ville.

Cette adresse portait :

« Sire, vous réglez par la loi sur un peuple libre. La Constitution en fixant les destinées de la nation française assure votre bonheur.

« Ce bonheur est bien pur; il a sa source dans la prospérité d'un peuple que vous n'avez pu cesser d'aimer.

(1) Borely, t. IV, p. 273.

« Ce peuple ne cessera jamais de vous chérir, car l'acte d'acceptation que vous venez de consacrer solennellement assure vos droits à sa reconnaissance et à son amour.

« Au nom de la loi, et son empire est sacré, vous commanderez à des hommes dignes de la liberté qu'ils ont acquise; votre autorité, plus respectée, se trouvera affranchie des entraves qui en comprimait les ressorts; elle ne rencontrera plus ces obstacles qui contrariaient vos vues pour le bien public, ce besoin si pressant de votre cœur.

« Puissiez-vous, Sire, jouir longtemps du bonheur des Français. Il est le prix de leur constance; il l'est aussi de vos vertus (1) ».

En octobre 1791 eurent lieu les élections pour le renouvellement annuel des membres des municipalités, sortis d'exercice; elles amenèrent au Havre des hommes partisans de la Révolution, mais généralement modérés.

L'Assemblée électorale nomma Costé administrateur du district de Montivilliers.

Le président de cette Assemblée écrivit aussitôt à Costé, le 7 octobre :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'Assemblée électorale du district vient de vous nommer administrateur; en applaudissant aux choix qu'elle a faits, il ne lui reste plus à désirer que ceux

(1) Borely, t. IV, p. 293.

qu'elle a appelés à cette fonction honorable veuillent bien répondre à sa confiance, et comme elle doit reprendre sa séance dimanche prochain, je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien d'ici à ce temps, me mettre en l'état de l'instruire de votre acceptation ou des motifs qui pourraient s'opposer à l'exécution de son vœu.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus sincère considération... »

Et Costé de lui répondre le lendemain :

« Messieurs les électeurs en m'honorant de leurs suffrages ont pensé que le zèle et le dévouement à la chose publique pouvaient suppléer aux talents nécessaires à l'administrateur.

« Je ne négligerai rien pour justifier cette opinion.

« Veuillez, Monsieur le Président, en assurer Messieurs les électeurs et leur présenter l'hommage de ma vive reconnaissance.

« Je suis avec respect votre très humble et très obéissant serviteur (1) ».

Costé n'était pas en fonctions depuis un an que la Convention succédait à la Législative.

Il remplit les fonctions d'administrateur du district de Montivilliers jusqu'au mois d'octobre 1794, c'est-à-dire pendant les années les plus agitées de la Révolution. (Comité de salut public, — visites domiciliaires, — dénonciations, — loi des suspects, etc.)

Malheureusement nous n'avons que peu de renseignements sur sa vie politique dans ces tristes temps.

(1) Archives personnelles.

Nous dirons seulement qu'en janvier 1793 il était membre d'une Commission chargée d'étudier les questions d'armement et de défense du Havre, du côté de la terre; — qu'en novembre de la même année, à une fête civique célébrée au collège du Havre, pour exalter dans l'esprit des enfants les droits de l'homme et du citoyen, ses trois filles, âgées de neuf, douze et quinze ans, vêtues de blanc avec rubans aux couleurs nationales, faisaient partie, avec trente-neuf de leurs compagnes, des meilleures familles du Havre, du cortège qui défila devant l'arbre de la Liberté, en chantant : *Allons enfants de la Patrie !*

Parlant de cette époque, Costé se vantait avec orgueil de n'avoir jamais posé sur sa tête le bonnet rouge ; « pourtant, disait-il, j'ai été bien des fois forcé d'assister à des assemblées populaires ; j'ai bien craint pour ma tête ; tous les soirs mon paquet était fait pour aller coucher en prison et chaque fois qu'un agent de la force publique se présentait à ma porte, je me demandais s'il venait prendre mes ordres ou m'arrêter (1). »

Trois mois après la mort de Robespierre, alors que la Terreur n'était plus à l'ordre du jour, Costé qui avait besoin de s'occuper de ses affaires personnelles négligées depuis cinq ans, crut pouvoir prendre du repos ; il donna sa démission d'administrateur du district de Montivilliers ; elle fut acceptée par le Département.

(1) Archives personnelles.

Le représentant du peuple Sautereau était alors en mission au Havre, chargé par la Convention d'épurer les administrations jacobines et d'en remplacer les membres par des citoyens d'un civisme éprouvé, dévoués à la Révolution, mais qui déploraient sincèrement et profondément les excès de la Terreur.

Il fit observer à Costé qu'en démissionnant actuellement il s'exposait à tomber sous le coup de la loi qui punissait les fonctionnaires qui abdiquaient leurs fonctions; il lui proposa de lui confier le poste de substitut de l'agent national auprès de la nouvelle Municipalité du Havre, dont il venait de choisir les membres (1).

Costé qui voyait dans cette place l'avantage de ne plus être tenu à de fréquents déplacements, accepta et il fut solennellement installé, avec le nouveau corps de ville, le 6 octobre 1794.

Lorsque, un an après (26 octobre 1795), la Convention eut fait place au Directoire, les Assemblées primaires appelées à renouveler les membres de l'Administration municipale, élurent Costé commissaire du Directoire exécutif près de la nouvelle Assemblée (25 décembre 1795).

Jusqu'au coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), la correspondance de Costé avec les Ministres de l'Intérieur et de la Police générale, de la Justice, de la Guerre, avec le commissaire du Directoire exécutif près le Département, ne traite que de questions concernant les émigrés, les prêtres déportés qui rentrent

(1) Archives personnelles.

en France par le Havre, les marins déserteurs, les passeports des étrangers, et dans toutes ses lettres Costé se « réjouit de la tranquillité qui règne au Havre « où les lois sont fidèlement exécutées (1) ».

C'est ainsi que le Ministre de la police générale s'étant plaint de ce que l'importation et la vente des marchandises anglaises n'étaient pas surveillées au Havre, Costé répondit :

« Ce n'est point au Havre que se commettent les abus dont parle le Ministre ; l'anglomanie y a été autrefois portée à un certain degré et alors ce qui venait d'Angleterre était recherché ; mais ce n'est plus aujourd'hui le goût dominant de nos habitants et la consommation de ces marchandises, s'il s'en fait encore, est extrêmement bornée.

« Quant à l'introduction de ces sortes de marchandises, soit par mer, soit par terre, le zèle des officiers de la douane à la surveiller ne paraît pas laisser à désirer à cet égard.

« Or, les obstacles qui se présentent au débarquement et les risques après l'introduction d'une marchandise, qui n'est plus comme autrefois l'objet de faveur des consommateurs, dégoûtent le particulier.

« Au surplus, citoyen Ministre, je redoublerai d'efforts pour remplir vos vues et servir la loi (2). »

Après le 18 fructidor la situation devient plus difficile pour Costé.

Le Directoire a envoyé des émissaires dans le dé-

(1) Archives personnelles.

(2) Archives personnelles.

partement pour enquêter sur le civisme des administrateurs et sur celui des agents du pouvoir central.

L'un d'eux, le citoyen Le Noir, vint au Havre ; il dénonça l'apathie de Costé « qui, dit-il, n'a rien fait depuis le 18 fructidor pour raviver l'esprit public ; il n'a même pris la cocarde, écrit-il à Paris, que longtemps après ; et il accorde toute sa protection aux chouans ».

Alors s'échange entre Costé, le citoyen Duval, commissaire du Directoire exécutif près le Département, le Ministre de l'Intérieur et de la Police générale, une longue correspondance.

Le 9 janvier 1798, Costé écrit au citoyen Duval, et « pour lui seul » :

« Le citoyen Le Noir est arrivé en cette commune depuis six jours, porteur d'une commission du Ministre de la Police générale à l'effet de prendre divers renseignements dans le département et de les lui transmettre.

« J'ai eu deux conférences avec lui . . . , je n'ai pu lui dissimuler à lui-même mes inquiétudes sur les inconvénients d'une pareille mission ; je le lui ai dit. Il peut sans doute faire beaucoup de bien s'il s'adresse à ces hommes sages qui détestent également et le royaliste et celui qui se dit patriote, mais qui n'est qu'anarchiste, qui a eu à se plaindre quelques moments de la réaction, qui ne pardonne pas, qui ne pardonnera jamais et qui réagit à son tour, lorsqu'il en trouve l'occasion.

« S'il s'adresse à l'un des deux partis, de quels maux ne peut-il pas être cause ? Il est un instrument de vengeance d'autant plus dangereux, qu'il est, lui, de

bonne foi, qu'il croit servir sa patrie et qu'il a la confiance du ministre.

« Je vous avouerai, citoyen commissaire, avec la franchise qui me caractérise, que je frémis chaque fois que je songe à l'importance de pareilles missions et aux suites qu'elles peuvent avoir; je n'ai pu résister à l'envie de déposer dans votre sein toutes mes inquiétudes pour la chose publique à cet égard. . . .

« Si le citoyen Le Noir se laissait prévenir et correspondait en homme prévenu, quels moyens resteraient de l'éclairer lui-même et de détruire les fausses impressions qu'il donnerait au ministre !

« Citoyen commissaire, l'ardent amour du bien public, la crainte de voir les bons fonctionnaires découragés par des imputations non méritées, me suggèrent ces réflexions. Je les adresse à vous seul.

« J'ai des droits à votre confiance; si je ne l'avais pas toute entière, je devrais cesser les fonctions où je ne peux faire le bien, si je n'en suis investi; à ce titre je réclame, en réponse, votre opinion sur la mission du citoyen Le Noir, et sur les suites qu'elle peut avoir dans la commune du Havre. — Salut et fraternité. »

Et Costé ajoute :

« Approuveriez-vous que j'adresse au Ministre les mêmes réflexions (1)? »

Ne recevant pas de réponse, Costé, six jours après, renouvelle ses craintes auprès du citoyen Duval :

« Vous frémiriez d'indignation, lui écrit-il, ou

(1) Archives personnelles.

plutôt vous ririez de pitié en voyant sur quels objets portent les dénonciations. . .

« J'ai dit à Le Noir, à plusieurs reprises : « Vous manquez l'objet de votre mission ! » Il n'en persiste pas moins et il en résulte que notre commune est dans de cruelles anxiétés. . . On colporte des listes de fonctionnaires, on désigne les remplaçants. Les esprits s'échauffent, se divisent et s'indignent; on croit voir renaître le temps et les listes de proscription.

« Citoyen commissaire, le citoyen Le Noir a dédaigné une classe d'hommes vertueux et véritablement républicains ! L'état-major et les officiers et sous-officiers de la garde nationale en font preuve. . .

« Frappé de ce qu'il croit vérité dans les imputations de ceux qui l'entourent, il n'a cru devoir conférer qu'avec eux.

« Je n'ai plus qu'à ajouter que le Gouvernement ne doit concevoir aucune inquiétude sur le Havre ; l'esprit, en général, y est bon ; tous y ont le gouvernement anglais en horreur et désirent ardemment voir cette orgueilleuse nation humiliée.

« Ah ! sans doute, il y existe comme dans bien d'autres endroits, des hommes qui n'aiment pas le Gouvernement ; qui, par goût seraient royalistes ; mais ils ne sont pas dangereux, et il y a une classe infiniment plus nombreuse d'hommes attachés à la cause de la liberté et qui veulent que le Gouvernement républicain soit consolidé. . . »

Et Costé termine ainsi sa lettre :

« Vouloir que dans une révolution, les hommes

soient tout à coup électrisés et au niveau, c'est vouloir l'impossible ; ce sera l'ouvrage du temps et l'effet de bonnes lois.

« En attendant, il faut encourager et surveiller...

« Salut et fraternité (1). »

Le citoyen Le Noir continuant à ne consulter que huit ou dix citoyens que l'opinion publique avait, avant et depuis le 9 thermidor, frappés d'une manière peu avantageuse et qui croient avoir des vengeances à exercer, Costé se décide à en informer directement le ministre, et le 30 nivôse an VI (19 janvier 1798), il lui adresse la lettre suivante :

« Citoyen Ministre,

« Je vous dois la vérité ; je vous la dirai avec la fermeté qui caractérise le républicain.

« Le citoyen Le Noir est trompé ; il va vous induire en erreur.

« Le Gouvernement ne doit concevoir aucune inquiétude sur le Havre... ; il n'y a point, il n'y a point eu de conspiration, j'en répondrais sur ma tête !...

« Il y a sans doute, comme partout ailleurs, des âmes froides, indifférentes sur les brillantes destinées de la République ; de ces égoïstes qui aimeraient mieux un royaume, s'ils y étaient riches et en faveur ; mais la très grande majorité est dans les vrais principes républicains, abhorrant également et les hommes de sang et les partisans de la royauté.

(1) Archives personnelles.

« Cependant la mission du citoyen Le Noir a jeté partout l'alarme ; tout est dans la plus profonde consternation ; ceux qui environnent le commissaire annoncent le retour de la Terreur ; on colporte des listes de fonctionnaires destitués ; on désigne leurs remplaçants ; on distribue des listes qu'on dit de proscription ; le découragement est à son comble.

« Je vous adjure, citoyen Ministre, de faire cesser cet état d'anxiété qui peut produire les plus dangereux effets...

« Consultez tous les habitants, excepté les huit ou dix qui forment le conseil du commissaire Le Noir, et vous connaîtrez l'absurdité des imputations faites à cette commune et le caractère et la vie des dénonciateurs.

« Quant à moi, fort du témoignage de ma conscience, fort de la pureté de mes intentions et convaincu de la justice que promet à tous un bon Gouvernement, je n'ai point hésité à faire entendre la vérité ; puisse-je être entendu !

« Si je vous ai convaincu de prendre des renseignements dans d'autres sources, ma tâche sera utilement remplie. Gardez-vous de croire, citoyen Ministre, que je sois mû par quelque crainte du résultat des informations du citoyen Le Noir. Je n'en redoute rien.

« Je ne tiens à ma place que tant que j'y pourrai faire le bien.

« Vous pourrez y commettre quelqu'un de plus éclairé, de plus instruit, mais un homme plus zélé,

plus ami de la vérité, plus attaché à son pays, à la cause de la Liberté, jamais (1) ! »

Les lettres de Costé restent toujours sans réponse et le citoyen Le Noir ne part pas.

En même temps Costé tient de quelques personnes qui se disent bien informées, que sa destitution est prononcée. Il écrit aussitôt au citoyen Bailleul, membre du Conseil des 500, ancien conventionnel de la Seine-Inférieure, avec lequel il était en relations suivies :

« Je ne viens point m'exhaler en plaintes contre l'injustice du Gouvernement.

« Il veut le bien, il cherche la vérité, il a été trompé dans les informations qu'il a reçues. . .

« La vérité, la fermeté avec lesquelles je me suis expliqué sur la mission de Le Noir, m'ont seules mérité cette disgrâce.

« Quoi qu'il en soit, je suis destitué et sans avoir été entendu, et sans connaître sur quels motifs et sans que ceux avec qui mes fonctions me donnent des rapports directs aient été entendus.

« Voilà donc le prix de dix années entièrement et exclusivement consacrées à la chose publique !

« Je ne crains point de le dire, les seuls ennemis du Gouvernement applaudiront à cet acte inattendu et non mérité.

« Ceux qui s'intéressent véritablement à la chose publique n'y verront qu'un moyen de rebuter ses plus zélés partisans » (2).

(1) Archives personnelles.

(2) Archives personnelles.

Costé apprend, le 17 février 1798, que deux des membres de l'Administration municipale, les citoyens Delahaye et Delonguemare, ont été destitués.

Dès le 20, il écrit au Ministre de l'Intérieur et de la Police générale :

« Citoyen Ministre, le citoyen Delonguemare a constamment suivi la carrière révolutionnaire. Il a sacrifié à ses devoirs l'agrément des Sociétés dont les principes n'étaient pas les siens et où ses sentiments républicains le faisaient mal voir ; il est reconnu républicain, ami de l'ordre, constamment attaché au Gouvernement ; c'est là l'homme qui vient d'être destitué !

« Le citoyen Delonguemare supportera aisément cette disgrâce ; il sait que dans les innombrables dénonciations qui ont été faites, il est impossible que quelques vrais patriotes ne se trouvent frappés ; que le Gouvernement, qui veut le bien, n'a pas le temps de tout examiner.

« Mais moi, dois-je vous dissimuler les mauvaises impressions que laissent de pareilles destitutions ?

« Dois-je vous laisser ignorer que les ennemis du Gouvernement en triomphent, qu'ils se réjouissent de voir humilier celui qu'ils ont méprisé ou méconnu parce qu'il n'était pas de leur opinion !

« Dois-je vous taire que le vrai républicain, l'ami de l'ordre est atterré de voir noté d'incivisme celui dont il partage les principes ?

« La destitution d'un républicain, je le répète, est une calamité par l'espoir qu'elle donne aux ennemis de l'ordre de voir alternativement les républicains re-

poussés, et par les occasions qu'elle fournit de les abreuver d'humiliations.

« Je me trouve insensiblement conduit à vous parler de ce qui me concerne, et votre amour pour la justice m'y détermine.

« On assure, citoyen Ministre, que je dois être aussi destitué. Qui a donc pu me mériter la disgrâce dans laquelle je suis enveloppé ? Je n'ai pas été entendu.

« Je cherche en vain de quelles lois j'ai négligé l'exécution, en quelles occasions j'ai cessé de professer et de propager les principes républicains ; ils sont trop gravés dans mon âme pour que je puisse les avoir, un seul instant, oubliés !

« Je le crois donc, la fermeté avec laquelle j'ai parlé au citoyen Le Noir sur la manière dont il remplissait sa mission, sur la légèreté avec laquelle il recevait des dénonciations souvent mensongères, sur son peu de discernement dans le choix de ceux dont il s'est environné, m'aura mérité l'animadversion de ce commissaire.

« Veuillez, citoyen Ministre, si vos importantes fonctions vous en laissent le temps, veuillez vous faire représenter la lettre que je vous ai adressée à son occasion ; les principes qui y sont exprimés seront, quel que soit le sort qui m'attend, ceux que je ne cesserai de professer.

« Mes vœux les plus ardents sont et seront toujours pour le bien de mon pays et l'affermissement de la République.

« Salut et fraternité » (1).

(1) Archives personnelles.

Enfin, le 28 février 1798, Costé reçoit l'ampliation d'un décret du 14 du même mois qui le destitue de ses fonctions et nomme pour lui succéder le citoyen Le Prevost Beaufls.

Mais ce dernier renvoie sa commission; aussitôt l'ex-commissaire écrit au Ministre de la Police générale :

« Citoyen Ministre,

« Le refus du citoyen Le Prevost Beaufls qui devait me remplacer me donne lieu de solliciter de votre justice la connaissance des motifs qui ont provoqué ma révocation. Veuillez, citoyen Ministre, je vous en adjure, veuillez me les transmettre, et j'ai la conviction que je les détruirai et que je recouvrerai auprès du Gouvernement la confiance que j'avais obtenue et que je n'ai pas mérité de perdre.

« Je n'abuserai point de vos moments.

« Je n'entrerai pas dans les détails que je vous ai donnés par mes lettres des 30 nivôse et 2 ventôse; je me bornerai à y ajouter : que depuis 1789 je n'ai pas fait un pas qui n'ait été pour la Révolution; que je n'ai pas négligé une occasion de prouver le plus constant attachement au Gouvernement; que ma famille est dans les mêmes principes; que mon beau-père, le citoyen Faure était membre de la Convention; que le peu de fortune que je possède est bien national et que j'ai converti de (*sic*) mon patrimoine en biens de cette nature; que dans toutes les circonstances où il s'est agi de prouver mon zèle par quelques sacrifices, j'ai toujours été le premier inscrit, encore récemment pour la sous-

cription dans l'emprunt pour la descente en Angleterre ; que mes discours, mes écrits ont été marqués au coin du plus pur patriotisme ; que quand par principes, je ne serais pas ainsi que je le suis, inviolablement attaché à l'ordre de choses actuel, mon intérêt m'en dicterait la loi. Je cherche en vain par quelle fatalité j'ai mérité la disgrâce dans laquelle j'ai été enveloppé. Ma correspondance avec le Ministre, avec le Département et son commissaire dans les fonctions que j'ai remplies, dans les missions dont j'ai été chargé, atteste que je m'en suis acquitté à leur satisfaction. Il m'en coûte de vous entretenir de moi, mais puisque ma révocation ne donne point de motifs, il faut bien que je repasse ma conduite.

« Ne croyez pas, citoyen Ministre, que l'impression que me cause ma destitution provienne de la privation de ma place ; qu'elle soit bien remplie et je suis satisfait.

« Mais l'idée de perdre en un moment auprès du Gouvernement une confiance que j'ai passé toute ma vie à mériter, se supporte difficilement ; je m'en rapporte au surplus à votre justice.

« Salut et Fraternité (1). »

A la réception de cette lettre, le Ministre avait déjà reconnu qu'il avait été trompé ; que le citoyen Le Noir ne méritait ni tant de confiance, ni tant d'importance ; qu'il fallait se méfier de lui.

Aussi, dès qu'il eut entre les mains la lettre de l'ex-

(1) Archives nationales. F<sup>16</sup> 11, Seine-Inférieure.

commissaire, il prescrivit qu'on lui soumît un projet d'arrêté rapportant celui de révocation.

Le 8 mars 1798, Costé était réintégré dans ses fonctions, et le citoyen Duval, commissaire du Directoire exécutif près le département, lui écrivait :

« Je me fais un plaisir, citoyen, de vous annoncer que je reçois à l'instant l'arrêté qui répare l'injustice commise à votre égard, en vous rappelant à vos fonctions. Salut et fraternité (1) ».

La disgrâce de Costé n'avait duré que vingt et un jours.

Un an après, le 20 mai 1799, Costé était élu membre du Corps législatif au Conseil des 500 et le citoyen Duval était un des premiers à « le féliciter avec tous les bons citoyens de la justice rendue à ses qualités civiles et morales, par l'Assemblée électorale du département de la Seine-Inférieure (2) ».

Costé siégea ensuite au Tribunat, du 1<sup>er</sup> janvier 1800 au 26 décembre 1804, et au Corps législatif, du 27 décembre 1804 au 21 avril 1810.

Pendant ces dix ans de législature, Costé n'oublia jamais les intérêts de sa ville natale. C'est ainsi qu'il eut à combattre une proposition tendant à rayer Le Havre du nombre des ports secondaires. Contre les partisans de ce projet il fit valoir avec beaucoup de force tous les motifs d'intérêt public et d'intérêt particulier qui militaient en faveur de son port : ses efforts furent couronnés de succès.

(1) Archives personnelles.

(2) Archives personnelles.

Dans une autre circonstance, Costé eut encore à soutenir les justes prétentions du Havre.

Lorsqu'à la suite de la Constitution de l'an VIII, l'organisation départementale dut être modifiée; lorsque les Conseils de commune, de district, de département durent faire place à la division du territoire en préfetures et sous-préfetures, on vit se reproduire entre Le Havre et Montivilliers, pour devenir chef-lieu de l'arrondissement, les mêmes compétitions qui s'étaient manifestées en 1790 entre ces deux villes pour être le chef-lieu du district.

De part et d'autre on fit agir les amis et toutes les influences dont on pouvait disposer. Le Havre envoya à Paris deux délégués dont l'un, Stanislas Faure, imprimeur, était le beau-frère de Costé. Avec l'appui de ce dernier, ils virent Cambacérès, le consul Lebrun, tous les ministres; Costé se montra chaleureux défenseur de sa ville natale, et en soutint vivement les droits au Conseil d'Etat, et après deux mois de démarches incessantes, et malgré la majorité des députés de la Seine-Inférieure, qui n'était pas favorable au Havre, Costé put annoncer à son beau-frère que cette ville devenait une sous-préfecture et qu'il allait en être le premier sous-préfet (1).

Au Tribunat comme au Corps législatif, dans les discussions où il prit part, Costé se fit toujours remarquer par la justesse de ses idées, son amour de l'ordre, son dévouement au bien public. Il prononça à la tribune deux discours: l'un à la suite de l'attentat du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800, machine infernale);

l'autre le 5 prairial an II (25 mai 1803) à l'occasion de la rupture du traité d'Amiens.

Dans ce dernier discours, il disait (1) :

« Que le Gouvernement anglais ose publier le vrai manifeste de son injuste agression, l'Europe y lira que la France ne doit point être, en marine et commerce, rivale de l'Angleterre; qu'il faut qu'elle en soit tributaire ou qu'elle devienne son ennemie; qu'il faut que, sous la dénomination de traité de commerce, elle souscrive un acte inouï dans les annales des nations indépendantes, un acte flétrissant, qui paralyse son industrie, ruine ses manufactures, dévaste ses ateliers, enchaîne l'activité de ses ports. — L'Europe y lira, qu'à l'Angleterre doit appartenir exclusivement le domaine des mers, et qu'elle seule doit faire le commerce des Deux-Mondes.

« Que la France y adhère, la paix est à ce prix.

« Et le Gouvernement anglais dans son aveugle présomption a pu concevoir cette idée révoltante!

« La France acquiescer à un traité ruineux et avilissant! la France tributaire!

« Français! vous frémissez à cette odieuse proposition, et vous ne demandez point quel parti doit prendre votre Gouvernement.

« Il a donné, dans le cours de cette négociation, les preuves d'une haute sagesse, d'une extrême modération, et l'Europe lui tiendra compte des sacrifices qu'il consentait au maintien de la paix.

(1) Archives personnelles.

« Un pas de plus compromettrait la dignité, l'honneur et les intérêts de la Nation ; un pas de plus était faiblesse, et eût excité à ajouter des prétentions monstrueuses à des demandes exorbitantes.

« Une paix commandée par la victoire, dictée par la modération, semblait promettre à l'Europe un bonheur constant.

« L'injustice du Gouvernement anglais vient en retarder la jouissance.

« Qu'il réponde au ciel et à la terre des malheurs qu'il provoque !

« Tombent, tombent sur sa nation les maux qu'il prépare !

« Que le peuple français, qui ne forme plus qu'une grande famille, environne son Gouvernement de toute sa confiance !

« Et quel Gouvernement en Europe la mérite plus justement ?

« La gloire attachée au nom français, les prodiges opérés par nos armées, présagent nos victoires.

« Mais l'union et la confiance font la force, créent les ressources, aplanissent les obstacles, et assurent les succès qui seuls peuvent accélérer le retour de la paix et en garantir la durée.

« Confiance dans la justice de la cause pour laquelle nous allons combattre, dans l'énergie du Gouvernement, dans l'habileté des chefs, dans la valeur des soldats !

« Confiance sans bornes ! Nous sommes Français.

Bonaparte préside nos Conseils et dirige nos armées (1) ».

En 1810, Napoléon, pour réprimer la fraude et la contrebande en matière de douanes, qui, stimulées par le blocus continental, s'exerçaient sur les frontières avec une audace trop souvent impunie, avait établi à Valenciennes, Rennes, Agen, Aix, Alexandrie, Nancy et Florence, une Cour prévôtale des douanes, qui devait connaître, exclusivement à tous autres tribunaux, tant des crimes de contrebande à mains armées que des crimes d'entreprise de contrebande. Ces Cours punissaient en dernier ressort. Chacune d'elles était composée d'un président grand prévost de douanes, de huit assesseurs, d'un procureur général et d'un greffier.

Chaque Cour comprenait plusieurs arrondissements.

Le 29 décembre 1810, l'Empereur nommait Costé procureur général impérial près la Cour prévôtale des douanes de Valenciennes, qui avait dans son ressort les tribunaux ordinaires de Wetel, Anvers, Amsterdam, Rotterdam, Dukan, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Abbeville et Rouen, c'est-à-dire qu'elle embrassait toutes les frontières entre la Seine et le Weser, par conséquent la Hollande où la contrebande se faisait avec le plus d'activité et sur la plus grande échelle.

Le 2 mars 1811, Costé était installé et à cette occasion prit la parole.

Après avoir développé quelques idées sur la néces-

(1) Archives personnelles.

sité et l'importance des droits de douane, au point de vue financier, Costé s'attache à rappeler aux magistrats quels sont leurs devoirs dans les circonstances actuelles :

« Vous les pressentez, Messieurs,

« Justice prompte et sévère, mais justice ;

« Pénétrer dans le labyrinthe des procédures et y distinguer les vrais moyens de défense, d'avec d'artificieuses allégations ;

« Confondre le légiste hérissé de subtilités juridiques et le rappeler au texte et à l'esprit de la loi ;

« Dissiper les ombres dont la vérité est enveloppée et dont l'obscurcit encore l'espérance de faire prévaloir de faux moyens justificatifs ;

« Résister aux séduisantes impulsions d'une philanthropie qui, quelquefois, firent sacrifier les intérêts de l'Etat à une vaine popularité et à des considérations mensongères ;

« Tels sont les soins, les devoirs du magistrat... ce seront les vôtres...

« Quant à nous, Messieurs, inaccessibles à tout autre sentiment que celui qu'excite l'amour de la justice et de la vérité, nous vous aurons pour modèles, nous remplirons nos devoirs ;

« Dépositaire, en cette partie, de l'autorité du prince, nous consacrerons nos soins et nos veilles au maintien de l'ordre et de la discipline dans les juridictions de ce vaste ressort ;

« Nous surveillerons avec énergie l'exécution des lois, de vos arrêts, et des jugements ;

« Nous rechercherons, nous poursuivrons le crime, de quelque voile qu'il se couvre, sous quelque déguisement qu'il se cache ;

« Nous vengerons l'Etat blessé par l'infraction de lois salutaires et bien précieuses, puisque leur maintien et leur exécution tendent à la paix générale ;

« Nous eussions contemplé avec effroi l'immense étendue de nos fonctions : mais nous l'avons dit, nous aurons vos conseils, vos exemples, nous sommes rassurés, nous remplirons nos devoirs... (1) »

Pendant ses quatre années de procureur général de la Cour prévôtale des douanes de Valenciennes, Costé qui n'avait pas de substitut, devait correspondre presque chaque jour avec le Ministre, avec les huit procureurs impériaux sous ses ordres, préparer toutes les réquisitions pour la Chambre du Conseil, prendre la parole aux audiences qui avaient lieu quatre et cinq fois par semaine.

A force de zèle, d'activité, de travail, Costé suffit à tout. Une seule condamnation à mort fut prononcée par la Cour et contre un fraudeur coupable d'assassinat ; ajoutons que cette condamnation ne fut pas exécutée, grâce aux mesures prises par Costé pour donner au condamné, par une honorable violation de la loi, le temps de faire présenter à l'impératrice Marie-Louise un recours en grâce qui fut accueilli (2).

En 1814, les Cours et Tribunaux spéciaux des

(1) Archives personnelles.

(2) Archives personnelles.

douanes ayant été supprimés, Costé rentra dans la vie privée et y resta pendant la première Restauration.

Au retour de l'empire, Cambacérès, avec qui Costé était particulièrement lié, l'invita à reprendre du service; on parla d'une préfecture, et Costé dit qu'il accepterait même la sous-préfecture du Havre, si elle devenait vacante, par attachement à cette ville où il était né.

Quelques jours après, une lettre de l'archichancelier apprenait à Costé qu'un décret du 21 mai 1814 venait de le nommer sous-préfet de Dieppe. « Celui qui voulait bien accepter la sous-préfecture du Havre, répondit-il, ne peut refuser celle de Dieppe », et il alla prendre possession de son nouveau poste, avec la promesse d'obtenir la première préfecture qui viendrait à être libre dans un des départements de la Normandie (1).

A l'occasion de sa nomination, Costé reçut de son collègue au Conseil des 500, le comte Vimar, la lettre suivante :

« Paris, 13 juin 1815.

« Lorsque les papiers publics, Monsieur et cher ancien collègue, m'apprirent que vous étiez nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, je m'en réjouis, non pas dans votre intérêt personnel, mais dans celui de la chose publique. Cet arrondissement avait besoin d'un administrateur tel que vous. Vous allez réconcilier, par la sagesse de votre conduite, un grand

(1) Archives personnelles.

nombre d'amis sincères de la patrie, avec le Gouvernement.

« Au reste, je conviens avec vous, Monsieur et cher ancien collègue, que votre tâche est difficile : vous auriez besoin de collaborateurs éclairés et fidèles : ils vous manquent, les principaux commis de la sous-préfecture ayant été congédiés, et les maires, si l'on ne m'a pas trompé, étant mal intentionnés. Le premier de ces deux inconvénients est plus facile à lever que le second ; vous parviendrez, sans doute, à mettre un terme à l'un et à l'autre.

« Vous et moi, mon cher ancien collègue, nous ne sommes pas toujours d'accord ; vous regrettez peut-être de n'avoir pas été nommé préfet, et moi je vous félicite d'être sous-préfet dans votre département natal. Si vous éprouvez de grandes difficultés à ce poste, vous en auriez éprouvé de bien plus grandes sur un théâtre plus étendu et plus élevé : votre sagesse et votre persévérance aplaniront bientôt celles qui vous environnent. Si je puis vous aider à les surmonter, comptez sur mon dévouement. . . . .

« Je vous prie, Monsieur et cher ancien collègue, d'agréer l'assurance bien sincère de mon respectueux et invariable attachement » (1).

Costé était à peine installé à Dieppe que Napoléon succombait à Waterloo ; les Chambres nommèrent un Gouvernement provisoire et, le 25 juin, le sous-préfet de Dieppe, dans une circulaire adressée à tous les

(1) Archives personnelles.

maires de l'arrondissement, faisait appel à la confiance, à la concorde.

« Point de provocations, leur disait-il, point d'exagérations. Evitons tous sujets de rixes.

« Usons de la voie de la persuasion.

« Si elle ne réussit pas, que notre énergie soit en raison de la gravité des circonstances.

« Des propositions sont faites aux puissances alliées.

« Elles doivent nous conduire à la paix générale.

« Attendons-en le résultat.

« Des hommes vils ont abandonné leurs drapeaux.

« Ils ont fui dans les campagnes où quelques-uns vendent leurs hardes, leurs chevaux, leurs armes.

« C'est le plus lâche des crimes.

« Dans l'espoir de se dérober aux châtiments, ils se font précéder par de fausses terreurs.

« Avisez, Monsieur le Maire, aux moyens d'atteindre ces fuyards.

« La Loi les déclare infâmes.

« Qu'ils effacent cette tache en rejoignant leurs corps, c'est là seulement où est leur salut.

« Que la Garde nationale, que la gendarmerie rivalisent d'efforts pour arrêter ce qui fuit et se dérobe aux recherches.

« Les communes, vous le savez, sont responsables de toutes négligences à cet égard.

« Usez de tous les moyens propres à maintenir la sûreté des personnes et des propriétés.

« Les événements qui vont se développer doivent enfin assurer notre bonheur.

« Attendons-en paisiblement l'époque.

« Nous conjurons nos concitoyens, au nom de l'honneur et de la Patrie de conserver ce caractère de sagesse qui distingua toujours cet arrondissement.

« Répétez-leur que tout signe de ralliement qui n'est point autorisé par la Loi est un attentat séditionnel.

« Qu'ils ne s'en rendent pas coupables.

« Informez-moi, Monsieur le Maire, de ce qui se passe ; que j'aie la satisfaction d'apprendre et de pouvoir transmettre au Gouvernement que le bon esprit n'a cessé de régner dans l'arrondissement.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération et de mes sentiments affectueux,

« COSTÉ » (1).

A ce moment, où les passions en présence étaient exaltées, Costé sut éviter toute collision entre les troupes restées dévouées à l'Empereur et une population de commerçants dont la guerre, si elle continuait, allait froisser les intérêts les plus chers et détruire jusqu'aux espérances.

C'est ainsi que le 28 juin 1815, apprenant que le lieutenant extraordinaire de police du Havre allait faire partir un détachement de troupes pour plusieurs communes de l'arrondissement de Dieppe où des rixes entre des déserteurs et la population étaient signalées, Costé s'empressa d'écrire au préfet : « Le calme sera bientôt, tout me porte à le croire, rétabli dans cet arrondissement.

(1) Archives personnelles.

« Il m'est démontré que les mouvements qui ont eu lieu n'ont eu pour cause que les bruits répandus, avec la nouvelle de la défection de notre armée, que les ennemis pénétraient dans la capitale et que le drapeau blanc était arboré sur tous les points.

« A présent que l'on connaît l'existence du Gouvernement provisoire et les sages dispositions dont il s'occupe, tout rentrera dans l'ordre.

« Je dois le dire, parce que j'en ai la conviction, les mesures violentes n'atteindront point dans cet arrondissement le but que le Gouvernement se proposait : la voie de la persuasion sera plutôt entendue. Je vous le dis, Monsieur le Préfet, permettez-le-moi, confidentiellement, des détachements envoyés dans les campagnes sans être contenus par aucune autorité civile, sont peu propres à calmer les esprits.

« C'est l'officier qui conduit le détachement qui informe et qui peut arrêter sans discernement.

« De là des excès dont les communes ont à gémir et sur lesquels je reçois les réclamations les plus fortes et les plus multipliées.

« Pendant le séjour du détachement qui se prolonge, parce qu'il est à discrétion, les communes sont dans la stupeur.

« Les malheureux maires se trouvent sans moyen de se faire entendre.

« Ils sont rebutés, au-delà de toute expression, de leurs pénibles fonctions.

« La colonne mobile s'établit-elle? C'est des maires

qu'elle exige son paiement : il y en a qui sont en avance pour des sommes considérables.

« Le mode employé, de détachements non subordonnés à l'autorité administrative, atténue la considération dont il est nécessaire qu'elle soit revêtue ; il est vexatoire.

« Les maires demeurent étrangers aux opérations du détachement, ou ils en sont les témoins passifs.

« On se demande qui doit requérir les détachements.

« Peuvent-ils être dirigés sur une commune sans recourir à l'autorité administrative ?

« L'harmonie entre la police, l'administration et l'autorité militaire est indispensable au maintien de l'ordre.

« Je suis pénétré de ces principes et je ferai tout pour maintenir cette harmonie.

« Aussi est-ce à vous seul et confidentiellement que je m'adresse.

« L'effet de cette harmonie serait détruit si ce que j'ai l'honneur de vous écrire était par les autres autorités considéré comme plainte.

« Cependant, je n'ai point dû vous laisser ignorer cet état de choses qui peut avoir les suites les plus graves (1) ».

Le 30 juin 1815, alors que les plénipotentiaires français négociaient avec les puissances alliées sur les destinées de la France, Costé adressait aux maires de

(1) Archives personnelles.

son arrondissement une nouvelle proclamation dans laquelle on lisait :

« Il nous faut attendre paisiblement l'issue des négociations et le développement des événements ultérieurs.

« Nous aurons donné un grand exemple et bien mérité du Gouvernement qui nous est réservé, si la transition de notre état actuel à celui qui nous est destiné, s'opère sans commotion.

« Nous saurons l'éviter cette funeste commotion si ceux dont les espérances seront déçues, savent faire à la Patrie le sacrifice de leurs opinions, et surtout si nous savons oublier nos malheureuses dissensions pour nous souvenir que nous sommes membres de la grande famille et que l'union seule fait la force ».

Et la circulaire se terminait par ces mots :

« Paix en Europe ! Paix parmi nous ! C'est le vœu des vrais Français (1) ».

Le 8 juillet 1815, Louis XVIII faisait son entrée à Paris et, le 10, Costé était relevé de ses fonctions.

Aussitôt de tous côtés lui viennent des témoignages de regrets et de reconnaissance.

C'est le nouveau sous-préfet, Cartier, que Costé avait remplacé, qui, en reprenant possession de ses fonctions, demande « aux maires de l'arrondissement de se joindre à lui pour offrir à son prédécesseur les hommages de leur reconnaissance pour la douceur de son administration et pour les efforts qu'il a faits afin de diminuer les maux qui les accablaient ».

(1) Archives personnelles.

C'est l'Administration municipale du Havre qui écrit à Costé :

« Jalouse de reconnaître les éminents services que vous avez rendus dans ces temps difficiles en évitant des réquisitions onéreuses et en maintenant la tranquillité par la voie seule de la douceur et de la persuasion, l'Administration vous adresse l'expression de sa reconnaissance.

« Il n'appartenait qu'à vous de réunir toutes les volontés, de concilier tous les intérêts et de préparer sans secousse l'événement du 10 juillet qui a remis la ville sous l'autorité de son roi légitime et de mériter l'estime et la confiance générale.

« Vous avez fait le bien et vous vous êtes conduit avec sagesse et modération », écrit à Costé le commandant de la 15<sup>e</sup> division militaire, en résidence à Dieppe.

« En empêchant ou en diminuant le mal, vous avez réellement fait beaucoup de bien ; vous vous êtes concilié l'estime publique pendant la durée de votre administration », lit-on dans une lettre de M. de Girardin, préfet à Rouen.

Mêmes témoignages de reconnaissance des maires de l'arrondissement, de la nouvelle Administration municipale de Dieppe, qui invite Costé à continuer d'assister aux cérémonies publiques : « Ce serait, dit-elle, manquer aux égards qui vous sont dus et à la considération que vous vous êtes si justement acquise par votre administration prudente et conciliatrice, que de ne pas vous y inviter ».

Le président du collège électoral écrit à Costé :

« Je n'ai entendu donner que des éloges à votre conduite comme sous-préfet de Dieppe : vous vous y êtes distingué par un caractère de justice et de modération qui vous a mérité l'estime et la reconnaissance de toutes les classes de citoyens ; en vous rendant ce témoignage, je crois acquitter une dette de reconnaissance de l'arrondissement de Dieppe, pour les services qu'il a reçus d'un administrateur qui a emporté toute son estime ».

Enfin les députés du département de la Seine-Inférieure déclaraient, le 7 mars 1816, « qu'ils rendaient hommage à la vérité en reconnaissant que M. Costé, comme sous-préfet de Dieppe, s'était concilié l'estime générale : qu'en épargnant des réquisitions onéreuses et en maintenant la tranquillité par la voie seule de la douceur et de la persuasion, il avait fait réellement beaucoup de bien ; qu'enfin, dans tous ses actes administratifs, M. Costé s'était éminemment distingué par un caractère de justice et de sagesse qui lui avait acquis pour toujours le respect et la reconnaissance de toutes les classes de citoyens (1) ».

En août 1815, Costé était adjoint à la liste des membres composant le collège électoral de l'arrondissement du Havre, en vertu de l'article 2 de l'ordonnance du 21 juillet 1815 et en raison des services qu'il avait rendus à l'Etat. Pendant les premières années de la Restauration, Costé fut oublié, mais après l'ordonnance du 5 septembre 1816, alors que Louis XVIII, effrayé des

(1) Archives personnelles.

tendances révolutionnaires qui éclataient autour de lui, faisait appel aux hommes d'une opinion sagement libérale et constitutionnelle, les fonctions publiques furent de nouveau accessibles pour Costé, et, par ordonnance du 17 décembre 1818, il était nommé conseiller-juge à la Cour royale de Rouen : il avait alors soixante-cinq ans.

A l'occasion de cette nomination, le comte Beugnot, premier préfet de la Seine-Inférieure, qui avait su apprécier les mérites de Costé, lui écrivait le 5 janvier 1819 :

« Je n'ai fait, Monsieur, que joindre mon suffrage en votre faveur à celui de tous les honnêtes gens. Vous vous êtes acquis beaucoup d'estime dans les divers emplois que vous avez successivement remplis, et je suis fort aise que vous ayez obtenu une récompense aussi honorable que celle de conseiller à la Cour royale de Rouen. — Agréez avec mes vœux, l'assurance de ma haute considération et de mon attachement (1) ».

De son côté, le chancelier de France, M. Dambray, adressait à Costé la lettre suivante :

Paris, 1<sup>er</sup> février 1819.

« Je ne peux pas trop, Monsieur, me flatter d'avoir concouru au choix de S. M. qui vous appelle à la Cour royale de Rouen, puisque toute mon influence s'est bornée à déposer au Ministère de la Justice les rapports honorables pour vous que j'avais recueillis lors de ma présidence du collège électoral du département ; mais

(1) Archives personnelles.

je ne m'en réjouis pas moins de vous voir associé aux travaux d'une Compagnie qui, en se recrutant de magistrats qui vous ressemblent, est sûre de conserver et d'augmenter ses droits à l'estime et à la confiance publiques.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée (1) ».

Après la Révolution de 1830, la Cour délégua Costé, en septembre de cette même année, pour recevoir le nouveau serment des membres des Tribunaux de première instance et de commerce du Havre.

A cette occasion, devant les magistrats réunis dans la salle d'audience du Tribunal civil, Costé prononça le discours suivant (il avait soixante-dix-sept ans) :

« MESSIEURS,

« C'est avec une douce émotion que je me retrouve au sein de cette cité où j'exerçai longtemps et dès avant la Révolution une magistrature honorable, dont les travaux me méritèrent, de la part de mes concitoyens, des témoignages de bienveillance à jamais gravés dans mon âme et qui, sans doute, contribuèrent à me diriger vers les hautes fonctions administratives et judiciaires dont j'ai été successivement revêtu.

« Permettez-le, Messieurs, je ne peux résister au sentiment qui me presse, au désir de vous exprimer combien je me félicite de me retrouver parmi mes compatriotes : j'allais dire mes contemporains.

(1) Archives personnelles.

« Mais, bientôt octogénaire, mon âme est oppressée de la perte de tant d'amis.

« Toutefois, elle se raffermirait en considérant les heureux changements survenus sous ma génération, pour ainsi dire renouvelée et distinguée par ses connaissances étendues, son patriotisme éclairé et ses vertus.

« Je vois avec admiration une ville accrue en population, les grands travaux d'un des plus beaux ports du monde, bientôt terminés, de nombreux édifices élevés, une ville où le commerce, l'industrie et d'habiles spéculations appellent la prospérité, où la liberté est considérée comme une tranquille assurance de n'être soumise qu'à la loi, où l'égalité n'est que la soumission commune à cette même loi, une ville où les chefs civils et militaires, environnés du respect qu'ils savent inspirer, donnent leur conduite pour modèle, leur sagesse pour guide et où chaque habitant se range naturellement à l'ordre et à ses devoirs.

« Qui ne se glorifierait d'en être citoyen?... »

Puis, après avoir indiqué le but de sa mission, Costé s'écria :

« Liberté ! idole des âmes fortes, source du bonheur public lorsqu'il est dirigé par de sages lois. Nous t'avions conquise par une révolution qui nous conduisit à la conquête d'une grande partie de l'Europe. Nous t'avions conquise et le maintien en fut confié au plus grand capitaine du siècle : mais devenu souverain et, substituant sa volonté à la loi, la Nation éblouie par

des triomphes inouïs dans les fastes du monde, n'osa refuser soumission pleine et entière à celui qui joignait à l'autorité de son rang ce qu'il tenait de l'admiration et de la reconnaissance ; l'abus de son pouvoir précipita sa chute. Sa gloire ne put l'en préserver, et cette terrible leçon, si fatale à la France, fut trois fois inutile à ses successeurs.

« Après bientôt vingt années, le courage de la Nation vient de les reconquérir ces précieuses libertés, aujourd'hui devenues nécessaires au bonheur et à l'existence des Français !

« Cessons donc de porter nos regards affligés sur ces événements qui s'annonçaient sous les plus sinistres présages ; livrons-nous à l'espoir de bonheur et de prospérité que nous promettent et l'avènement de Louis-Philippe au trône des Français et le maintien et l'exécution de cette charte devenue une vérité suivant les paroles de notre nouveau monarque, de cette charte désormais impérissable sous la garde des trois pouvoirs, et le courage et la force d'une nation héroïque. Nous en jouissons de cette liberté, unique source de bonheur, lorsqu'elle est bien entendue. L'acte qui l'a consacrée n'est plus exposé à de fallacieuses interprétations . . .

Et alors renaîtront en France et se perfectionneront les progrès de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des arts . . . (1) »

Ce discours fut le dernier acte de la vie publique de Costé.

(1) Archives personnelles.

En 1833, âgé de quatre-vingts ans, il demanda sa mise à la retraite, l'obtint, et, en même temps était honoré du titre de conseiller honoraire.

A l'audience solennelle de rentrée, le 4 novembre 1834, le procureur général, M. Moyne, rappelant les pertes que la Cour avait faites dans l'année, disait, en parlant de Costé :

« M. Costé, qui comptait des services très anciens, n'avait point d'infirmités, malgré un âge fort avancé : vieillard heureux et aimable, il recevait des marques d'attachement de tous ses collègues ; estimé, considéré, il ne manquait rien à sa carrière de magistrat ; malgré nos regrets, nous ne pouvons qu'approuver sa détermination. Il est un moment où l'homme doit reconnaître qu'il peut devenir moins apte à remplir des fonctions publiques ; nos facultés s'affaiblissent. Sans doute, M. Costé n'était pas arrivé à ce point : il a voulu devancer cette époque et, dans cette volonté, on doit voir les conseils d'une conscience éclairée ; il faut avoir le temps de se recueillir et chercher à vivre en repos après des services aussi prolongés.

« Cet estimable collègue laissera des souvenirs durables dans la Compagnie, et la peine que nous éprouvons sera adoucie par l'espoir qu'il prolongera, au milieu de sa famille, une carrière toujours honorable (1) ».

Deux ans après sa mise à la retraite, Costé se reti-

(1) Archives personnelles.

rait à Paris, rue d'Enfer, où habitaient ses enfants et petits-enfants.

A la nouvelle de ce départ, M. Eudes, premier président lui écrivait :

« MONSIEUR,

« Ce n'est point une illusion, vous êtes pour nous ce que vous avez toujours été, l'un des membres les plus honorables de la Compagnie que j'ai l'honneur de présider. Vous n'avez pas cessé par votre retraite de lui appartenir. Le diplôme de conseiller honoraire que vous avez obtenu de S. M. est un titre ineffaçable. Vous ne l'auriez pas reçu que vous auriez toujours trouvé, dans le cœur de vos collègues, les sentiments de la douce confraternité que vos estimables qualités y ont fait naître. Notre regret est d'être désormais privés d'en jouir chaque jour, par votre changement de résidence, mais du moins nous en conserverons religieusement le souvenir (1) ».

Les récompenses honorifiques ne manquèrent pas à Costé.

Le 31 juillet 1814, Monsieur, frère du Roi, accordait à l'ancien procureur impérial de la Cour prévôtale des douanes, la décoration du lys.

Le 21 octobre de la même année, une ordonnance royale conférait à Costé la noblesse « pour en jouir lui, ses enfants et descendants mâles à perpétuité » en récompense des services qu'il avait rendus à l'Etat. Enfin,

(1) Archives personnelles.

le 5 janvier 1832, il était nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

A l'âge de vingt-deux ans Costé avait épousé Adélaïde Faure, plus jeune que lui de deux ans, fille de Joseph-Denis-Guillaume Faure, avocat au Parlement, libraire-imprimeur du Havre, qui devait se distinguer à la Convention en votant contre la mort du Roi. C'était une femme d'un grand mérite et d'une instruction remarquable pour l'époque.

Il eut la douleur de la perdre le 16 mars 1840, après soixante-trois années écoulées dans une parfaite union : ce fut pour Costé le commencement de la mort; il vécut encore deux ans : le 19 mai 1842, il était frappé d'une attaque d'apoplexie et s'éteignait le même jour dans les bras de ses enfants que le hasard avait réunis.

Jusqu'à la dernière heure Costé avait conservé la plénitude de ses facultés : il n'avait aucune des infirmités qui accompagnent le plus souvent la vieillesse.

Les lettres qu'il écrivait à ses amis dans le déclin de sa vie, respirent un esprit alerte, une bonhomie charmante.

Laissez-moi en placer deux sous vos yeux :

Pendant la Révolution, Costé s'était intimement lié avec Taveau, prêtre, professeur distingué, régent du collège du Havre et membre du Conseil général de la Commune, dont il fut souvent le secrétaire. Ces relations durèrent jusqu'en 1815. A cette époque, Taveau fut obligé de quitter la France et passa en Angleterre. Les deux amis s'étaient perdus de vue depuis vingt ans,

lorsque Costé, en 1836, reçut, accompagnée d'une lettre que nous n'avons pas, une plaquette intitulée :

*Poésies diverses (odes, élégies, sonnets) en latin, avec traduction en vers français, par Monseigneur Taveau, docteur ès lois, prélat domestique de Sa Sainteté Grégoire XVI, supérieur de l'Eglise royale de Saint-Louis-des-Français, membre de l'Académie des Arcades de Rome.*

Voici en quels termes Costé accuse à Taveau réception de sa brochure :

« Cher et digne compatriote, mon ancien ami, dirai-je tu, écrirai-je vous ?

« Les dignités semblent exiger le pronom vous : l'amitié veut le tu : je l'adopte.

« Tu t'es souvenu d'un ancien camarade : l'envoi de ton travail, *Poésies diverses*, m'a fait le plus grand plaisir.

« J'y reconnais l'homme instruit ; j'y trouve le tribut d'éloges dû à la mémoire du vénérable Pie VI, le gage de la reconnaissance envers le pape actuel ; hauts sujets bien traités ; je les ai lus avec un vif intérêt ; merci donc.

« Te voilà, mon ami, après avoir traversé bien des écueils, après avoir été renversé par ces coups du sort qui ont tout déplacé, te voilà, dis-je, pourvu de l'éminente dignité de Supérieur de l'Eglise française de Rome ; je l'apprends avec joie ; je t'en félicite de bien bon cœur ; j'en félicite aussi ceux qui sont sous ton autorité bienfaisante.

« Sois heureux, tu l'as mérité ; c'est le vœu de l'amitié.

« J'ai aussi parcouru ma carrière, et aujourd'hui, après soixante ans de fonctions administratives et judiciaires, me voilà, avec le titre de conseiller honoraire, qui m'a été décerné, me voilà, comme on dit, l'arme au bras, à Paris, au milieu de ma nombreuse famille, en attendant le terme fixé de toute éternité. J'attends (1).

Et la correspondance de reprendre entre les deux vieux amis.

Taveau répond à Costé, il l'appelle : mon bon compatriote et mon ancien camarade depuis soixante-dix ans : « Tous nos amis et camarades, lui écrit-il, ont disparu ; il ne nous reste qu'Oursel, âgé de quatre-vingt-huit ans ; j'en ai quatre-vingt-six et toi quatre-vingt-quatre. Quel trio !

« Consolons-nous de la perte de nos parents et amis dans l'espérance de les revoir dans l'Eternité :

Là nous verrons Dieu que l'on croit sans le voir  
L'objet de notre amour, l'objet de notre espoir.

« Disons-leur donc, avec saint Augustin : *In te Domine, speravi non confundas in aeternum* ».

Et Taveau termine sa lettre ainsi :

« Au moment de mettre l'adresse à ma lettre j'ai fait une réflexion bien consolante ; je me suis dit : si je pouvais aller à Paris, j'y verrais mon bon ami, chez lui, rue d'Enfer, au lieu qu'en n'y allant pas, je le verrai, un jour à venir, dans la rue du Paradis ».

(1) Archives personnelles.

Le 18 décembre 1838, Costé répondait à Taveau :

« Que de temps écoulé, ancien cher et éminent ami, depuis que je n'ai eu de tes nouvelles !

« Fais-m'en parvenir, qu'elles soient bonnes ! elles me raviront : je mérite d'en obtenir par l'attachement que je te conserve à toujours !

« Dis-moi que ta santé se maintient, que ta position est heureuse : ce me sera bonheur.

« Tu m'écris : « Nous restons trois contemporains », mais Oursel est mort : le trio est restreint au duo. Gardons-nous du solo !

« C'est une fatale vérité : nous sommes les seuls de notre temps !

« Encore si nous étions réunis, mais non, c'est autre fatalité.

« Mon ami, que nos liens n'en soient que plus resserrés et tels qu'un Alexandre ne cherche pas à les trancher.

« Je suis souvent en pensée à cette Rome que tu habites.

« Elle fut héroïque.

« Dis au Très Saint-Père que j'aurais grand plaisir à lui porter moi-même ma profession de foi.

« Mon ami, voilà le dernier mois de l'année, mes vœux sont à ce que la suivante et celles après, te soient fortunées.

« Que ta bonté, que tes heureuses facultés te soient conservées ! qu'il en soit ainsi ! . . .

« Notre Havre, tu le sais, prend un accroissement dont aucun pays n'a offert d'exemple. Le terrain s'y

vend non plus à l'acre, non plus à la toise, mais au pouce.

« J'avais vendu ce que j'y avais... je fis mal... »

« Adieu bon et brave ami, reçois l'assurance des sentiments de dévouement et de vif attachement de ton ancien camarade (1) ».

J'ai terminé, Messieurs :

Comme vous avez pu le voir, J.-C.-M. Costé, homme d'un esprit étendu, simple et sagace, d'une instruction profonde, d'un caractère sans défaillance, disait la vérité aux maîtres du moment, avec calme et sang-froid.

Dans une vie de près d'un siècle, dans les fonctions les plus modestes comme les plus élevées, dans les temps les plus difficiles et les plus troublés, il fit toujours preuve de droiture, d'indépendance et en même temps de bienveillance ferme et éclairée.

Scrupuleux observateur de la loi, il sut par sa sagesse et sa modération la faire exécuter sans recourir à des poursuites qui eussent répugné à son tempérament foncièrement bon, employant l'influence qu'il avait acquise sur ses concitoyens pour gagner leur confiance, maintenir partout la tranquillité et la concorde.

S'il ne donne sous la Terreur aucun exemple exceptionnel d'héroïsme, il avoue avoir eu grand peur, mais cette peur ne le fit jamais transiger avec sa conscience.

Pour avoir ainsi échappé aux funestes effets des

(1) Archives personnelles.

révolutions successives auxquelles il assista, peut-être serait-on tenté de penser que Costé « avait un peu l'épine dorsale brisée » : on se tromperait.

Sans doute aux yeux de ses contemporains Costé fut excellent républicain sous la République, excellent bonapartiste sous l'Empire, non moins bon royaliste sous la Monarchie, mais c'est que, ne s'inféodant à aucun parti, il se conduisit toujours en dévoué patriote et en honnête homme.

Aussi pourrait-on, je crois, lui adresser l'éloge que Mgr Loth, dans son livre *Les Conventionnels de la Seine-Inférieure*, adresse à Faure, son beau-père : « Il fut un homme de bien ».

---



# LES MOINES CHRONIQUEURS NORMANDS

Par M. EDWARD MONTIER.

---

On parle souvent des vieux moines chroniqueurs au patient travail desquels nous devons non seulement la copie scrupuleuse des œuvres antiques, mais le récit détaillé et pittoresque des événements constitutifs de notre histoire nationale.

Sans ces obscurs et souvent anonymes bénédictins qui s'appellent modestement le moine de Saint-Gall, le moine de Saint-Denis, le moine de Saint-Ouen, le moine de Saint-Wandrille, le moine de Jumièges, non seulement nous ignorerions les lettres anciennes, mais nous ne pourrions jamais nous reconnaître dans les origines de notre Patrie.

La plupart du temps, ces moines modestes n'ont parlé que des autres ; comme l'auteur de *l'Imitation*, un autre moine, sans aucun doute, ils ont voulu rester inconnus, et nous ne savons rien de leur vie personnelle.

Aussi, est-ce une bonne aubaine lorsque nous pouvons, à travers leurs ouvrages, saisir quelques détails de leur vie, quelque trait de leur physionomie naïve et simple, non sans malice pourtant ; vie retirée, mais

cependant active, d'une activité régulière, ordonnée, qui parfois donne le regret de ne connaître plus ces longues heures claustrales, ces repos entre les répons des psaumes, ces prières égrenées paisiblement sous les grands arbres des abbayes médiévales.

J'ai eu la bonne fortune de fréquenter, au moins par leurs livres, quelques-uns de ces moines chroniqueurs, chroniqueurs normands surtout ; j'ai pénétré avec eux dans leurs couvents et, tout en lisant leurs histoires, j'ai essayé d'apercevoir leur figure, de percer leur âme.

Si quelques-uns se sont renfermés, impersonnels et impassibles en leur attitude d'annalistes seulement scrupuleux, quelques autres ont laissé échapper des confidences révélatrices, et ce sont ceux-là que je voudrais à mon tour faire connaître et faire aimer, car ils m'ont paru intéressants et aimables.

#### DUDON DE SAINT-QUENTIN.

Le premier en date des chroniqueurs normands qui nous ait parlé des invasions scandinaves et de la constitution du duché, est le solennel et poétique Dudon, doyen de la communauté des réguliers de Saint-Quentin, Champenois d'origine, mais Normand de cœur, comme on va voir.

Dudon est né, en effet, dans le Vermandois, comté puissant à cette époque, entre 960 et 965. Entré dans les ordres, il faisait partie de la communauté de Saint-Quentin lorsque le comte de Vermandois, Albert I<sup>er</sup>,

l'envoya en ambassade à Richard I<sup>er</sup>, troisième duc de Normandie, lequel tenait habituellement sa cour à Fécamp, où il avait été élevé.

Richard I<sup>er</sup>, petit-fils du pirate Rollon, n'avait presque rien gardé de la rudesse un peu hirsute de son aïeul. C'était un fils de famille, parvenu, fastueux, policé. Il avait grandi à côté du monastère de Fécamp, fondé en 664, pour des religieuses, par le comte Waninge; ce couvent, détruit par les Normands en 841, avait été relevé en 952 par Guillaume Longue-Epée, père de Richard.

C'est Richard I<sup>er</sup> lui-même qui jeta les fondations de la magnifique abbatale actuellement encore debout et qui fut consacrée, en 990, par l'archevêque Robert.

Richard, par humilité, voulut être enterré, ainsi que son fils Richard II, sous la gouttière du porche. Ils reposent tous deux encore dans le chœur de l'abbaye devenue paroisse.

Dès cette époque, le monastère de Fécamp avait son histoire. Fondé tout d'abord en 664 par le comte Waninge, un saint personnage, de concert avec saint Ouen, l'ancien référendaire de Dagobert, devenu archevêque de Rouen, et par saint Philibert, le fondateur de Jumièges, il eut pour première abbesse une Bordelaise, sainte Hildemarque, et l'église fut consacrée en présence de Clotaire III; quelques années après, au cours de démêlés retentissants, saint Léger, à qui Ebroïn, maire du palais d'Austrasie, avait fait couper la langue et crever les yeux, fut envoyé en exil à Fécamp, où, d'ailleurs, il reçut du comte Waninge et de l'abbesse

Hildemarque les soins les plus empressés pendant les deux années qu'il y passa.

Lors des premières incursions normandes sur les côtes de Neustrie, les religieuses de l'abbaye royale, pour échapper aux violences des barbares, se mutilèrent le visage et furent massacrées.

Après la mort de Guillaume Longue-Epée qui avait relevé les ruines matérielles de l'abbaye, Richard II, mécontent des douze chanoines réguliers qu'y avait tout d'abord installés Richard I<sup>er</sup>, les remplaça par des moines bénédictins de Dijon.

C'est à Fécamp, en plein épanouissement de la nouvelle abbaye, que Dudon vint trouver Richard I<sup>er</sup>. Il plut au duc et le duc lui plut. Fécamp, avec sa vallée plantureuse et sa plage superbe, ouverte entre de hautes falaises, lui plut également ; il s'y attarda. Il obtint même — car il paraît n'avoir pas été oublieux de ses propres intérêts — deux bénéfices considérables dans le pays de Caux.

Lors de son ambassade en 987, l'année même où Hugues Capet montait sur le trône de France, Dudon n'avait que vingt-deux à vingt-cinq ans. Il resta l'ami de Richard I<sup>er</sup>, et après la mort de ce prince agréable, il devint l'ami de son successeur, Richard II, élevé dans le monastère de Fécamp.

Richard II n'était pas seulement libéral et pieux comme son père : il était intelligent et lettré, amateur tout au moins de littérature. Désireux d'asseoir sa dynastie et de fonder sa famille, il comprit qu'il en fallait préciser l'histoire, et il pria Dudon de l'écrire.

Le duc possédait sinon des archives et des papiers de famille, tout au moins des souvenirs et des traditions, et il avait un frère de mère, Raoul, fils de Sprote et du duc Asperleng, qu'il avait fait comte d'Ivry, lequel était plus que lui-même encore, ce que nous appellerions aujourd'hui, un collectionneur, un amateur.

Ce fut Raoul d'Ivry qui ramassa les matériaux, quelques-uns couverts déjà de la mousse dorée des légendes, du livre considérable de Dudon. Celui-ci, d'ailleurs, le reconnaît et le proclame : il appelle même Raoul d'Ivry, le rédacteur de son histoire : *Hujus historiae relator*.

Dudon a écrit l'histoire des trois premiers ducs normands : Rollon, Guillaume Longue-Epée, Richard I<sup>er</sup>. Sa chronique va de l'an 912, date du baptême de l'aïeul, à l'année 996, date de la mort du petit-fils.

Lui-même il devait mourir en 1043, à l'âge de soixante-dix ans environ, doyen de la communauté de Saint-Quentin, après avoir dédié son livre à l'archevêque de Reims, Adalberon, qu'il loue d'une façon excessive d'ailleurs.

Dudon n'est pas seulement un chroniqueur, un annaliste, c'est un orateur et un poète.

Nous ne parlons pas de son style, de son latin : ce latin est celui de son époque, barbare, heurté, et son style est celui de toutes les époques de décadence, ampoulé, de mauvais goût parfois, fleuri avec exubérance, hyperbolique.

Mais Dudon, mal servi par sa langue, a du tempérament : c'est un lettré, un érudit ; il connaît Tite-Live

et Virgile. Il les imite en des réminiscences spontanées. Il a écrit non pas l'histoire, mais l'épopée, en prose oratoire mêlée de vers, du duc Rollon. C'est une véritable épopée, en effet, au cours de laquelle les discours très longs et vraiment bien composés ne manquent pas et qui viennent émaillés, sous forme d'apostrophes à Rollon, à la Normandie, à Rouen, à la France, de longs régiments d'hexamètres, d'une élégance un peu empruntée.

Dudon a fréquenté les grands de ce monde : il a vécu en familier à la cour des ducs normands, fastueux et puissants. Il a été tout à la fois ébloui et reconnaissant. Virgile éprouva un sentiment analogue devant Auguste, et de fait, pour Dudon, Rollon est une sorte d'Auguste vainqueur et pacificateur à la fois.

Il voit le duché de Normandie, Rouen et Fécamp, comme le poète de Mantoue voyait Rome et le Capitole. Pour lui comme pour Virgile, une telle puissance n'a pu naître sans miracle, et son récit, enthousiaste et grandiloquent, est rempli, au début surtout, de merveilles. Rollon, tout comme Enée, a des songes, et l'archevêque Francon lui parle en manière d'oracle comme parle Jupiter dans l'*Enéide*.

Le portrait, d'ailleurs, que Dudon trace des Normands ne manque pas de véritable grandeur. On voit que l'auteur a eu devant les yeux les petits-fils, fiers et terribles encore, des Vikings, venus par la route des cygnes, des fiords du Danemark en l'estuaire sequanien.

Voici, à titre d'exemple, comment Dudon raconte

l'arrivée de Rollon à Rouen, en juillet 885. Le tableau est une véritable fresque.

« Les malheureux habitants de Rouen, dit-il, et les marchands ruinés demeurés dans la cité, ainsi que tous les habitants de la région qui s'y étaient réfugiés, apprenant qu'une multitude immense de Normands était arrivée à Jumièges (Jumièges est un village sur la Seine à quelques lieues seulement de Rouen) vinrent tous ensemble trouver l'archevêque Francon (c'est Jean qu'il faut lire) pour délibérer sur ce qu'il fallait faire. L'archevêque envoya aussitôt vers Rollon lui demander la paix pour lui et les habitants du pays.

« Rollon se rendit compte qu'il n'y avait plus dans la ville ni dans sa banlieue qu'un peuple sans armes, donna confiance à l'évêque et vint lui-même à Rouen, où il aborda avec ses navires chargés de soldats au port sur lequel est bâtie l'église Saint-Martin. Il descendit de la flotte et d'un pas rapide parcourut la cité, il vit les digues abattues, les pierres de ses temples arrachées, les fondations même des églises ébranlées, ses murailles rompues çà et là et une faible poignée d'habitants inoffensifs : il hésita un instant, puis se ressouvint du songe qu'il avait eu au delà de la mer... »

Rollon prit ce jour là, en fait, possession de Rouen.

Ce ne fut que vingt-cinq ans plus tard que cette prise de possession fut régularisée par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en novembre 911.

Dudon nous met abondamment au courant des négociations. Le comte Raynold, ambassadeur de Charles le Simple, roi de France, demande aux Normands :

— Qui êtes-vous? D'où venez-vous? Que voulez-vous?

Et les Vikings de répondre non moins précisément :

— Nous sommes Danois, nous venons de Danie, pour emporter d'assaut la France.

Des Romains n'auraient pas plus fièrement parlé.

Le seigneur franc s'informe encore :

— Comment s'appelle votre chef?

Et ils répondent :

— Il ne s'appelle d'aucun nom, car nous sommes tous d'égale puissance!

Mais le passage le plus significatif est le discours, le plaidoyer de l'archevêque Francon, pour décider Rollon à traiter avec le roi de France et à mettre un terme à ses perpétuelles razzias.

Le moment était d'ailleurs bien choisi : Rollon venait de se faire battre devant Chartres au mois de juillet. Francon, ou plutôt Dudon, imitant Tite-Live, lui fait un véritable sermon :

« Voyons, toi le plus fort et le plus excellent de tous les chefs, vas-tu être en lutte perpétuellement avec les Francs? Vas-tu combattre sans cesse avec eux! et si la mort te surprend, que penses-tu qu'il t'arrivera? Tu ne te crois pas un dieu, n'est-ce pas? Tu as été fait de limon, toi aussi : tu n'es qu'un homme et la prochaine nourriture des vers, cendre et poussière. Souviens-toi de ce que tu es et de ce que tu vas devenir et de quel juge tu es justiciable. C'est l'enfer, j'en ai bien peur, qui sera ton partage, il t'y faudra bien cesser de t'acharner toujours après quelqu'un... »

Après la menace, l'espérance : « Au contraire, si tu veux devenir chrétien : tu jouiras à présent et plus tard, de la paix : le roi Charles, sur le conseil des siens, va te donner cette terre maritime que tu n'as que trop dévastée ; il te donnera même sa fille en mariage, tu l'épouseras et tu pourras te glorifier en une postérité qui assurera le pérennité de ton règne. »

D'ailleurs, si Dudon écrit ainsi, il est vraisemblable que Francon a ainsi parlé. La scène est vécue.

Mais à certains moments, la prose ne suffit plus à Dudon : le ton doit se hausser encore, c'est l'épopée, le dithyrambe, l'apostrophe : c'est l'allure de la grande églogue prophétique, de Virgile, *Sicelides Musæ*, avec des bouts d'hexamètres empruntés au poète imité pour l'évocation du prochain âge d'or restauré par le pirate converti :

Aspera sepositis mitescent sæcula bellis  
Quin lupus asper ovisque simul pascentur in agro !

Le loup et la brebis d'accord paîtront le même champ.

Mais Dudon reste patriote français, ami ému de la France, malgré son admiration pour Rollon, vu à travers ses successeurs. Il s'attendrit sur les désastres de la grande patrie si malheureuse, mais déjà pour lui la reine des nations.

La conclusion de sa chronique, disons de son épopée, est grandiose d'idées, elle serait incomparable si la beauté du style correspondait à l'ampleur de la pensée.

« O France que tu étais superbe naguère encore, victorieuse de tant de peuples divers ! tu te livrais à de sains

et nobles travaux, et voici que maintenant, je te vois gisante, prostrée, étonnée, comme hébétée sur tes armes, triste, foulée, méprisée, insultée.... Mais recommence à écrire les ordres de Dieu : voici qu'une race nouvelle glisse vers toi au gré des rames sur la croupe des vagues, elle te combattra longtemps, mais enfin tu feras alliance et paix avec elle et ton nom et ta puissance ne s'arrêteront qu'à la hauteur des cieux.

« O France bienheureuse alors ! ô trois fois, quatre fois, mille fois bienfaisante ! Salut triomphatrice, salut dominatrice à travers les siècles à jamais ».

Qui donc a dit que le patriotisme ému, éloquent, superbe ne date que d'une certaine époque assez proche de nous et que la France ne fut pas aimée dès l'origine ?

Que ceux-là relisent les vers du bon doyen de Saint-Quentin : ils y découvriront une âme singulièrement vibrante, une âme de patriote sincère et d'une exaltation que la rhétorique seule ne saurait longtemps soutenir même à coups de réminiscences virgiliennes.

#### GUILLAUME DE JUMIÈGES.

Si Dudon nous fait connaître ou tout au moins deviner le caractère et la mentalité de Rollon, le premier duc normand, d'autres moines chroniqueurs nous permettent d'entrer dans l'intimité du plus illustre de ses successeurs, Guillaume le Conquérant, tout en nous racontant d'ailleurs les événements politiques et religieux qui ont marqué les cent cinquante ans écoulés entre les règnes de ces deux personnages.

Rollon, pirate et dévastateur la veille, duc et organisateur le lendemain, avait tout à remettre en place dans son nouveau domaine. Guillaume le Conquérant n'eut pas moins à faire. On sait quelle enfance et quelle jeunesse troublée, anarchique, avait eue le fils d'Arlette, le petit-fils du tanneur de Falaise. Mais dès sa majorité, et grâce à sa volonté méthodique et indomptable, Guillaume avait tout fait rentrer dans l'ordre, et jusqu'à sa mort, il tint dans ses mains, sans un instant d'hésitation, tout les fils d'une savante administration militaire, financière et même religieuse.

Un tel prince devait avoir ses historiens, il en trouva parmi les moines qu'il protégeait et qui étaient alors légion.

L'un d'eux, Guillaume de Jumièges, en commençant son histoire, célèbre en effet l'éclosion inouïe des vocations monastiques en son temps.

« De cette vigne (de la chrétienté), dit-il, sortirent de très nombreuses troupes de moines, lesquels s'élançant comme des essaims d'abeilles s'élançant de leurs ruches, transportèrent dans la demeure céleste les rayons de leur miel formé de toutes les fleurs du monde ».

On n'est pas plus aimable pour soi, ni plus exact.

Ce Guillaume, dit de Jumièges, parce qu'il y passa sa vie jusqu'en 1090, était un moine bénédictin de la célèbre abbaye fondée non loin de Rouen, dans cette presque île gémétique que la Seine enlace d'une boucle si caressante de verdure et d'argent.

On l'avait aussi surnommé et il se laissait lui-même

aussi dénommer très naïvement Guillaume Calcul, parce qu'il était, croit-on, atteint de la terrible maladie de la pierre.

Mais cette incommodité ne paraît pas avoir troublé l'incomparable sérénité de ce bon cénobite qui vivait d'ailleurs dans un cadre merveilleux, bien fait pour élever l'âme au-dessus de ces basses misères, j'allais dire de ces misérables calculs.

Guillaume, en effet, tout plongé qu'il fût en Dieu, est rempli d'admiration pour la patrie de sa vocation monastique. Il s'attarde même, au début de son histoire, à rechercher, avec une subtilité qui ne manque pas de grâce, l'étymologie de son vocable harmonieux : il lui en donne même plusieurs ingénieuses dont on peut dire que si elles ne sont pas vraies, elles sont au moins bien trouvées.

Ce lieu de Jumièges, écrit-il, est à bon droit appelé Gemmeticus, car ils y gémissent sur leurs péchés, ceux qui n'auront point à gémir dans les flammes vengeresses.

« Quelques-uns, ajoute-t-il, pensent qu'il a été appelé aussi Gemmeticus à raison du mot *gemma*, pierre précieuse, et parce que la beauté de son site et l'abondance de sa production le font resplendir comme resplendit une pierre précieuse sur un anneau ».

Le bon moine n'avait pas attendu M<sup>me</sup> de Sévigné ni Rousseau pour goûter la nature.

L'éloge d'ailleurs est mérité.

L'abbaye de Jumièges avait été fondée quelques années avant celle de Fécamp et par le moine saint

Philibert, un Gascon d'origine, né à Aire, qui avait connu saint Ouen, alors Dadon, à la cour de Dagobert.

Philibert, après s'être retiré d'abord au monastère de Rebais, se réfugia ensuite à Luxeuil, puis grâce à ses anciennes relations avec Dadon, devenu archevêque de Rouen, obtint de Clovis II et de Bathilde une vaste presque île boisée, entourée par la Seine où il construisit, en 654, un monastère qui, en moins de trente ans, groupa plus de trois cents moines autour de plusieurs églises. C'est à Jumièges qu'auraient abordé, abandonnés dans une barque et les nerfs des jarrets coupés, deux jeunes princes mérovingiens qui y furent recueillis et y vécurent, estompés et pâles, connus encore aujourd'hui sous le nom énigmatique des Enervés de Jumièges.

En tous cas, l'invasion normande ravagea à diverses reprises Jumièges, comme toutes les grandes abbayes de ce temps-là.

Le 24 mai 841 les Normands qui avaient remonté la Seine avec Oskar ou Ogier le Danois, et qui avaient brûlé Rouen le 14 mai, s'arrêtèrent en redescendant le fleuve à Jumièges, pillèrent l'abbaye et massacrèrent, dit-on, près de neuf cents moines. Quelques-uns seulement purent échapper et gagnèrent l'Angleterre.

En 911, Rollon voulut réparer le mal fait à Jumièges et l'église de cette abbaye fut une des sept qu'il dota dans l'octave de son baptême.

Son fils Guillaume Longue-Epée qui releva Fécamp, releva aussi Jumièges de ses ruines en 941, cent ans après la première destruction totale.

Guillaume, le chroniqueur dont nous parlons, raconte en détail cet événement capital pour lui.

« Il advint, dit-il, que deux moines, c'est à savoir, Baudouin et Gondouin revinrent du Cambrésis à Jumièges. Arrivés dans l'affreuse solitude du lieu, ils commencèrent avec des fatigues inouïes à aplanir la terre selon leur pouvoir en arrachant les arbres et à s'épuiser ainsi par le travail de leurs mains.

« Or le duc Guillaume Longue-Epée survenant en ce lieu pour chasser les y trouva et commença à s'enquérir d'eux, de quel pays ils étaient venus et quelle si grande construction ils entendaient faire.

« Pour lors les serviteurs de Dieu lui découvrirent par ordre toute la suite de leur entreprise et lui offrirent la charité d'un pain d'orge et d'un peu d'eau. Méprisant cette eau et la grossièreté de ce pain, le duc refusa d'en user et entra dans la forêt. Il y trouva un sanglier énorme qu'il commença aussitôt de poursuivre en hâte. L'animal pressé par les chiens qu'on avait lancés après lui se retourne, rompt le bout de la lance, d'un bond impétueux se précipite sur le duc, le renverse et le foule aux pieds en le blessant grièvement. Peu après le prince reprend ses sens et mieux avisé va retrouver les moines : il reçut d'eux la charité qu'il avait mal à propos refusée et promit de restaurer le monastère. »

Guillaume Longue-Epée fit en effet bien les choses ; il accorda aux moines le droit de pêche dans la Seine depuis Duclair jusqu'à Bliquetuit, y ajouta même Quil-

lebeuf, et bientôt voulut prendre lui-même l'habit de religieux.

Quel changement depuis le temps où Rollon dévastait les abbayes !

L'abbé de Jumièges, prudent et sage, détourna le trop pieux duc de son projet vu l'âge très jeune encore du petit Richard, son fils. Guillaume Longue-Epée ne put cependant se tenir d'emporter au moins un capuchon de moine en souvenir de ses vellétés monastiques.

Deux ans plus tard il était assassiné dans une île de la Somme. Il repose en la Cathédrale de Rouen, comme Rollon.

Sous Guillaume le Conquérant, l'abbé de Jumièges était en même temps le médecin même du duc. Il s'appelait Gontard, saint Gontard ; il était né à Sotteville, près Rouen ; il devint d'abord sous-prieur de l'abbaye de Fontenelle à Saint-Wandrille. Ce fut même saint Gontard qui soigna le Conquérant dans sa dernière maladie au prieuré de Saint-Gervais-lès-Rouen en 1087 et qui pourvut à son ensevelissement ; car on sait que le haut et puissant duc, si formidable pendant sa vie, n'avait pas plutôt fermé les yeux qu'il était abandonné indécemment sur son lit de mort.

C'est pendant la paix intérieure du règne de Guillaume le Conquérant que Guillaume, moine de Jumièges, entreprit d'écrire en huit livres, une longue histoire de son temps, qu'il n'acheva pas d'ailleurs, car le huitième livre semble bien être du moine Robert de Torigny du Mont-Saint-Michel, d'une autre abbaye normande non

moins célèbre, l'abbaye du Bec qui devait produire l'illustre Lanfranc.

Le bon Guillaume Calcul dédia, non sans quelque solennité, son histoire mêlée de légendes, mais écrite en toute bonne foi à Guillaume de Normandie, le client de son abbé.

« A Guillaume, pieux, victorieux et orthodoxe, roi des Anglais par la grâce du Roi suprême, Guillaume, moine de Jumièges et le plus indigne de tous les moines, souhaite la force de Samson pour abattre ses ennemis et la profondeur de Salomon pour reconnaître la justice ».

Ainsi, commence-t-il, et il termine par cette prière d'une majesté quasi-liturgique :

« Veuille le souverain qui préside à l'empire éternel, en qui vous avez mis votre confiance et par qui vous avez bravé les plus rudes périls, renversé les plus grands obstacles et triomphé par des succès miraculeux, veuille le plus puissant de tous les protecteurs veiller sur vous dans toutes vos entreprises, se faire dans votre gouvernement le patron de cette sagesse qu'il vous a lui-même donnée jusqu'à ce qu'ayant terminé votre bienheureuse course avec le diadème de ce monde, vous soyiez enfin, ô roi pieux, victorieux et orthodoxe, admis dans cette cour qui est la patrie de la véritable et suprême béatitude et décoré de l'anneau et de l'étole d'une gloire immortelle ! »

Nous n'avons pas à examiner ici l'œuvre de l'humble religieux au point de vue critique. Il copie peut-être un peu trop docilement ses devanciers : il emprunte

d'abord à Dudon qui venait de mourir quand lui-même il prenait la plume le récit des événements passés. Il commence de son propre fonds à partir de la bataille d'Hastings en 1066, et comme il ne devait mourir qu'en 1090, c'est l'époque la plus glorieuse du règne du conquérant qu'il nous raconte, très informé d'ailleurs, ou du moins très curieux d'information.

Mais il y a une différence considérable entre lui et Dudon de Saint-Quentin. Dudon raconte en orateur et en poète; il aime les longs discours et les apostrophes dithyrambiques; il accumule volontiers le merveilleux, il chante l'épopée de Rollon.

Guillaume Calcul, très volontairement, est plus modeste :

« Mon livre, dit-il en commençant, je ne l'ai point orné du beau langage des graves rhéteurs ni de l'éloquence vénale ou des agréments d'un style fleuri, mais écrivant sans recherche, marchant toujours sur un terrain uni, j'ai tâché de mettre une modeste composition à la portée de tout lecteur quel qu'il soit. »

Guillaume de Jumièges ne se hausse point, il ne veut pas forcer son rôle d'historien; il veut garder son rang de religieux humble et caché, car il apprécie tout le prix et toutes les obligations de sa vocation. C'est en cela encore qu'il est agréable et édifiant à connaître et à fréquenter.

Ce ne fut pas un moine voyageur ni mêlé personnellement, même pour les plus louables motifs, aux affaires et aux ambassades de son temps. Il se défend de toute pensée ambitieuse pour avoir écrit son livre. Il l'a écrit

seulement dans les loisirs de son cloître, dans cet admirable panorama séquanien, pour rendre honneur à la vérité et faire connaître aux hommes des faits édifiants.

« Que celui qui voudrait par hasard, dit-il, et à raison d'un tel ouvrage, accuser de présomption ou de tout autre défaut un homme voué aux études sacrées, apprenne que j'ai composé ce petit écrit pour un motif qui ne me paraît nullement frivole. Car j'ai désiré que les mérites très excellents des meilleurs hommes, tant pour les choses du siècle que pour celles du ciel, subsistant heureusement devant les yeux de Dieu, subsistassent de même utilement dans la mémoire des hommes. »

Et il ajoute avec autant de bon sens que de vertu, laissant percer une âme profondément attachée à sa vocation monastique : « Car se laisser emporter au souffle de la faveur populaire, se délecter dans les applaudissements flatteurs autant que pernicious, s'engager dans les séductions du monde, ne conviendrait point à celui qui vit étroitement enfermé dans des murailles et qui doit les chérir de toute la dévotion de son cœur pour travailler à l'agrandissement de la Jérusalem céleste, à celui que le respect qu'il doit à son habit et la profession à laquelle il est voué, tiennent également séparé du monde. »

C'est bien cette idée que nous nous faisons de ces moines chroniqueurs, alternant la prière, l'étude et le travail manuel dans les vastes domaines des vallées plantureuses, coulant vraiment, les yeux et le cœur au

ciel, une vie sans secousses, s'attaquant avec la sécurité du lendemain et les longues patiences à des œuvres de portée considérable, jugeant avec bienveillance parce qu'ils étaient eux-mêmes bienveillants.

Guillaume Calcul a vécu une de ces vies enviabiles pour qui aime la paix, la solitude, le travail, et cependant il a considéré aussi le spectacle du monde sans s'y aventurer.

Le monastère de Jumièges, déjà si florissant à cette époque, devait avoir une fortune incomparable. Au point de vue seulement pratique, il devançait les habitudes régionales.

Le cidre ne devint boisson courante en Normandie qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Dès l'XI<sup>e</sup> on en buvait à l'abbaye de Jumièges et de bien brassé.

Les rois de France, plus tard, y séjournèrent maintes fois. Pendant la guerre de la recouvrance de la Normandie, en 1449, Charles VII y établit son quartier général et Agnès Sorel y mourut.

Aujourd'hui encore, les deux tours jumelles de Jumièges, découronnées de leurs pyramides, dressent encore, à cinquante-deux mètres dans le ciel, leurs moignons mutilés comme des bras suppliants.

La magnifique abbatiale, moins heureuse que celle de Fécamp, a été éventrée à la mine, et pendant les années qui suivirent la Révolution, elle servit de carrière de pierre aux habitants de la région.

Mais si le monastère de Guillaume Calcul est en ruines, sa renommée persiste, et le bon religieux, par son écrit simplement composé, a réussi à faire que ce

qui ne subsiste plus en effet dans la réalité que devant les yeux de Dieu, subsiste de même utilement dans la mémoire des hommes !

#### GUILLAUME DE POITIERS

Un autre Guillaume, contemporain de Calcul, moine également, a écrit plus spécialement encore sur le conquérant. C'est Guillaume de Poitiers, né vers l'an 1020, à Préaux, auprès de Pont-Audemer, dans l'Eure.

Ce Guillaume eut une vie plus extérieure que le précédent; son œuvre historique est moins considérable, encore qu'il ait fréquenté de plus près son héros.

Guillaume de Poitiers est ainsi nommé parce qu'il fit d'abord des études dans cette ville, assez éloignée cependant de son lieu de naissance.

Ce que l'on ne remarque peut-être pas assez, c'est que le goût ou la nécessité des voyages ne date pas de notre époque.

Les gens du moyen âge, moines et soldats, les moines autant que les soldats, furent d'infatigables pèlerins. Il en est au sujet desquels on se demande comment, avec les difficultés, les dangers et la lenteur des communications, ils ont pu effectuer les déplacements continus qu'on les voit entreprendre avec une aisance qui confond.

Pour les moines et les évêques, il est vrai, les voyages pouvaient s'accomplir en de meilleurs conditions; les monastères étaient hospitaliers : c'était un

de leurs premiers devoirs, et il y avait des monastères partout, dans toutes les vallées, et tous monastères fraternels, heureux d'accueillir les pèlerins. Ainsi d'étapes en étapes, évêques et moines accomplissaient d'inconcevables tournées, sans en paraître le moins du monde fatigués, sans se plaindre, sans en souffrir, trouvant partout le réfectoire et la cellule suffisants à leur peu de besoins et l'autel de leur sacrifice.

C'est ainsi que Guillaume de Préaux s'en fut étudier à Poitiers.

Il n'entra point d'ailleurs tout de suite dans les ordres; il embrassa d'abord la carrière militaire; il assista à plusieurs batailles dont il se plut, retiré plus tard dans son couvent de Lisieux, à retracer les détails caractéristiques avec la précision d'un témoin oculaire. Puis il se fit prêtre et devint chapelain de Guillaume le Conquérant. Là, il put voir de près le héros de sa prochaine histoire, il le suivit dans tous ses déplacements, assista aux conciles qu'il présidait avec une égale conviction, à Lillebonne et à Fécamp. Cependant cette existence mouvementée à la Cour ne séduisit pas toujours l'ancien militaire : les âmes de ce temps-là étaient capables de voltefaces aussi complètes que soudaines.

Guillaume de Poitiers se sentit pris bientôt à l'attrait d'une vie plus uniment religieuse. Hugues, évêque de Lisieux, l'appelait dans son diocèse, lui offrant le titre d'archidiacre; Gislebert Mominot, son successeur, le décida tout à fait et Guillaume laissa son duc.

Ce n'est pas que Gislebert Mominot fût un modèle

d'évêque, il était, au dire des chroniqueurs les plus révérencieux, « paresseux et négligent pour le culte ecclésiastique, mais plein d'ardeur et d'activité pour chasser et prendre des oiseaux ».

Mais peut-être voulait-il, précisément à cause de ses goûts cynégétiques et profanes, avoir auprès de lui quelqu'un qui s'occupât de ce dont il aurait dû s'occuper lui-même, et c'est ainsi qu'il se fit aider de Guillaume de Poitiers.

Entre temps, celui-ci écrivit l'histoire de Guillaume le Conquérant. Le texte de cette histoire ne nous est pas parvenu dans toute son intégralité; le manuscrit le plus complet ne commence qu'en 1035 et se termine en 1070, avant le démêlé retentissant du duc Guillaume avec son frère utérin Odon, qu'il avait imprudemment nommé évêque de Bayeux.

Ce brave Odon, on peut l'appeler brave, car il batailla d'estoc et de taille toute sa vie, avait fourni au conquérant cent navires pour la conquête de l'Angleterre; il avait pris part à l'expédition, joué son rôle à coups de masse d'armes à la bataille d'Hastings, gagné une multitude scandaleuse de bénéfices en Angleterre, puis comme il avait manifesté l'intention de succéder à Guillaume sur le trône anglais, celui-ci le fit arrêter et emprisonner. Relâché après la mort de son frère, Odon prit le parti qui dénouait toutes les situations trop tendues : il s'en fut à la croisade et mourut à Palerme en Sicile.

Mais du temps où Guillaume de Poitiers écrivait son

livre, et si on l'en croit, la meilleure entente régnait entre le duc et l'évêque.

S'il faut d'ailleurs s'en rapporter au chroniqueur, le duc Guillaume était le meilleur des hommes, pieux à souhait et docile à la sainte Eglise.

« Depuis sa plus tendre enfance, écrit en effet l'archidiacre de Lisieux, il observait avec dévotion les saintes solennités et les célébrait très souvent mêlé à la foule de l'assemblée religieuse du clergé et des moines. »

« Ce jeune homme fut pour les vieillards un grand et illustre exemple en fréquentant chaque jour avec assiduité les saints mystères. »

Et le bon chroniqueur ajoute à l'adresse des grands seigneurs, qui se croient libérés de toute sujétion envers Dieu :

« Ils sont à plaindre ceux qui, brillant au faite de la puissance humaine, se précipitent d'eux-mêmes vers la perte de leur âme, et dont l'avare méchanceté s'opposant aux généreuses volontés des grands, permet avec peine ou empêche absolument de construire des basiliques dans leurs états. »

Guillaume le Conquérant ne méritait certes pas un tel reproche. Sa munificence fut plus que ducale envers les églises et les abbayes. Et il y avait en lui une grande conviction.

Tout en portant assez fréquemment la main sur l'encensoir, il ne le faisait, il faut le reconnaître, que pour le bon motif.

Aussi personne ne semble lui avoir jamais fait grief

de cette ingérence quasi habituelle dans les affaires de l'Eglise et dans son gouvernement intérieur.

Guillaume de Poitiers constate comme une chose naturelle :

« Gouvernant en personne les abbés et les pontifes, il leur donnait d'habiles avertissements au sujet de la discipline laïque et ecclésiastique, les exhortant constamment et les punissant sévèrement ».

Et, en effet, il y eut des exemples retentissants.

« Guillaume le Conquérant n'épargna point les plus hauts dignitaires ecclésiastiques, le primat de Normandie, Mauger, qui était son oncle, sentit le poids de sa répression.

« On doit méditer souvent, déclare à ce propos Guillaume de Poitiers, et admirer comment Guillaume, dont nous rappelons ici l'intègre vertu, connaissant qu'il ne faut aucunement préférer le dommage des choses divines à celui de ses parents, fit avec sagesse et justice prévaloir la cause de Dieu contre l'archevêque Mauger, son oncle. »

Celui-ci, toujours au dire du moine chroniqueur, qui avait vu les choses de près, « se plaisait à avoir des tables bien fournies, avec une abondance et une richesse extrêmes, il aimait à acheter les louanges par des largesses et était prodigue sous l'apparence de la libéralité. »

Mauger a été peu flatté par l'histoire, mais nous dirons comme le bon chapelain qui, lui aussi, s'arrête dans l'énumération des indignités qu'il reproche au prélat :

« Nous pensons qu'il est contraire à la raison de s'arrêter à publier tant de vices, malséants à rappeler et inutiles à connaître. »

Voilà au moins une leçon de charité, de tact et de bon goût que l'on voudrait voir imitée par les faiseurs de chroniques contemporains.

Guillaume de Poitiers, on le voit, est un moraliste qui ne cesse de tirer la philosophie des événements qu'il raconte. On sent quelqu'un qui a l'habitude de la méditation, qui voit la leçon des choses et sent la main de Dieu sur l'orientation des phénomènes de ce monde.

Quand Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui a tenté de troubler la paix du duché « s'en est venu à la voie de toute chair », c'est-à-dire : est mort, Guillaume écrit comme devait parler plus tard Massillon devant le tombeau de Louis le Grand : « C'est ainsi que la nature met des bornes inévitables au pouvoir terrestre et à l'orgueil humain. Ce malheureux homme se repentit trop tard de son excessive puissance, de sa funeste tyrannie et de sa pernicieuse cupidité. Ses derniers moments lui apprirent une vérité à laquelle il avait auparavant négligé de penser, qu'on doit nécessairement perdre un jour ce qu'on possède en ce monde, même justement ».

Quant au duc Guillaume, qu'il est bientôt si heureux de saluer du titre de roi, Guillaume de Poitiers ne trouve pas d'expressions dignes de le célébrer ainsi qu'il faudrait.

Guillaume de Poitiers n'est pas poète, si par poète on entend seulement ceux qui écrivent des vers : mais il

connaît les poètes, il voudrait pouvoir les imiter dans leurs rythmes sonores, écrire lui aussi une épopée. Sans cesse il gémit d'être obligé d'écrire en vulgaire et insuffisante prose sur un héros aussi magnifique, et il ne se console d'être réduit à cette extrémité qu'à la pensée que la vérité lui sera une louange plus superbe que les plus belles odes ! Et il se complaît à nous montrer Guillaume aussi magnanime que terrible : grand dans la paix, autant que fougueux dans la guerre.

La paix rendue au duché lui est l'occasion d'un tableau d'églogue qui rappelle le *Deus nobis hæc otia fecit* du poète de Mantoue après la fermeture du temple de Janus.

« Les églises, écrit-il en une prose ample et nombreuse, se réjouirent de ce qu'il leur était permis de célébrer en paix les divins mystères et le négociant de pouvoir aller en paix où il voulait ; le cultivateur fut rempli de joie de ce qu'il pouvait tranquillement labourer et semer l'espoir des fruits, et n'était plus obligé de se cacher à la vue des hommes d'armes. Tous les hommes, de quelque classe, de quelque rang qu'il fussent, élevaient jusqu'aux cieux la gloire du duc et leur souhaitaient par toutes sortes de vœux une longue vie et une heureuse santé ! »

Mais Guillaume de Poitiers a une âme épique ; il s'enflamme à la pensée des combats ; il se plaît à les raconter parce que son héros n'y fut jamais vaincu.

« Nous aurions pu, s'écrie-t-il avec fierté, imaginer des combats propres à être traités par la plume des poètes et amplifier les événements connus en errant

partout dans le champ des fictions. Mais nous louerons avec sincérité, sans nous écarter jamais des limites de la vérité, le duc ou roi qui jamais ne s'attribua faussement la gloire d'aucune belle action. »

Et les comparaisons poétiques se pressent dans son imagination, les héros de l'antiquité grecque et païenne défilent sous la plume; il en fait pour ainsi dire les propylées du chemin triomphal par où doit passer Guillaume. Il compare les douze cents navires qui, de Saint-Valery-sur-Somme, passèrent à Pevensey à la flotte innombrable de Xerxès; mais c'est pour ajouter :

« Nous croyons que l'on peut égaler et même préférer pour la puissance à Xerxès qui fut vaincu et dont la flotte fut détruite par le courage d'un petit nombre d'ennemis, Guillaume que ne vainquit jamais personne, qui orna son pays de glorieux trophées et l'enrichit d'illustres triomphes !

Mais Guillaume est parti pour l'Angleterre; il a rencontré Hérald, le fourbe, à Hastings. Tuold avait entraîné les Normands à la victoire en leur chantant l'épopée de Roland, le moine de Poitiers voudrait lui aussi emboucher la trompette épique : de nouveau il gémit de ne connaître point suffisamment l'art divin des vers.

« Les auteurs de la *Thébaïde* ou de l'*Enéide*, dit-il, qui selon les règles de la poésie exagèrent encore dans leurs livres les grandes actions qu'ils chantent, feraient sur les exploits de cet homme un plus digne ouvrage dans lequel les éloges seraient véridiques et justement grands.

« Certes, si leurs vers répondaient à la dignité du sujet, dans la beauté de leur style, ils s'élèveraient au rang des dieux, mais notre modeste prose dont le but est d'exposer humblement aux yeux des rois, sa piété pour le culte du vrai Dieu, qui est Dieu depuis l'éternité jusqu'à la fin des siècles et au-delà doit terminer le vrai et court récit du combat [d'Hastings] dans lequel le duc vainquit avec autant de force que de justice ! »

Et quel enthousiasme dans le récit du retour de Guillaume, parti duc, de Rouen, et y rentrant roi d'Angleterre, couronné à Cantorbéry, à la Noël, comme Charlemagne lui-même, et revenant tenir ses assises de Pâques dans la vieille cité de Rollon ! C'est maintenant le souvenir des triomphateurs romains et des plus illustres qui revient au chapelain, lettré autant que fidèle, et qui puise sans cesse dans son érudition des formes nouvelles pour saluer son royal pénitent.

« Jamais, écrit-il, à propos de ce retour victorieux, jamais l'Italie n'accueillit avec plus de joie Titus, fils de Vespasien, qui mérita d'être appelé l'amour du monde, tant il aima ardemment la justice, que n'en montra la Normandie à l'arrivé du roi Guillaume son prince. C'était pendant le temps de l'hiver consacré à la rigoureuse pénitence du carême : cependant, on passa ces jours comme les jours d'une grande fête ! »

Il semble que la nature elle-même ait voulu prendre sa part à l'allégresse universelle.

*Gratior it dies*, écrivait Horace à propos d'Auguste. Guillaume de Poitiers, soit réminiscence littéraire, soit plutôt spontanéité d'enthousiaste, écrit : « Le soleil

brillait avec cette sérénité qui n'appartient d'ordinaire qu'aux jours plus longs de l'été ! »

Nous oublions assez facilement que le moyen âge ne fut pas seulement une époque de guerres sanglantes et de mœurs barbares : la poésie, l'éloquence, le goût de la nature, le sentiment du beau ont fleuri pendant les siècles de fer, fleurs d'autant plus charmantes qu'elles sont plus inattendues. Elles ne fleurissaient guère, il est vrai, que dans les enclos monastiques, mais là, elles s'imprégnaient de la rosée divine ; elles prenaient des germes d'immortalité.

Et maintenant, quand, fatigué des troubles et des actuelles insécurités, on se reporte aux siècles passés et que l'on entr'ouvre la porte des moustiers, lorsque l'on se promène lentement, en compagnie des moines chroniqueurs, au long de manuscrits composés dans la paix, devant les falaises de la Seine, c'est tout un embaument de fraîcheur pascale, c'est toute une éclosion de parterres divins, c'est toute la sérénité des âmes mystiques qui renaît.

C'est aussi, et il convient de le remarquer, la revanche littéraire et artistique de tout ce moyen âge, uniformément taxé de rudesse et d'inélégance.

En ce temps-là les amateurs de belles lettres et de belles choses ne couraient pas les chemins mal tracés, sur les chevaux de bataille, mais ils ne courent pas davantage aujourd'hui les grandes routes en automobiles.

Veut-on une nouvelle preuve de cette persistance des goûts littéraires et des aptitudes au lyrisme à travers

notre histoire : qu'on relise dans Guillaume de Poitiers, dans le chapelain d'un conquérant de l'XI<sup>e</sup> siècle, cette apostrophe à la Grande-Bretagne vaincue :

« Et toi aussi, terre d'Angleterre, tu le chérirais, tu l'estimerais au-dessus de tout, et pleine de joie tu te prosternerais à ses pieds si ta folie et ton injustice ne t'empêchaient de juger avec plus de raison au pouvoir de quel homme tu es soumise !

« Laisse là tes préventions, apprends à mieux connaître sa grandeur, et tous les maîtres que tu as eus te paraîtront bien petits en comparaison ! »

Et à mesure qu'il interpelle ainsi, avec l'orgueil d'un triomphe que l'on sent qu'il partage avec une naïve satisfaction, le chroniqueur, tout à l'heure résigné à exposer humblement en modeste prose les événements dont il fut le témoin, sent une nouvelle ferveur d'enthousiasme l'échauffer et bouillir en lui, et c'est l'apothéose immortelle qu'il promet à Guillaume le Conquérant, en dépit des faibles moyens dont il dispose pour la lui donner dans la mémoire des hommes ! « Le roi Guillaume vivra ! oui il vivra longtemps dans les écrits d'un style peu brillant qu'il nous a plu de composer afin de révéler clairement à beaucoup, de magnifiques actions ! »

N'est-il pas vrai qu'il y avait en ce moine cultivé un tempérament de poète, une vigueur d'imagination, une aptitude heureuse aux amplifications de l'épopée, et comme une telle âme rencontrée dans les siècles de fer repose et illumine en même temps et renoue agréablement la série de ceux qui se passent le flambeau des

belles-lettres et des beaux enthousiasmes à travers les siècles.

Et cependant, nous ne savons à peu près rien de cet humble par qui Guillaume nous est connu, sans lequel la physionomie du conquérant aurait plongé dans la pénombre vague. Ces Pindares en froc ont sauvé la mémoire du grand lutteur. Mais il semble que la Providence ait voulu nous rappeler la fragilité de toute gloire, même écrite.

Après ces prosopopées à l'Angleterre et ces dithyrambes au duc-roi, le manuscrit continue un instant : « Quelques évêques étaient pleins de zèle pour le service du roi, surtout Edelret, primat d'York. . . . »

Ici plusieurs points. . . le manuscrit s'arrête brusquement. Qui donc a arraché la plume des mains du moine ? Une mort subite, un ordre formel ? En avait-il écrit beaucoup plus long, et le reste de son travail a-t-il été perdu ? Par quel hasard ce qui nous en demeure a-t-il été sauvé ? Les livres comme les hommes ont leurs destins.

Ce manuscrit ainsi mutilé soudain, ressemble à un homme tout à coup frappé de mort ; rien ne faisait prévoir cette mort. Il avait tout à l'heure encore des attitudes superbes, presque théâtrales, et voici qu'il meurt sans une parole d'adieu.

Plusieurs points. . . C'est tout ce que je puis tracer moi-même pour terminer le travail sur la vie et l'œuvre de Guillaume de Poitiers.

## ORDERIC VITAL.

Des moines chroniqueurs normands des <sup>x</sup><sup>i</sup><sup>e</sup> et <sup>x</sup><sup>ii</sup><sup>e</sup> siècles, le plus considérable pour la période de temps qu'il embrasse est Orderic Vital, de Saint-Evrault-d'Ouche, près Lisieux.

C'est aussi le plus connu personnellement et la connaissance qu'il nous fait faire de lui par ses confidences au cours de ses livres, ne contribue qu'à le rendre plus sympathique.

Orderic Vital est, en effet, une des physionomies religieuses les plus attachantes, précisément parce que les détails intimes abondent sur lui et qu'il cesse d'être seulement un narrateur pour apparaître vraiment un homme, mieux qu'un homme, une âme et une âme singulièrement délicate, mélancolique et résignée, une bien touchante figure de Médiéval, tonsuré dès l'âge de dix ans et qui, jusqu'à soixante-sept ans, sans presque sortir de son couvent de Saint-Evrault-d'Ouche, transcrivit, collationna des manuscrits, et à force d'étudier les histoires, se fit, par obéissance monastique d'ailleurs, autant que par goût et curiosité personnelle, historien lui-même.

Orderic Vital est encore un de ces déracinés, comme le moyen âge en fit beaucoup au cours des cataclysmes sociaux et politiques qui le bouleversèrent si souvent.

Son père était un Orléanais ; il s'appelait Odéléric ; il accompagna le sire de Montgommeri en Angleterre, à la suite de Guillaume le Conquérant, et il y resta.

Le 15 février 1075, sur le sol anglais, le guerrier de l'Orléanais avait un fils qui naquit à Attingham, sur la Saverne.

Tout en écrivant l'histoire générale et ecclésiastique de son temps, Orderic Vital s'est plu, non sans une certaine mélancolie, à rappeler les détails de sa petite enfance, et ainsi nous suivons, à travers ses péripéties, on pourrait dire le drame de sa vie, drame discret, qui ne jeta point de cris, mais qui ne fut point sans douleurs secrètes que l'on devine : tristesse de l'exil et de l'abandon des siens surtout ; drame aussi, il convient de le dire, dont sa foi et une fidélité à la vocation qui lui fut plus suggérée qu'elle ne naquit spontanément en lui, adoucirent l'amertume et finirent par faire un délice et un repos apprécié.

Ainsi que faisait saint Augustin, s'adressant directement à Dieu, dans ses confessions, c'est à Dieu aussi que semblent s'adresser les premières et intimes confidences du cher et tendre chroniqueur du XII<sup>e</sup> siècle. Né le 15 février 1075, le fils d'Odéléric fut baptisé le 4 avril suivant, samedi de Pâques, dans l'église Saint-Eatt, d'Attingham : « Là, dit-il, ô mon Dieu, par le ministère du curé Ordéric, vous m'avez régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, et vous m'avez donné le nom de ce prêtre qui fut mon parrain. Ensuite, lorsque je fus âgé de cinq ans, vous m'envoyâtes à l'école dans la ville de Shremsburg et je vous y offris mes premiers services dans la basilique des Saints apôtres Pierre et Paul. Là, l'illustre prêtre Siegward m'enseigna pendant cinq années les lettres latines inventées par Nicostate,

qui depuis mérita le surnom de Carmente : il me rendit familier avec les psaumes, les hymnes et les autres instructions nécessaires. »

Le petit Orderic, studieux et pieux déjà, avait dix ans. Son père, le chevalier grand pourfendeur d'Anglo-Saxons, s'était sur le soir de sa vie, ainsi qu'il arrivait à beaucoup en ces temps-là, retiré dans un monastère ; il s'était fait moine : il avait cloîtré avec lui son petit garçon. Mais ces âmes violentes et tout d'une pièce ne comprenaient pas les demi-renoncements. Aussi bien elles avaient des retours de tendresses qui menaçaient d'être victorieux. Ce petit enfant, que l'on devine caressant et qui — il le dira avec reconnaissance à la fin de sa vie — fut, partout où il passa, aimé de tous, ce petit enfant combattait inconsciemment Dieu dans le cœur de son père, et le rude guerrier qui ne voulait pas consentir au partage qu'il cédait cependant parfois en lui-même, résolut de briser le dernier lien qui l'attachait au monde, en tranchant les fibres saignantes de l'amour paternel.

En 1085, alors qu'Orderic n'avait que dix ans, il le confia à un autre moine, Raynold, qui passait en Normandie, afin qu'il le fit élever dans un monastère loin de lui.

Le petit enfant très doux, *tenellus* n'avait jamais résisté aux désirs de son père : en tout il lui obéissait. Son père d'ailleurs lui répétait sans cesse qu'il n'avait qu'à se faire moine s'il voulait, après sa mort, posséder le paradis avec les innocents.

Il pleura cependant au départ, le pauvre petit, et son

père, malgré lui, pleurait également en le livrant à l'exil : ils ne devaient plus, en effet, se revoir : *plorans plorantem me tradidit et pro amore tuo, Deus, in exsilium destinavit, nec me unquam postea vidit.*

Toute sa vie, Orderic, Anglais de naissance, s'est considéré comme en exil sur la terre normande, double exil ici-bas en attendant la patrie du ciel. Moi, Anglais, dit-il, toujours en parlant de lui. « C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'à l'âge de dix ans, j'ai traversé la mer britannique, je suis venu exilé en Normandie : inconnu de tous, et ne connaissant, ne voulant connaître personne, j'ai, comme Joseph en Egypte, entendu un langage que je n'avais pas appris. *Exsul in Normanniam veni, cunctis ignotus, neminem cognovi, linguam, ut Joseph in Ægypto, quam non noveram, audivi.*

On peut assez se figurer les tristesses et les appréhensions de cette arrivée. Il semble que les ombres de sa petite enfance ont estompé toute la vie d'Orderic. Si plus tard il se sentit heureux et récompensé de son sacrifice, sa joie, quoique sereine et sincère, resta sans gaieté.

A l'âge où les enfants ne songent qu'à jouer, à courir, à aller de ci, de là, Orderic entra dans le monastère où il devait passer cinquante-six ans.

C'était le monastère d'Ouche, fondé non loin de Lisieux, par Saint-Evrout, sous le règne du roi mérovingien Childebert. Evrout, en effet, était né en 517 ; il ne devait mourir qu'en 596, vingt-cinq ans après sa pieuse fondation.

Le monastère, comme tous les autres, avait été

détruit par les Normands. Mais, sous le règne de Guillaume le Conquérant, au cours de cette renaissance monastique si célébrée par les chroniqueurs, un pieux seigneur qui avait eu toutes sortes de malheurs, Guillaume Giroie, d'accord avec ses neveux, Hugues de Grandmenil et Robert, s'avisa, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem — c'est extraordinaire comme on s'en allait délibérément à Jérusalem en ce temps-là — de rétablir l'office divin à Ouche. « Le lieu, dit Orderic Vital, était devenu désert, le lierre qui y croissait déroba à la vue la misère de l'église, il n'y restait plus que deux vieillards, Restould et Ingran, qui, dans cet illustre ermitage, au milieu de l'indigence, servaient le Seigneur autant qu'ils pouvaient ».

En 1050, le projet de l'oncle et des neveux aboutit. Guillaume le Conquérant consentit à laisser partir de Jumièges le moine Théodoric, appelé aussi Thierry de Mathonville, pour réorganiser l'abbaye. Il en fut consacré abbé le 5 octobre.

Robert de Grandmenil, animé d'un beau zèle prit lui-même l'habit et devint sous-prieur. Mais cette vocation hâtive et encombrante suscita bien des ennuis au malheureux abbé Théodoric qui ne trouva d'autre moyen de recouvrer la paix que de partir à son tour pour Jérusalem. Il devait d'ailleurs mourir en route, à Chypre ; on le trouva sans vie au pied de l'autel d'un monastère où il avait reçu l'hospitalité.

En 1085, Orderic arrivait à son tour à Ouche. Le 24 septembre, il y recevait l'habit et le nom de Vital : il devait voir se succéder six abbés dans le monastère :

Maynier qui le reçut, Serlon qui devint évêque de Séez; Roger du Sap, sacré le 28 août 1098, démissionnaire après vingt-cinq ans, en 1123, et mort en 1126; c'est lui qui ordonna à Orderic Vital d'écrire son histoire; Guérin des Essarts, abbé en 1123, mort en 1137, auquel il la dédia avant de l'avoir terminée; Richard et Ranulf. Le 12 septembre 1086, à onze ans et demi, Orderic était tonsuré. Le 15 mai 1091, à seize ans, il était ordonné sous-diacre à Lisieux par Gislebert Mominot, l'évêque trop oiseleur de cette ville. Orderic, à qui nous devons quelques détails sur les occupations profanes de ce prélat, ajoute cependant qu'il ne peut oublier que c'est à lui qu'il doit son sous-diaconat; diacre le 26 mai 1093, des mains de Serlon, évêque de Séez, il ne devait être ordonné prêtre que beaucoup plus tard, à l'âge de trente-deux ans, le 21 décembre 1107, à Rouen, par Guillaume Bonne-Ame, le pieux archevêque de cette ville.

C'est à cette occasion, sans doute, qu'Orderic Vital vit Rouen pour la première fois. Il en parle avec admiration; il en signale les rivières: l'Aubette et le Robec qui coulent pour se jeter dans la Seine à l'Orient, tandis que la Maromme, rivière de Clères, coule à l'Occident. « Cette ville, dit-il, fort inexactement d'ailleurs, fut appelée par ses fondateurs Rodomus, comme pour signifier la maison des Romains, *Romanorum domus*. » C'est Orderic Vital qui traduit.

Un détail plus intéressant et qui malheureusement ne pourrait plus être nulle part en France constaté aujourd'hui, c'est qu'à cette ordination de Noël 1107,

Guillaume Bonne-Ame, consacra, en même temps qu'Orderic Vital, deux cent quarante-quatre diacres et cent vingt prêtres !

C'était bien l'essaim des abeilles mystiques dont parle Guillaume de Jumièges.

Orderic Vital considéra toujours très sérieusement son sacerdoce comme un fardeau sacré Guillaume, dit-il, *onevarit me sacerdotio*.

Ce voyage à Rouen est un des rares que fit Orderic Vital. Il signale un petit séjour, en 1115 à l'abbaye de Croiland ; il revit dans cette excursion qui fut douce à son cœur, son Angleterre natale, s'arrêta à Worchester, puis, de retour en France, passa par Cambrai. Enfin, en 1132, il assista à une assemblée de douze cents moines, à Cluny ; ce fut sa grande sortie, celle sans doute qui satisfit le plus son âme pieuse.

Entre temps et de façon habituelle, il vécut à Saint-Evrault d'Ouche : il y passa cinquante-six ans.

C'est au cours de ces longues années qu'il écrivit son *Histoire universelle et ecclésiastique* qu'il poussa jusqu'à l'année 1141. Il devait mourir à Ouche en 1150.

Il écrivit par obéissance, avons-nous dit, et parce que plusieurs avant lui avaient entrepris le même sujet sans aboutir.

D'ailleurs, il ne vise pas à l'élégance littéraire : il n'est point, nous dit-il, éloquent ; il écrit par bonne volonté ; il n'a pas les prétentions épiques de Dudon, ni les enthousiasmes de Guillaume de Poitiers ; il raconte simplement ce qu'il a vu, un peu aussi ce qu'il a souffert *quæ vidimus seu toleramus*.

Sans en avoir l'air, il rappelle que ses prédécesseurs eurent moins de cœur à l'ouvrage que lui.

« Père Guerin, dit-il, à son abbé, en considérant attentivement ces choses et plusieurs du même genre, je me suis déterminé à mettre au jour avec simplicité un travail utile et agréable aux fidèles de la maison de Dieu.

« J'ai désiré obéir d'abord aux ordres du vénérable abbé Roger et ensuite me conformer aux vôtres en commençant sur l'état de l'église d'Ouche, cet opuscule que nos prieurs se sont mutuellement engagés à faire, mais qu'aucun d'eux n'a jusqu'à présent entrepris. Chacun a mieux aimé garder le silence que parler et préféré un tranquille loisir aux soins dévorants qu'exige la recherche des choses passées. Quoiqu'ils eussent voulu voir se former ce recueil de choses qui se sont peu à peu augmentées grâce à la grande sollicitude des Pères, par les soins des fondateurs pauvres mais pieux, cependant ils ont refusé de ployer leur génie au travail, de dicter ou d'écrire le résultat de leurs réflexions. Enfin, moi Vital, Anglais, qui ai dès l'âge de dix ans été conduit ici de l'extrême frontière de la Mercie, étranger barbare et inconnu mêlé à des peuples remplis d'esprit, je m'efforce de mettre par écrit, avec l'inspiration de Dieu, en faveur des Normands, les exploits et les événements qui concernent la Normandie. »

La leçon à l'adresse des prieurs paresseux à écrire est enveloppée d'humilité, mais elle y est tout de même.

Orderic Vital n'a cependant aucune ambition d'écrivain, aucune susceptibilité d'auteur; il écrit par devoir,

il est historien parce que la règle le lui demande. Il y apporte d'ailleurs tout son soin : on peut dire qu'il y met toute son âme ; mais il reste moine et détaché.

Son livre, il le soumet d'avance à son abbé, son bon père Guérin, pour qu'il en émonde les superfluités, qu'il en corrige les phrases mal venues ; il écrit, *simpliciter, prout possum*, simplement, comme il peut. Oh ! l'aimable écrivain qui n'a pas plus de prétention, qui, séduit sans y penser, sans le vouloir, précisément parce qu'il n'y pense pas et qu'il ne s'y essaie pas laborieusement.

L'œuvre d'Orderic Vital qui part des origines du monde pour arriver à l'année 1141, en passant par la monographie de l'abbaye d'Ouche, est considérable et renferme des parties extrêmement intéressantes et dramatiques, comme ce naufrage de la *Blanche-Nef*, avec l'héritier des trônes d'Angleterre et de Normandie, sur la pointe de Quillebeuf, au large de Barfleur, le 25 novembre 1120 ; l'auteur partage aussi l'abondante crédulité de son temps ; il rapporte mille choses merveilleuses ; il donne aussi des détails précis sur la température, la neige, le chaud, le froid et les anecdotes de la vie monastique.

Plus d'une fois l'abbaye d'Ouche devient pour lui le centre du monde ; cela est pardonnable. Montaigne permettait cette illusion à moins noble créature.

Et ainsi toute la vie d'Orderic Vital se passe à prier, à méditer, à écrire.

Puis vers 1141, l'âge arrive, avec l'âge les infirmités, quelques désenchantements et puis ce sentiment plus

vif encore de la vanité des choses de ce monde, inutiles à raconter après tout, si elles furent inutiles à vivre. Vues à travers les ogives du cloître, elles lui avaient tout d'abord paru intéressantes tout de même, quoiqu'il ne s'y fût point attaché ; mais voici qu'après avoir dédaigné le rôle d'acteur, le rôle même de spectateur lui paraît bien vain. La mort approche, il le sent, à quoi bon écrire ? L'éternité emportera bientôt l'œuvre et l'historien avec tous ceux dont il écrivit.

« Voici, dit-il un jour, que je me fais vieux, je suis accablé d'infirmités, j'ai bien envie de clore ici mon livre, et d'ailleurs la raison m'y sollicite ».

D'ailleurs, le repos absolu, la contemplation sans intermittences ont leurs attirances, par comparaison surtout avec les agitations du siècle. L'étude de l'histoire a rendu Orderic Vital philosophe. Une dernière fois l'humble moine, dont la jeunesse eut peut-être quelques regrets, jette les yeux sur le monde, et le spectacle qu'il voit n'est pas fait pour lui faire déplorer d'en être sorti, aux dépens même de sa liberté. Il a vécu retiré du siècle, mais « pendant que je vois, dit-il, les grands de ce siècle, accablés de rudes infortunes et des soucis les plus fâcheux pour eux, pour moi, je vis, grâce à Dieu, fort de la sécurité que me donne la soumission et de la joie que je dois à ma pauvreté ».

Et le vieillard ajoute : « Voilà, en effet, qu'Etienne, roi des Anglais, est retenu en prison ; voilà que Louis, roi des Français (Louis VII) est en proie aux tourments de soucis divers dans l'expédition qu'il a entreprise contre les Goths et les Gascons.

« Que dire de plus ! O Seigneur, mon Dieu, je tourne donc vers vous ma pensée et je supplie votre miséricorde ».

Et à l'automne de sa vocation de souffrance et d'expiation, en présence des malheurs des rois, le modeste religieux remercie Dieu de lui avoir par bonté donné la vie qu'il a vécue et d'avoir dirigé le cours de ses années.

*Tibi gratias ago, summe Rex, qui me gratis fecisti*, et il se rappelle avec délice que dans ce couvent, où il a vécu cinquante-six ans, il a été aimé de tous ses frères; il a été aimé et honoré plus qu'il ne l'a mérité : *multo plus quam merui amatus et honoratus sum*.

Bonheur suffisant après tout et que l'on obtient rarement sans l'avoir tout de même un peu mérité. Si Orderic Vital a pu jouir des charmes de l'amitié, s'il le reconnaît, s'il sait l'apprécier, s'il en remercie Dieu, c'est qu'il était bon lui-même et que sans doute il fut aimable et sut d'abord aimer.

Et après avoir rappelé ainsi sa vie et en avoir comparé avec gratitude les jours obscurs mais paisibles aux multiples sollicitudes de la vie des grands et des rois, Orderic Vital termine son livre en la forme d'une oraison, dans les termes de laquelle nous retrouvons tout le balancement et le rappel des phrases liturgiques, ces assonances de mots qui accentuent et soulignent l'antithèse des idées : *Perseverantem in tuo famulatu da mihi voluntatem viresque indeficienter contra versipellis satanae malignitatem, donec adipiscar, te donante, perpetuae salutis hereditatem*.

Et dans une pensée charitable, particulièrement touchante et qui montre bien comment Orderic Vital avait compris le sens de la vocation religieuse dont les sacrifices et les privations doivent, en vertu de la communion des saints, être répartis en bénéfices spirituels surtout, en terminant son ouvrage, le bon chroniqueur, après avoir prié pour lui-même, demande, au cours de cette longue prière terminale, majestueuse et solennelle et qui ne semblerait point déplacée sur les cordes du plain-chant, mais au contraire s'y balancerait au rythme harmonieux des préfaces grandioses, le même don du salut pour ses amis et ses bienfaiteurs, par l'intercession de la Sainte Vierge Marie et de tous les saints, et en vertu des mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, rédempteur universel qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, ô Dieu saint... per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Il semble, n'est-il pas vrai, que ces formules sacrées dont l'écho fait aussitôt surgir la pompe des grands offices dans la splendeur hautaine des cathédrales, amplifie aussi et hiératise la physionomie du modeste cénobite de Saint-Evroult et donne à son récit tout entier quelque chose d'une épopée mystique qu'il convient de lire avec plus de respect qu'on ne lit d'ordinaire les livres des chroniqueurs.

C'est pourquoi j'ai voulu transcrire, jusque dans leur extension, ces prières ; elles sont en effet révélatrices d'une mentalité ; elles nous font pénétrer dans l'intimité d'une âme ; elles nous figurent mieux aussi toute une époque lointaine dont tout a disparu, sauf précisé-

ment ce qui a soutenu et grandi Orderic Vital lui-même et les autres chroniqueurs du moyen âge, la foi en l'Eglise catholique dont on peut dire aussi, en reprenant les expressions même du pieux moine, qu'elle vit et règne dans les siècles des siècles.

Les rois et les empires tombent, les moines même peuvent disparaître du sol ingrat de certaines régions, mais l'esprit qui les animait se perpétue en d'autres âmes et si rien ne renaît sur le tombeau des ducs normands, sur les ruines des abbayes de Jumièges, de Fécamp et de Saint-Evrault, fleurissent encore dans un inaltérable renouveau, au cœur des jeunes clercs et des jeunes laïques, les saintes aspirations vers l'idéal indestructible, si cet idéal est l'attraction mystérieuse de Dieu !

---

# LA BOITE A SURPRISES

RÉFLEXIONS D'UN MUTUALISTE  
SUR LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES

Par M. H. VERMONT.

---

La question des retraites est si importante et d'une telle actualité que vous me permettrez de l'examiner à nouveau devant vous.

Je me propose de résumer et de compléter l'étude que vous avez si favorablement accueillie l'an dernier (1). Je préciserai les affirmations matériellement inexactes qui ont déterminé le Sénat à accepter l'obligation, repoussée par les enquêtes nationales et à laquelle il était hostile. J'examinerai ensuite la loi du 5 avril 1910, en vous montrant que sa terminologie est défectueuse et que l'erreur des mots y révèle trop souvent l'insuffisance des études et la fausseté des idées.

(1) Cette étude, insérée dans le *Précis* de l'Académie de Rouen, année 1910, forme la première partie de l'ouvrage publié depuis par M. Vermont, sous le titre : *Les Problèmes de la vieillesse, les pensions de retraite et la Mutualité*. (Editeur M. Rostan, quai Voltaire, Paris : prix, 1 fr. 50.)

## I

Les partisans de l'obligation et notamment Viviani, qui était alors ministre du Travail et de la Prévoyance, connaissant l'opinion du Sénat, l'impressionnèrent tout d'abord en reconnaissant que la liberté était bien supérieure à l'obligation, mais, dirent-ils, elle est insuffisante, et ce qui le prouve, c'est l'éclatant succès de la loi allemande, ce sont les déceptions de la loi belge, c'est, en France, le résultat insignifiant des efforts mutualistes.

Cette triple affirmation, inattendue, éloquemment présentée, appuyée sur des chiffres incomplets et erronés, fit sur un Sénat trop crédule, un effet considérable, et si je reviens sur ce sujet, c'est qu'on ne cesse de répéter ces erreurs, qu'on finit par les croire et que tout récemment, lors des grands Congrès sociaux de Roubaix, elles ont été reproduites comme vérités certaines. Il est vrai que les orateurs choisis d'avance n'avaient à craindre aucune discussion.

Les faits sont là pourtant et tellement significatifs qu'il est plus facile de les oublier que de les réfuter.

La loi allemande, qui a sur la nôtre le grand avantage d'être une loi de décentralisation, a été acceptée comme loi d'invalidité parce que l'argent prélevé sur les salaires, loin de s'engouffrer dans la caisse de l'Etat, a été en majeure partie librement employé, sur place, pour le bien des ouvriers. Néanmoins, au point de vue des pensions de vieillesse, la loi allemande a tellement

échoué que le mot assurance contre la vieillesse en a été partout retiré. La loi allemande n'a obtenu pour les pensions de vieillesse qu'un résultat dérisoire : au bout de vingt ans, cette loi, avec l'appui des Pouvoirs publics, de 31 caisses officielles régionales et de plusieurs caisses particulières, ne pensionne pas même 110,000 vieillards. Notre seule caisse nationale des retraites en a trois fois plus (325,508) ; la population allemande dépasse cependant la nôtre de 50 0/0.

La loi belge, au contraire, a produit et continue de produire les plus merveilleux résultats. Au bout de onze ans, elle a obtenu, dans ce petit pays, 1,200,000 affiliés à sa caisse de retraites, ce qui représenterait proportionnellement pour la France plus de 7 millions d'assurés, et cela s'est fait naturellement, paisiblement, sans nouveaux impôts et sans nouveaux fonctionnaires (1).

Quel exemple et quelle leçon !

Mais, ajoute-t-on, les Belges qui s'assurent à la caisse des retraites ne sont ni les ouvriers, ni les ménagères, ni les employés. J'ai réfuté l'an dernier cette affirmation, invraisemblable et inexacte (2). Le rapport officiel publié depuis ma démonstration l'a complétée.

(1) Dix-huit mois après sa promulgation, six mois après son application, la loi française qui devait réunir 11 millions d'assujettis obligatoires et 8 millions d'assujettis facultatifs a obtenu 2 millions et demi de signatures pour sa première formalité, et la plupart sont ceux qui, vu leur grand âge, profitent de ses dispositions d'assistance. Beaucoup de ceux qui avaient signé ne paient pas.

(2) *Les Retraites ouvrières et la Mutualité*. Roustan, éditeur, p. 28 à 34.

En 1910, il a été fait en Belgique, à la caisse des retraites, 79,241 versements nouveaux, dont 447 faits par les commerçants et détaillants, 263 par les professeurs et instituteurs, 291 par les professions libérales, 333 par des chefs d'établissements et 5,005 par des propriétaires, rentiers ou n'exerçant aucune profession, ce qui donne un pourcentage de 12 0/0. Encore serait-il exagéré de prétendre que les professeurs, les instituteurs, les commerçants, les détaillants, les personnes sans profession sont tous fortunés et n'ont pas besoin d'épargner. Il est donc inexact de dire que la caisse de retraite belge profite surtout à ceux qui n'en ont pas besoin.

N'oublions pas que l'obligation a détruit en Allemagne la Mutualité que la liberté a développé en Belgique d'une manière inespérée. En treize ans, le nombre des Sociétés de secours mutuels belges reconnues s'est élevé de 665 à 7,745.

Les partisans de l'obligation ne pouvant contester ces chiffres, évitent d'en parler et s'attachent à nous tromper également sur ce qui se fait en France. Ils exaltent les mutualistes ou les dénigrent, suivant qu'ils ont besoin de notre concours ou que nous demandons leur appui.

J'ai entre les mains un rapport officiel de M. Métin, député laborieux, qui se targue d'être un des représentants de la Mutualité et qui en a le droit, puisqu'il est un des deux délégués de la Chambre au Conseil supérieur de la Mutualité. Dans ce rapport, M. Métin, voulant détruire notre liberté d'administration en nous

imposant une organisation repoussée par la plupart de nos Sociétés, affirme, page 501, qu'il n'y a, en France, que 12 Sociétés de secours mutuels donnant plus de 240 francs à leurs retraités, lesquels seraient au nombre de 273.

J'ai relu trois fois cette déclaration, je n'en pouvais croire mes yeux. Heureusement, le rapport donne la liste de ces 12 Sociétés privilégiées. J'ai cherché :

La Prévoyance mutuelle de Rouen, dont la pension s'élève à 360 francs et qui, à la date du rapport, avait 39 retraités touchant plus de 240 francs de pension, on l'a oubliée ;

L'Emulation chrétienne de Rouen, dont tous les sociétaires payant 30 ou 36 francs, ont déjà 300 francs de pension, on l'a oubliée ;

Oubliée la Société parisienne des ouvriers peintres de la maison Leclerc, connue comme les deux précédentes, dans la France entière et dont les pensions sont de 1,500 francs ;

Oubliées les Sociétés libres qui donnent des pensions élevées ;

Oubliées les Sociétés de retraites si nombreuses, si importantes : la France prévoyante, à elle seule, a plus de 94,000 sociétaires ayant 132,525 parts, parce que beaucoup versent 2 ou 3 cotisations pour avoir 2 ou 3 fois la pension ; la Marseillaise permet de verser 10 cotisations pour avoir 10 pensions. Ces deux Sociétés à elles seules possèdent 70 millions.

Aucune Société libre, aucune Société de retraite ne figure dans ce tableau.

Voilà comment on renseigne le Parlement.

Ce n'est pas tout. M. Viviani a dit au Sénat, M. Mé-  
tin et beaucoup d'autres répètent, quantité de jour-  
naux impriment : Il faut admirer le long effort, l'admi-  
rable persévérance des mutualistes, mais quel a été le  
résultat ?

Insignifiant. Il y a en France 27,000 communes qui  
n'ont pas de Sociétés de secours mutuels.

Les mutualistes ont amassé 600 millions, c'est par  
millions que se comptent chaque année leurs pensions  
(13 millions), leurs dépenses de maladie (40 millions),  
leurs excédents annuels de recettes (8 à 9 millions).  
On peut trouver cela insignifiant, ce qui m'étonne,  
mais il n'est pas permis d'affirmer publiquement,  
officiellement que 27,000 communes sur 35,000 n'ont  
pas de Sociétés de secours mutuels. La vérité est bien  
différente. La voici :

Il y a 27,000 communes qui ne sont pas le siège  
d'une Société de secours mutuels. Les unes rayon-  
nent de Paris sur toute la France, d'autres ayant  
leur siège social dans une ville s'étendent dans le can-  
ton, dans l'arrondissement, dans le département ou  
même dans plusieurs départements : tels sont à Rouen  
les voyageurs de commerce, les instituteurs et institu-  
trices, les cantonniers, les greffiers, les secrétaires de  
mairie, les sourds et muets qui ont des adhérents en  
Picardie et dans toute la Normandie.

A la campagne, nous préconisons les Sociétés de  
canton que l'on trouve particulièrement bien établies  
dans les cantons de Valmont, de Goderville, de Lon-  
gueville. Il n'est pas une seule commune du canton de

Valmont qui n'ait un service de mutualité organisé soit par l'Union des travailleurs, soit par la Fraternelle, qui ont toutes les deux leur siège à Valmont.

De ce qui précède, on peut conclure que si le Parlement a commis une erreur sociale et philosophique en imposant l'obligation, comme s'il appartenait aux hommes de décréter la vertu, cette erreur a été obtenue par des renseignements inexacts : on ne devrait pas les renouveler.

## II

A ces erreurs de faits s'ajoutent trop souvent des erreurs de rédaction. Je m'en afflige sans en être surpris.

Notre langue est merveilleusement claire, chacune de ses locutions a sa raison d'être, chacun de ses mots a une signification propre. Aussi, pour un Français,

*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,*

mais encore faut-il pour bien parler savoir ce qu'on dit, et pour bien légiférer savoir ce qu'on fait. Rien n'est plus important que la création d'une loi, rien n'est plus difficile. Il faut peser chaque mot, puisque de lui dépend le sort de milliers de citoyens. Avant d'imposer sa volonté aux autres, il faut que le législateur se soit éclairé lui-même, qu'aucun doute ne reste dans son esprit, qu'aucune équivoque ne se glisse dans son texte.

C'est pour cela sans doute que le régime parlementaire et notre constitution exigent que, sauf dans les cas d'urgence ou de médiocre intérêt, une double discussion précède, dans chaque Chambre, le vote des lois et qu'elles ne deviennent définitives qu'après l'adoption réfléchie de chacune des deux Assemblées.

Cette méthode de travail, observée dans les pays étrangers, est d'autant plus nécessaire que la préparation des lois françaises a cessé d'être confiée au Conseil d'Etat, et que les questions politiques et personnelles y prévalent quelquefois sur les intérêts généraux. Une loi ne doit jamais être une improvisation ; il faut que le législateur mûrisse ses décisions non seulement avant de les prendre, mais après que le vote, en première lecture, dans chacune des deux Chambres, a permis d'apprécier les premières décisions et de les améliorer.

Plus une loi est importante, plus on devrait observer ces règles fort sages. Vous savez combien l'élaboration de la loi des retraites les a méconnues. Le projet de la Chambre étant impraticable, le Sénat fut saisi d'un projet nouveau. Lors de sa discussion, on ajourna tout d'abord les questions les plus graves et, en deuxième lecture, la loi, selon l'expression d'un sénateur, ancien ministre, devint une boîte à surprises. C'est au moment d'aborder l'examen des articles les plus essentiels qu'on proposait de les changer. Il advint même un jour qu'il fallut attendre, le texte nouveau n'étant encore ni imprimé, ni distribué.

A la Chambre, ce fut bien pis. On était à la veille des élections. Tous les orateurs critiquèrent la loi ;

tous déclarèrent qu'elle devait être modifiée; ils s'empressèrent tous de la voter. L'accueil qu'elle reçut ne doit donc pas surprendre et, sans relever ses contradictions, son obscurité suffirait à expliquer la défiance qu'elle excite et le mécontentement qu'elle rencontre.

La première qualité d'une loi, c'est d'être claire; avant qu'on l'exécute, il faut qu'on la comprenne.

La loi des retraites obligatoires est tellement obscure que ses auteurs mêmes ne la comprennent pas, et la preuve, c'est que non seulement les quatre Ministres successivement chargés de l'appliquer l'ont interprétée différemment, mais ils se sont contredits eux-mêmes. Le premier de ces Ministres, M. Viviani, sur une demande formelle que je lui avais adressée, ne craignit pas de prétendre qu'un des principaux articles de la loi, l'article 3, ne constituait qu'un vœu et qu'il le laisserait de côté pour appliquer la loi. C'était une monstruosité juridique, dont il a dû faire amende honorable, après qu'un de ses successeurs, M. Paul-Boncour, l'eut répudiée.

M. Lafferre, qui succéda à M. Viviani, écrivit, le 10 janvier 1911, au rapporteur général du budget : « Il résulte clairement du texte de l'article 42 de la loi qu'un retraité ne saurait cumuler les avantages de la loi du 5 avril 1910 avec ceux de la loi du 31 décembre 1905 ». Mais le rapporteur, M. Chéron, ayant fait observer qu'en procédant ainsi « l'Etat, du jour au lendemain, manquerait à sa parole » et la Chambre l'ayant applaudi, le Ministre s'empressa de changer d'opinion.

Il en fut de même du Ministre suivant. M. Paul-Boncour avait, après une étude sérieuse et des consultations préalables, refusé d'autoriser les Sociétés de secours mutuels à recevoir la retenue sur le salaire des personnes étrangères à leur Société. L'intervention de M. Lairoth, député, l'a amené à adopter l'opinion contraire.

Ce qui se passe à propos des articles 3 et 23 est plus étrange encore. L'article 3 déclare : « Les versements des salariés sont prélevés sur le salaire par l'employeur à chaque paie ». Le prélèvement se constate par l'apposition d'un timbre à quittance sur la carte du salarié, en ajoutant à la retenue subie par celui-ci une contribution patronale de même valeur. Mais si le salarié ne veut pas subir la retenue, s'il ne présente pas sa carte, que doit faire l'employeur ? Un amendement de M. Monis demandait qu'il fût obligé de faire l'avance du versement dû par l'ouvrier. Cet amendement fut repoussé et remplacé par un autre présenté par M. Guillier et qui est devenu l'article 23, ayant précisément pour but de limiter l'obligation et la responsabilité du patron. Cet article est ainsi conçu : « L'employeur ou l'employé, par la faute duquel l'apposition des timbres n'aura pas lieu, sera passible d'une amende ». C'est clair, si l'assuré ne présente pas sa carte, c'est lui qui rend impossible l'apposition du timbre, c'est lui qui est en faute ; ce n'est pas le patron qui doit supporter les conséquences de cette faute, puisque ce n'est pas lui qui l'a commise.

L'article 23 a même prévu ce cas et contient une

disposition spéciale en faveur de l'employeur qui désire se libérer au lieu d'attendre qu'on vienne réclamer sa contribution. « L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit pourra se libérer de la somme à sa charge en la versant, à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix ou à l'organisme reconnu par la loi, auquel sera affilié l'assuré. »

Tout d'abord aucune difficulté ne s'éleva sur ce texte si formel. Mais la très grande majorité des salariés refusant d'exécuter la loi qu'on leur présentait comme un cadeau et qu'ils considéraient comme un fléau, on se trouva fort embarrassé. Comment appliquer une loi à laquelle la majorité des intéressés refuse de se soumettre ?

C'est alors qu'on eut l'ingénieuse et dangereuse idée d'invoquer l'article 23 pour imposer ce qu'il a pour but d'empêcher. Vainement son auteur, M. Guillier, rappela-t-il que son texte était formel et que son discours l'avait d'ailleurs expliqué. Vainement M. Tournon déclara-t-il qu'il se refusait à une interprétation contraire à son vote et que, si on voulait avant l'application de la loi consulter les magistrats et non les auteurs de la loi, il demandait à être poursuivi comme employeur pour justifier ce qu'il avait voté comme sénateur. Vainement les applaudissements du Sénat démontrèrent-ils que l'opinion de cette haute Assemblée ne s'était pas modifiée, on décida de saisir d'abord la justice et, après trois mois de réflexion, on trouva un employeur qui se laissa condamner par défaut et un juge de paix qui

approuva, contre l'opinion des auteurs de l'article 23, l'interprétation du Ministre.

On attend, paraît-il, la décision de la Cour de cassation pour intenter de nouvelles poursuites (1), en se gardant bien de les exercer contre le sénateur Touron qui les réclame.

La thèse ministérielle est d'autant plus étrange que pour obliger le patron à verser la contribution qu'il doit, en y ajoutant la retenue sur le salaire de l'ouvrier qu'il ne doit pas, on est obligé de changer le sens des mots. La loi dit qu'il *pourra* se libérer de ce qu'il doit par un moyen mis à sa disposition; on soutient qu'il *devra* employer ce moyen et payer ainsi ce qu'il ne doit pas. Jusqu'ici on n'avait jamais cru que pouvoir et devoir étaient synonymes, ces deux mots expriment deux idées contraires; la possibilité, le droit de pouvoir faire une chose, n'a jamais impliqué l'obligation, le devoir de la faire.

(1) Le 11 décembre 1911, la Cour de cassation, dont l'arrêt n'était pas douteux, a maintenu à l'article 3 le sens que lui attribuaient ses auteurs et son texte.

Va-t-on essayer de changer législativement cet article? On l'annonce; mais demander au Parlement de changer d'avis et de modifier une des dispositions essentielles de la loi avant même qu'on parvienne à l'appliquer, ce serait trop attendre de sa docilité. Jamais le Sénat ne voudra faire des patrons les gendarmes de leurs ouvriers, ceux-ci d'ailleurs n'y consentiraient pas.

## III

Il y a dans la loi deux articles favorables aux Sociétés de secours mutuels. Ce sont les articles 3 et 18. Aucun d'eux n'est appliqué.

D'après l'article 18, une allocation de capitation de 1 fr. 50 ou de 0 fr. 65 est attribuée aux Sociétés de secours mutuels consacrant 6 francs ou 3 francs à leur service de maladie, mais la rédaction de cet article est si défectueuse qu'elle implique la nécessité de spécialiser les cotisations, ce qui est contraire à l'organisation de presque toutes les Sociétés. J'ai fait observer au Ministre actuel, M. Renoult, qu'il serait inique de refuser à une Société dépensant 12 francs, 16 francs ou 18 francs pour ses malades, la subvention promise à celles qui ne consacraient à ce service que 6 francs ou 3 francs spécialisés. M. Renoult, très bienveillant pour les mutualistes, comme M. Paul Boncour, m'a répondu d'une manière très rassurante. Mais jusqu'ici nous ne touchons rien.

Que dirais-je des derniers paragraphes de l'art. 3? Un des sénateurs de notre département, M. Fortier, a fait observer qu'on ne pouvait pas, sous prétexte d'obliger à la prévoyance ceux qui l'ignorent, la rendre impossible dans la forme qu'ils préfèrent à ceux qui en ont donné l'exemple, et il a obtenu, non sans peine, que « les adhérents à une Société de secours mutuels

ou de prévoyance faisant la retraite (1) puissent être autorisés à lui appliquer les versements prescrits par la loi ».

Cet article est le seul qui protège les précurseurs de la loi. Il est la sauvegarde des Sociétés de secours mutuels. On ne l'applique pas, sous prétexte qu'il n'est pas clair et qu'il faut l'expliquer par un règlement d'administration publique. Ce règlement refusé par M. Viviani, promis par M. Paul-Boncour, a été préparé depuis six mois par le Conseil supérieur de la Mutualité. Le Conseil d'Etat l'examine, mais nous ne savons pas même si le projet qui lui est soumis est conforme ou contraire au texte et à l'esprit de l'article 3. Beaucoup de mutualistes craignent qu'on veuille ajouter à cet article des restrictions qui en diminueraient beaucoup l'importance et l'utilité. En attendant, les précurseurs de la loi sont punis de leur prévoyance puisqu'on leur impose la retenue sur le salaire, alors même que leurs cotisations sont plus fortes et leur assurent des pensions plus élevées que celles de la loi.

Il y en a qui ne veulent pas, il y en a même qui ne peuvent pas payer deux fois et qui sont obligés ou bien de violer la loi ou bien d'abandonner leur Sociétés, en perdant le fruit de leurs épargnes passées. Dans le premier mois de l'application de la loi, l'Emulation

(1) Une disposition analogue s'applique à quelques autres œuvres sociales, constructions à bon marché, acquisitions de petites propriétés, champs ou jardins.

chrétienne de Rouen (1) a eu quatre-vingt-dix-neuf démissions, ce qui ne s'était jamais vu.

J'arrête ces critiques de détail pour en présenter une dernière d'un ordre général.

#### IV

Les auteurs de la loi de 1910 avaient des idées si peu arrêtées, ils attachaient à leurs expressions si peu d'importance, qu'ils ont employé fréquemment les mots les plus impropres.

C'est ainsi qu'au dernier moment, sans débat, sans explication, ils ont remplacé dans tous les articles où il se trouvait un terme exact par un autre qui ne l'est pas. Pour désigner ceux auxquels la loi imposait une obligation nouvelle, on avait employé le mot assujetti. L'expression était juste et désagréable ; on l'a remplacée par un mot plus gracieux mais inexact. La loi ne connaît plus d'assujettis, elle ne compte que des assurés. Ce dernier mot n'est cependant pas synonyme du premier ; les idées qu'ils expriment sont presque contraires.

Personne ne désire être assujetti à une obligation, chacun désire être assuré d'un avantage : on a eu beau changer les mots, la réalité subsiste. Les salariés qu'on ne désigne plus sous le nom d'assujettis restent obligés

(1) Cette Société, qui date de 1849, n'a, malgré son titre, aucun caractère confessionnel. Bien qu'elle ait surtout pour objet la maladie, ses retraités ont déjà reçu 800,000 francs de pensions.

de payer l'impôt sur le salaire que la loi a créé, mais ils ne sont pas assurés de toucher les pensions qu'elle promet. Il est de toute évidence que beaucoup doivent mourir sans l'avoir jamais reçue et l'article 6 le reconnaît dans son premier paragraphe, puisqu'il s'applique à la veuve et aux enfants des « assurés astreints aux obligations de la loi et décédés avant d'être pourvus d'une pension ». Ils auront été assurés de payer, mais non pas de recevoir.

La loi de 1910 a constamment commis une autre erreur moins apparente et plus dangereuse peut-être. Elle a confondu trois choses très différentes : l'Assistance, la Prévoyance, l'Assurance.

L'Assistance vient en aide aux malheureux que la misère accable quelquefois d'autant plus qu'ils n'ont rien fait pour l'écarter.

La Prévoyance est une vertu qui consiste à se prémunir d'avance contre certains dangers ; l'ouvrier qui n'a que ses bras pour vivre fait acte de prévoyance en cherchant dans la puissance de l'association la force qui manque à son isolement, en s'unissant à ses camarades dans un bel élan de solidarité sociale pour que son épargne, fécondée par la mutualité, le préserve avec eux des conséquences de la maladie et de la vieillesse. Quand la Prévoyance s'exerce non plus pour prévenir la misère mais pour conserver la richesse et dans un but d'intérêt particulier, direct et certain, elle prend le nom d'Assurance.

La loi de 1910 qu'on présente sans cesse comme une loi de Prévoyance a confondu ces trois choses. Les

articles 6 et 7, pour n'en pas citer d'autres, organisent surtout l'Assistance, et le soin qu'on met à publier leur application ne permet pas d'en douter. Quand on fait savoir à la France entière qu'un vieillard ayant versé quelques centimes reçoit une rente viagère de 100 francs, ou qu'on a versé 300 francs à la veuve et aux enfants d'un assuré décédé avant d'avoir payé un franc de retenue sur son salaire, on signale un bienfait qui paraît devoir être prochainement et considérablement augmenté (1). Je n'examine pas si on a eu tort au raison de le faire, je me borne à constater que tout cela ressort de l'Assistance et non de la Prévoyance.

Par contre je m'élève formellement contre les termes de la loi qui sans cesse confondent la Prévoyance et l'Assistance en sacrifiant trop souvent la première à la seconde. Qu'il y ait entre elles certains rapports, c'est certain ; toutefois elles diffèrent à la fois par le but qu'elles poursuivent, par le personnel qu'elles rassemblent, par les moyens qu'elles employent et par l'utilité qu'elles présentent.

L'Assurance préserve la richesse acquise et réunit ceux qui se prémunissent contre les accidents qui pourraient détruire les biens qu'ils possèdent. C'est une association commerciale, chacun y poursuit un but légitime mais intéressé. Les directeurs et les employés

(1) La Chambre a voté et le Sénat examine une première revision de la loi ayant précisément pour objet d'augmenter considérablement les avantages qu'elle accorde comme Assistance. Il doit en résulter en période normale un accroissement d'impôts d'environ 100 millions.

cherchent à se faire payer le plus possible, les assurés recherchent de préférence la Compagnie la plus avantageuse, chacun n'y pense qu'à soi et d'une façon précise. L'idée ne viendrait à personne de faire indemniser le sinistre de la grêle par celui qui s'est assuré contre l'incendie. Les Compagnies d'assurances spécialisent leurs services, chaque prime s'appliquant à un genre de risque et d'indemnité.

De plus, les Compagnies d'assurances, à raison même de leur caractère commercial, ont à craindre la fraude, ce qui les oblige à prendre de grandes précautions, à tenir une comptabilité compliquée. Enfin, précisément parce qu'elles ne s'occupent que d'intérêts privés, elles ne demandent à l'Etat que sa protection légale et aux particuliers que le paiement régulier de leurs primes. Aussi basent-elles leurs calculs sur la corrélation qui doit nécessairement exister entre leurs ressources et leurs engagements ; il faut que sans aucun autre élément d'actif, leur capital et leurs primes garantissent leurs obligations.

Quelle différence avec les œuvres de Prévoyance sociale et notamment avec les Sociétés de secours mutuels qui en sont l'expression la plus haute et la plus répandue.

Une Société de secours mutuels est une grande famille : c'est une réunion de braves gens mettant en commun leur épargne destinée non à sauvegarder la fortune qui leur manque, mais à s'entr'aider quand la misère les menace et que leur santé ne leur permet pas de travailler. Les plus heureux sont ceux qui paient

pour les autres. Ils gèrent eux-mêmes leurs affaires et ils les gèrent fort bien, puisqu'ils ont chaque année des excédents de recettes. Leurs comptes sont distincts, et la loi l'exige avec raison, mais comme ils ne forment qu'une Société, ils ne paient qu'une cotisation et ils n'ont qu'une caisse. Leur administration est peu coûteuse parce qu'elle est simple et gratuite. La compliquer serait la dénaturer, en la rendant impossible à ceux qui mettent à honneur de remplir généreusement les fonctions que leur confèrent les camarades. Allez leur dire qu'il faut spécialiser et diviser leur cotisation unique en autant de fractions qu'il y a de services ; droits de naissance, médecins, pharmaciens, indemnités de travail, secours aux enfants, aux femmes en couches, aux blessés, aux infirmes, aux vieillards, pensions aux retraités, dépenses d'inhumation, de frais généraux, etc. Ils répondront avec bon sens : « A quoi sert de couper un liard en quatre et d'augmenter nos écritures ; nous aimons mieux augmenter nos secours. »

Ils ont raison. La première conséquence de ce changement de méthode les obligerait à des calculs dont la complication les effraie, que la plupart ne pourraient ni faire ni comprendre et qu'il faudrait confier et payer à ceux qui les conseillent.

Ce changement contraire à leurs désirs et à leurs intérêts ne serait pas seulement onéreux, il serait dangereux. Si vous ôtez, même indirectement, aux mutualistes le soin de leurs affaires, vous diminuerez leur attachement à leurs Sociétés, et plus vous compliquerez leurs comptes, plus vous excitez leur défiance.

Qu'en adviendrait-il d'ailleurs ?

Admettons qu'on établisse la spécialisation, et qu'on paie une série de cotisations donnant chacune un droit spécial, assuré par une caisse spéciale. Les savants ont fait de grands calculs, ils ont établi des moyennes scientifiques. On doit dépenser tant pour la naissance, tant pour la maladie, tant pour la vieillesse, tant pour les décès, etc. Survient une épidémie. Patatras ! Toutes les moyennes disparaissent. Va-t-on, pour mieux leur assurer une retraite, cesser de soigner les malades dont la caisse spéciale est vide plus tôt qu'on ne l'avait supposé ?

Le plus curieux c'est que sous prétexte de science et de calculs, on veut nous imposer des règles contraires au calcul. Napoléon avait horreur des utopistes : comme il avait raison. Savez-vous comment procèdent ceux qui nous traitent d'ignorants ? Ils commencent par éliminer de leurs comptes ce qui fait la sécurité des nôtres.

Pour faire un calcul exact il faut d'abord en réunir tous les éléments. Ceux qui veulent transformer notre organisation procèdent autrement. Leur premier soin est de supprimer de nos ressources tout ce qui manque aux assurances et qu'elles n'ont aucun motif d'espérer.

Nous admettons très bien qu'on supprime de nos prévisions comme aléatoires, les dons et legs, nous le faisons nous-même, mais pourquoi ne tenir aucun compte du produit des quêtes et des fêtes quand elles sont annuelles, des cotisations honoraires quand elles sont

anciennes et régulières, des subventions puisqu'elles sont assurées?

Les assurances n'ont rien de tout cela, mais cela nous l'avons, et c'est la récompense ou bien de nos efforts, ou bien de nos services, car chacun sait que nous seuls arrêtons le flot toujours grossissant des dépenses de l'Assistance et il est bien naturel que l'Etat, les Départements, les communes et les personnes fortunées nous offrent, par leurs subventions et leurs cotisations, une partie des impôts que nous leur épargnons.

On reconnaît l'utilité de notre Institution. Pourquoi l'entraver? On vante, on admire ses adhérents et ses administrateurs. Pourquoi les traiter en incapables et leur imposer une méthode contraire à leur expérience?

Pourquoi avoir tout d'abord oublié dans la loi des retraites les Sociétés de secours mutuels qui devaient en être l'instrument préféré et leur avoir finalement refusé ce qu'on accorde à tant d'autres (1), aux Syndicats patronaux, aux prévoyants qui placent leurs épargnes en petits immeubles, aux 7 millions d'assujettis facultatifs? Pourquoi parler sans cesse de l'assurance dans une loi de prévoyance, et de la spécialisation qui est si contraire aux traditions de nos Sociétés et à leur organisation?

En un mot, pourquoi préparer et augmenter sans cesse par l'erreur des mots la confusion des idées?

(1) Voir *Pensions de retraite et mutualité*, page 51.

Les mutualistes normands sont restés jusqu'ici dans une sage réserve. Loin de combattre la loi, contraire d'ailleurs à leurs désirs, ils sont disposés à lui donner leur concours, mais à la double condition qu'on respecte la loi de 1898 qui assure leur liberté d'administration et qu'on applique les articles 3 et 18 de la loi de 1910, dont le premier sauvegarde leur existence et dont le second favoriserait leur progrès. Ils s'étonnent qu'en réclamant leur concours on ne respecte pas, on n'applique pas leurs droits.

Ils voudraient aussi, puisqu'on va remanier la loi, qu'on la mît un peu plus d'accord avec la logique et la langue française.

---

# LA PLUS ANCIENNE ORDONNANCE ROYALE CONNUE

CONCERNANT

LA CORPORATION DES CHIRURGIENS DE ROUEN (1453)

Par M. le D<sup>r</sup> FRANÇOIS HUE.

---

Comme toutes les autres corporations de Rouen, celle des chirurgiens n'arriva pas à la forme quasi définitive où on la trouve à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au moment où la Révolution vint tout détruire des organisations du passé, sans avoir subi pendant les quatre siècles dont nous avons pu trouver des lambeaux d'histoire, de nombreuses vicissitudes. On peut s'en douter en lisant l'ouvrage si intéressant d'Alfred Franklin, *Les Chirurgiens*, dans ses études documentées sur la vie privée d'autrefois, *les arts et métiers, modes, mœurs et usages des Parisiens du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, publié en 1893. Rouen recevait le contre-coup très net de ce qui se passait à Paris, mais la vie provinciale y avait une intensité et une particularité dont nos mœurs actuelles ne peuvent donner aucune idée. La province de Normandie avait son Parlement, qui avait succédé à l'Echiquier de nos anciens ducs, et la loi pour les Normands n'était réellement la loi que si le Parlement l'avait approuvée, homologuée et inscrite

sur ses registres. Au moins, autant que les autres communautés, celle des chirurgiens était attachée à ses anciens usages et ne souffrait sous aucun prétexte qu'on portât atteinte à ses traditions. Ce fut même là l'origine du nombre considérable de ces procès dont on leur a si souvent reproché la répétition.

Le secret de toute leur histoire paraît bien être le fait très humain, et qui leur fait honneur, c'est-à-dire le souci constant d'améliorer leur situation sociale, de se sortir du rang et du rôle de Corporation adonnée aux seuls travaux manuels pour se rapprocher des arts libéraux et de la condition des membres du Collège des médecins.

D'abord, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, car les documents que nous possédons sur les périodes antérieures sont bien frustrés, on trouve nettement divisées deux agglomérations destinées à fusionner plus tard, celle des chirurgiens proprement dits et celle des barbiers. Dans son ouvrage ci-dessus cité, Franklin montre bien les chirurgiens, pour se hausser au niveau des médecins, abandonnant leurs habitudes manuelles et se faisant recevoir maîtres ès-arts après avoir appris le latin, mais, par ce fait, laissant la part belle aux barbiers qui, seuls alors, faisaient réellement office de chirurgiens. Les deux Corporations étaient rapprochées par cela que de tous temps les barbiers avaient dans leur apanage le droit de saigner et l'obligation de connaître les différentes veines idoines à la saignée, ce qui était un pied dans le domaine anatomique et chirurgical.

C'est à cette première période de leur histoire, alors

que les deux Corporations étaient encore distinctes, que fut octroyée aux chirurgiens de Rouen l'ordonnance que nous publions ci-dessous. On y trouvera, dans l'avant-propos, des considérations curieuses pour notre histoire locale, au moment où cesse l'occupation anglaise et où tout était à remettre en ordre dans la province. (Ces mêmes statuts sont publiés dans l'ouvrage de Ouin-Lacroix, mais sans avant-propos ni considérations). Les barbiers avaient de leur côté reçu une ordonnance de Charles VI, quarante-six ans plus tôt, en 1407. Cette autre ordonnance forme la première partie du manuscrit enluminé des archives de la Seine-Inférieure, livre de la fondation de la Communauté des barbiers-chirurgiens, communauté qui finit par englober pendant près de deux siècles les chirurgiens et les barbiers, jusqu'à leur définitive séparation et la création du Collège de chirurgie de Rouen, en 1762. Dans ce manuscrit si intéressant, il est, contre toute attente, seulement fait allusion à ces statuts des chirurgiens que voici intégralement (1) :

Leur rédaction doit être de la main des chirurgiens même, les scribes du roi de Jeanne d'Arc n'en ayant fait que l'adaptation en ordonnance royale.

(1) L'orthographe seule a été modernisée.

*Lettre de Charles VII, par laquelle il confirme les statuts des chirurgiens de Rouen et ordonne de s'y conformer, données à Tours en avril, avant Pâques 1453.*

« Charles par la grâce de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir Nous avons recue l'humble supplication des maîtres Cirurgiens de notre ville de Rouen, contenant que entre les affaires touchant l'utilité et conservation du corps humain, qui est composé de matières chéables et sujet à infirmité et passions langoureuses et accidentelles, soit requis donner nécessairement provisions et remèdes curables, en telle manière que la possibilité et durée des jours naturels des personnes soit digérée et entretenue en bonne conduite et ressource, qui vraisemblablement se peut faire par les louables scientifiques sciences et facultés artificielles de médecine, et ses dépendances, comme est Chirurgie, qui de tout temps ès âges passés, sont ramenés à très-sainte mémoire et approbation de toutes telles gens pour ce faire, et pour secourir et obvier par icelles aux dits accidents qui quotidiennement adviennent et influent par corps célestes et autres causes sur les personnes et choses terriennes, et que digne chose donc est de telle science autoriser et favoriser, et aux ministres d'icelles amiablement pourvoir et les exaucer en leurs facultés et science.

« Et il soit ainsi que en notre dite ville de *Rouen*, qui est l'une des plus grandes et mieux peuplée en notre royaume, et prochaine de plusieurs ports de mer, pour

raison desquels ils viennent et arrivent incessamment plusieurs personnes de tous états, tant par eau que par terre, dont impossible est que n'en n'y ait souvent de transportés de leurs santés et grevés de leur corps par inconvénients et plaies survenant en iceux, qui, pour ce, ont exprès besoin d'être pourvus et remédiés par cures convenables, faites et quises par gens experts ès dites sciences et facultés de chirurgie, dont plusieurs personnes non sachant ni expertes à ce se sont entre-mis ès temps passés d'en user et ouvrir en icelle notre ville de *Rouen*, et par espécial du dit fait de chirurgie, sans en avoir la parfaite connaissance et industrie, et sans autorité de Nous et de nos officiers en justice, ilec demeurants, au moins depuis que nous avons recouvré en notre obéissance icelle notre ville de *Rouen* sur les *Anglais*, nos anciens ennemis et adversaires, qui naguères de temps occupaient icelle et notre Duchié de Normandie, par lesquels Anglais, ou leurs officiers on dit que aucunes ordonnances avaient, ou ont été faites touchant le fait de chirurgie et des chirurgiens lors étant ilec et demeurant en leur parti, laquelle chose n'est ni doit être dite de valeur, ni d'aucun effet, pour nous et nos sujets. Ainsi que de la partie des dits chirurgiens à présent résidants et étant au dit *Rouen* nous a été exposé humblement, désirant que pour le bien et sûreté de notre justice, qui souvent requiert à avoir leur délibération ès cas de maléfices de corps qui y surviennent, et aussi pour l'honnêteté et décoration d'icelle science, et pour mieux servir à la chose publique et éviter aux inconvénients qui par gens

ignorants, eux entremettant d'icelle science, pourraient entretenir, loi et ordonnance fut faite par Nous et Notre Edit royal sur les choses dessus dites, en déclarant les articles, clauses et restrictions ci-après contenues par statut et ordonnance perpétuel, des quelles clauses et articles la teneur ensuit :

« 1<sup>o</sup> *Et premièrement.* — Que nul ni nulle ne puisse faire fait ni opération de chirurgie en notre dite ville et cité de *Rouen*, si premièrement il n'est examiné par les maîtres en chirurgie de notre dite ville et présenté par justice par les dits maîtres à notre Bailly du dit *Rouen* ou son lieutenant, appelé notre procureur ilec.

« 2<sup>o</sup> *Item.* — Que nul, de quelque'état qu'il soit, ne fasse ou puisse faire rapport à justice en icelle notre ville de *Rouen*, si il n'est maître passé, juré, examiné, et reçu par les maîtres jurés de chirurgie en icelle ville, sur peine de soixante sols tournois d'amende, à appliquer le tiers d'icelle somme à nous, et l'autre tiers à la confrérie *Saint-Cosme, Saint-Damien et Saint-Lambert*, fondée en l'église des Carmes, et l'autre tiers aux dits maîtres jurés en icelle ville de science de chirurgie.

« 3<sup>o</sup> *Item.* — Que nul ni nulle, de quelque'état qu'il soit, ni autres que les dits chirurgiens en icelle notre ville de *Rouen*, ne puisse appareiller dorénavant une personne plus d'une fois, navré ou blessé, où il aura plainte ou harou (1), ou malfaçon à sang et plaie, sur

(1) Haro.

peine de dix sols tournois d'amende ; pour lequel appareil celui qui l'aura fait aura cinq sols tournois tant seulement ; et si il s'entremet de le faire plus d'une fois, il paiera vingt sols tournois d'amende, à appliquer comme dessus et par tiers.

« 4° *Item.* — Et ci sont tenus celui ou ceux qui ainsi auront appareillé aucuns navrés et blessés par fait et matière d'autrui, à venir dénoncer à justice, dedans un jour naturel au plus tard, les malfaçon, harou, sang et plaie qui viendront à leur connaissance, pour y garder notre droit et en faire justice aux parties navrées et blessées, sur peine de vingt sols d'amende à appliquer en tiers comme dessus.

« 5° *Item.* — Que nul ni nulle ne porte enseigne des saints dessus dits, ni enseigne de boîte en sa maison, si il n'est premièrement passé par les maîtres et reçu par justice, comme dessus est dit, au fait de chirurgie, sur semblable peine de vingt sols tournois comme dessus.

« 6° *Item.* — Quand aucun viendra à l'examen dessus dit et qu'il sera passé par les dits maîtres jurés et rapporté à justice, ainsi que dit est, il sera tenu bailler et donner à chacun des autres maîtres en chirurgie qui auront vacqué à son examen, un bonnet double après son dit examen.

« 7° *Item.* — Icelui chirurgien ainsi reçu sera tenu soi rendre confrère de la dite confrérie Saint-Come, Saint-Damien et Saint-Lambert, fondée au dit lieu des Carmes, et pour son entrée donner dix sols tournois à la dite confrérie.

« 8° *Item.* — Les dits chirurgiens jurés pourront

ordonner, prendre ou élire l'un d'iceulx jurés, tel qu'il leur plaira, et icelui constituer procureur et garde, sous justice, des dits statuts et ordonnances présentes, afin que si aucun s'entremettait ou faisait chose qui préjudiciât à l'honnêteté de la dite science et à ce présent statut, de le faire appréhender ou convenir par justice; et lequel procureur a ou aura toute pleine puissance, autorité et pouvoir de représenter en justice et dehors les autres maîtres d'icelle science, et de plaider, procéder et besogner pour eux ladite science, tout autant comme ils feraient si tous y étaient en personne; et lequel procureur a ou aura toute pleine puissance, autorité et pouvoir de représenter en justice et dehors les autres maîtres d'icelle science, et de plaider, procéder et besogner pour eux ladite science, tout autant comme ils feraient si tous y étaient en personne; et lequel procureur qu'ils nommeront à notre *Bailly de Rouen*, ou son lieutenant, si métier est et ils le requièrent, aura la garde des lettres et besognes à ce appartenant, desquelles il rendra compte ès dits maîtres, et icelles restituera toutefois qu'il en sera sommé et requis d'eux, ou de par eux ès mains des dits maîtres.

« 9<sup>o</sup> *Item.* — Et pour ce que sous les abus d'aucuns, comme triacleurs, drameurs, inciseurs (1) et autres non connaissant la dite science de chirurgie, moult de simples personnes ont été et sont souvent déçues, et la dite science de chirurgie mise arrière et déprisée par telles

(1) Triacleurs, marchands de mauvaise thériaque, charlatans. Drameurs, saltimbanques. Inciseurs, lithotomistes.

manières de gens, est ordonné que tel triacteur, drameur, inciseur de pierre, des romptures (1) ni autres, ne pourront faire incision sans congé de justice et que en leur compagnie ait un ou deux des dits chirurgiens, appelé des apothicaires, sur peine de prison et d'amende à la volonté des susdits.

« 10° *Item.* — Et pour ce que entre les autres choses déclarées en l'ordonnance et statuts faits au dit lieu de *Rouen* par les barbiers qui ont l'usage de la phlébotomie, est convenu que chacun barbier, ou aucuns de ses serviteurs, pourront étancher toute personne blessée, pour la première fois, soit qu'il y ait en la matière cri de harou ou non, par en ayant paiement raisonnable, et par en rapporter à justice ce qu'ils auront fait, toutefois et quante fois que tels cas écherront. Nous entendons, ne n'est pas pourtant entendu, que iceux barbiers aient, par ce, l'autorité et conditions des dits chirurgiens jurés ; pour ce que cette manière pour étancher ne leur est souffert ou attribuée, fors pour éminente nécessité, et qu'ils ont le dit usage de phlébotomie dont l'étanchier ci est dépendant. Et afin que aucun maléfice ou navrure à sang ne soit couverte à justice, ils sont par règle de subjection et de leur dite ordonnance, soumis à venir dire telle chose à justice, pour y faire raison aux dites parties, et punir les délinquants selon l'exigence des cas, desquels, en tant qu'il en git en danger ou dommage de corps ou membres de personnes, il loit (2) aux

(1) Hernies.

(2) Convient : licet.

dits chirurgiens a en faire le visitation et rapport à justice.

« 11<sup>o</sup> *Item.* — Que nul ni nulle s'entremette d'entreprendre personnes infirmes ou malades à guérir, où il y ait danger de mort ou mehan (1), sans avoir conseil ou compagnie d'un ou deux chirurgiens jurés, sur peine de vingt sols tournois d'amende, à appliquer comme dessus.

« 12<sup>o</sup> *Item.* — Et pour ce que par importunité d'aucuns, ou par donner à entendre non véritable, et qui voudraient parvenir à la dite science sans être examinés ni expérimentés, ni trouvés suffisants par les dits chirurgiens, sous ombre de ce que ou précédant de cette dite ordonnance et présent statut, ils ont pu faire aucunes garisons et cures de menues choses, en quoi ne chiet aucune grande suffisance, ni chose par quoy l'on puisse dire qu'ils puissent avoir la science acquise de chirurgie. Nous n'entendons point que si aucun obtenait de Nous nos lettres, que ce vaille pour déroger à cette présente notre ordonnance ; mais voulons que, comme il est dit, il soit premièrement examiné et trouvé suffisant et idoine par les dits maîtres chirurgiens ainsi que dit est.

« Lesquels articles, ci-dessus insérés, les dits chirurgiens étant de présent dans notre ville de *Rouen* aient dèspièça (2) fait mettre et rédiger par écrit, et icelles voulu intériner et garder en leur pouvoir, mais par l'entreprise de plusieurs personnes non experts en icelle

(1) Estropiement.

(2) Déjà antérieurement.

science, moult de variations et discors se sont trouvés et peuvent souvent advenir, si par restriction ou prévoyance n'y était remédié et obvié par règle de raison, aux périls qui ès corps humains et en leurs membres peuvent quotidiennement avenir par les abus de ceux qui se disent être experts en icelle science, ce que non.

« Nous inclinant à la supplication des dits chirurgiens d'icelle notre dite ville de *Rouen*, et que désirants icelle être toujours augmentée et pourvue en bonne police et justice, et les corps de nos sujets être défendus d'inconvénients et périls regardant perte de vie et de membres, avons diligemment fait visiter et voir par ceux de notre conseil et d'icelle science de médecine et chirurgie étant en notre service, les articles dessus dits par lesquelles a été et est trouvé que iceulx articles et les causes dessus déclarées sont justes, raisonnables et utiles et pour ce, à leur dite supplication, avons icelles, et chacune d'elles, louées, et déclarées, et passées, et accordées aux dits chirurgiens présents et à venir en la dite ville de Rouen, et icelles déclarons, louons et ordonnons par forme de statut et ordonnance royal et perpétuel, selon et par les manières que contenues sont ès dits clauses et articles ci-devant écrites, insérées à ces présentes.

« Si donnons en mandement pas ces mêmes présentes aux Bailly et vicomte du dit lieu de *Rouen* ou leurs lieutenants, et à tous nos autres justiciers et officiers ilec présents et avenir et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que de nos présentes ordonnances et statut royal ils fassent, souffrent et laissent jouir et

user dorénavant, en notre dite ville et cité de Rouen, iceulx chirurgiens présents et à venir, et iceulx statuts et ordonnances observent, fassent tenir, observer et garder de point en point sans venir encontre en aucune manière ; et afin que aucun ne puisse prétendre cause d'ignorance, ores et pour le temps avenir, fassent publier et lire ces présentes en nos assises du dit *Rouen* et ès autres lieux accoutumés à faire cris par publications en icellè ville ; et au surplus accomplissent eux et chacun d'eux les clauses et articles ilec contenus où, quand et vers ceux qu'il appartiendra, toutefois et quantefois que requis en seront par lesdits chirurgiens ou leur dit procureur, et selon le contenu et manières déclarées en icelles. Et afin que ces choses soient et demeurent fermes et stables à toujours Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes ; sauf en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes.

« Donné à Tours, au mois d'avril, l'an de grâce mil quatre cents cinquante-trois, avant Pâques, et de notre règne le trente deuxième. Ainsi signé : Par le roy, à la relation du conseil, J. Rogier. Visa. Contentor. »

(Ordonnances des rois de France de la 3<sup>e</sup> race, xiv<sup>e</sup> volume. Paris, 1790, pages 281 et suivantes, bibliothèque de la ville).

---

# ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

---

## PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1912, 1913 ET 1914.

---

1912

L'Académie décernera deux prix de 300 fr. chacun à une femme non mariée ou veuve, née à Rouen, y habitant depuis dix ans au moins, s'étant distinguée par son assiduité au travail, sa bonne conduite ou les soins dont elle aurait entouré ses parents.

## PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière; les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

#### PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

#### PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude sur Nicolas Mesnager, négociant et diplomate. »

1913

## PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris (1).

1914

## PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Genève et Venesville.

(1) Dans le cas où une Exposition des Beaux-Arts aurait lieu à Rouen, en 1912, l'Académie se réserve le droit de distribuer le prix Bouctot, cette année-là, par anticipation.

## PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Exposé des procédés d'utilisation de l'azote de l'air ; importance au point de vue agricole. »

---

  
PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

## PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à deux jeunes gens, de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

## PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 fr. à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura

donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

### PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

### PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*, *Boulet-Lemoine*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> juillet.

---

## OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1<sup>er</sup> juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. E. CHARDON, pour la Classe des Lettres et des Arts.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

---

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE  
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1910-1911

---

- Bardy (Chenille de). — *Le Baron Demadières, maire de Rouen (1804-1812). Son portrait par Desoria.* 1911.
- Billia (Michelangelo). — *Contro la profanazione dello spirito,* 1911.
- Bordeaux (Gaston). — *Refuge de nuit et Œuvre du lait. Exercice 1910. Rapport.* 1911
- Boucher (docteur Louis). V. Andrew Lang.
- Bourgeois (abbé Henri). — *Contes normands pour les jours de fête.* 1911.
- Chardon (Ed.). — *Révolution. — Directoire. Dix ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Rouen (1790-1799).* 1911.
- Coutil (Léon). — *Les Casques de Bernières-d'Ailly (Calvados). — Casques de Falaise.* 1910.  
— *Bibliographie des publications archéologiques, historiques et artistiques (1884-1911).* 1911.
- Durand (Georges). — *Chants royaux et tableaux de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens, reproduits en 1517 pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. (Société des Antiquaires de Picardie).* 1911.
- Engelhard. — *Le patrimoine artistique de la France et sa conservation.* 1910.
- Estrup (H.-F.-J.). — *Journal d'un voyage en Normandie, 1819, publié par J. Estrup.* 1911.

- Foville (de). — *Pouyer-Quertier. Souvenirs et documents.* 1911.
- Houdard (Georges). — *Les Châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye (1124-1789).* Tome II, fasc. 1-15. 1910-1911.
- Join-Lambert (Arthur). — *Chansonnier normand.* Préface de Joseph L'Hopital. Table historique de A. Join-Lambert. (Société normande du Livre illustré). 1905.
- Joret (Ch.) — *Brunch et d'Ansse de Villoison.* (Extrait de la *Revue de philologie*, oct. 1910).
- Lacombe (Paul). — *Bibliographie. Travaux de M. Léopold Delisle. Supplément (1902-1910).* 1911.
- Lang (Andrew). — *La Pucelle de France. Histoire de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc.* Traduit de l'anglais par le docteur Louis Boucher et E. Clarke. Préface de M. Goyau. 1911.
- Lebègue (Ernest). — *La vie et l'œuvre d'un constituant : Thouret (1746-1794).* 1910.
- Lechallas (G.). — *Parerga et paralipomena. — Philosophie et science de la nature, par Arthur Schopenhauer. Traduction par Aug. Dietrich.* (Extrait de la *Revue des questions scientifiques*, oct. 1911.)
- *Œuvres choisies d'Emile Cheysson. Tome I<sup>er</sup>.* (Extrait de la *Revue des questions scientifiques*, oct. 1911.)
- Leconte de Lisle. — *Contes en prose. Impressions de jeunesse.* (Société normande du Livre illustré.) 1910.
- L'Hopital (Joseph). V. Join-Lambert.
- Panel (docteur). — *Ville de Rouen. Démographie et statistique médicale.* 1910.
- Pera (Giacomo). — *Alcuni Giudizi sugli scritti letterari e scientifici.* 1904.
- *Bengasi et ses environs,* 1911.
- Pisani (chanoine). — *L'Eglise de Paris et la Révolution. IV<sup>e</sup> vol. (1799-1802).* 1911.
- Prudent (chanoine). — *Fleurs de Noël. Poésies.* 1886.
- *La Communauté de Saint-Joseph de Rouen. Allocution prononcée à propos d'une cinquantaine.* 1889.

- *La Musique religieuse*. Discours prononcé en l'église Saint-Godard, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. 1889.
  - *Les Petites sœurs des pauvres*. Sermon de charité prêché en l'église de l'Immaculée-Conception d'Elbeuf. 1890.
  - *Saint Philippe de Néri*. Panégyrique prononcé dans la chapelle de l'Oratoire Saint-Joseph, à Rouen. 1892.
  - *Les Fêtes du 30 juin 1892 à Rouen. Les noces d'argent épiscopales de Mgr l'Archevêque. L'Inauguration du monument de Jeanne d'Arc à Bonsecours*. 1892.
  - *La Société normande des demoiselles employées dans le commerce. Sa constitution. Son but. Allocution*. 1894.
  - *Odile, Poème*. 1895.
  - *La dernière journée de saint Philippe de Néri*. Sermon. 1897.
  - *Sainte Cécile, drame sacré en trois parties*. 1898.
  - *Saint Aubin, patron d'Heugleville-sur-Scie*. Sermon. 1901.
  - *Figures de prêtres du diocèse de Rouen*. 1906.
  - *Esquisses et profils, 1<sup>re</sup> série*. 1908.
  - *L'abbé Bazire, fondateur-directeur de l'Œuvre hospitalière de nuit*. 1910.
- Raspail (Xavier). — *Les années à hannetons, cycle uranien, en décroissance depuis le commencement du siècle*. Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France*. 1911.
- Steenstrup (Johannes). — *Quelques recherches sur la rivière de Kongeaa*. 1911.
- *Colonies danoises au X<sup>e</sup> siècle en Flandre et dans les Pays-Bas*. 1891.
  - *Etudes sur les chansons populaires danoises au moyen âge*. 1891.
  - *Quelques études sur l'histoire de nos villages et de la colonisation du Danemark*. 1895.
- Thévenot (Arsène). — *Souvenirs. Impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste. Extraits des mémoires inédits d'un paysan*. S. d.

- Vermont (H.). — *Le problème de la vieillesse. Les retraites et la mutualité.* 1911.
- Walberg (Emmanuel). — *Le Bestiaire de Philippe de Thaün. Texte critique, introduction, notes et glossaire.* 1900.
- *Deux anciens poèmes inédits de Saint-Simon de Crépy.* 1909.

# TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1911-1912

---

## OFFICIERS EN EXERCICE

- M. VERMONT (Henri), *Président*.  
M. BORDEAUX (Gaston) ✱, I ✪, *Vice-Président*.  
M. GASCARD (A.) I ✪, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.  
M. CHARDON ✱, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts*.  
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste*.  
M. DELABOST (le docteur Merry) ✱, I ✪, *Trésorier*.

ANNÉE  
de  
réception.

## ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

1860. HOUZEAU O ✱, I ✪, professeur honoraire à l'Ecole supérieure des Sciences, à Bonsecours.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1874. BOUTILLIER (Louis), géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier.  
1906. MONTFORT (le vicomte de) O ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, rampe Beauvoisine, 52.

## ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

1911. PRUDENT (le chanoine).

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS NOUVEAUX

MM.

1911. STEENSTRUP, professeur, à Copenhague (Danemarck).  
» ELLINGER, professeur, député, à Copenhague (Danemarck).  
» ESTRUP (H.-F.-J.), professeur à Copenhague (Danemarck).

1911. HILDEBRAND, président de l'Académie des Belles-Lettres, Inscriptions et Antiquités de Suède, à Stockholm.
- » MONTÉLIUS (G.-Oscar), docteur ès lettres, grand antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm.
- » ANDERSSON (Aksel), docteur ès lettres, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque d'Upsala, à Upsala.
- » WALBERG (F.-G.-E.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).
- » CLOSON (Samuel), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).
- » CODERSTROM (le baron Gustaf), membre de l'Académie des Beaux-Arts, à Stockholm.
- » HAGBORG O ✱, artiste peintre, à Paris.
- » GUSTAFSON, conservateur du Musée historique de l'Université de Christiania (Norvège).
- » WALLEIN, professeur à l'Université de Christiania (Norvège).
- » LARSEN (Haldor), consul de Belgique à Christiania, président des Chanteurs norvégiens.
- » BUGGE (Alexander), docteur en philosophie, professeur à l'Université de Christiania.
- » HAMMER (H.-V.), directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, conseiller de l'Institut Nobel, à Christiania.
- » BROCH (Olef), vice-recteur de l'Université de Christiania.
- » GADE (le docteur), vice-président des Normands Forbundest, à Christiania.
- » SANDVIG, conservateur-fondateur du Musée Lillehamma (Norvège).
- » SALINAS, professeur, superintendant des monuments de Palerme (Italie).
- » LEONHARD (Ch.-W.-Rudolf), professeur à l'Université de Breslau (Allemagne).
- » HASKINS, professeur à l'Université Harvard, à Cambridge, près Boston (Etats-Unis).

#### ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS DÉCÉDÉS

##### MM.

1856. CORNAZ, chirurgien en chef à l'hôpital Portalis, à Neuchâtel (Suisse).
1865. ANGREVILLE DE BEAUMONT (D'), à Saint-Maurice-en-Vallais (Suisse).

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 1911</i> . . . . .	5

## DISCOURS ET RAPPORTS

<i>L'abbé Fouard, discours de réception de M. le chanoine Prudent</i> . .	11
<i>Réponse au discours de M. le chanoine Prudent, par M. Edward Montier, président</i> . . . . .	37
<i>Rapport sur les prix Eugène Pellecat, par M. Samuel Frère</i> . . . . .	65
<i>Rapport sur le prix de vertu, par M. H. de la Bunodière</i> . . . . .	75

## CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Gascard, secrétaire</i> . . . . .	101
<i>Membre honoraire décédé</i> . . . . .	101
<i>Membre résidant décédé</i> . . . . .	102
<i>Dom Gourdin et les aérostats, par M. H. de la Bunodière</i> . . . . .	102
<i>Conférence sur les tremblements de terre, par M. Lecaplain</i> . . . . .	104
<i>Culture du cotonnier en Algérie, par M. Layer (séances des 3 et 10 mars 1911)</i> .	

## MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Dom Gourdin et les aérostats, par M. H. de la Bunodière</i> . . . . .	107
<i>Conférences sur les tremblements de terre, par M. Lecaplain</i> . . . . .	127

## CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Gaston Bordeaux, secrétaire</i> . . . . .	163
<i>Membre résidant décédé</i> . . . . .	164
<i>Membres correspondants étrangers décédés</i> . . . . .	166
<i>Membres correspondants étrangers nouveaux</i> . . . . .	166
<i>Décorations honorifiques et collaboration des membres de l'Académie</i>	

	Pages
<i>démie aux fêtes et Congrès du Millénaire normand</i> .. . . . . .	167
<i>L'abbé Louis Le Gendre</i> , par Mgr Loth.....	169
<i>Le maréchal et la marquise d'Ancre et les pamphlets</i> , par M. Chanoine-Davranches .. . . . . .	169
<i>La boîte à surprises. Réflexions d'un mutualiste sur la loi des retraites ouvrières et paysannes</i> , par M. H. Vermont .. . . . . .	169
<i>Les moines chroniqueurs normands : Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Orderic Vital</i> , par M. Edw. Montier.....	169
<i>Notice biographique sur Jean-Charles-Marie Costé</i> , par M. Chardon.	169
<i>La corporation des chirurgiens sous Charles VII</i> , par M. le docteur François Hüe .. . . . . .	169
<i>A l'image de l'homme : François Yard</i> , par M. Samuel Frère (séance du 3 février 1911).....	169
<i>Une vie de Jeanne d'Arc : Andrew Lang</i> , traduction de M. le docteur L. Boucher (séance du 2 juin 1911).....	170
<i>Les Normands</i> , poème de M. le capitaine Engelhard, membre correspondant (séance du 3 mars 1911).....	174
<i>Un drame historique</i> , par M. Edw. Montier (séance du 20 juillet 1911)	172
<i>Le pressentiment ou les méfaits de l'Ouest-Etat</i> , par M. Chardon (séance du 23 juin 1911).....	172
<i>Répertoire des travaux de l'Académie de 1876 à 1910</i> , par M. Chardon .. . . . . .	173
<i>La cathédrale de Rouen</i> , par M. le docteur Coutan (séance du 5 mai 1911) .. . . . . .	174
<i>L'histoire de l'Eglise : l'Eglise et les barbares</i> (extraits), par M. l'abbé Vacandard (séance du 7 juillet 1911).....	174
<i>En l'honneur de la Normandie</i> , lettre pastorale de Mgr Fuzet.....	174
<i>Rapport de M. le docteur Merry Delabost</i> , trésorier.....	175

#### MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>L'abbé Louis Le Gendre (1659-1733)</i> , par Mgr Julien Loth.....	187
<i>Le maréchal et la marquise d'Ancre. L'histoire et les pamphlets</i> , par M. Chanoine-Davranches.....	213
<i>Notice sur Jean-Charles-Marie Costé (1753-1842)</i> , par M. Chardon.	393
<i>Les moines chroniqueurs normands</i> , par M. Edward Montier ....	455
<i>La boîte à surprises. Réflexions d'un mutualiste sur la loi des retraites ouvrières</i> , par M. H. Vermont .. . . . . .	499

	Pages
<i>La plus ancienne ordonnance royale connue, concernant la corporation des chirurgiens de Rouen, par M. le docteur François Hüe .....</i>	521
<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1912, 1913 et 1914 .....</i>	533
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1910-1911.....</i>	539
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1911-1912 .....</i>	541

---





